

THÈSE de DOCTORAT



de l'UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE

Présentée et soutenue par

Monsieur Lauric SOPHIE

Le 12 décembre 2024

Filière territorialisée et écodéveloppement : une réponse au mal-développement de la Guyane à travers le cas de la filière bois

École doctorale : **TESC Temps, Espaces, Sociétés, Cultures**

Spécialité : **Sciences économiques**

Unité de recherche : **LEREPS - Laboratoire d'Etudes et de Recherche sur l'Economie, les Politiques et les Systèmes Sociaux**

Thèse dirigée par Monsieur Gabriel COLLETIS

Composition du jury

Présidente du jury : Mme Valérie ANGEON

Rapporteur : M. François BOST

Examineur : M. Bernard PECQUEUR

Examineur : M. Michel DIMOU

Examinatrice : Mme Maryline FILIPPI

Directeur de thèse : M. Gabriel COLLETIS

**UNIVERSITÉ
TOULOUSE
CAPITOLE**





Université Toulouse 1— Capitole
Laboratoire LEREPS

Pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ Toulouse 1 Capitole
Spécialité
Sciences économiques

Filière territorialisée et écodéveloppement : une réponse au mal-développement de la Guyane à travers le cas de la filière bois

Lauric Sophie

Présentée et soutenue publiquement

Le 12 décembre 2024

Directeur de Recherche

Colletis, Gabriel, Professeur Emérite, Économiste, Université de Toulouse

JURY

Angeon Valérie, Professeure des Universités, Économiste, INRAE

Bost François, Professeur des Universités, Géographe, Université de Reims

Pecqueur Bernard, Professeur Emérite, Économiste Université de Grenoble

Dimou Michel, Professeur des Universités, Économiste, Université de Toulon

Filippi, Maryline Professeure des Universités, Économiste, Université de Bordeaux



*« L'université n'entend ni approuver ni
désapprouver les opinions particulières de
l'auteur. »*

À Cybèle et ses trois lions !

REMERCIEMENTS

J'arrive au terme de mon parcours académique, couronné, je l'espère, par l'obtention du plus haut diplôme universitaire. Pourtant, rien ne me destinait à cela, car en juillet 2011, j'ai obtenu un baccalauréat technologique, plus précisément un bac en Sciences technologiques de Gestion. Ce dernier conduit très rarement à des études universitaires, encore moins à une thèse. Ainsi, je ferai maintenant partie de ces anomalies statistiques gravées dans les bilans de l'université. Aussi, je dois exprimer ma gratitude envers l'université française pour ce qu'elle est : un lieu d'émancipation par l'esprit, le savoir et la connaissance. Dans le brouhaha des couloirs de l'Arsenal et de la Manufacture des Tabacs, entre amphithéâtres et salles de cours, j'ai accédé à la plus belle des choses : la capacité de problématiser, questionner et comprendre le monde. Je remercie l'ensemble des professeurs qui ont jalonné mon parcours universitaire pour cela.

Mes premiers remerciements vont à mon directeur de thèse, M. Gabriel Colletis. Il fait éminemment partie de ces figures qui ont structuré mon passage à l'université. De ses cours en licence 3 jusqu'à la thèse, il m'a offert bien plus qu'un accompagnement : il a modelé l'image que je me fais du chercheur. Un chercheur pleinement ancré dans la cité. Ses enseignements ont forgé ma compréhension du monde économique, ses conseils ont nourri mes réflexions, et son intransigeance couplée à son empathie m'a maintenu sur la voie que je m'étais fixée. Pour tout cela, et les mots sont encore faibles, je vous remercie Gabriel !

Je remercie également les membres de mon comité de suivi, Michel Dimou et Bernard Pecqueur. Ces moments, toujours stressants, ont été des tournants dans mon travail de recherche. Vous avez su m'accorder du temps dans vos agendas contraints et de précieux conseils pour améliorer mes travaux.

Je tiens aussi à remercier chaleureusement les collègues de la CTG qui m'ont accueilli et intégré parmi eux, au troisième étage. Je salue plus particulièrement Betty Bertome pour avoir accepté l'idée de la CIFRe dans son pôle, Loic Buzaré pour son encadrement et Bénédicte Maximin pour sa gentillesse, sa compréhension et sa finesse d'esprit. Elle a rendu mon séjour au sein de la CTG des plus enrichissants pour ma thèse. Et pour finir, Fabienne Cherica. Elle m'a accueilli dans son bureau avec une gentillesse et une joie de vivre incommensurable. Ces trois ans à partager le même bureau resteront gravés dans ma mémoire, ainsi que les fous rires et nos discussions. J'espère que ses plantes se portent toujours bien depuis mon départ.

Un immense merci également à tous ceux qui, sans le savoir, m'ont été d'une aide précieuse, les collègues du LEREPS, les amis du Vent Se Lève et le demi-cercle de Guyane. Si je n'ai pas sombré et abandonné, c'est aussi grâce à vous.

Pour finir, je remercie Sandrine Ducasse, ma femme, qui m'a accompagné et soutenu depuis le début. Ces mots sont sans doute insuffisants au regard de ce que cette thèse lui doit. C'est-à-dire tout !

Sommaire

REMERCIEMENTS	6
SOMMAIRE.....	8
LISTE DES ABREVIATIONS	11
AVANT-PROPOS	13
CAHIER D'UNE THESE AU « PAYS NATAL » : LE TIERS INCLUS	13
UN EVENEMENT MAJEUR : LE COVID 19	14
CO-CONSTRUCTION DU SUJET AVEC LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE	15
INTRODUCTION GENERALE.....	19
CONTEXTE DE LA RECHERCHE.....	22
QUESTIONNEMENT DE RECHERCHE	33
LES ENJEUX THEORIQUES ET CONCEPTUELS	35
METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE.....	37
CHOIX DU CAS D'ETUDE	41
ANNONCE DU PLAN	49
1. LA GUYANE ENTRE RENTES PASSIVES ET BESOINS FONDAMENTAUX : UN TERRITOIRE ANCRE DANS LE MAL-DÉVELOPPEMENT	50
1.1. CROISSANCE ET DEVELOPPEMENT : UNE DISTINCTION PAR LES BESOINS.....	51
1.2. LE MAL-DEVELOPPEMENT EN GUYANE : VERS UNE NOUVELLE LECTURE A L'INTERSECTION DES APPROCHES SPATIALES ET INSTITUTIONNELLES.....	86

2. FILIERE ET ANCRAGE LOCAL : VERS LA FILIERE TERRITORIALISEE ..	112
2.1. LA FILIERE : UN CONCEPT EVOLUTIF.....	114
2.2. LA FILIERE : VERS UN MESO-SYSTEME INSTITUTE	134
2.3. LA FILIERE TERRITORIALISEE : AVANTAGES DIFFERENCIATIFS ET RENTES ACTIVES	148
2.4. CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE	168
3. LES DYNAMIQUES DE LA FILIÈRE TERRITORIALISÉE DU BOIS EN GUYANE.....	169
3.1. HISTOIRE SOCIO-ECONOMIQUE DE LA GESTION FORESTIERE EN GUYANE : 50 ANS D'INSTITUTIONNALISATION DE LA GESTION DURABLE DES FORETS	171
3.2. INTRODUCTION A LA POLITIQUE FORESTIERE : UNE DECLINAISON DU GLOBAL AU LOCAL.....	198
3.3. LA STRUCTURATION DE LA FILIERE BOIS : UNE RECURSIVITE AUTOUR DE LA RENTE ACTIVE DE LA GESTION DURABLE	207
3.4. LA FILIERE BOIS A LA CROISEE DES CHEMINS : LE CHOIX ENTRE LA RENTE PASSIVE ET LE RENOUVEAU D'UNE RENTE ACTIVE.....	229
3.5. CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE	255
CONCLUSION GENERALE.....	260
RENOUVELER L'APPROCHE PAR LES PEI ET LES FILIERES POUR ELABORER DES STRATEGIES D'ECODEVELOPPEMENT DE LA GUYANE	262
LES LIMITES ET PERSPECTIVES DE LA RECHERCHE : SORTIR DU MAL DEVELOPPEMENT	265
RECOMMANDATIONS.....	267
BIBLIOGRAPHIE	275
ANNEXES	319

ANNEXE 1 : LISTE DES DOCUMENTS STRATEGIQUES DE LA FILIERE BOIS	320
ANNEXE 2 : LA MAISON DE LA FORET ET DU BOIS DE GUYANE.....	321
ANNEXE 3 : DES RENCONTRES AVEC LA FILIERE	322
ANNEXE 4 : UNE RENCONTRE AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE	323
ANNEXE 5 : LE FORUM INTERNATIONAL BOIS CONSTRUCTION	324
ANNEXE 6 : LES ENJEUX ALIMENTAIRES DE LA GUYANE	325
ANNEXE 7 : LES ENJEUX DEMOGRAPHIQUES ET D'EMPLOI EN GUYANE	327
ANNEXE 8 : POURQUOI NE PAS PARLER D'ESPACE DANS CETTE THESE ?	331
LISTE DES ENCADRES	333
LISTE DES TABLEAUX	334
TABLE DES ILLUSTRATIONS	335
TABLE DES MATIERES	337

Liste des abréviations

ADEME	Agence de la transition écologique
AUDEG	Agence d'Urbanisme de Guyane
BAFOG	Bureau agricole et Forestier de la Guyane
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CGEDD	Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
CIFRE	Convention Industrielle de Formation par la Recherche
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CTG	Collectivité Territoriale de Guyane
DAAF	Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DFP	Domaine Forestier Permanent
EPFA	Établissement Public Foncier
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IEDOM	Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
OIN	Opérations d'Intérêt National
ONF	Office National des Forêts
ORFB	Orientations Régionales de la Forêt et du Bois
PEFC	Programme for the Endorsement of Forest Certification
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PRFB	Politique Régionale de la Forêt et du Bois
PRMV	Programme Régional de Mise en Valeur Forestière
PTMG	Pôle Technique Minier de Guyane
SAR	Schéma d'Aménagement Régional
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SRDEII	Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation
ZDUC	Zones de Droit d'Usage Collectif

AVANT-PROPOS

CAHIER D'UNE THESE AU « PAYS NATAL » : LE TIERS INCLUS

« Au bout du petit matin »¹ je fis une thèse !

Cette thèse est le résultat d'une double motivation. La première : poursuivre l'aventure universitaire jusqu'à son terme, en m'engageant dans la recherche sur le long terme. C'est un processus à la fois passionnant et exigeant. La seconde motivation reste plus personnelle : contribuer au développement du département où je suis né. L'attachement affectif au territoire étudié prend une part importante dans la décision de poursuivre en thèse et sur ce sujet plus particulièrement.

Ainsi pour réaliser cette thèse il m'a fallu rentrer plus durablement en Guyane, y vivre, y travailler, m'y projeter, etc. 12 ans après mon départ.

La pensée cartésienne considère le chercheur comme extérieur à son sujet d'étude, en suivant une logique binaire où les objets et les vérités sont clairement définis sans état intermédiaire. Cette approche traditionnelle prône une séparation stricte entre le chercheur et son objet et vise une objectivité absolue dans la production des connaissances scientifiques. Cependant, cette séparation peut limiter la sensibilité du chercheur à son objet d'étude et donc sa compréhension complète de ce dernier.

Les travaux d'Edgar Morin (1986) sur la complexité et la nature de la connaissance exposent clairement cette limite de la pensée cartésienne. Il me semble essentiel dès lors de ne pas me reposer sur la séparation absolue entre le Sujet et l'Objet de nos recherches. Ce fondement épistémologique basé sur le constructivisme (Le Moigne, 1997) se nomme le « tiers inclus ». En tant que « tiers inclus », je me

¹ Référence au titre du chef-d'œuvre d'Aimé Césaire : cahier d'un retour au pays natal publié en 1947

positionne comme un élément intégré dans le système étudié, influençant et étant influencé par lui. Cette approche reflète une compréhension plus nuancée et holistique du sujet, reconnaissant l'importance de la subjectivité et de l'intersubjectivité dans la production de connaissances.

UN EVENEMENT MAJEUR : LE COVID 19

Comme de nombreux doctorants, ma recherche a été significativement impactée par la crise mondiale du COVID-19. La période de confinement ainsi que les transformations économiques ont profondément modifié la manière dont j'aborde ma thèse. La relation avec certains acteurs économiques s'est d'abord nouée à distance. Mes questionnaires ont dû être adaptés aux changements de contextes socio-économiques. Sur les questions alimentaires, la relocalisation des flux d'intrants et les débouchés se sont faits plus pressants. Ce discours a duré près d'un an et demi chez certains acteurs puis s'est estompé. En effet, les structures de l'économie guyanaise n'ont, elles, pas muté, ou pas aussi vite que les discours provoquant assez rapidement un retour au « monde d'avant ». Cela montre la complexité à faire bifurquer tout un système économique et donc la nécessité de politiques publiques intégrées et penser avec des objectifs bien précis.

Aujourd'hui, il est inévitable pour tout document stratégique destiné aux décideurs publics de prendre en compte cet événement et ses conséquences. Les territoires cherchent désormais d'avantage d'autonomie et de contrôle sur leurs flux entrants et sortants, et les questions de résilience et de durabilité deviennent primordiales. C'est dans ce contexte de mutations, ou plutôt d'accélération des mutations, et des résistances du système économique que ce travail de recherche a été réalisé.

CO-CONSTRUCTION DU SUJET AVEC LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE

Cette thèse, réalisée dans le cadre d'une convention CIFRE, souligne l'importance de la dualité entre le monde universitaire et le monde professionnel, en particulier lorsqu'il s'agit d'un partenariat avec une structure politique comme la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG). La première année a été marquée par l'apprentissage de cette dualité, mêlant les rôles d'universitaire et d'agent territorial. La distance géographique entre le laboratoire LEREPS à Toulouse et mon lieu de résidence et de travail en Guyane a introduit des défis supplémentaires, notamment une phase initiale d'acculturation au monde des collectivités territoriales, avec leur langage et leurs processus spécifiques. Durant cette période, mes réflexions, mes écrits, mes présentations se trouvaient fort éloignés du monde universitaire. Ce fut donc la première difficulté à surmonter : trouver le bon équilibre entre le monde professionnel et universitaire. Ces deux mondes doivent correspondre pour faire naître un apprentissage mutuel. Toutefois, seul l'équilibre entre les deux mondes permet les échanges pertinents.

La CTG est née de la fusion entre la région Guyane et le département. Cette fusion résulte d'une consultation référendaire, en 2010, où les guyanais ont voté, comme le permet l'article 73 de la Constitution, pour une collectivité unique. La CTG est officiellement créée en 2016 par la fusion du département et de la région, hérite de l'ensemble de leurs compétences. Sur le plan économique, il n'y a pas de différence majeure de compétences entre une région hexagonale et la CTG. La loi NOTRe régit ces compétences, notamment à travers le schéma régional de développement économique. Les premières demandes de la CTG découlent de ce processus, manifestant le besoin de comprendre les chaînes de valeur des filières concernées. Toutefois, cette approche s'est avérée limitée. D'une part, la petitesse du marché guyanais rend l'organisation des acteurs économiques relativement transparente. D'autre part, cette seule compréhension ne suffit pas pour réfléchir aux politiques

publiques de la collectivité. Dans un marché oligopolistique, les marges de manœuvre en matière de négociation sont considérablement réduites. Enfin, la reconstruction des flux monétaires et matériels ne présente pas de difficulté particulière. Ainsi, la question des chaînes de valeur semble relever davantage d'une problématique d'expertise que de recherche.

Par conséquent, nous avons reformulé les besoins. Il est important d'interroger les filières à travers le prisme des besoins du territoire, en accordant une attention particulière à la réalité institutionnelle de ces filières, qui révèle bien plus que la simple analyse de chaîne de valeur.

Avant d'analyser de manière plus approfondie les filières, nous avons fait un constat. Il est le fruit de notre quotidien au sein de la vie économique guyanaise, dans le cadre d'une convention CIFRE. Ce constat se trouve au sein d'un discours récurrent qui s'articule autour de la pensée centre/périphérie et des handicaps structurels. Très vite, nous avons compris qu'il ne serait pas possible de porter une analyse cohérente sur ces filières de production sans une exploration des agencements institutionnels qui structurent le développement ou le non-développement de la Guyane.

Dès lors, l'analyse de ces filières de production structurantes de l'économie guyanaise dans une approche rétrospective et prospective revêt un caractère essentiel. Pour la CTG dont les attendus ont été clarifiés au cours de la thèse et qui porte la convention CIFRE, la problématique reste centrale, pour la mise en place de politiques publiques visant à établir un écodéveloppement à partir des ressources du territoire.

Ce travail de recherche devait initialement porter sur les filières pêche et bois de Guyane. J'ai d'ailleurs traité les deux sujets durant mes trois années à la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG). Si les itérations entre les deux filières dans leurs dynamiques ont été très fructueuses. Ces deux filières sont d'une importance économique et stratégique pour la Guyane. D'une part, économique par la valeur et les emplois créés sur le territoire, près de 1000 emplois directs par filière et, d'autre part, stratégique pour leur réponse à aux grands enjeux de la Guyane autour de l'alimentation et de l'habitat. Une approche comparative aurait été possible néanmoins nous faisons le choix assumé d'évoquer uniquement la filière bois dans cette rédaction. En effet, l'objectif de ce travail est de mettre en exergue le mal-développement et ses

conséquences en Guyane et d'illustrer à travers la notion de filière territorialisée comment peuvent se mettre en place des stratégies d'écodéveloppement, c'est-à-dire qui valorisent les compromis économie écologie et répondent aux besoins fondamentaux d'une population. Pour ce faire, nous tenions à prendre le temps d'illustrer au travers une seule et même filière. La suite de notre travail de recherche, après la thèse, consistera donc à confronter nos résultats à d'autres filières guyanaises, dont celle de la pêche en Guyane.

INTRODUCTION GENERALE

L'Amazonie est un écosystème complexe qui s'étend sur plusieurs pays d'Amérique du Sud, abritant une biodiversité exceptionnelle et jouant un rôle crucial dans la régulation du climat mondial. Souvent qualifiée de « poumon de la Terre », cette forêt tropicale demeure largement inexplorée, malgré les innombrables espèces végétales et animales qu'elle abrite. Outre sa biodiversité, l'Amazonie est également riche en ressources naturelles, telles que la bauxite, l'or, les métaux rares et le bois. Cette abondance attire l'intérêt de nombreux acteurs économiques, notamment l'agro-industrie, qui convoite les terres pour y développer des monocultures, comme cela est particulièrement visible au Brésil.

Les enjeux liés à l'Amazonie sont multiples et complexes. Sur le plan local, il s'agit de l'exploitation durable des ressources en lien avec les populations autochtones. Au niveau régional, cela inclut la coopération et parfois les conflits entre États, en raison de frontières contestées et de trafics illégaux d'or, d'armes et d'êtres humains, souvent orchestrés par les *garimpeiros* (orpailleurs illégaux). Globalement, la préservation de ce joyau écologique représente un enjeu international majeur. En outre, la prochaine Conférence des Parties (30 COP) organisée par l'ONU, qui se tiendra au Brésil à Belém, placera l'Amazonie au cœur des discussions.

La Guyane française incarne parfaitement cette complexité. En tant que territoire français situé entre le Brésil et le Suriname, elle regroupe l'ensemble de ces enjeux tout en adoptant une gestion forestière qui se veut exemplaire. La structuration de la filière bois en Guyane s'inscrit donc dans une démarche vertueuse, visant à concilier exploitation économique, préservation de l'environnement et développement de technologies situées. Cette approche implique des pratiques forestières innovantes et durables.

Cette thèse a pour sujet la structuration de la filière bois en Guyane. Vaste sujet qu'il convient de contextualiser en posant les jalons de nos réflexions futures. L'espace de nos prochains développements est la Guyane, collectivité française d'outre-mer située en Amérique du Sud. L'histoire, le positionnement et les réalités guyanaises en font un territoire d'étude singulier, même parmi les autres DROM-COM. Ce contexte se double de dynamiques plus globales liées d'une part au changement climatique et d'autre part aux évolutions sociopolitiques nationales, européennes, voire mondiales. Le changement climatique est une réalité qui s'impose à nous, et nos sociétés doivent

s'en saisir pour s'adapter au mieux et freiner le processus de dégradation des milieux naturels. Sur ce point, la Guyane n'est pas en reste. Les évolutions sociopolitiques, quant à elles, viennent questionner la trajectoire de développement de la Guyane et amènent des problématiques normatives et politiques complexes. Néanmoins, ces questions restent intimement liées. Dès lors, l'analyse que nous porterons dans la contextualisation de ce travail de recherche traitera la Guyane dans son contexte amazonien, au sens physique et politique du terme. Par conséquent, les enjeux guyanais deviennent des enjeux du développement amazonien de la Guyane.

Ainsi, notre postulat de départ est que la Collectivité territoriale de Guyane (CTG) en tant que collectivité unique et détentrice de la compétence de développement économique doit occuper une place importante, qui reste à définir, renvoyant alors à l'action publique territoriale. Cette dernière est l'objectif final de ce travail de recherche, il s'agit de comprendre et de situer l'action publique afin de la renforcer. Ainsi, dans ce travail, à travers la filière bois en Guyane, nous tenterons de mettre en lumière le processus d'émergence d'une filière territorialisée dans une perspective d'écodéveloppement.

CONTEXTE DE LA RECHERCHE

La Guyane : une économie peu industrialisée et dépendante de l'extérieur

Entre 1946 et 1995, la Guyane a connu un rattrapage impressionnant sur le plan économique et social. En effet, le PIB par habitant de la Guyane est passé de 30 % de celui de l'Hexagone en 1982 à 57 % en 1995. La départementalisation, sociale avant d'être économique, aura porté ses fruits. Cependant, depuis l'année 1995, ce taux ne cesse de décroître. De 49 % en 2006, il est passé à 45 % du PIB par habitant de la métropole en 2017. Cette dégrue note bien que les politiques de rattrapage par les transferts sociaux ont atteint leurs limites et ne produisent plus les effets escomptés. Nonobstant la pléthore de lois (convergence, égalité réelle, etc.), la situation tend à se dégrader.

La Guyane vit, aujourd'hui, dans une situation qui pourrait paraître paradoxale. Elle connaissait un taux de croissance de 2,2 % avant le grand mouvement social de 2017². Ce dernier a occasionné un blocage complet de l'économie durant près d'un mois et demi. L'arrêt prolongé de l'économie guyanaise a logiquement entraîné une récession de 1,9 %, sur cette même année. Le retour à la normale de l'économie a été suivi d'un taux de croissance du PIB de 2,8 %, en 2018 puis de 4,1 % en 2019.

La structure même de la croissance guyanaise fait qu'elle est tirée par la consommation des ménages, cette même consommation soutenue par l'augmentation de la population. Ainsi, en 2019, la consommation des ménages a augmenté de 4,6 %, par rapport à 2018, et a contribué à hauteur de 2,8 points à la croissance.

La structure de l'économie guyanaise demeure tertiaire à 70 %. En 2018, selon l'IEDOM, ce secteur avait généré 80 % du PIB guyanais, contre 15 % pour le secteur

² Le mouvement social de 2017- le plus grand de l'histoire de la Guyane- a bloqué le territoire durant un mois et demi entre mars et avril 2017. Ce mouvement s'est soldé par les accords de Guyane prévoyant un plan 1,5 milliard d'euros pour le renforcement des infrastructures (écoles, lycées, routes, rétrocession de foncier, etc.) en Guyane. Cette crise a également eu un impact fort sur la filière bois.

secondaire et 5 % pour le primaire. Si nous décomposons les revenus issus du tertiaire, entre marchand et non marchand, la répartition est de 35,8 % pour le tertiaire non marchand et de 44 % pour le tertiaire marchand. La Guyane reste à ce titre dans une très forte dépendance des transferts sociaux. Ces derniers occupent une grande part, ce qui en fait une économie de transferts (Miras 1988).

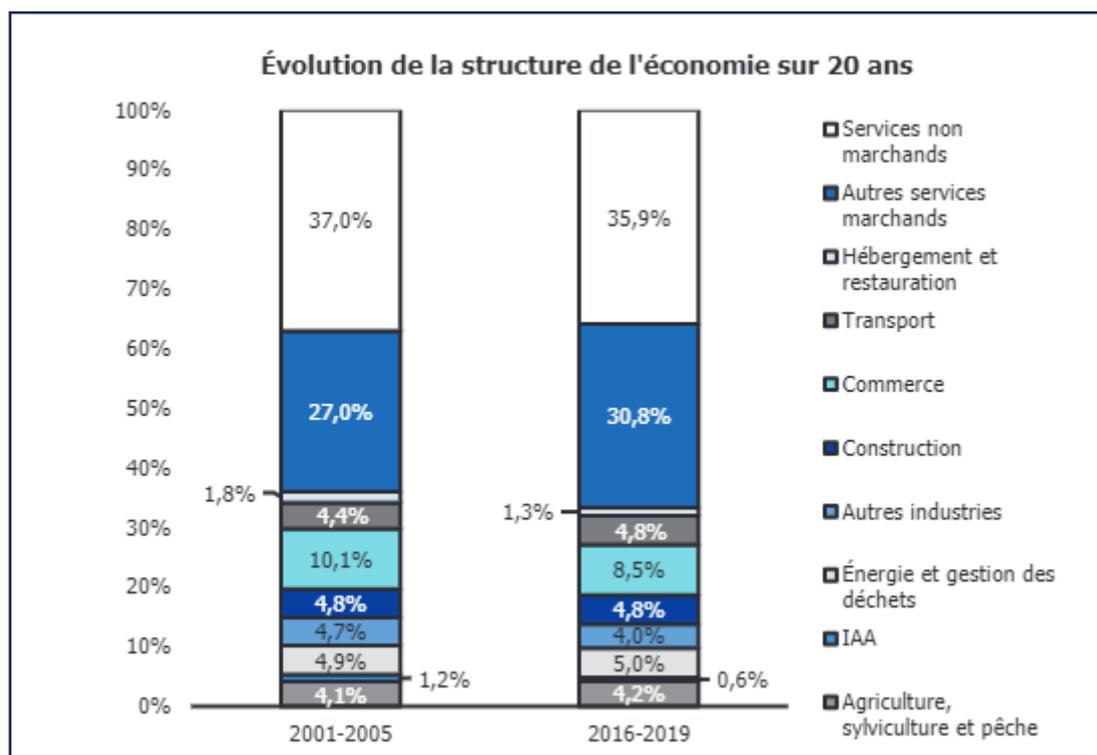


Figure 1. Evolution de la structure de l'économie sur 20 ans. Source IEDOM

Il s'est créé un effet de dépendance croissant aux importations pour les biens vitaux à destination de la Guyane. La dépendance de la Guyane aux biens importés reste très importante. En 2023, la Guyane a importé pour un peu plus de 3 milliards d'euros de biens et de services selon l'IEDOM. Cela représente 65,5% du PIB.

Les principaux flux d'import et d'export sont réalisés à destination de la France hexagonale et des Antilles. Dans la nomenclature comptable, ces destinations sont comptabilisées comme de tiers extérieurs.

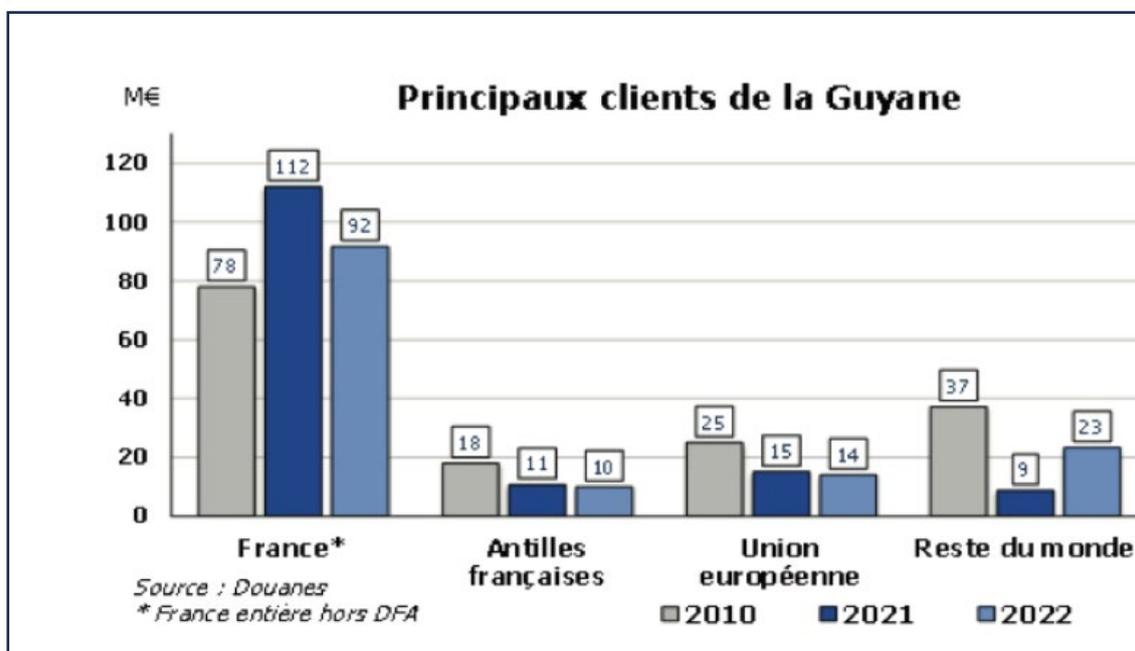


Figure 2. Exportations guyanaises. Source IEDOM

De même, les exportations se font sur des produits particuliers comme l'or, le poisson et le bois, qui constituent, bien qu'en petites quantités, l'essentiel des exportations de la Guyane. Ainsi, en 2019, les exportations se chiffrent à 143,4 millions, soit une « balance commerciale » largement déficitaire. Le recul des exportations d'or et de poissons depuis plus de 10 ans se trouve être un élément marquant de ces dernières années. La France métropolitaine est le principal client, elle capte près de 70 % des exportations, dont 47 % pour l'or.

A contrario, les échanges avec le Brésil, le Suriname et le Guyana sont quasi inexistant, 12 millions d'euros d'importations du Brésil et 9 du Suriname (Bouvier Gaz 2022), en raison d'une méconnaissance juridico-économique mutuelle et des infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires orientées vers les Antilles françaises et la France hexagonale.

Concernant le Brésil, le paradoxe, malgré le pont qui relie le Brésil à la Guyane, réside dans le fait que la Guyane est reliée à l'État le plus pauvre du Brésil : l'Amapa. Ce

dernier³ demeure lui aussi totalement enclavé par rapport au reste du Brésil. De plus, toute la production industrielle du pays se trouve dans le Sud-Est, soit à l’opposé de la Guyane (Droulers 2016).

La Guyane se trouve à l’opposé du cœur industriel et d’innovation du Brésil. Elle est également caractérisée par un niveau d’innovation très faible. Pourtant, de nombreux instituts et organismes de recherche y sont présents, tels que l’IRD et le CNRS. Force est de constater que les transferts de technologie y sont quasi inexistant, en atteste un nombre de brevets délivrés extrêmement faible même en comparaison des autres territoires ultramarins.

	Production de richesse	Entrepreneuriat	Emploi	Revenus	Innovation
	PIB* régional par habitant	Taux de création d’entreprises*	Taux d’emploi* des 15-64 ans	Part des foyers fiscaux imposés	Nombre de brevets délivrés en 10 ans
Guyane	15 091€	15,8%	40,8%	26,6%	11
Guadeloupe	23 198€	11,3%	50,4%	32,4%	46
Martinique	24 728 €	11,5%	55%	35,9%	36
La Réunion	22 148 €	16 %	46,4%	28,2%	115
Nouvelle-Aquitaine	28 467 €	6,4 %	64,9%	48,6%	7 358

Figure 3 Comparaison des territoires ultramarins sur différents critères économiques. Source (AUDeG 2022)

Ce panorama ainsi dressé de l’économie guyanaise montre des faiblesses économiques structurelles. Cependant, au-delà de la photographie de l’économie guyanaise, il y a pour le moment un vide conceptuel pour comprendre et expliquer les fondements de la structure économique de ce territoire. En outre, par un souci d’efficacité de l’action publique cette compréhension nouvelle doit servir un organe en charge des politiques publiques et de la coordination économique. En Guyane, ce rôle est dévolu à la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG).

Notre recherche s’ancre dans le cadre d’une convention CIFRE portée par la

³ L’Amapa est l’un des États les plus pauvres du Brésil. Sa capitale Macapa

Collectivité territoriale de Guyane (CTG). Dès lors, l'objectif premier de la thèse est de fournir à travers la recherche académique des modalités d'actions pertinentes pour cette collectivité dans la mise en place des actions en lien avec ses compétences.

Le cadre institutionnel de notre recherche : la CTG

La loi NOTRe de 2015 a fait des régions les chefs de file de la politique de développement économique. Cette compétence se traduit par la mise en place du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). En Guyane, c'est la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) qui porte cette compétence, à la suite de sa création en 2016. La CTG est née de la fusion entre la région Guyane et le département. Elle regroupe l'ensemble des compétences des deux institutions. Dès 2016, les travaux sont lancés pour élaborer le SRDEII, mais ces travaux seront interrompus par les mouvements sociaux de 2017 (Fouck & Moomou, 2017). Le document aboutira finalement en 2019 et sera validé par un arrêté de la préfecture en 2020, à la suite de la crise sanitaire et des nombreux confinements. Le document devient rapidement obsolète et sera renouvelé en 2022 dans le cadre de la nouvelle mandature 2021-2028. Néanmoins, le SRDEII 2019-2021 et le suivant 2022-2028 conservent un propos similaire sur les filières économiques en Guyane. Par ailleurs, cette cohérence du discours est ancrée, depuis plus de 20 ans, dans les documents cadres que nous avons pu consulter : les SRDE⁴ 2005 et 2009, les SRDEII 2019 et 2022. Selon ces documents stratégiques, quatre grandes filières se distinguent : le bois, le riz, la pêche et l'or. Cependant, dans le contexte spécifique de la Guyane et de ses enjeux amazoniens, certaines de ces filières peuvent s'avérer plus pertinentes que d'autres pour le développement endogène du territoire. Par exemple, la filière pêche joue un rôle crucial dans la sécurité alimentaire territoire, tandis que la filière bois occupe un rôle central dans les réflexions sur la construction durable et bioclimatique. À ce titre, la notion de besoin (Razmig Keucheyan 2021) sera essentielle dans le reste de notre travail de recherche.

⁴ Schéma régional de développement économique avant la loi NOTRe

L'autre constat que nous pouvons faire sur ces documents est qu'ils n'évoquent jamais le statut économique de la Guyane. Pourtant, un consensus s'est dégagé depuis très longtemps sur la définition de ce type d'économie. La Guyane est en effet considérée comme une petite économie insulaire (PEI). Bien que la Guyane ne soit pas une île, elle possède l'ensemble des caractéristiques économiques des PEI. En outre, l'ONU classe les pays voisins de la Guyane, qui eux non plus ne sont pas insulaires, comme des PEI, il s'agit du Guyana et du Suriname.

La Guyane comme une petite économie insulaire

Depuis les années 1960, une catégorie de l'économie du développement s'est consacrée à l'étude des petites économies insulaires (PEI). L'ONU leur a même dédié au début des années 2000 un bureau spécial au sein de l'organisation. Ici, nous évoquerons essentiellement les PEI issus des Outre-mer français, c'est-à-dire des ensembles éparpillés du territoire français.

Dimou et Rivière (2015) dans une publication de l'AFD ont évoqué cette catégorie particulière et notamment celle des territoires français d'outre-mer. Ces derniers ont des caractéristiques similaires à celle des PEI. Dans le lot, la Guyane fait office d'exception puisqu'elle n'est pas un territoire insulaire au sens strict du terme. Néanmoins, bon nombre de ses caractéristiques économiques renvoient à la catégorie de PEI. De plus, l'ONU a considéré le Suriname et le Guyana, qui font partie du plateau des Guyanes⁵ comme des PEI. Cette qualification conforte notre idée d'analyser la Guyane à l'aune de cette catégorie.

En effet, bien que non insulaire, la Guyane n'en a pas moins les caractéristiques et la symbolique. La Guyane dite routière⁶ est coincée entre une mer bleue, l'océan, et une mer verte, la forêt amazonienne.

Nous retrouvons en Guyane les trois caractéristiques communes aux PEI énoncés par (*Ibid.*, p. 5) :

- l'effet de taille avec l'étroitesse du marché, la prédominance des TPE,

⁵ Ensemble géologique qui comprend une partie du Venezuela à va jusqu'à l'Amapa

⁶ Appellation de l'INSEE

l'absence d'économie d'échelle et d'économie de variété, c'est-à-dire des avantages technologiques et monétaires dus à la présence d'activités complémentaires (Dimou 2004) ;

- l'éloignement des marchés mondiaux pour leur approvisionnement et les exports : cette dépendance se caractérise par une très grande importance du secteur de l'import-export au sein de ces économies (Levratto 2007) ;
- la situation géographique et les risques environnementaux à gérer dans des situations d'éloignement et la difficulté à mobiliser des moyens en cas de catastrophe.

La littérature qui traite des PEI est très importante (Miras 1997 ; Dimou 2004 ; Levratto 2007 ; Poirine 1993 ; Logossah 2007 ; Dimou et Rivière 2015). Dans l'analyse des PEI, il existe une différence entre les territoires souverains (Haïti, Saint-Domingue, le Suriname) et non souverains (les outre-mer françaises par exemple). Ces derniers obtiennent des niveaux de richesse plus élevés que celui des territoires indépendants grâce aux transferts publics et à l'accès aux marchés nationaux (Dimou et Rivière 2015).

Michel Dimou (2015) rappelle qu'il existe trois grands cadres théoriques d'explication dans le développement des PEI.

Le premier est la convergence économique (1). À la manière de Solow, la convergence serait un phénomène linéaire dans une forme de naturalité du fonctionnement du système économique. En effet, depuis la départementalisation et le rattrapage en matière d'infrastructure, de routes, d'hôpitaux, d'écoles et de revenus (égalité du SMIC et des minima sociaux), la croissance du PIB est plus élevée dans les outre-mer qu'en France hexagonale. Sur la période 2000 à 2009, la France hexagonale connaissait une croissance annuelle moyenne du PIB de 1,9 %, alors que la Guyane avoisinait les 3 %. Ce fait arithmétique laisserait à penser à une convergence naturelle des deux économies. Cette convergence a joué un rôle important dans la réduction des écarts régionaux et des écarts avec la France hexagonale (Sudrie 2021). Néanmoins de nombreux travaux (Boula-Luap, 2017;

Larcher & Doligé, 2009; Mathouraparsad, 2011; Savoye, 2023; Sudrie, 2021) ont montré, par la suite, un essoufflement rapide de ce processus de rattrapage⁷. Les analystes convergent pour dire que le modèle post-départementalisation fait de transferts publics a perdu de son efficacité. Nous ajoutons que le tournant néolibéral, avec un passage de l'État providence et planificateur à un état organisateur du marché, a fortement contribué à enrayer ce processus. La Cour des comptes, dans un rapport datant de 2022, a pointé du doigt la dilution de l'action de l'État dans les outre-mer. Dilution qui conduit à une inefficacité de l'action, avec notamment un *turn-over* et une perte de compétence de l'État déconcentré (Cour des comptes 2022) en Outre-mer. Aussi, le cadre libre-échangiste mis en place par l'OMC et l'UE aura exposé très fortement ces économies fragiles aux marchés mondiaux (Levratto 2007). Leur dépendance s'est naturellement renforcée face à un manque de compétitivité des prix et des tensions sur le pouvoir d'achat.

La difficulté d'industrialiser durablement les territoires ultramarins tend à renforcer les acteurs de l'import-export. Il faut par ailleurs noter le rôle paradoxal d'une mesure protectionniste comme l'octroi de mer (Dimou 2007 ; Le Breton 2018) qui peut s'expliquer par l'existence du pouvoir de rente (infra) chez certains acteurs.

La croissance intensive des outre-mer et de la Guyane en particulier sur la période allant de 1946 à 1990 tient avant tout au transfert massif de fonds publics (Sudrie 2012). Comme le montre la figure 4, la croissance de l'IDH dans les outre-mer françaises, entre 1990 et 2010, est très peu tirée par la variable économique.

⁷ Dont un article que nous avons rédigé pour un média en 2017 : <https://lvsl.fr/les-departements-doutre-mer-sont-aussi-des-perdants-de-la-mondialisation/>

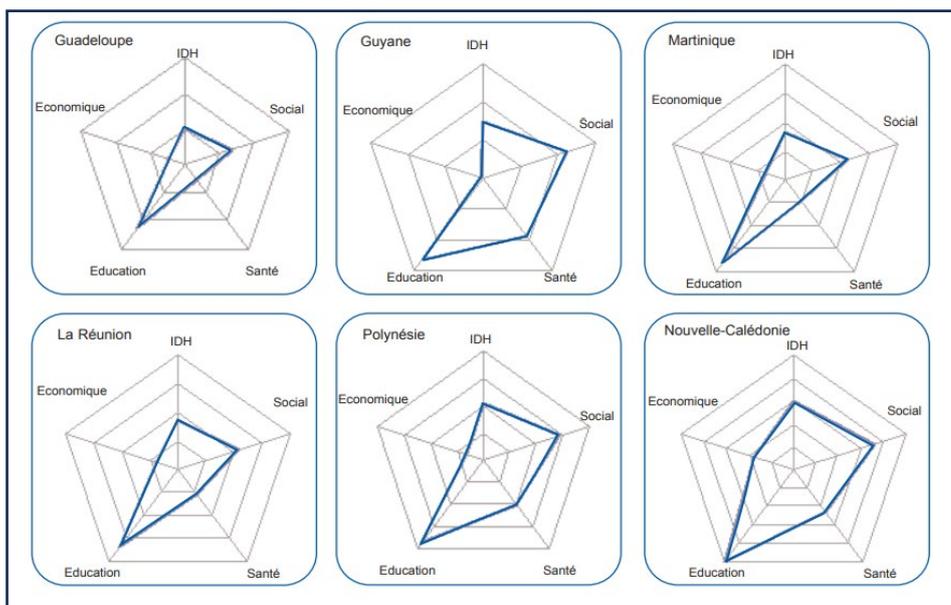


Figure 4 Les moteurs de l'IDH dans l'Outre-mer (Sudrie 2012)

Dans le même travail de recherche pour l'AFD, Michel Dimou évoque les modèles de croissance endogène (2). Ces derniers revêtent une plus grande plasticité pour appréhender les phénomènes d'ordre institutionnel. La croissance endogène est une approche qui reconnaît l'importance des facteurs internes, comme le capital humain et l'innovation, dans la stimulation de la croissance économique. Cette théorie souligne le rôle des politiques publiques dans la création d'un environnement propice à la croissance durable et à l'amélioration continue de la productivité (Guellec et Ralle 2003). Il s'agit en effet de la création d'infrastructures de communication et d'information et d'investissements en capital humain et physique.

L'application de ces théories sur les PEI fait émerger trois conclusions :

- les financements publics exercent un effet positif sur la croissance de long terme ;
- l'inflation et la démographie engendrent un effet négatif sur la croissance. Pour la démographie, cela va à l'encontre des modèles standards ;
- l'ouverture de ces territoires au libre-échange a un impact négatif⁸ sur leur croissance. Pour ainsi dire, et comme l'avancait Friedrich List au 19^e siècle,

⁸ Le cas de la filière riz en Guyane est un cas d'école

l'ouverture de l'économie n'est possible qu'à partir d'un certain niveau de développement (List, 1841).

En définitive, les approches de la croissance endogène permettent de mesurer l'impact de certains choix de politique économique sur le temps long. Dans le cas des DOM, cela permet de constater, comme nous l'avons évoqué précédemment, le rôle crucial et l'importance du secteur public. Cette importance se manifeste à travers le rattrapage infrastructurel et du système éducatif, la faiblesse historique de l'investissement privé et une grande dépendance aux importations.

Pour finir, les études structuralistes (3) offrent un panel de méthodes plus complexes dans l'optique d'appréhender les PEI, notamment DOM. Plus haut, nous avons rappelé les contraintes communes des PEI à savoir l'étroitesse du marché, la dépendance au transport maritime et aérien pour s'approvisionner et les difficultés géographiques qui rendent ces territoires vulnérables. Pour les outre-mer françaises, de manière plus spécifique, il y a des éléments du contexte politico-économique qui s'amalgament au reste. Ainsi au fil du temps, ces territoires ont obtenu des niveaux de vie plus élevés à travers l'alignement du SMIC et des minima sociaux. Les salaires nominaux progressent ainsi plus rapidement que la productivité du travail. Ce dernier point peut en partie expliquer l'absence de dividende démographique⁹ et l'impact négatif de la démographie sur la croissance dans les outre-mer françaises.

Trois modèles ressortent de l'analyse structuraliste des PEI :

- le modèle ARABE (Aides, rente administrative, bureaucratie d'État) (Poirine 1994). Ce modèle vise à étudier les effets spécifiques d'une rente (agricole, extractive, administrative¹⁰) sur l'économie des PEI. L'une des principales conclusions conduit à dire qu'une rente peut mener à une mauvaise allocation des investissements productifs quand d'autres ont un effet multiplicateur comme les transferts publics. L'existence d'une rente ne conduit pas

⁹ C'est la période durant laquelle les enfants du boom démographique deviennent adultes, font moins d'enfants, sont mieux formés et plus productifs. Dès lors leur production atteint un optimum qui rejaillit sur la société entière et qu'on nomme dividende démographique.

¹⁰ Ce sujet sera traité plus loin

nécessairement et de manière déterminée à des conséquences négatives. Nous développerons plus loin l'idée des rentes actives.

- le modèle PROFIT (*people, resources, overseas management, finance and transport*). Ce modèle met en exergue la capacité des acteurs économiques privés à profiter des statuts de spécificité économique et juridique des PEI pour influencer sur les choix économiques de croissance, comme on peut le constater avec le secteur de l'import/distribution sur ces territoires (Dimou 2007). Fortes de cela, les économies insulaires seraient amenées à se diversifier et à s'internationaliser. On peut constater que ce n'est pas la trajectoire prise par les outre-mer françaises qui restent ancrées dans des économies de transferts ;
- le modèle SITE (*Small Island Tourism Economies*) indique qu'une stratégie politique volontaire en matière touristique conduit au décollage économique des PEI et à la diversification des activités productives. Ce modèle se trouve utilisé pour étudier les PEI de la Caraïbe. Néanmoins, il semble plus adapté aux territoires indépendants et moins aux outre-mer françaises (Dimou et Rivière 2015).

L'analyse du développement des PEI a bénéficié de modèles multiples pour démontrer les conséquences particulières d'une situation géographique. En outre, les DROM restent des PEI particuliers du fait de leur rattachement à l'État souverain qu'est la France. Loin d'atténuer toutes les difficultés inhérentes à la situation de PEI, le statut crée une configuration institutionnelle ambivalente : celle de la création et du maintien de rentes économiques passives. C'est un fait économique majeur des outre-mer françaises, dont la Guyane.

Les conséquences de ces rentes passives pour la Guyane sont très importantes. Elles engendrent des comportements économiques qu'il faut analyser afin de concevoir les moyens théoriques et pratiques d'en sortir.

QUESTIONNEMENT DE RECHERCHE

La Guyane, territoire français d’Outre-mer en Amérique du Sud, est caractérisée comme l’ensemble des territoires ultra-marins par sa dépendance économique et l’étroitesse de son marché interne. En outre, elle connaît un très faible niveau de production et d’innovation locales. Le peu de production s’organise autour de filières le plus souvent de « prélèvement » ; la pêche, l’or, le bois, etc., tournées vers l’extérieur. Néanmoins, la volonté commune des acteurs du territoire est d’augmenter l’autonomie économique de ce dernier. Les effets de la crise sanitaire ont renforcé cette volonté. Parmi les filières extractives, celle du bois se distingue par une chaîne de valeur relativement intégrée à l’échelle locale, lui conférant un potentiel important pour générer de la valeur ajoutée, répondre aux besoins de la population guyanaise et tendre vers l’écodéveloppement de la Guyane.

Cela nous mène sur les chemins de la problématique suivante : Dans quelle mesure la filière bois en Guyane, en tant que filière territorialisée, peut-elle contribuer aux stratégies d’écodéveloppement de ce territoire ultra-marin d’Amérique du Sud ?

Cette question centrale en amène deux autres qui la sous-tendent et que nous formulons ci-après.

1. **Comment caractériser les dynamiques de développement ou de non-développement de la Guyane ?**
 - Cette sous-question explore les institutions et les comportements des acteurs économiques locaux qui influencent la trajectoire de développement en Guyane.
2. **Le concept de filière est-il pertinent dans l’analyse de notre cas d’étude dans une perspective d’écodéveloppement ?**
 - Cette sous-question interroge la pertinence de l’approche par filière pour la mise en place de stratégies d’écodéveloppement, en tenant compte des spécificités territoriales et des impératifs écologiques. Elle cherche à déterminer comment ce concept peut évoluer pour devenir un outil stratégique efficace dans l’élaboration des politiques d’écodéveloppement. Cette évolution du concept se fait par le territoire

et l'avènement d'une filière territorialisée apte à révéler et se structurer autour des ressources territoriales

Pour répondre à la question principale et à nos sous-questions, nous avons élaboré un certain nombre d'hypothèses, présentées ci-dessous, qui tracent le fil conducteur de nos recherches.

1. **Institutionnalisation du mal-développement :** la Guyane est marquée par une institutionnalisation du mal-développement, qui l'ancre dans un modèle de développement basé sur des rentes passives, limitant ainsi sa capacité à évoluer vers un écodéveloppement.
2. **Une distinction entre croissance et développement au niveau pratique qui s'articule autour de la notion de besoins :** pour atteindre un écodéveloppement véritable, il est essentiel de revisiter les distinctions théoriques et empiriques entre croissance et développement. Cette réflexion inclut la distinction entre les besoins réels des populations et la consommation, orientant ainsi les politiques publiques vers un développement durable plutôt que vers une simple croissance économique.
3. **Le concept de filière est insuffisant pour répondre aux enjeux territoriaux du développement :** le concept de filière est insuffisant pour notre analyse et n'offre pas la palette conceptuelle pour construire des stratégies d'écodéveloppement.
4. **La filière territorialisée fait le pont entre besoin et production**
Lorsque les besoins sont exprimés, comment y répondre ? La filière territorialisée si elle ne repose pas sur une réponse artificielle à la volonté de consommation fait le pont entre le besoin exprimé et la production qui le satisfait.
5. **La filière territorialisée crée des avantages différenciés et des rentes actives :** la structuration actuelle de la filière bois en Guyane n'est compréhensible qu'à l'aune des constructions de ces avantages différenciés dont le fruit est la rente active. *In fine*, c'est l'ancrage territorial de la filière et de ses activités qui est renforcé.

6. **La filière territorialisée est un espace pertinent de mise en place des stratégies publiques** : la filière bois, en tant que filière territorialisée, constitue un cadre pertinent pour les politiques publiques de la Collectivité territoriale de Guyane, permettant de formuler des recommandations stratégiques en matière de développement durable.

LES ENJEUX THEORIQUES ET CONCEPTUELS

Notre recherche s'inscrit très largement dans une perspective transdisciplinaire, au sens où le monde social ne peut être appréhendé par une discipline unique, distincte et hermétiquement fermée aux autres. Ce choix doit nous permettre d'embrasser la complexité de notre cas d'étude et d'apporter notre modeste contribution à certains débats théoriques et conceptuels. Néanmoins, notre travail reste un travail d'économiste enrichi par l'ensemble des sciences sociales.

Dans le langage commun, un besoin est un état de manque qu'il faut satisfaire le plus rapidement possible. Le capitalisme moderne s'est quant à lui renouvelé par l'idée de consommation de masse, qui, par le marketing, fabrique des besoins artificiels n'ayant pour seul but que de créer *in fine* de la consommation, utile ou non. La publicité crée les besoins, l'obsolescence programmée accélère les rythmes de production, les déchets s'accumulent et l'espèce humaine fragilise sa place sur Terre.

Maslow a hiérarchisé dans une pyramide les besoins : d'une part, les besoins primaires (physiologiques et de protection physique), puis les besoins sociaux, tels que l'appartenance et la reconnaissance. Néanmoins, dans le cadre de notre recherche, nous estimons que le besoin est un enjeu de recherche majeur. Il structure la distinction entre croissance et développement. Quand la consommation sert la croissance, les besoins servent le développement.

La science économique est traversée, au moins depuis la guerre des méthodes, par une tension forte sur sa nature et ses méthodes d'analyse. Ce débat se cristallise autour de la distinction entre croissance et développement. Loin d'être anodine, elle structure le rapport qu'entretient notre discipline avec le reste du monde. Il est important pour nous d'y consacrer une partie de notre travail. De nombreux auteurs

s'y sont intéressés, de Hirschman à Sen en passant par Ignacy Sachs. Cette distinction est autant théorique que pratique et, selon nous, elle s'opère au niveau pratique sur la question de la réponse aux besoins d'une population. Cette notion de besoin, développée par Sen (2001) et plus récemment par Keucheyan (2019), se situe au cœur de la distinction croissance/développement.

L'autre enjeu réside dans la poursuite de l'étude de la Guyane comme petit État insulaire. Les travaux sur les espaces insulaires ont largement évolué depuis les années 2000. En outre, pour les DOM, les dernières avancées viennent de la comptabilité sociale. Mathouraparsad (2011) a, par exemple, modélisé l'économie guadeloupéenne afin d'y tester des politiques publiques de suppression de l'octroi de mer. Cette méthode offre une vision comptable de l'économie avec l'avantage de pouvoir tester des politiques publiques, mais présente l'inconvénient de l'absence de séries statistiques longues (Dimou et Rivière 2015) et un point aveugle sur les réalités des institutions, au sens de North (1990), pour ces territoires.

Au travers de l'analyse spatiale et institutionnelle de l'économie, nous proposons de poursuivre autrement l'analyse des PEI. C'est sur ce chemin que nous tracerons notre travail de recherche.

Pour ce faire, il nous faut sortir de l'opposition micro/macro qui existe dans les approches des PEI. En effet, entre les deux, il existe un espace singulier, contraint et autonome, qu'est le niveau méso. C'est l'espace de l'action collective concrète. Ce niveau d'action collective ouvre la possibilité de penser des concepts qui permettent d'analyser la capacité ou non d'un territoire à répondre aux besoins des populations et en conséquence de sortir de l'institutionnalisation du mal-développement.

Ainsi, comment percevoir ce niveau de l'action collective et quels concepts se révèlent pertinents dans ce cadre-là ? Le cas guyanais nous offre un ensemble de filières comme autant d'analyses possibles de son modèle. Celles-ci ont le double avantage de déjà exister et d'être comprises comme telles par l'ensemble des acteurs.

D'un point de vue plus opérationnel, nous nous attellerons, à l'aune de ces discussions théoriques et conceptuelles, au concept de filière, qui nous occupe dans le cadre de notre thèse. Comment se matérialise la réponse aux besoins d'un territoire dans un but d'écodéveloppement à l'échelle de la filière ? L'économie des filières n'est pas récente, elle remonte au moins au renouveau de l'économie industrielle post-

Seconde Guerre mondiale (Klebaner et Assogba 2018). C'est en France que son utilisation est la plus marquée, notamment durant la période de la reconstruction sous De Gaulle. Ce concept, s'il est utile, est limité dans sa portée territoriale et institutionnelle. Ainsi, en partant du travail d'Assogba (2018) et à l'aide des notions d'avantage différenciatif (Pecqueur et Vieira 2018) et de patrimoine territorial, nous montrerons qu'une filière peut être territorialisée avec un ancrage territorial fort. Cette filière ainsi constituée crée des rentes actives, à différencier des rentes passives engendrées par le mal-développement, pour elle et pour le territoire. La rente active permet d'aller plus loin que les externalités.

La discussion sur les rentes actives et passives ainsi que la discussion sur les avantages différenciatifs sont essentielles pour comprendre la territorialisation des filières.

Cette recherche ambitionne de fournir une analyse des dynamiques institutionnelles, économiques et territoriales en Guyane, en mobilisant les concepts de l'économie du développement, de l'institutionnalisme et de l'économie des proximités. L'approche par la filière, appliquée à la filière bois, permettra de concrétiser empiriquement cette analyse et de proposer des stratégies concrètes d'écodéveloppement adaptées aux spécificités guyanaises.

Ce cadre d'analyse vise à dépasser les logiques extractivistes et les rentes passives, et à poser les jalons de stratégies pour l'écodéveloppement de la Guyane, intégrant une réflexion approfondie sur les besoins réels des populations en opposition à la simple consommation.

METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

L'ouvrage *Philosophiæ Naturalis Principia Mathematica* d'Isaac Newton aborde les lois du mouvement, dont la troisième est la loi de l'action réciproque. Cette loi stipule que « *si l'objet A exerce une force F sur l'objet B, alors l'objet B exerce une force égale et opposée — F sur l'objet A* ». Cependant, les interactions humaines diffèrent profondément de cette dynamique physique. Elles sont ambivalentes,

incertaines, et peuvent être amicales, fraternelles ou conflictuelles. En effet, « *la relation intersubjective est une relation non symétrique* » (Levinas et Nemo 1982, p. 105). Contrairement aux objets physiques, dont l'identité reste inchangée au cours de leurs interactions, dans le monde social, « *les sujets s'auto-organisent en interaction avec d'autres sujets. Le sujet se structure par la médiation des autres sujets, avant même de les connaître véritablement* » (E. Morin 2001, p. 69). Ainsi, l'étude de ces processus d'interaction doit prendre en compte ces incertitudes, ces émergences et ces récursions. Ces éléments engagent dès lors l'acte de connaissance et de celui qui le porte. Le Moigne (2008) synthétise cela à travers la notion de *tiers inclus* basé sur les apports des travaux sur la complexité d'Edgar Morin. Ce tiers inclus devient alors chercheur embarqué dans une volonté de lucidité du rapport entre action et réflexion, expérience et connaissance.

Cette position épistémologique que nous adoptons n'enlève pas le besoin de méthode de recherche. Au contraire, elle se remet au cœur du projet de recherche en questionnant sa pertinence à l'aune de ses objectifs. Ainsi, nous avons construit notre thèse autour d'une démarche abductive faisant le lien entre recherche classique et praxéologie (Nunez Moscoso 2013). Elle permet de créer une boucle relationnelle entre induction et déduction sur un mode itératif.

L'analyse des études de cas reposera sur une approche narrative en économie (Dumez et Jeunemaître 2005). Elle met en exergue la description historisée du territoire et des acteurs. Cette démarche nous apparaît essentielle dans l'élaboration empirique de notre thèse. En effet, elle offre une prise plus forte sur l'hétérogénéité des observations de terrain, des comportements des acteurs, de leurs stratégies, de leurs décisions et des impacts de ces décisions. Ainsi, « *la narration, en tant que méthode d'analyse d'un matériau empirique, offre la possibilité d'explorer les phénomènes dynamiques et de regrouper les données* » (Dumez et Jeunemaître 2005).

Pour ce faire, nous avons parcouru de nombreux documents d'analyses et d'études sur l'économie de la Guyane, de manière générale ou sur des secteurs ou filières plus spécifiquement. Les données de l'INSEE, de l'AUDEG, de l'IEDOM, ainsi que les études commandées par l'ancienne Région et la CTG ont été consultées. C'est à partir de ces éléments, tant quantitatifs que qualitatifs, que nous avons formulé

nos premières hypothèses. Ces éléments chiffrés sont venus étayer les faits stylisés de l'économie guyanaise.

La thèse réalisée en convention Cifre pousse, par définition, à la posture de chercheur embarqué, non extérieur à son objet d'étude et qui modifie celui-ci autant qu'il l'étudie. Cela se fait globalement par les observations participantes (Tétreault 2014), qui placent le chercheur au cœur de son environnement de recherche. Ces observations se sont déclinées dans les réunions de travail entre collègues et/ou avec les partenaires de la filière bois, dans la réalisation des projets, etc. Les concertations qui ont précédé l'élaboration de la politique forestière, la préparation du Salon international du bois de Lille en 2023 ou encore le suivi des travaux d'élaboration du SRDEII ont constitué des occasions pertinentes d'observations participantes.

En parallèle de ces moments privilégiés d'observation de l'action publique et de ses relations avec les acteurs qu'elle vise, nous avons mené de manière plus formelle des entretiens semi-directifs avec une quinzaine d'acteurs du territoire, et ce, pour confronter des hypothèses de travail dans un mode itératif.

Tableau 1. Liste des personnes interviewées

NOM	INSTITUTION	ACTION
Hubert Grand Clément	ITPB/ famille des scieurs/	Entretien X2
Grégory Nicollet	ITPB/ exploitant forestier	Entretien
Caroline Posanski et Fabrice Capitaine	Secrétaires Généraux ITPB	Entretien
Eric Dubois	Directeur ONF en 2017	Entretien
Stéphane Guitet	ONF	Entretien X2
Christiane Barbe	Directrice ONF Outre-mer	Entretien
Bénédictine Maximin	Responsable filière bois CTG	Entretien
Isabelle Bonjour	CTBFG	Entretien
Elodie Brunstein	Solicaz	Entretien
Anna Nouric	CTBFG	Discussions informelles/partage d'informations
Nerius Invest	Prestataire de la CTG sur la politique forestière	Entretien
Eric Lafontaine	GDI	Entretien
Georges Cuyssot	CCIG	Entretien
Jean François De Geyer	DGTM	Entretien
	Ministère de l'Agriculture	Réunion de travail projet MIA
Denys Poulet	Voltalia/association Biomasse	
	Scierie Degrad Saramaka	Visite de terrain
Salon bois construction Lille	FCBA	Participation avec la CTG
	Scierie Cacao	Visite de terrain
	Site Paracou	Visite de terrain
Stéphane Maillet	Maillet Forestal	Entretien
	UMR ECOFOG	Visite de terrain

En outre, ces entretiens formels se sont très souvent doublés d'instantanés d'échanges informels. Ces moments privilégiés ne répondent pas au cadre sociologique de l'entretien semi-directif et ses enchaînements de questions et de réponses. Au contraire, le chercheur embarqué, tiers inclus, doit développer une aptitude relationnelle qui crée des échanges en toute confiance. Les propos recueillis à travers ces espaces informels permettent de sortir de « l'explicite surexplicité »

(Bruneteaux & Lanzarini, 1998) que provoque le formalisme d'un entretien. Cela revêt une importance toute particulière lorsque l'on aborde des sujets conflictuels, comme la place de l'écologie pour certains acteurs, des manquements de certaines institutions, et tout spécialement le rôle et les représentations d'un organisme comme l'ONF.

CHOIX DU CAS D'ETUDE

Dans notre avant-propos, nous avons évoqué la filière pêche. Néanmoins, la Guyane reste également connue pour l'extraction minière. La filière d'extraction minière ne repose pas sur un régime productif totalement local et pose des questions environnementales sérieuses. Ce débat est ouvert en Guyane et nous avons décidé de ne pas l'explorer.

Exclusion de l'extraction minière

Dans son ouvrage *Nouvelle histoire de la Guyane*, Serge Mam Lam Fouck (2013) détaille l'histoire aurifère de la Guyane, qui débute après l'abolition de l'esclavage. Cette période marque une crise dans l'activité sucrière locale, due à un manque de main-d'œuvre, désormais libre. Bien que les gisements d'or fussent connus des Amérindiens, c'est Felix Couy, commissaire commandant, qui initie le processus de recherche et d'extraction d'or en Guyane avec des prospections débutant en août 1855, soit sept ans après l'abolition définitive de l'esclavage en France.

Pour l'administration coloniale et les anciens propriétaires, l'or devient une aubaine pour relancer l'économie guyanaise et peupler cette région. Mam Lam Fouck (2013) évoque ce qui ressemble à un syndrome hollandais « la production d'or avait pris suffisamment d'ampleur pour entraîner — dans une sorte de dérive échappant au contrôle de l'administration de quelques esprits éclairés — toutes les forces vives de la Guyane » (Mam-Lam-Fouck et Anakesa Kululuka 2013), résultant de la ruée vers l'or. L'économie guyanaise se trouve alors dominée par la production d'or, entravant les tentatives d'amélioration de la production par l'innovation. Rapidement, les propriétaires de concessions minières en Guyane se sont transformés en marchands,

approvisionnement des sites miniers en vivres et en matériel, et gérant l'exportation de l'or. Cette évolution a rendu l'exploitation minière particulièrement ardue, un travail alors dévolu à une main-d'œuvre immigrée et peu qualifiée. Ce changement a engendré des conséquences majeures sur les méthodes de production, qui sont restées archaïques. La géographie spécifique des zones d'extraction de l'or, combinée à un manque d'infrastructures de mobilité, a rendu toute tentative de mécanisation inefficace, en raison de l'absence de main-d'œuvre spécialisée, d'outils adaptés et de pièces nécessaires.

Ce système entraîne des répercussions profondes sur les méthodes de production, qui restent archaïques. La géographie particulière des exploitations aurifères et le manque de structures de mobilité rendent les tentatives de mécanisation difficiles. L'économie guyanaise, centrée sur l'or, qui représente jusqu'à 90 % des exportations certaines années, voit décliner rapidement les activités agroforestières et de subsistance. L'argent de l'exploitation aurifère sert alors à compenser le manque de nourriture par l'importation. La production atteint son apogée en 1908 avec 4,5 tonnes (Larroutou 2021) avant de décliner lentement, tombant à 1,5 tonne dans l'entre-deux-guerres et cessant dans les années 60.

La production d'or a repris en Guyane dans les années 80. Deux facteurs rendent cette reprise possible et effective, les deux sont d'ordre technique. Le premier est la publication (Pallier 1995) par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) de l'inventaire minier de Guyane et le second réside dans la mécanisation de la production aurifère et l'intervention de pelleteuses réduisant la pénibilité de l'activité. Très vite, la production passe de moins d'une tonne en 1990 à 4 tonnes en 2001. En 2022, dans son rapport annuel, l'IEDOM portait cette production à moins d'une tonne. Cette dernière est quasi exclusivement dédiée à l'export pour une valeur de 45 millions d'euros, selon le même rapport.

Tableau 2 Tableau Production et exportation de l'or entre 2018 et 2022 (Bouvier Gaz 2022)

	2018	2019	2020	2021	2022	Var 22/21
Production d'or nette (après affinage, en kg)	1 320	1 157	1 058	1 225	916*	-25%
Exportations en volume (en kg)	1 215	1 099	989	1 259	939	-25%
Exportations en valeur (milliers d'€)	39 867	41 121	46 781	57 765	49 881	-14%

Il est important de noter également que structurellement cette filière doit faire face à une activité illégale très dynamique. Plusieurs rapports se sont succédé depuis 20 ans, des parlementaires¹¹ et des forces armées de la gendarmerie, qui estiment l'hémorragie à près de dix tonnes extraites illégalement chaque année en Guyane avec des conséquences désastreuses pour l'environnement (Le Tourneau 2020b ; Le Tourneau 2020a).

La tendance actuelle de la production aurifère en Guyane peut être attribuée à l'intensification des mesures environnementales depuis les années 1990, notamment à la suite du Sommet de Rio en 1992, un tournant majeur souligné par Moïse Tsayem Demaze (2009). Ces mesures comprennent la création de réserves naturelles et du Parc amazonien de Guyane, qui a abouti en 2007. Sur le plan réglementaire, l'évolution a inclus l'extension du code minier en 1998, l'interdiction du mercure en 2006 et l'adoption du Schéma départemental d'orientation minière en 2011, qui visait à équilibrer l'exploitation minière et la protection environnementale.

Le sujet de la réhabilitation post-minière, en particulier la végétalisation et la restauration des cours d'eau, est crucial. Des entreprises, comme Solicaz, spécialisée dans la dépollution des sols et la revégétalisation, illustrent le potentiel d'émergence de technologies génériques dans ce domaine. Cependant, la coopération entre les acteurs de la filière, la recherche, les professionnels et les pouvoirs publics reste limitée. L'exemple de la grappe d'entreprises ORkidé¹², gagnante du concours « Grappe d'entreprises » initié par la Datar en 2011, mais ayant cessé ses opérations depuis, contraste avec la poursuite des activités de l'Interprobois Guyane. Par ailleurs,

¹¹ Notamment le tout premier initié par Christiane Taubira en 2000 (Taubira-Delannon, 2000)

¹² Cette grappe faisait office d'Interprofession de l'or en Guyane

le pôle technique minier de Guyane (PTMG) instrument issu d'une demande forte des acteurs économiques de l'or et qui visait à les accompagner sur le plan technique et réglementaire, a subi une réduction de ses capacités de soutien à la filière à la suite d'un changement de portage de la CCI à la CTG, passant dès lors d'une mission d'assistance à la profession à une mission d'assistance aux élus dans le cadre de la réforme du Code minier.

Ces exemples illustrent les difficultés à structurer la filière or en Guyane, exacerbées par des divergences de vues sur le rôle de l'extraction aurifère dans l'économie locale, comme le montrent les blocages lors de l'élaboration du SDOM entre 2008 et 2010 ou les controverses autour de grands projets miniers tels que Camp Caïmans, Cambior ou Montagne d'Or (Oder 2011 ; Baumes Malfant 2020 ; Sophie 2018).

En somme, le régime productif de la filière n'est pas local et ses flux ne profitent pas au territoire guyanais, n'apportant aucune valeur ajoutée en matière de technologies génériques. La filière est largement dépendante de l'extérieur et a peu d'impact sur le développement du reste du territoire, comme l'indique le Rapport Deloitte (2018).

L'ensemble de ces observations, économiques et stratégiques nous ont conduit à ne pas retenir cette filière de notre présent travail de recherche. En effet, elle ne semble pas, a priori, répondre à un objectif d'écodéveloppement du territoire.

Le choix de la filière bois

La Guyane, avec ses 8 millions d'hectares de forêts primaires, représente près de la moitié des forêts françaises et une forêt primaire d'exception. Sur ces 8 millions, 2,5 millions font partie du Domaine forestier permanent (DFP) géré par l'ONF. Le reste du territoire est organisé autour du Parc Amazonien évoqué plus haut, les zones de droit d'usage (ZDUC) et la zone intermédiaire.

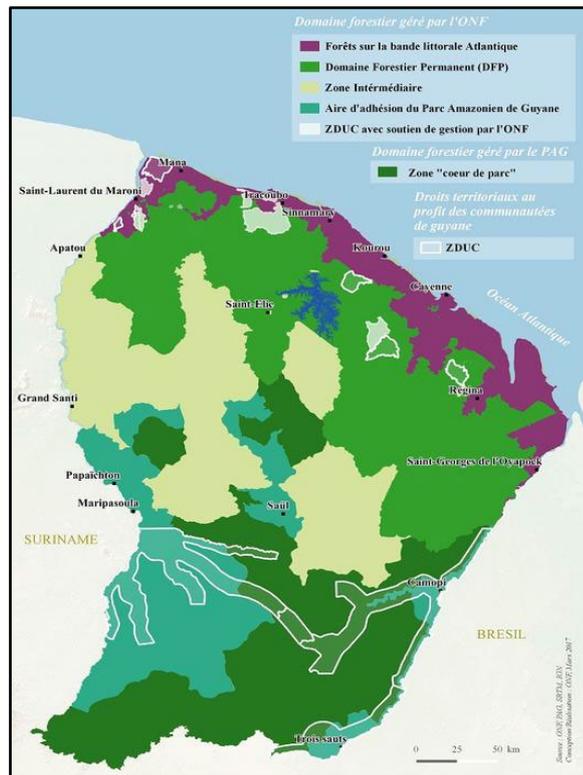


Figure 5 Carte de désignation des espaces de la Guyane

La filière bois en Guyane s'est historiquement développée autour de l'exploitation du bois de rose et du Balata blanc, comme le souligne Bruleaux (1989). Ces essences, cruciales pour l'industrie de la parfumerie et du latex, ont été surexploitées jusqu'à frôler l'extinction. Jusqu'à la période post-guerre et la départementalisation, la gestion de la forêt guyanaise incombait au service des mines et forêts, qui attribuait les autorisations d'exploitation.

En 1952, le Bureau agricole et forestier de la Guyane (BAFOG) est créé par arrêté ministériel, marquant un tournant dans la gestion forestière de la région (Valeix et Mauperin 1989a). Le BAFOG a initié un inventaire forestier majeur, facilitant une meilleure compréhension de l'écosystème forestier guyanais. Il a mené diverses expérimentations pour identifier les entraves au développement rentable de l'industrie du bois, dans un contexte où les scieries ne pouvaient subsister sans le soutien de l'État (Mangal 2010). Malgré les difficultés, le BAFOG a contribué à améliorer les aspects

techniques de la filière, notamment le sciage. Cependant, la petitesse du marché guyanais demeurait un obstacle majeur.

L'indépendance des pays africains et l'augmentation des subventions étatiques ont attiré de nombreuses sociétés papetières en Guyane. Les Établissements ROUGIER et Fils, spécialisés dans le déroulage des bois africains, incarnent un exemple emblématique de cette période. Soutenus par l'État, ils s'implantent en Guyane en 1963. Malgré cela, ils n'atteignent pas leurs objectifs de production et quittent la Guyane en 1969 pour des raisons de qualité et de quantité insuffisante de bois, de difficultés logistiques et du coût élevé de la main-d'œuvre.

Les années 1970 ont été particulièrement difficiles pour l'industrie forestière guyanaise. La Compagnie française du Maroni, dernière grande entreprise de la filière, ferme ses portes en 1970, entraînant une chute significative de la production. En réponse, les professionnels du bois forment le groupement d'intérêt économique « Guyane Bois » pour revitaliser la filière. Les années 1975, avec le plan vert, voient l'échec de projets d'usines de pâte à papier malgré les efforts du gouvernement pour stimuler l'économie guyanaise, principalement à cause de défis économiques et logistiques, ainsi que de l'absence d'infrastructures portuaires adaptées.

Bien que la fin des années 70 ait été marquée par une augmentation de la production forestière, grâce notamment au groupe Moreau, cette croissance n'a pas été soutenue. Au début des années 80, la production chute de nouveau, en grande partie à cause des problèmes financiers et techniques rencontrés par le groupe Moreau. En 1983, la cessation d'activité du groupe accentue la crise de la filière bois en Guyane.

À partir des années 80, l'Office national des forêts (ONF) en France s'est fortement impliqué dans la recherche et le développement (R&D) pour favoriser une gestion durable des forêts (Husson 2021). Cette initiative s'inscrit dans le cadre plus large de l'engagement de l'ONF à adapter les pratiques de gestion forestière aux conditions environnementales et climatiques changeantes. À la fin des années 90, le rapport de Jean Louis Bianco (1998) à l'attention du Premier ministre replace la forêt au cœur des préoccupations des pouvoirs publics avec une optique durable

« J'affirme qu'il est possible de concilier économie et écologie, à condition d'être respectueux, à la fois des équilibres biologiques et de la réalité économique. La gestion durable passe par la simplification des règles de protection. Elle exige surtout la participation négociée de tous. La contrainte est parfois nécessaire. Mais c'est le contrat qui révèle une société démocratique véritablement adulte. » (Bianco 1998, p. 107)

Le projet Paracou, par exemple, a été créé dans le but d'évaluer l'impact de divers traitements sylvicoles sur les peuplements forestiers, en se concentrant sur des aspects tels que la croissance et la production. Ce projet comprend 16 parcelles, permettant une évaluation complète de différentes stratégies de gestion. De même, le projet Guyafor a été mis en place pour mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes forestiers. Ces initiatives permettent à l'ONF de tester de nouvelles pratiques de sylviculture, alternatives aux éclaircies, et d'adapter les périodes de rotation entre les exploitations forestières, qui ont été allongées à plus de 65 ans.

Le département R&D de l'ONF compte 51 personnes, dont trois collaborateurs en Guyane. Les recherches menées par l'ONF ont contribué à la rédaction d'un guide d'aménagement spécifique à l'ONF et au développement de méthodes d'exploitation à faible impact (EFI). Ces développements méthodologiques réalisés depuis 1994 avec la communauté scientifique ont également permis la rédaction d'un guide pratique d'aménagement spécifique à la Guyane, publié en mars 2009.

La filière bois est également un moteur économique important pour la Guyane, avec un chiffre d'affaires de 100 millions d'euros en 2021, selon l'IEDOM. Elle est composée de près de 200 entreprises, dont 90 % sont de très petites entreprises (TPE). La Commission régionale forêt bois a validé en 2020 l'ambitieux projet d'augmenter la production de bois à 210 000 m³/an en 2030.

Un paradoxe persiste sur la question de la filière bois en Guyane. Le bois semble être une ressource omniprésente en Guyane et les besoins pour la construction et la chimie verte sont présents et prégnants. Néanmoins, cette filière, pourtant au cœur de bien des enjeux amazoniens de la Guyane, souffre de la difficulté à changer d'échelle

et à consolider son positionnement dans l'économie guyanaise voire de prospérer à l'export.

Le développement de plantations pour répondre à ces enjeux est également préconisé. Ce développement peut devenir une opportunité pour la Guyane sur le plan de la création d'emplois, entre 96 et 488 emplois directs d'ici 2045 (Bruno Hérault et al., 2015). Cependant, leur mise en place pose plusieurs questions : juridiques, répartition des plantations, gestion durable, bilan carbone. Dit autrement, la problématique productive principale de la filière réside dans sa capacité à changer d'échelle en préservant un même niveau d'exigence écologique. Ce nouveau problème de production posé collectivement au territoire n'a pas encore trouvé de réponse pertinente et tout aussi collective.

L'histoire de la filière forêt bois de Guyane est longue et riche. Sa mise en place sur le temps long fait de compromis entre économie et écologie, ses enjeux d'innovation pour faire face à de nouveaux défis économiques et écologiques liés au dérèglement climatique et à une volonté assumée du territoire d'embrasser un aménagement et des modes constructifs amazoniens et le fait qu'elle soit aujourd'hui dans un moment de tension entre des visions différentes du bois qui peuvent remettre en cause sa structuration. L'ensemble de ces éléments fait de cette filière, la plus pertinente pour illustrer la manière dont les stratégies d'écodéveloppement peuvent inverser les processus de mal-développement.

ANNONCE DU PLAN

Pour répondre aux questionnements soulevés par cette thèse sur la filière bois en Guyane, nous développerons notre réflexion en trois parties distinctes.

Dans un premier temps, nous examinerons de manière théorique et empirique les distinctions entre croissance et développement. Cette exploration visera à définir les contours d'un développement adapté aux spécificités de la Guyane, considérée comme une petite économie insulaire. Nous insisterons notamment sur la distinction entre besoins et consommation, des notions clés pour l'élaboration de stratégies d'écodéveloppement. Ces réflexions nous permettront d'aborder un aspect crucial de notre travail : la caractérisation de l'économie guyanaise, que nous estimons être en situation de « mal-développement ». Cette situation se manifeste par une économie fondée sur des rentes passives, répondant davantage à des aspirations de consommation qu'à des besoins réels.

Dans la deuxième partie, nous aborderons le concept de filière, qui nous semble particulièrement pertinent. Nous démontrerons que la filière n'est pas simplement un agencement technique, allant de l'amont à l'aval, mais qu'elle possède également une dimension institutionnelle. C'est en mobilisant l'institutionnalisme que ce concept révèle tout son potentiel heuristique. Nous proposerons ainsi une extension de cette notion vers la « filière territorialisée », plus à même de saisir les contours, les caractéristiques et le fonctionnement concret de la filière bois.

Enfin, dans une troisième partie, nous appliquerons ces développements à l'analyse de la filière bois en Guyane. Nous montrerons que la prise en compte des dimensions institutionnelles et territoriales permet non seulement d'analyser de manière fine une filière locale, mais aussi de construire des stratégies d'écodéveloppement adaptées à la Guyane.

1.

**LA GUYANE ENTRE RENTES
PASSIVES ET BESOINS
FONDAMENTAUX : UN TERRITOIRE
ANCRE DANS LE MAL-
DÉVELOPPEMENT**

L'analyse socio-historique de la Guyane et des outre-mer en général est coincée entre d'un côté les analyses macro et de l'autre les analyses micro. En outre, ces analyses sont portées par des postulats néoclassiques qui apparaissent inopérants pour comprendre la dynamique de l'économie guyanaise et proposer des solutions pour sortir de l'impasse économique. Nous allons démontrer ici comment l'histoire et l'économie de la Guyane s'inscrivent dans une institutionnalisation du mal-développement. Nous constaterons des formes de développement par mimétisme ou bloqué dans des schémas ricardiens, où les dotations factorielles conditionneraient le développement. Ainsi, la dotation naturelle (or, pétrole, bois, minerais rares, etc.) de la Guyane suffirait à son développement et les blocages se situeraient uniquement dans des problématiques juridiques et politiques d'accès à ces ressources. Dès lors, nous rappellerons les fondements de la distinction entre croissance et développement afin d'explorer les dimensions d'une distinction par les besoins. Cette dernière, à différencier de la consommation, fonde selon nous le point de bascule entre croissance et développement qui permet de penser l'écodéveloppement (Sachs 1980) des territoires. Par ailleurs et de manière plus empirique, l'inverse d'un territoire qui répond aux besoins fondamentaux de sa population est un territoire qui crée des rentes passives et s'enferme dans le mal-développement.

1.1. CROISSANCE ET DEVELOPPEMENT : UNE DISTINCTION PAR LES BESOINS

Le distinguo entre croissance et développement traverse l'histoire de la science économique et de son rapport avec les autres sciences sociales. Cette sempiternelle question pose les jalons d'une conception différenciée entre une vision totalement quantitative et une vision qualitative de l'économie. La croissance, à travers l'outil du PIB, a servi, et sert encore, d'indicateur principal et uniforme du progrès des sociétés. Pourtant, de nombreuses critiques se font jour sur les angles morts de cette croissance qui épuise les hommes et la nature.

Dans ce rappel, nous éviterons volontairement d'aborder la question de la décroissance. En effet, le concept de décroissance est utilisé par beaucoup comme un mot « bulldozer » censé marquer une rupture nette avec la société capitaliste. Si nous partageons cette critique de la croissance, il nous apparaît délicat de repérer le concept et de le définir dans ses effets concrets et systémiques, tant économiques que politiques. Le terme est très souvent utilisé pour lui-même par les pro et les anti-décroissance. Selon ses thuriféraires, sa force résulte de cette sémantique radicale. Toutefois, c'est aussi sa principale faiblesse, selon nous, car il ne trace pas de lignes claires de construction d'une économie durable dans la grande distinction entre économie du Nord et économie du Sud.

La croissance s'est imposée comme objectif principal de toutes les politiques publiques. Elle est le corollaire de la tendance de l'économie *mainstream* (ou orthodoxe) à s'apparenter à la science physique. En effet, le développement de la science économique s'est, en partie, réalisé par mimétisme avec les sciences naturelles. Il s'agissait d'édicter de grandes lois universelles à l'aide d'outils de plus en plus abstraits, dont les mathématiques sont une part importante. Cette révolution dite marginaliste de la fin du 19^e siècle marque un tournant majeur dans les méthodes utilisées pour analyser les faits économiques (Isla 2021a). Cela s'est matérialisé par la « querelle des méthodes » (*Methodenstreit*). Cette dernière s'est déroulée entre l'école historique allemande de Gustav Schmoller, qui promouvait des outils de sciences sociales, et les marginalistes de Karl Menger qui faisaient la promotion de techniques par l'abstraction mathématique (Charbonneau 2021).

Pourtant, les crises successives, qu'elles soient sanitaires, économiques, géopolitiques ou autres, que nous vivons depuis 2007, montrent l'échec de certains modèles à construire du bien commun. Se pose alors la question des modalités d'érection d'une société résiliente à ces chocs et régénérative (Maillefert et Robert 2017).

1.1.1. Les limites de la croissance

Le mythe de la croissance, comme Karl Polanyi (1944) l'évoquait en son temps, est renforcé par les Trente Glorieuses qui ont suivi l'après-guerre. Ces années de forte croissance font référence pour de nombreux décideurs¹³ et économistes.

Pourtant, il est maintenant avéré que la croissance de l'activité économique nécessite une augmentation de la consommation des ressources naturelles, notamment énergétiques (Georgescu-Roegen 1971).

Cela conduit à faire des choix épistémologiques importants afin de sortir de la vision classique de l'économie, excluant la nature ou, à défaut, lui attribuant un prix afin qu'elle rentre dans un cadre analytique. En effet, l'économie standard a depuis longtemps montré ses limites à traiter des problématiques environnementales, car bloquée dans « *la logique des choses mortes* » (Passet et Vivien 2011). Cette logique a pour corollaire que la reproduction du capital conditionne la totalité du système socio-économique et naturel. C'est le résultat du désencastrement entre le système économique et le reste de la société. Les limites de la croissance s'inscrivent ainsi directement dans le fonctionnement même de l'économie moderne ou post-moderne dans des formes de « contre-productivité ». Ce concept fécond repose sur l'idée qu'à un certain niveau de productivité, voire de surproductivité, le fonctionnement d'un bien ou d'un service produit l'inverse de ce qui était attendu (Clerc 2010 ; Illich et al. 2007). Cette surproductivité qui conduit à une contre-productivité forme les caractéristiques du monde moderne. La crise du Covid-19 offre un exemple récent. Nous pouvons la voir comme la crise d'une mondialisation incontrôlée, issue d'une interdépendance forte des économies mondiales. Le confinement de plusieurs mois de l'ensemble de la planète revient ainsi comme l'effet d'une surproductivité. Ou encore, nous pouvons prendre l'exemple des périphériques créés pour fluidifier le trafic et qui,

¹³ Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, avait affirmé cela lors d'un débat au moment des présidentielles en 2022 : « *Ma conviction profonde, c'est que nous sommes en train de retrouver le niveau de croissance, le niveau d'emploi, le niveau de réindustrialisation que nous avons pendant les Trente Glorieuses* »

au contraire, le congestionnent sous le poids d'une urbanisation tous azimuts (Grünig Iribarren 2019).

1.1.1.1. Le PIB comme indicateur hégémonique

Depuis le fameux épisode de la « querelle des méthodes », qui a vu s'opposer les marginalistes à l'école historique allemande, deux conceptions de l'économie s'affrontent. D'une part, nous avons les tenants d'une science autonome censée bâtir des lois universelles, applicables partout et en tout temps, à l'image de la physique newtonienne. Et, d'autre part, nous trouvons les partisans d'une science sociale ancrée dans l'histoire, mais surtout contextualisée par la médiation de l'espace, de la culture, de l'histoire, etc.

Selon les économistes orthodoxes, l'homme est un être uniquement rationnel dont les choix sous contrainte sont guidés par une information parfaite. Cette abstraction de l'homme sera par la suite nommée : *homo oeconomicus*. Loin d'être utilisé comme un idéal type¹⁴, l'*homo oeconomicus* est devenu hégémonique, recouvrant l'ensemble des champs du social par son caractère performatif. À travers la révolution marginaliste, notamment par Léon Walras, la formalisation gagne toutes les sphères des sciences sociales : « *si l'économie politique pure, ou la théorie de la valeur d'échange c'est-à-dire la théorie de la richesse sociale considérée elle-même est comme la mécanique, comme l'hydraulique, une science physico-mathématique, elle ne doit pas craindre d'employer la méthode et le langage mathématique* » (Léon Walras cité par Isla 2021a).

¹⁴ « On obtient un idéaltype en accentuant unilatéralement un ou plusieurs points de vue et en enchaînant une multitude de phénomènes donnés isolément, diffus et discrets, que l'on trouve tantôt en grand nombre, tantôt en petit nombre et par endroits pas du tout, qu'on ordonne selon les précédents points de vue unilatéralement, pour former un tableau de pensée homogène. On ne trouvera nulle part empiriquement un pareil tableau dans sa pureté conceptuelle : il est une utopie. » (Weber, 1965)

Ces méthodes vont irriguer la science économique (*mainstream*), influençant ainsi les indicateurs principaux de bonne santé économique, notamment le produit intérieur brut (PIB).

Le PIB est une mesure de la production. De manière comptable, il représente la somme des valeurs ajoutées, soit la somme des productions finales.

Cet agrégat prend une valeur monétaire représentant la production dans un espace donné, par exemple la France, l'Allemagne, l'Europe, l'Asie, etc., sur une période donnée. Il offre l'avantage d'être un indicateur reconnu par tous les acteurs économiques et permet des comparaisons internationales, à condition de prendre en compte la démographie, le PIB/hab. et les différences de change, le PIB par PPA.

Au-delà de ces aspects, le PIB reste un indicateur imparfait. En effet, le PIB n'offre qu'un reflet des flux monétaires qui transitent entre agents économiques. Il ne prend pas en compte la qualité des biens échangés, leurs impacts sur la planète, sur la société ou pour les personnes elles-mêmes. La vente d'antidépresseurs ne se distingue pas de la vente d'un ouvrage par un libraire, par exemple. Il y a tout un pan de l'économie qui ne passe pas par la médiation du marché, qui demeure hors champ du PIB, car aucun échange monétaire n'est comptabilisé. Le travail domestique (d'Albis et al. 2016) est un très bon exemple qui sera développé *infra*.

Le PIB est l'indicateur principal des décideurs pour orienter les politiques publiques en matière économique et les évaluer. Cependant les postulats qui conduisent à son utilisation massive se basent, d'une part, sur l'existence d'un marché naturel qui préexiste à tout échange et, d'autre part, sur une conception restrictive de la valeur. Le produit intérieur brut est une mesure de la richesse nationale à instant T. C'est en science économique la somme des revenus. Cet indicateur se formalise dans les années 30, à la suite de l'apparition des dispositifs nationaux de comptabilité. Avec la création de cette nomenclature, c'est une manière d'appréhender le monde économique et de l'analyser qui a été validée. Il résulte d'un rapport de force (Méda 2012) et d'un compromis concernant les éléments pris en compte dans cette comptabilité. Néanmoins, comment déterminer la valeur d'un bien ou d'un service ? Pour les économistes orthodoxes, cette valeur, c'est le prix. La valeur est alors dite substantive. Ce prix est lui-même créé par la médiation du marché selon la rareté et

l'utilité d'un bien ou d'un service¹⁵, car la valeur « renvoie à une évaluation quantitative d'un ensemble de richesses saisies sous un certain point de vue quantitatif à partir d'une grandeur commune qui en permet la mesure. La grandeur commune [...] est la monnaie » (Isla 2021b, p. 83). Par conséquent, cette conception de la valeur suppose une idée importante, celle de la commensurabilité parfaite, voire naturelle, des marchandises (Aglietta et Orléan 2002). Et, dans ce cadre-ci, c'est l'ordre marchand qui s'impose aux individus.

C'est sur cette base-là que se crée l'indicateur PIB comme « la somme des valeurs ajoutées créées par les unités productrices résidentes une année donnée, évaluées au prix du marché » (INSEE). Cet indicateur, fruit des nomenclatures de la comptabilité nationale, mesure uniquement les biens échangés par le biais du marché et qui ont donc un prix. Cela dit beaucoup de la conception de la valeur qu'est diffusée dans les sciences économiques. Anne Isla (2021a) a explicité les différentes approches de la valeur de l'Antiquité à nos jours. Elle explique que la valeur a permis l'axiomatisation de la science économique et la mise en place de ses principes d'efficacité (santé, école, hôpitaux, finance, etc.). À travers cela, « l'économie est posée hors de toute référence sociale, culturelle et écologique » (Ibid., p. 82). Cette opposition s'est cristallisée sur les méthodes à employer dans l'exercice de cette science, mais également sur les postulats anthropologiques qui fondent les théories économiques.

1.1.1.2. Le PIB par habitant : un indicateur utile, mais incomplet

Les institutions publiques pour prendre en compte cette réalité dans les territoires se sont mises à la quantifier à travers l'outil du PIB corrigé par le nombre d'habitants. Eurostat et l'INSEE produisent à ce titre régulièrement des classements des régions selon leur $\frac{PIB}{H}$. Nous l'avons indiqué plus haut, le PIB est un indicateur très limité. Il ne dit rien du progrès social, des dégâts environnementaux occasionnés ou de la

¹⁵ À la différence des classiques, de Smith à Marx en passant par Ricardo, qui pensaient que la valeur résidait dans la quantité de travail fourni. C'est sans doute la grande différence qui s'opère entre économistes orthodoxes et hétérodoxes (Isla 2021a, p. 82)

satisfaction des besoins. Ses propres concepteurs avaient déjà annoncé ses limites. Néanmoins, cela n'a pas empêché d'en faire le principal indicateur de bonne santé économique et d'être repris au niveau territorial. Dès lors, il est difficile d'appréhender l'ensemble des réalités territoriales à travers cet indicateur. Il produit un effet réverbère sur les grandes métropoles qui apparaissent surproductrices.

Les travaux de Davezies et Pech (2014) avancent par exemple une surperformance de l'Île-de-France en matière de productivité par rapport aux autres régions françaises.

Bouba-Olga et Grossetti (2015) ont par la suite démontré les faiblesses de ces raisonnements. En effet, dans les méthodes d'analyse utilisées par Davezies et Pech, les résultats sont biaisés par des compositions sectorielles ; l'Île-de-France regorge de métiers tertiaires et de la finance mondiale avec une concentration de hauts revenus. Ces variables agissent comme un bruit et viennent perturber les résultats des auteurs de la note Terra Nova. On peut affirmer que ces revenus n'ont pas de corrélation avec le niveau de productivité du territoire.

Afin d'affiner les méthodes d'analyse, Bouba-Olga et Grossetti apportent une subtilité aux ratios conventionnels. Ils décomposent le PIB par habitant comme suit :

$$\frac{Pib}{H} = \frac{Pib}{E} \times \frac{E}{H}$$

Ainsi ils déterminent la productivité apparente du travail, car le $\frac{PIB}{H}$ est en réalité le résultat du produit de la productivité apparente et du taux d'emploi.

Cette décomposition permet de requestionner le $\frac{PIB}{H}$ et d'expliquer l'apparente productivité de l'Île-de-France : premièrement des actifs résidants hors Île-de-France et qui y travaillent, deuxièmement des actifs parisiens qui partent vers des régions qui offrent de meilleures aménités (campagne, littoral, montagne, outre-mer, etc.) pour vivre leur retraite, troisièmement et pour finir un taux de chômage globalement inférieur dans cette région. La nouvelle décomposition redessine la carte des régions dynamiques de France :



Figure 6 Décomposition du PIB selon les régions françaises. Source INSEE 2022

Le constat est clair, l'effet de l'Île-de-France et la décomposition du $\frac{PIB}{H}$ laissent émerger une réalité tout autre que celle avancée dans la note de Terra Nova. Les régions comme la Picardie et le Limousin font un bond considérable dans le classement avec ces indicateurs.

Dans le tableau ci-dessus, un nouvel indicateur fait son apparition. Il s'agit de l'emploi par habitant. Les auteurs le décomposent ainsi¹⁶ :

¹⁶ E = actifs occupés (résidents ou non)

H = nombre d'habitants

PAO = population active occupée

PA = population active

PEAT = population en âge de travailler de la région

$$\frac{E}{H} = \left(\frac{E}{PAO}\right) \times \left(\frac{PAO}{PA}\right) \times \left(\frac{PA}{PEAT}\right) \times \left(\frac{PEAT}{H}\right)$$

L'indice de concentration de l'emploi
Le
Taux
Part des
taux d'emploi
d'activité
actifs

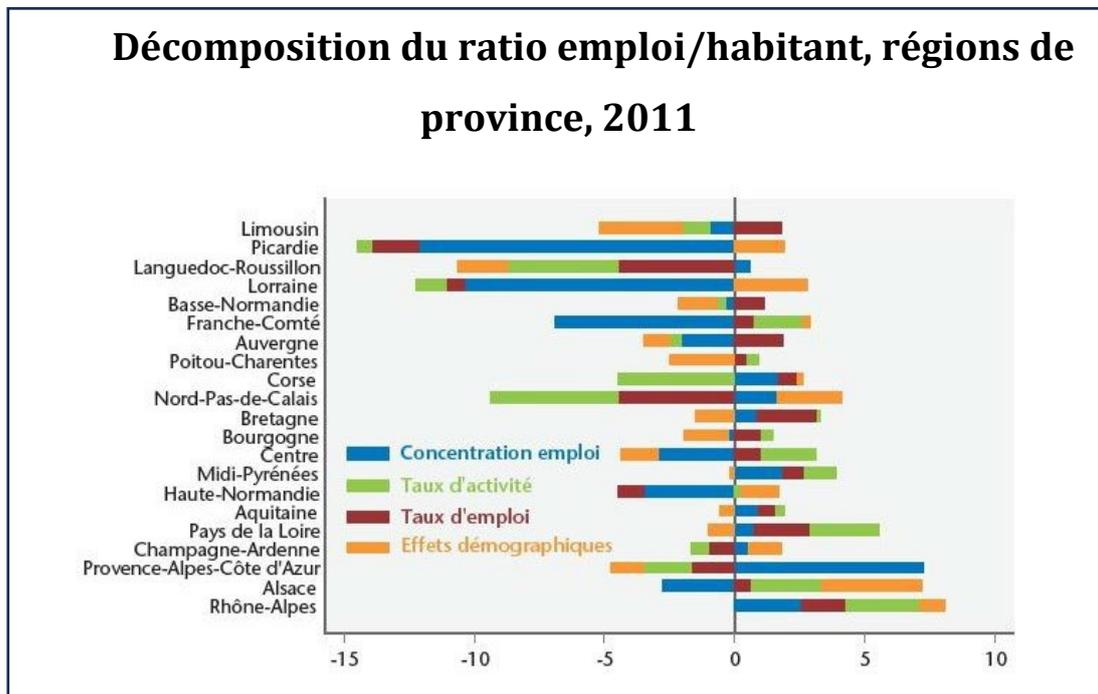


Figure 7 Décomposition issue des travaux de (Bouba-Olga et Grossetti 2015)

On voit apparaître ci-dessus des éléments de mobilité géographique des travailleurs soit en lien avec la présence d'une frontière, avec un travail déclaré dans un autre pays, soit parce que la région accueille des retraités en masse. Ces derniers gonflent la part inactive ou encore par des transports pendulaires interrégions. La multiplicité des réalités régionales ne saurait se limiter à la seule productivité apparente du travail dont on a vu plus haut, les limites. Le cas de l'Île-de-France est particulièrement éloquent, notamment Paris qui concentre les hauts revenus liés à la finance.

L'INSEE aujourd'hui reconnaît les faiblesses du $\frac{PIB}{H}$ et reproduit la décomposition opérée par Olivier Bouba-Olga et Michel Grossetti. C'est d'une très grande importance, notamment pour la Guyane dont les caractéristiques démographiques et d'emploi diffèrent de la majorité des autres territoires français, Outre-mer compris.

Néanmoins, derrière la critique de la croissance, il n'y a pas seulement une critique des indicateurs et des méthodes. En substrat, il s'agit bien d'une controverse sur la valeur et les objectifs que l'on assigne à l'économie et son rôle dans la société, notamment le lien avec l'écologie et les inégalités Nord/Sud.

1.1.1.3. Critique de la croissance : une controverse sur la valeur

La croissance économique se réalise ; mais elle est croissance de quoi, pour qui, à quel coût, pour arriver à quoi ? Un moment partiel du système économique (même pas le moment quantitatif : une partie du moment quantitatif concernant certains biens et services) est érigé en moment souverain de l'économie ; et, représentée par ce moment partiel, l'économie, elle-même moment de la vie sociale, est érigée en instance souveraine de la société. (Castoriadis 1999)

L'intérêt qui a fait la réussite du PIB est également son principal défaut. En effet, le PIB se base sur le prix des biens et services vendus dans la limite des stocks et des disponibilités. *De facto*, cela permet d'agréger différents biens et services de natures très diverses. Pour cela, ils doivent s'échanger sur un marché et impliquent la constitution d'un prix¹⁷. Concernant le marché, son caractère naturel et autorégulateur, Karl Polanyi a démontré dans *La grande transformation* que c'était une fiction, voire un mythe. Il réduit les hommes à de simples agents rationnels (*homo oeconomicus*) et conduit à une extension destructrice (désencastrement) de la marchandisation,

¹⁷ en référence directe à la théorie de la valeur de Debreu (1921-2004).

notamment vers des champs qui ne peuvent l'être : le travail, la terre et la monnaie. Polanyi évoque ainsi ces derniers comme étant des marchandises fictives. Pour les économistes orthodoxes, de cette fiction du marché qui tend à étendre à l'infini la marchandisation à toute chose naît le prix, point d'équilibre optimal entre offre et demande. Pour le dire autrement, le marché est l'outil le plus efficace pour allouer les ressources rares sous contrainte. Dès lors, pour qu'un bien compte, il doit avoir un prix. C'est ainsi que les économistes ont tenté de donner un prix à la nature ou aux services qu'elle rend. Ce sont les services écosystémiques. Ces derniers se heurtent toutefois au principe d'incommensurabilité¹⁸ (Petit et al. 2022, p. 83).

En outre, de nombreux économistes ont porté une critique vive de la valeur dite substantive, notamment André Orléan, c'est-à-dire intrinsèque, aux biens et services. La valeur n'est pas naturelle, il s'agit en réalité d'un fait social, nous dirions même un fait social total (Mauss 1925 ; Caillé 2007), c'est-à-dire « qu'il met en branle dans certains cas la totalité de la société et de ses institutions [...] et dans d'autres cas seulement un très grand nombre d'institutions [...] » (Mauss 1925). La valeur comme fait social total est donc un phénomène impliquant des aspects économiques, religieux, juridiques, sociétaux, etc.

« La valeur est donc au cœur même de la structure explicative en économie [...] est-ce le marché qui la révèle ou est-elle le fruit d'un compromis social ? ».

Cela dit beaucoup de la conception de la valeur qui est diffusée par les sciences économiques. Isla (2021a) a explicité les différentes approches de la valeur de l'Antiquité à nos jours. Elle nous explique que la notion de valeur a permis l'axiomatisation de la science économique et la mise en place de son principe d'efficacité sur la santé, l'école, les hôpitaux, la finance, etc.). À travers cela « l'économie est posée hors de toute référence sociale, culturelle et écologique » (Ibid., p. 82). Cette opposition s'est cristallisée sur les méthodes à employer dans l'exercice de cette science, mais également sur les postulats anthropologiques qui fondent les théories économiques.

¹⁸ En effet, la valeur accordée à un bien tient du point de vue de l'acteur mobilisé, ainsi il n'existe pas d'unité commune de mesure de la valeur d'un bien ou d'un service

C'est sur cette base que de nombreux économistes, philosophes, sociologues ont critiqué vivement l'indicateur PIB (Méda 2012 ; Isla 2021a ; Salais 2010 ; Fourquet, Bénard et Aujac 1980 ; Professeur Joseph E. Stiglitz 2009). C'est à ce titre qu'un important rapport a été publié en 2009 par d'éminents économistes, dont Amartya Sen et Joseph Stiglitz. Il avait pour but de pointer les faiblesses et les angles morts des indicateurs de développement, notamment le PIB, mais aussi de faire émerger de nouveaux indicateurs plus aptes à définir le bien-être d'une population parce que *what counts gets counted*. En effet, la performativité de la manière de quantifier l'action publique rend le sujet prégnant tant au niveau académique que politique. Simon Kuznets, lui-même créateur avec d'autres de la comptabilité nationale et du PIB, critiquait fortement cet indicateur. Il notifiât déjà devant le Congrès américain en 1934 que le PIB ne donnait pas d'indication définitive sur la création de richesse et que seul il ne servait à rien.

Ce questionnement sur la valeur porte la critique académique de la croissance infinie, comme projet de société et comme support des outils d'évaluation et de compréhension de l'économie moderne. Dès lors et sur cette base, une série importante d'indicateurs alternatifs ont fait leur chemin, tant dans le monde universitaire que sociopolitique : IDH, Indice de Gini, etc. Il s'agit de changer le cadre des valeurs. André Orléan a accompli un immense travail sur l'analyse de la valeur dans le capitalisme moderne et le processus de détermination de cette dernière. En prenant l'exemple des marchés financiers et des modalités de constitution du prix, donc de la valeur d'un actif financier, il montre que ce n'est pas tant une valeur intrinsèque/naturelle du titre, mais bien une construction d'un groupe homogène qui investit dans l'actif. Ce faisant, c'est la croyance dans un avenir positif ou négatif et des affects également (Lordon 2022) pour cet actif qui ont un impact sur son prix au présent.

L'autre aspect réside par ailleurs dans le rejet de l'instrumentalisme néo-classique, dont Milton Friedman était le chantre, qui détermine la force d'une théorie à son pouvoir de prédiction. À cela, Paul Davidson du courant des post-keynésiens américains répond « *qu'il vaut mieux être approximatif dans le vrai que très précis dans le faux* » (Lavoie 2004, P.21 cité par Berr 2009).

1.1.1.4. L'angle mort écologique de la croissance : vers une soutenabilité faible

La critique principale imputée à la croyance dans une croissance infinie est qu'au contraire, la finitude du monde constitue une contrainte indépassable. La captation infinie de ressources qui alimente la croissance économique n'est pas compatible avec les attendus en matière de réduction de l'empreinte humaine sur la Terre. Pour le GIEC¹⁹, seul un changement radical des modes de production peut faire entrer l'humanité dans la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). De plus, au-delà du seul sujet des GES, on assiste à une extinction massive de la biodiversité planétaire, ce que l'on nomme la 6^e extinction de masse. Ce sont, en effet, les neuf grandes limites planétaires qui sautent une par une nous laissant très peu de marge de manœuvre. La Guyane n'est pas épargnée par ce phénomène avec des conséquences sur sa façade maritime et ses forêts (Antoine Cabon et al., 2015 ; Cissé, 2013 ; Diop, 2016).

Le débat sur la valeur déjà bien établie en sciences économiques s'est renforcé avec la prise de conscience du péril écologique. En effet, l'intégration de plus en plus conséquente des réalités écologiques dans les modèles économiques, montrant des incompatibilités fortes, pousse de nombreux économistes à questionner à nouveau la valeur à partir de la focale écologique. Là où l'économie de l'environnement, dans une vision *mainstream* (Isla 2021b), tente d'attribuer un prix à la nature. Nous avons évoqué plus haut les travaux de Karl Polanyi qui a déconstruit le mythe du marché autorégulateur et le désencastré de ce dernier. Ce faisant, c'est tout le corps social qui, à l'inverse des sociétés archaïques, s'est réencastré dans une logique purement marchande, provoquant la marchandisation du monde. L'économie environnementale offre un bel exemple de la faim gargantuesque du marché qui phagocyte tout sur son passage. En effet, ce courant de pensée tente d'intégrer la nature dans les mécanismes économiques classiques sans remettre en cause les dogmes orthodoxes ((Petit et al. 2022 ; Isla 2021b). Et, par conséquent, ce serait à partir de ces prix que la préservation

¹⁹ Dans son rapport de 2023 « Seule une réduction rapide, forte et soutenue des émissions de gaz à effet de serre limiterait le réchauffement proche de 1,5 °C ou sous 2 °C »

de la nature trouverait un intérêt économique. Derechef, ce prisme étale aussi une certaine vision occidentale de la nature à travers la marchandisation du vivant et du non-vivant. Cela conduit par extension à gouverner par les nombres et avec les nombres (Supiot 2020).

L'OCDE estime la valeur créée par la biodiversité à 140 000 milliards de dollars américains²⁰. De son côté, WWF évalue à 24 000 milliards de dollars la valeur des océans. C'est dans la vision du développement soutenable ce que l'on nomme une soutenabilité faible. Elle s'exprime entre une micro-économie qui tente de valoriser monétairement des biens naturels et un niveau plus macro qui s'inscrit dans les pas de Solow et installe une relation positive entre le développement économique et la prise en compte de l'environnement. C'est la base même de la courbe environnementale de Kuznet. En effet, cette soutenabilité doit garantir que le stock de capital par tête ne diminue pas. Il y a dès lors le postulat d'une substituabilité forte entre capital physique, humain et naturel. Le corollaire de tout cela est aussi une foi aveugle dans le progrès technologique. C'est cette soutenabilité faible qui est principalement défendue par les institutions internationales, telles que l'ONU, la Banque mondiale, le Sommet de la Terre, etc. (Berr 2009).

Déjà dans les années en 1972 était publié le rapport Meadows²¹, dont la traduction en français est : « Halte à la croissance ». Un rapport très critique sur les trajectoires de développement prises par les pays occidentaux. Plus récemment, en 2009, Tim Jackson issu de la Commission du développement soutenable du Royaume-Uni a publié un rapport au nom très explicite « Prosperity without growth ». Il y vilipende également le dogme de la croissance et avance que le découplage économique entre croissance et dépassement des limites planétaires est impossible. En effet, nombre d'économistes ou de décideurs publics avancent l'argument de solutions technologiques (qui n'existent pas à l'heure actuelle) et qui permettront de faire croître nos économies tout en réduisant les émissions et le besoin en ressources (Laurent,

²⁰ L'OCDE dans son rapport « *Financer la biodiversité, agir pour l'économie et les entreprises* » de 2019 sous la présidence française du G7 soit une fois et demie le PIB mondial

²¹ Du nom de Donella et Denis Meadows qui ont dirigé l'écriture de ce rapport

2012) avance notamment qu'en Europe la Belgique, l'Allemagne et la France ont réussi à diminuer leurs émissions de GES tout en augmentant le PIB/hab.

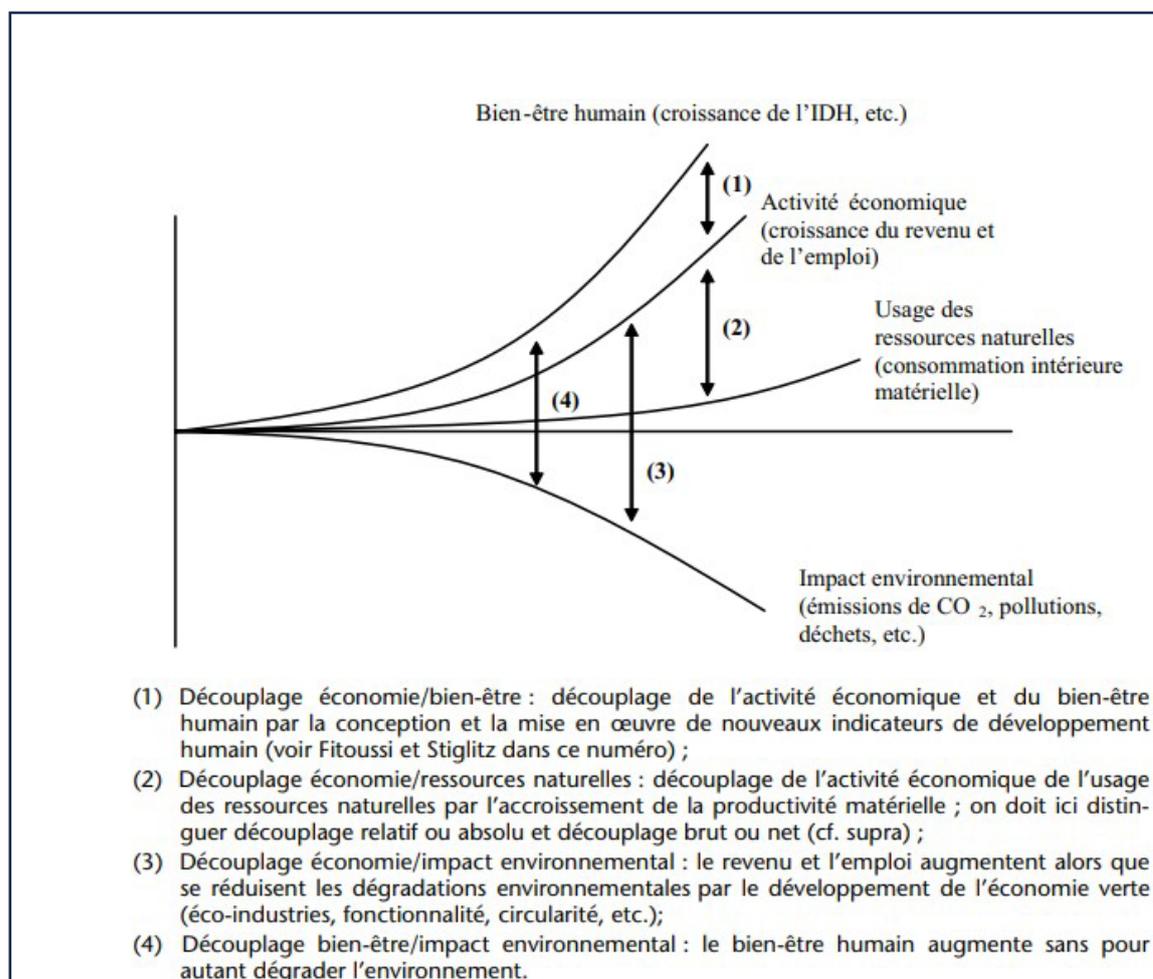


Figure 8 *Découplage PIB et impact environnemental* (Ibid., p. 254)

Cela est dû à la décarbonation de la production d'électricité, mais aussi et surtout à la mondialisation des chaînes de valeur et à la désindustrialisation. En effet, le processus actuel de mondialisation connaît une accélération sans précédent de la mobilité des facteurs. En outre, la numérisation et la volonté d'aller vers des énergies plus vertes ont lancé une course aux métaux rares (Pitron 2021). Cette dernière se concentre essentiellement en Chine qui était devenue ces dernières années l'usine du monde. Au-delà de la Chine, c'est la perpétuation des échanges inégaux entre pays riches et pauvres qui touche également aux enjeux écologiques. Ces échanges

écologiques inégaux se définissent comme une appropriation des ressources biophysiques des pays pauvres par les pays les plus riches (Hornborg 1998) ou encore « [...] *une asymétrie dans la capacité des pays pauvres à valoriser leurs ressources écologiques. Le prix payé pour leurs ressources aux pays pauvres, qui correspond aux prix de marché des matières premières, ne reflète ni les pollutions, ni les dégradations environnementales, ni les conséquences désastreuses pour le développement des pays sur le long terme* » (Grenier 2022).

Le concept de croissance n'offre ainsi pas les possibilités de prise en compte du changement climatique. Il en est même l'antithèse dans ses postulats. Nous allons maintenant questionner sa capacité de compréhension de la dynamique des territoires.

1.1.2. Le développement : un compromis entre économie et écologie ?

L'économie du développement intervient après la Seconde Guerre mondiale dans le prolongement et l'opposition au keynésianisme. Les hypothèses fondatrices sont « l'excédent structurel de l'offre de travail, la divergence entre les prix du marché et les coûts sociaux, le rôle des institutions dans les comportements, l'importance des séquences entraînant et des déséquilibres dans le processus de croissance, les effets d'asymétrie dans la spécialisation internationale. » (Hugon 2003)

De nombreux débats émaillent les grands enjeux de développement avec parfois des incompréhensions sémantiques sur un concept ancien. Entre croissance, décroissance et développement, de nombreuses controverses académiques se font jour (Berr et Harribey 2005 ; Latouche 2003 ; Sachs 1980).

Le développement est un phénomène multidimensionnel. « *Le moment est venu, peut-être, de proposer une révolution sémantique et de revenir au terme "développement" sans aucune qualification, à condition bien entendu de le redéfinir en tant que concept pluridimensionnel* » (Sachs cité par Latouche 2003). Pour François Perroux, le développement est : « [...] entendu[e] comme l'économie de tout l'homme

et de tous les hommes. [...] telles qu'en aucun de leurs aspects ni en aucun point de leurs transformations, elles ne fassent obstacle à la réalisation par la personne de ce que celle-ci considère comme ses ultimes valeurs : soit des idées (justice, vérité), soit une foi transcendante. Économie de tous les hommes signifie économie de tous les êtres humains vivants ». Nous étendrons, aujourd'hui, avec le défi climatique, à l'économie de tous les êtres vivants. Cette notion de développement, nonobstant les critiques (Berr et Harribey 2005) est porteuse d'un regard sur les enjeux écologiques et sociaux et sur la finalité de l'action collective.

1.1.2.1. L'économie comme un processus ancré dans la biosphère : la bioéconomie de Georgescu Roegen

Nous avons évoqué plus haut dans la thèse la question de la soutenabilité faible (1.1.3), mise en place globalement par les institutions internationales avec une optique d'adaptation à la marge du modèle économique, sans compromettre les logiques d'accumulation du capital. Néanmoins, d'autres modèles de soutenabilité existent et ont émergé dès les années 70. L'un d'entre eux est la bioéconomie qui considère le processus économique ancré dans l'ensemble du processus naturel de la biosphère.

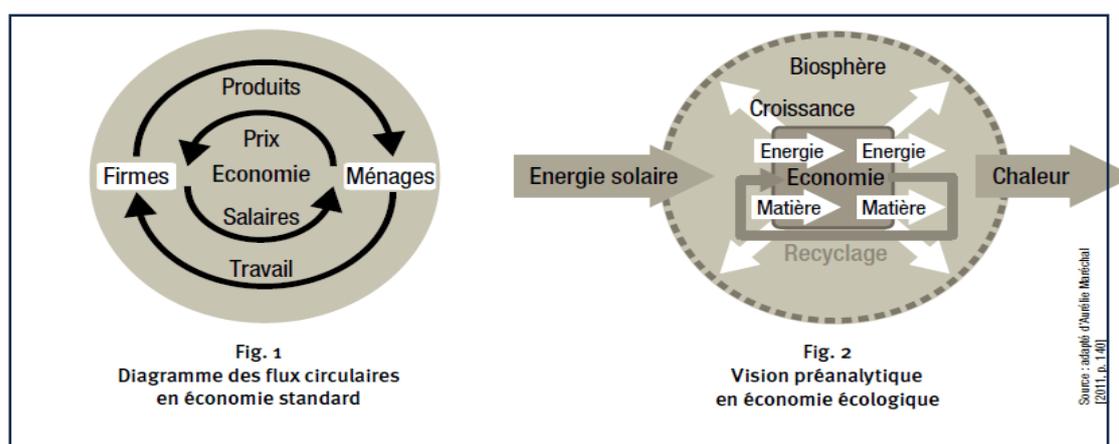


Figure 9 Distinction entre économie standard et économie écologique (Qu'est-ce que l'économie écologique ? 2016)

Ce faisant, c'est l'ensemble de l'architecture du processus économique et son épistémologie qui sont bouleversés.

Les travaux de Georgescu Roegen, économiste roumain, marquent un changement dans la manière de penser l'économie. Les économistes néoclassiques ont toujours eu pour ambition de créer une science similaire à la physique en se basant sur la physique mécanique de Newton. Dans ce monde déterministe, tout est donné et le temps y est réversible. Ainsi, par simple équation, il est possible de prédire des trajectoires sans que l'incertitude vienne empêcher ces prédictions. Pour Georgescu Roegen, cette vision ne permet pas d'entrevoir les interrelations existantes entre les activités humaines et leur impact sur la nature.

Prenant acte de l'avènement de la thermodynamique, au cours du 19^e siècle, l'économiste roumain décide de retracer ces liens perdus ou plutôt cachés par l'aveuglement épistémologique. En effet, Sadi Carnot dans sa thèse intitulée *Réflexion sur la puissance motrice du feu et sur les machines propres à développer cette puissance* a découvert la règle de la déperdition physique dans le rendement des machines à vapeur. Ce travail met en lumière le second principe de thermodynamique, c'est-à-dire l'entropie.

Encadré 1 La loi de l'entropie

C'est une loi fondamentale de la physique qui décrit la tendance naturelle des systèmes à évoluer vers un état de désordre et de chaos. Cette loi est également appelée la deuxième loi de la thermodynamique et stipule que l'entropie d'un système isolé ne peut que croître ou rester constante, jamais décroître.

Plus précisément, l'entropie mesure le désordre ou la désorganisation d'un système et peut être vue comme une mesure de l'énergie qui est dissipée et dispersée dans le système plutôt que d'être utilisée de manière constructive.

En thermodynamique, l'entropie est une mesure de l'état d'un système qui ne peut être réduite, sauf par l'apport d'énergie extérieure. Cette entropie croissante entraîne une diminution de l'énergie disponible pour effectuer du travail, ce qui a des implications importantes pour la production d'énergie et la durabilité de l'environnement.

En somme, la loi d'entropie est une loi fondamentale de la physique qui décrit la tendance naturelle des systèmes à se désorganiser et à évoluer vers un état de chaos et de désordre. Elle a des implications importantes pour de nombreuses disciplines, y compris la thermodynamique, l'économie et l'écologie.

Il voit dans le postulat mécaniciste de l'économie standard une incapacité nette à concevoir les relations entre économie et environnement, mais surtout « les changements qualitatifs de nature irréversibles qui en résultent » (Ferrari 2023). Avec l'introduction de la loi de l'entropie en économie, Nicholas Georgescu Roegen a initié une nouvelle façon d'appréhender la science économique, intitulée la bioéconomie.

Par l'introduction des processus entropiques dans la sphère économique, Georgescu Roegen ancre l'économie dans sa réalité biophysique. La question de l'énergie et de sa dissipation devient centrale pour interroger le devenir de l'économie à long terme. Il évoque une entropie faible et une entropie forte. D'une part, la faible entropie serait caractérisée par les prélèvements de l'homme dans la nature (le bois ou le poisson guyanais par exemple) et d'autre part l'entropie forte serait le fruit de

l'activité humaine, en d'autres termes les déchets qui consisteraient en une pollution très difficilement gérable (les connexes de bois ou déchets de la pêche, etc.). Ces activités humaines n'existent que par le caractère exosomatique de l'évolution humaine, c'est-à-dire sa capacité à créer des outils techniques pour l'accompagner dans ses activités.

L'apport de la thermodynamique dans la sphère économique permet un changement radical de la manière de voir les processus de production. Ceux-ci sont de fait plus intégrés dans ce que Georgescu Roegen appelle la biosphère, car l'économie est un système ouvert qui puise dans son environnement, mais également affecte ce dernier et agit sur lui.

« Nicholas Georgescu-Roegen propose ainsi une nouvelle approche de la production, au sein de laquelle la durée du processus est explicitement intégrée. La production est ici envisagée comme une combinaison de fonds (facteurs de production, travail, capital, terre) et de flux (ressources naturelles, biens intermédiaires, produits, déchets). L'utilisation des fonds nécessite une quantité de temps, et c'est sur cette durée particulière qu'ils délivrent des services. Les flux, quant à eux, témoignent d'une destruction (dissipation de l'énergie et de la matière) et d'une création d'éléments (biens, déchets) qui participent au processus de production, et traduisent l'existence de changements qualitatifs au sein de ce dernier. » (Ferrari 2023)

1.1.2.2. Une autre relation consommation/production

Les éléments avancés plus haut par Georgescu Roegen poussent à une réflexion sur la consommation de masse mondialisée dont dépend en grande partie notre économie : produire toujours plus avec une qualité toujours plus faible. En outre, cette production et cette consommation de masse sont créatrices de déchets.

La recherche en économie a souvent abordé la question écologique à travers le prisme de la production et, surtout, de l'innovation, dans le but d'améliorer les processus pour qu'ils soient moins consommateurs de ressources. Mais ce prisme est

soumis à l'effet rebond²² ou paradoxe de Jevons²³. Dès lors, on voit apparaître une relation dialogique²⁴ et récursive²⁵ entre la consommation et la production. Si l'on pense une entité sans questionner l'autre alors en résultent des effets rétroactifs négatifs. Pour ce faire, la réflexion doit également porter sur les pratiques de consommation et déconstruire l'approche néoclassique de la consommation. Pour cette dernière, la consommation constitue la pierre angulaire de l'accès au bien-être. Il s'agit de posséder un bien ou un service et de le consommer au sens de consumer. C'est toute la micro-économie qui est bâtie sur cet objectif de possession. Au niveau académique, cela s'est traduit par les développements autour des utilités et des choix de consommateur à travers des courbes d'indifférence. Par conséquent, la micro-économie classique ne permet pas de penser les questions de bioéconomie et de la finitude des ressources naturelles.

À ce titre, la socio-économie écologique a pensé à une redéfinition et à une complexification de l'analyse du consommateur et des faits de consommation (Petit et al. 2022). En réalité, l'objectif se situe dans une approche constructiviste de la consommation. Les travaux de Shove, Pantzar et Watson (2012) et Rinkinen, Shove et Marsden (2020) sur la demande et son inscription dans les pratiques sociales apportent des éléments pour tendre vers l'objectif. Le consommateur est alors sorti d'une vision rationnelle et comportementaliste.

²² L'effet rebond désigne une situation où l'amélioration de la performance d'un produit ou d'un service et donc la réduction de la pollution est contre-balançée par une augmentation de la consommation due précisément à cette amélioration ou par des choix stratégiques. Il en résulte une annulation des bénéfices du gain de performance. Par exemple une voiture dont la consommation de carburant est réduite de 30 % et qui attire un surplus de consommation. Cet afflux de consommateurs augmente, in fine, la consommation de véhicules et de carburant. Cela est parfois dû à un effet de consommation ostentatoire ((Petit et al., 2022, p. 214)

²³ Economiste britannique qui a vécu au 19^e siècle (1835-1882) et souvent considéré comme le cofondateur de l'école néo-classique en économie.

²⁴ La dialogie est le dépassement de la dialectique. C'est l'association d'éléments complexes (complémentaires/concurrents/antagoniques) qui concordent à l'existence et au fonctionnement du phénomène étudié.

²⁵ Les boucles récursives sont « des processus où les effets ou produits sont en même temps et producteurs dans le processus lui-même, et où les états finaux sont nécessaires à la génération des états initiaux. » (Morin 1986, p. 101)

Dans cette perspective, les travaux anglo-saxons sur les pratiques de consommation nous semblent intéressants. La critique qui en est faite, notamment par Dubuisson-Quellier et Plessz (2013) n'enlève rien à l'intérêt de cette approche.

Les pratiques de consommation sont analysées à l'aune de trois dimensions :

- la nature des artefacts : le type d'objets, s'ils sont utilisables et polyvalents. Certains objets ont une spécificité telle que leur utilisation en est extrêmement réduite et qu'au-delà d'une utilisation très basique ils sont totalement inutiles, par exemple la machine à raclette sortie une fois par an. On s'interrogera sur ces objets selon la réparabilité, leurs champs d'utilité, les infrastructures nécessaires à leur utilisation, les alternatives, etc. Les débats sur la mise en place de la 5G entrent pleinement dans ces aspects, par exemple ;
- la représentation sociétale : « les pratiques répondent à des normes sociales et participent directement à l'émergence, à la configuration et à l'existence de ces normes » (Petit et al. 2022, p. 211). Par extension, les pratiques s'intègrent dans ces représentations : le fait de posséder tel type de véhicule ou d'acheter des produits bio par exemple ;
- les compétences : ce sont les éléments de savoirs à posséder pour réaliser une pratique. Une voiture nécessite un permis et le vélo des aptitudes physiques plus basiques, ou encore le fait d'adhérer à une AMAP exige un savoir culinaire pluriel, etc.

Le dialogue possible entre la théorie des pratiques et l'action publique nous apparaît enthousiasmant pour repenser la consommation dans son système, tant naturel, qu'infrastructurel, institutionnel, etc., et ainsi inscrire le développement dans une perspective bioéconomique.

Encadré 2 Le recyclage est-il une action écologique ?

Pour illustrer, ce lien entre production, consommation, infrastructure et entropie forte (déchets), prenons l'exemple des consignes et du recyclage.

Dans sa thèse (Jourdain 2023b ; Jourdain 2023a) aborde ce sujet crucial. En 2019, le gouvernement, par le biais de Brune Poirson, tente de mettre en place la consigne obligatoire comme mode de collecte des déchets pour le recyclage et le réemploi. Dès lors, il fait face à une levée de boucliers des recycleurs et des élus locaux. Ceux-ci réclament l'augmentation de la collecte pour le tri via un plan d'investissement au détriment de la consigne qui serait « une aberration » pour le pouvoir d'achat des Français et viendrait remettre en cause tout le système en place autour de la collecte des déchets. Ce système s'accompagne d'un mode de financement précis. Pourtant, la consigne (délaissée depuis des décennies) fait peser la charge du recyclage et du réemploi sur les industriels, quand les bornes de tri sont à la charge des collectivités et des citoyens (Chamayou 2019). Cet exemple montre que les politiques publiques ne peuvent pas se mettre en place *ex nihilo* sans prise en compte des infrastructures, des institutions, des modes de consommation et de production.

Dans cette réflexion, la question des biens durables prend tout son intérêt. Ces biens, réparables, de meilleure qualité et mieux adaptés aux besoins, permettent d'augmenter le bien-être en réduisant les effets néfastes sur l'environnement. Il en va de même pour certaines pratiques qui vont nous occuper dans l'analyse de la filière bois en Guyane.

1.1.3. Questionner à nouveau le rapport consommation/production : une approche par les besoins

La théorie de Maslow propose une hiérarchie des besoins humains, allant des besoins physiologiques de base à la réalisation de soi. Représentée par une pyramide, cette hiérarchie suggère que les individus doivent d'abord satisfaire leurs besoins fondamentaux, tels que la nourriture et la sécurité, avant de pouvoir aspirer à des besoins plus élevés, comme l'amour, l'estime, et enfin, l'accomplissement personnel.

Cependant, cette vision hiérarchisée a été critiquée pour sa rigidité. En réalité, les besoins humains ne se suivent pas toujours de manière linéaire. Un besoin satisfait ne disparaît pas nécessairement et peut évoluer, influencé par des facteurs sociaux et individuels. De plus, les besoins peuvent se manifester simultanément et interagir de manière complexe, ce qui rend difficile une simple classification.

Maslow a lui-même reconnu que sa théorie ne capture pas toute la complexité de la nature humaine. Il a souligné l'existence de besoins supérieurs, moins tangibles, mais tout aussi importants, comme le besoin de sens, de créativité et de justice. Ces aspects montrent que la réalisation de soi est plus qu'une simple étape finale, c'est un processus continu de développement personnel.

En somme, la théorie de Maslow est utile pour structurer la compréhension des besoins humains, mais elle doit être complétée par une reconnaissance des nuances et des interconnexions entre ces besoins. La satisfaction des besoins est un processus dynamique, influencé par de multiples facteurs sociaux et personnels, et ne peut être pleinement capturée par une simple hiérarchie.

1.1.3.1. La question des besoins fondamentaux

Nous avons évoqué précédemment le rôle central de la controverse sur la valeur dans les débats en sciences économiques et notamment dans la distinction théorique entre croissance et développement. Ainsi, si l'on peut vivre un processus de croissance sans développement, l'inverse reste également possible : se développer sans croître. Cela suppose de tourner le dos à une vision réductrice de l'homme, de ses objectifs et de ses comportements. En effet, l'économie standard est bâtie sur une anthropologie utilitariste et rationaliste de l'homme à travers l'*homo oeconomicus*. Ces postulats ne permettent pas de penser la multiplicité des trajectoires de développement et notamment l'ancrage du processus économique dans la biosphère.

À ce titre, de nombreux auteurs ont produit des concepts théoriques plus proches de la réalité, donc plus complexes. L'agent économique mû par ses intérêts devient acteur économique à la fois libre et déterminé, pris dans des nœuds relationnels et institutionnels qui conditionnent ses choix.

Amartya Sen, prix Nobel d'économie, a proposé un modèle en opposition avec l'approche orthodoxe qui veut que le bien-être se calcule au travers de l'accès à des biens et services indifférencié en qualité et en utilité. Son modèle tient compte de la multiplicité des modèles de développement et de la recherche de « la vie bonne ». Il se veut une approche critique et dans la continuité du principe de justice développé par Rawls (Terestchenko 2010 ; Duplan 2004). Cette conception ne se résume pas à posséder des biens et des services en quantité, mais plutôt en la capacité ou « les opportunités à faire/agir/être » (Petit et al. 2022). Sen nomme cela les « capacités ». Ce sont autant de possibilités de vivre les choix qu'un individu considère comme correctes pour lui. Il s'agit de choses élémentaires (se nourrir, se vêtir, se loger) ou plus élaborées (engagements sociaux, accès au beau, etc.). Sen distingue ainsi la liberté des moyens dont on dispose pour la mettre en œuvre (Sen 2001) : « la notion de liberté [...] prend en compte aussi bien les processus qui permettent l'exercice d'un libre choix dans l'action que les possibilités réelles qui s'offrent aux individus, compte tenu des conditions de vie dans lesquelles ils évoluent ». Cette distinction fonde deux concepts centraux de la théorie du prix Nobel. Le premier est la capacité, définie plus haut. Et le second est celui de fonctionnement (*functioning*). Sen le définit comme les

différentes choses auxquelles peut aspirer un individu. Par extension, les capacités d'une personne se traduisent par l'articulation des différents fonctionnements qu'il peut mettre en œuvre. Et donc les capacités représentent la liberté réelle d'un individu dans les différents choix de vie souhaitée. La vision de Sen peut alors être considérée comme téléologique. Il convient de dire que Sen ne fait pas l'impasse sur l'importance des biens premiers, c'est-à-dire les revenus. Toutefois, à la différence de Rawls, il met l'accent sur les capacités d'accomplissement d'un dessein propre (Duplan 2004).

L'autre intérêt de l'approche par les capacités se situe dans la prise en compte de l'environnement naturel (accès à la ressource, pollution, etc.) dans le processus de transformation des fonctionnements en capacités. Ainsi, en réduisant l'espace environnemental à disposition de tous, on impacte le bien-être, quand bien même le PIB lui augmenterait du fait de ces mêmes destructions. Illustrons ce phénomène à travers un cas emblématique pour les Antilles françaises qui est l'utilisation du chlordécone. L'utilisation de ce dangereux pesticide a permis de conserver des rendements agricoles très importants et d'augmenter les revenus des ouvriers, mais surtout des propriétaires terriens. Or, l'augmentation des maladies et la pollution des sols liée à ce pesticide ont impacté durablement le bien-être des habitants de ces territoires²⁶. En outre, cela pose la problématique du lien intergénérationnel, car les délibérations sur ce qui est valorisé ou non peuvent être différentes entre générations. Dès lors, et à la différence du rapport Brundtland, Sen pense que l'important est de garantir aux générations futures la liberté fondamentale de se définir et non pas les besoins qui seraient pensés et évalués aujourd'hui.

Une autre approche, dont la filiation avec Sen demeure claire, propose d'interroger le développement au travers de la question des besoins fondamentaux (*needs-based*). Il s'agit d'identifier un certain nombre de besoins afin de mesurer la satisfaction au travers d'indicateurs. Le PNUD depuis les années 90 publie les *Human development reports* (HDR), et l'IDH autour des critères santé éducation, standard de vie.

²⁶ Aujourd'hui 90 % des Antillais sont contaminés par ce produit. Ce dernier est présent dans les sols et les eaux provoquant des interdictions de pêches dans certaines zones maritimes.

D'autres travaux, notamment ceux de Max Neef proposent des besoins fermés sans hiérarchie, à l'inverse de ce que propose Maslow par exemple. Max Neef les considère comme universels, car pour les déterminer il accomplit une longue excursion très empirique sur le continent américain tel un anthropologue pour identifier les conceptions de « la vie bonne » qui pouvait exister. La matrice qui en découle est composée de neuf besoins : subsistance, protection, affection, compréhension, participation, loisir, création d'identité et liberté. L'économiste chilien détermine également les leviers qui permettront d'atteindre les besoins appelés satisfacteurs (*satysfiers*). Ils sont au nombre de quatre : avoir, être, faire, interagir ; voici une illustration : le fait de se nourrir dépend d'objets (avoir), les aliments, la cuisine, etc., d'aspirations (être) à être en bonne santé ou la simple satiété, d'actions à réaliser (faire) découpe, cuisson, etc., et pour finir des conditions de vie (interagir), on ne cuisine pas de la même manière selon le lieu où l'on se situe et la situation dans laquelle nous sommes. C'est ainsi la combinaison entre tous ces facteurs qui crée une satisfaction ou non des besoins fondamentaux avec des trajectoires multiples comme pour les capacités.

Les travaux sur les besoins fondamentaux nous apparaissent intéressants pour penser le développement. Une condition reste néanmoins nécessaire, celle de la délibération démocratique. Sans ce préalable, nous risquerions de sombrer dans une forme de « dictature des besoins » à l'instar du régime soviétique (Keucheyan 2019). Un constat se fait jour à la suite de ce développement, celui d'une distinction entre les besoins et la consommation.

Tableau 3 Distinction consommation/besoin

	Besoin	Consommation
Mode de régulation	Social	Marché
Mode d'action	Capabilités	Achat
Mode de satisfaction	Collectif	Individuel
Espace de satisfaction	Territoire	Monde
Mode de décision	Délibérative	Pouvoir d'achat
Entropie	Faible	Forte

La distinction entre les besoins et les consommations apparaît importante, voire centrale, dans le débat entre croissance et développement. Elle s'articule autour d'espaces bien particuliers qui sont en réalité plus que des espaces et que l'on nomme territoires. La littérature foisonnante qui traite des territoires et de leur développement évoque en réalité cette question lancinante des besoins et de leur satisfaction. Par extension, il convient de montrer le lien d'intrication fort entre développement territorial et satisfaction des besoins. C'est ainsi que Pirrone (2012) définit le développement territorial comme « *la trajectoire que le territoire parcourt pour réaliser ses propres objectifs autodéterminés* ».

Néanmoins, un paradoxe important doit être porté à la discussion, d'autant plus pour la Guyane où la nécessité de développement se heurte souvent aux questions écologiques (Galochet et Morel 2015 ; Demaze 2008 ; Lemaire 2018). Cela se matérialise dans de nombreuses controverses politico-économiques²⁷. Grosse (2017) résume très bien cela : « *lorsque la croissance économique s'essouffle ou régresse pour des motifs économiques ou politiques, l'expérience montre que les enjeux écologiques sont les premiers à être occultés. L'humanité semble donc enfermée dans cette double fatalité : l'alternative entre une croissance qui nous donne les moyens économiques et moraux de nous consacrer aux enjeux écologiques et du long terme, mais nous interdit toute solution puisque la croissance elle-même annihile nos efforts, et d'autre part une non-croissance nous dissuade de poursuivre nos efforts en faveur de l'environnement et du long terme* ». Nous avons également précisé que le développement venait apporter une réponse et que celle-ci passait par l'intégration de l'économie dans la biosphère.

Pour ce faire, nous allons nous appuyer sur une notion dont la pertinence pour nos travaux est forte, celle de l'écodéveloppement porté par Ignacy Sachs. Celle-ci porte en elle la prise en compte de l'écologie dans l'économie et l'attention sur les inégalités Nord/Sud.

²⁷ Montagne d'or, la centrale du Larivot, la centrale d'hydrogène de l'ouest, etc.

1.1.3.2. L'écodéveloppement selon Ignacy Sachs

Dans la constellation des Sommets de la Terre et autre COP a émergé un mot d'ordre, repris par l'ensemble des acteurs institutionnels internationaux. Il s'agit du développement durable. Si cette notion fait l'unanimité dans le monde institutionnel, il fait l'objet de nombreux débats dans le monde académique et militant. En effet, depuis les débuts de son utilisation, dans les années 60, on lui reproche sa grande porosité avec le paradigme néoclassique. Or, c'est à cette époque, en 1974, qu'est faite la déclaration de Cocoyoc au Mexique. Cette déclaration ambitieuse ancre le terme d'écodéveloppement en avançant que :

« (i) le problème, à ce jour, n'est pas principalement celui de la pénurie physique absolue, mais celui d'une mauvaise répartition et d'une mauvaise utilisation sur le plan économique et social ; (ii) la tâche des hommes d'État est de guider les nations vers un nouveau système plus à même de respecter les "limites intérieures" des besoins humains de base, pour tous, et de le faire sans violer les "limites extérieures" des ressources et de l'environnement de la planète ; (iii) les êtres humains ont des besoins fondamentaux : alimentation, logement, vêtements, santé, éducation. Tout processus de croissance qui n'amène pas leur satisfaction — ou, pire encore, qui la contrarie — est un travestissement de l'idée de développement ; (iv) nous avons tous besoin d'une redéfinition de nos objectifs, de nouvelles stratégies de développement, de nouveaux modes de vie, et notamment, parmi les riches, de modes de consommation plus modestes » PNUE-CNUCED, 1974 cité par Berr (2013).

La radicalité de cette déclaration vaudra à l'ONU un rappel à l'ordre de la part des États-Unis par l'intermédiaire de son secrétaire d'État Henry Kissinger (Berr 2013), preuve ultime du caractère hautement alternatif de la déclaration et de l'avènement de l'écodéveloppement. Par la suite, dans le rapport Brundtland ou lors du Sommet de

Rio et de tous les autres qui ont suivi, c'est le terme de développement durable qui fut choisi.

Pour Ignacy Sachs, l'écodéveloppement n'existe pas comme une modalité réservée aux économies du Sud. Au contraire, il s'agit pour lui d'un concept qui vise à ce que chaque peuple trouve la voie d'un développement endogène en lien avec ses besoins fondamentaux. En effet, le penseur franco-polonais considère l'écodéveloppement comme une stratégie pour une transition entre mal-développement et développement. L'écodéveloppement repose ainsi sur trois piliers :

- la *self reliance* ou l'autonomie, c'est-à-dire la capacité à poser les bonnes questions eu égard aux contextes socio-économiques et culturels ;
- la prise en charge équitable des besoins essentiels ;
- la prudence écologique dans les choix de développement.

Au-delà des trois piliers, c'est le mal-développement qui prime. Le mal-développement demeure une thématique centrale pour lui. Il caractérise bien le vécu de la Guyane et bien d'autres territoires aujourd'hui. Il se produit par effet d'entraînement du système économique ou par volonté de développement par mimétisme créant ainsi une croissance sur des filières ou des secteurs de l'économie qui ne sont pas en accord avec les besoins du territoire. C'est typiquement une croissance poussée et/ou qui favorise la consommation et non les besoins.

Le mal-développement repose ainsi sur le gaspillage des pays riches comme des pays pauvres. L'économiste polonais considère le gaspillage comme une surutilisation de ressources pouvant se trouver utiles, notamment environnementales, à des fins inutiles et destructrices. Les pays riches surconsomment et polluent, alors que les pays pauvres consomment, mais surutilisent le peu qu'ils ont²⁸. Comme nous l'avons montré plus haut, le gaspillage ne doit pas être vu uniquement du point de vue du producteur, mais également sous le prisme du consommateur. Sans une transition efficace du rapport production/consommation à un rapport production/besoin, il n'y aura pas de

²⁸ « Comment demander à une famille paysanne luttant pour sa survie sur un lopin de terre accroché à une montagne de ne pas déboiser le versant, de s'abstenir d'avoir une chèvre, d'éviter le surpâturage, de laisser une partie du champ en friche ? »(Sachs, 1980)

réelle modification de la machine économique. De son côté, Sachs le résume ainsi : *« on dira qu'il y a gaspillage chaque fois que des ressources rares sont utilisées à la production de produits jugés superflus. Et, symétriquement, on parlera de gaspillage lorsque des ressources abondantes ou potentiellement abondantes ne sont pas valorisées en vue de la production de biens et services jugés essentiels »* (Sachs 1980, p. 20).

En outre, cette surconsommation se double, ou est parfois la conséquence, d'une inadaptation technologique. En effet, les transferts de technologies bien qu'importants dans l'activation du développement occasionnent souvent un coût d'adaptation significatif pour les territoires qui les reçoivent et les contraignent à suivre un sentier²⁹ prédéfini. Dès lors, il existe une utilisation des ressources locales par des technologies adaptées. Sachs aborde largement le sujet technologique et de manière centrale, car selon lui l'indépendance économique *« ne doit pas signifier l'autarcie, mais la capacité de définir ses propres problèmes, de proposer des solutions spécifiques qui reflètent la diversité des contextes écologiques et socio-économiques aussi bien que la diversité des voies qui mènent au développement ; d'appliquer ces solutions en faisant appel à un ensemble diversifié et sélectif de technologies appropriées importées, adaptées, enfin issues des recherches nationales. »* (Sachs 1980), en se rattachant au concept de *self reliance*.

Prenons un instant la question de l'habitat. Le modèle technologique de construction autour du béton qui prédomine dans le monde s'est très facilement exporté vers la Guyane. Or, le modèle n'est pas adapté au climat et produit des habitats qui surchauffent. Cela a pour conséquence une consommation importante de climatisation³⁰. Pourtant, des techniques plus adaptées existent. Il s'agit des constructions bioclimatiques (bois, brique de Guyane). La croissance de ce type de construction mobiliserait des technologies plus en phase avec le territoire et cette croissance se retrouverait moins néfaste qu'une autre. À ce titre, Sachs ne rejette pas

²⁹ Une technique et/ou une technologie véhicule des manières de faire et de voir le monde. Le coût du changement devient rapidement insurmontable à partir de ladite technique. On peut se référer aux travaux (Geels, 2005)

³⁰ Tant pour les bâtiments tertiaires que privés l'ADEME indique que la climatisation est la première source de consommation électrique. La Guyane a aussi un besoin de diminuer cette consommation selon la PPE

unilatéralement la croissance, mais la conditionne à la satisfaction des besoins fondamentaux d'une population. « *L'économie de la croissance est sur la sellette. L'heure est de nouveau à l'économie politique du développement qui sacrifie l'élégance des modèles mécanicistes et les simplifications de homo economicus à la compréhension des processus décisionnels, des rapports de forces entre les agents économiques et sociaux, de leur comportement et stratégie* » (Sachs 1977, p. 10)

Tableau 4. Les cinq critères de l'écodéveloppement (Berr 2013)

Les cinq critères de l'écodéveloppement	
Sociaux	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un niveau acceptable d'homogénéité sociale ➤ La distribution équitable des revenus ➤ Le plein emploi ou une sécurité d'emploi assurant un niveau de vie acceptable ➤ L'accès équitable aux ressources et aux services sociaux
Économiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le développement équilibré des différents secteurs de l'économie ➤ La sécurité alimentaire ➤ La capacité de moderniser sans cesse l'appareil de production ➤ Un degré d'autonomie suffisant en matière de recherches scientifiques et technologiques ➤ L'intégration au marché international dans le respect des souverainetés nationales
Écologiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La protection des capacités de renouvellement des actifs naturels ➤ Le contrôle des limites d'utilisation des ressources non renouvelables
Culturels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le changement dans la continuité (équilibre entre le respect des traditions et innovation) ➤ La possibilité de concevoir un programme national de façon indépendante : l'autonomie personnelle, l'endogénéité (plutôt que la confiance aveugle dans des modèles étrangers), la confiance en soi alliée à une ouverture sur le monde

Territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'instauration d'un équilibre entre les aménagements ruraux et urbains (renverser les tendances favorisant l'allocation des fonds publics aux zones urbaines) ➤ L'amélioration des paysages urbains ➤ La lutte contre les disparités régionales ➤ L'application de stratégies de développement respectueuses de l'environnement pour les zones écologiques fragiles
--------------	--

Ignacy Sachs qui reste un économiste de terrain souhaitait rendre sa pensée concrète et établir les bases de sa mise en action comme concrétisation d'un *modèle social global* (Diemer 2013). Pour ce faire, il avait ciblé la planification comme élément central. Celle-ci ne constitue pas un outil uniquement aux mains de l'État, mais elle se situe au cœur d'un processus démocratique. Il note l'importance de la société civile dans l'appropriation d'une prospective censée guider la planification afin de concrétiser le modèle social global. L'État ou les pouvoirs publics de manière générale ont alors le rôle de fixer de grands objectifs, de comprendre l'environnement institutionnel et d'agir en conséquence, et également d'élaborer des stratégies ou de créer les espaces d'expression de confiance pour les acteurs.

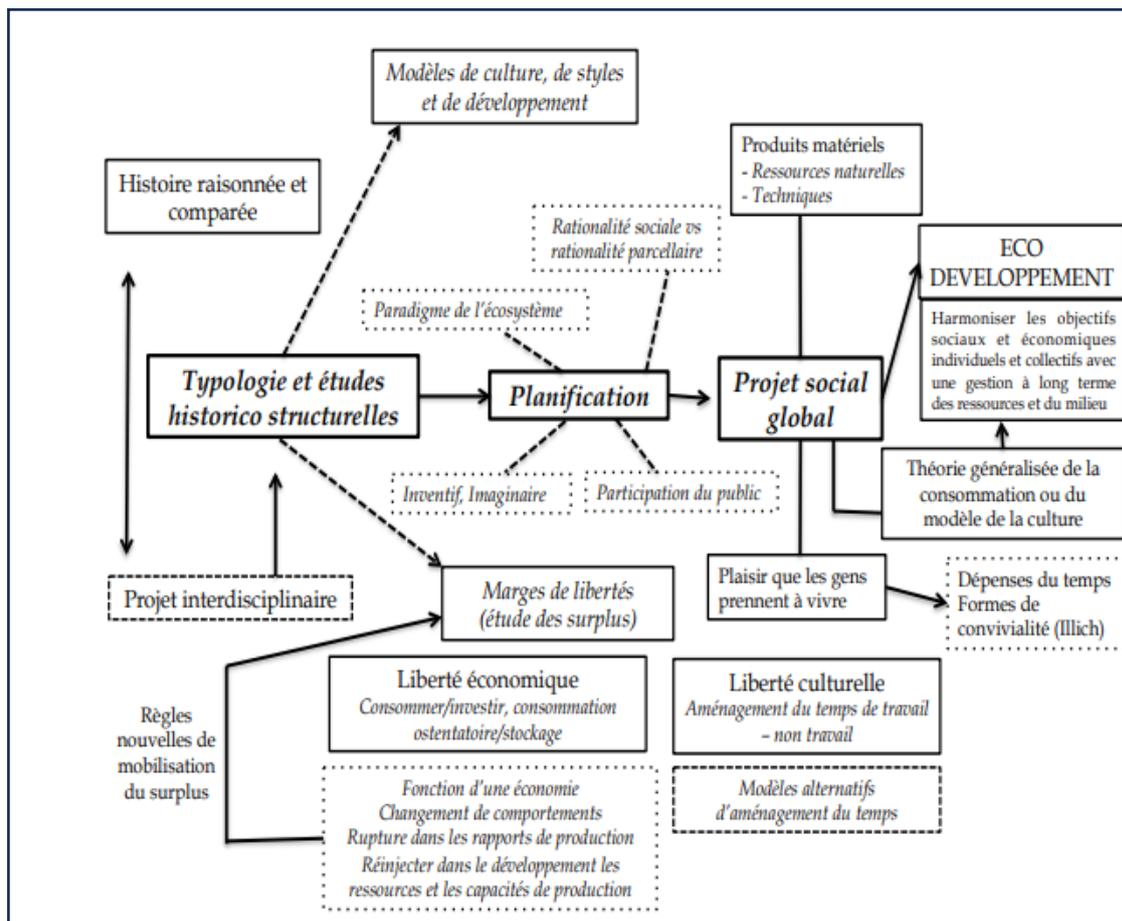


Figure 10 Vers le projet social global (Diemer 2013)

Ainsi, le développement, pensé comme un écodéveloppement, ne saurait être linéaire et unidimensionnel ; il faut, comme le dit Hirschman, « *célébrer et chanter l'épopée du développement, son défi, son drame, sa grandeur* » (Hirschman 1986). Cela consiste pour ce dernier à penser les déséquilibres, les rationalités cachées, les liaisons, etc. Le développement figure pleinement comme une aventure collective dont les résultats restent incertains, car, en dehors de la vision linéaire du développement, la prise en compte des actions et des rétroactions est primordiale. Alain Touraine résume cela en indiquant que développer, c'est prendre en considération « *la volonté qu'ont les acteurs sociaux, ou mieux politiques, de transformer leur société... Le développement est une politique* » (Touraine 1992). Dans la même orientation, Hirschman indique que « *le problème du développement consiste à susciter et encourager l'action humaine dans une certaine direction* » (Hirschman cité par

Frobert, Ferraton 2003). Par conséquent, le développement s'ancre dans des réalités institutionnelles différenciées.

Le développement dans sa complexité pose des questions essentielles de notre époque : d'une part, la question des limites planétaires et donc des modes de productions et de consommation et d'autre part, celle des acteurs et de leur aptitude collective à bifurquer vers des modèles plus soutenables.

1.1.4. Conclusion partielle

Nous avons tenté de mettre en lumière l'importance cruciale de la distinction entre croissance et développement dans le contexte économique contemporain. Alors que la croissance a longtemps été perçue comme élément principal du progrès économique, notamment à travers le PIB, il devient évident que cette vision est trop restrictive et souvent déconnectée des réalités sociales et environnementales. En effet, la croissance, centrée sur l'accumulation quantitative, occulte les aspects qualitatifs essentiels tels que les besoins, l'équité, et surtout la soutenabilité environnementale. Le développement, en revanche, apparaît comme un concept plus global et multidimensionnel. Il englobe non seulement les aspects économiques, mais aussi sociaux, culturels et écologiques. L'approche par les besoins et les capacités d'Amartya Sen permet de le distinguer très nettement de la croissance. L'écodéveloppement que porte Ignacy Sachs illustre bien cette vision élargie, qui valorise les besoins fondamentaux, l'équité, la diversité des contextes et la préservation de l'environnement.

Cette réflexion conduit à une critique profonde de la logique de consommation actuelle et à la nécessité d'une transition vers des modèles de développement plus soutenables. L'intégration des principes de la bioéconomie et la prise en compte de l'entropie dans les processus économiques révèlent l'urgence d'aligner l'économie avec les limites biophysiques de notre planète. Ainsi, nous voyons émerger un nouveau rapport entre la consommation et la production, qui vise à une soutenabilité forte de notre économie.

Enfin, nous soulignons l'importance de la démocratie et de la participation citoyenne dans la redéfinition des modèles de développement. La planification, l'action collective et la délibération démocratique sont fondamentales pour orienter les sociétés vers un développement qui respecte à la fois les besoins humains fondamentaux et les limites écologiques, tout en favorisant une justice sociale et intergénérationnelle.

Cette approche doit nous permettre de questionner la trajectoire de développement de la Guyane, depuis la départementalisation et jusqu'à nos jours. Car s'il est un constat fort réalisé au cours de nos travaux, c'est qu'à ce jour la compréhension de la dynamique économique de ce territoire est non satisfaisante et ne permet pas d'élaborer des politiques publiques efficaces et cohérentes. En effet, la Guyane connaît une croissance sans interruption depuis des décennies. Néanmoins, si un certain développement a accompagné cette croissance, force est de constater qu'il ne répond pas complètement aux besoins de la population. Pire, ce développement prend des formes ambivalentes qu'on ne saurait classer, c'est que nous nommons, à la suite d'Ignacy Sachs, le mal-développement. La prochaine partie de notre thèse viendra consolider conceptuellement la notion de mal-développement afin de la rendre intelligible et donc de penser des actions concrètes pour viser l'écodéveloppement de la Guyane.

1.2. LE MAL-DEVELOPPEMENT EN GUYANE : VERS UNE NOUVELLE LECTURE A L'INTERSECTION DES APPROCHES SPATIALES ET INSTITUTIONNELLES

La Guyane, région française d'outre-mer, incarne un paradoxe du développement. Alors qu'elle bénéficie d'un statut politique privilégié et de ressources naturelles abondantes, elle reste confrontée à des défis économiques et sociaux majeurs qui en font un territoire marqué par le mal-développement.

En embrassant les suites données aux travaux sur les Petites économies insulaires (PEI) (Dimou et Rivière 2015), cette recherche s'efforce de renouveler l'analyse du

développement en Guyane d'une part, en intégrant les dynamiques spécifiques des espaces ultramarins (périphérique) et d'autre part, en combinant une approche spatiale et institutionnelle. Elle s'appuiera sur des analyses spatiales et territoriales, tout en explorant le rôle des institutions dans la construction de trajectoires de développement différenciées. Ce faisant, nous tenterons de matérialiser le mal-développement de la Guyane. L'objectif final est de mieux appréhender ces dynamiques de mal-développement, d'en cerner les contours et les effets, afin de mettre en place des stratégies d'écodéveloppement pour le territoire.

1.2.1. De la globalisation à la mondialisation : un processus mondial et des conséquences locales

1.2.1.1.1. Un processus mondial...

Le processus de mondialisation devait créer un village global et heureux où le doux commerce serait un jeu à somme non nulle, sous l'action du « mythe du marché auto-régulateur » (Polanyi 1944). Dans les faits, la mondialisation n'a pas homogénéisé l'espace. Au contraire, ce processus crée une interdépendance entre des zones très éloignées du globe entre ancrage et a-spatialité de la production (Pecqueur 2006). On assiste alors à une division internationale du travail. D'un côté des pays spécialisés autour d'activités de conception et d'un autre côté des pays de production à très faible valeur ajoutée, dont les productions restent le plus souvent très polluantes. Ce fonctionnement ajoute ainsi des inégalités environnementales aux inégalités sociales. Cette nouvelle réalité socio-économique s'est substituée au fordisme (Boyer 2015 ; Boyer et Saillard 2002 ; Colletis 2012). Cet état précédent fonctionnait avec une faible mobilité des capitaux, un pouvoir d'achat en expansion alimenté par de forts taux de croissance et une consommation qui suivait la même dynamique. La régulation était en grande partie le fait des États. Mais ce régime fordiste est en crise depuis les années 80, provoquant une mutation du modèle capitaliste.

La mondialisation est à distinguer de l'internationalisation. Dans un cas

(l'internationalisation), il s'agit d'augmentation des échanges de flux commerciaux partout dans le monde. Ainsi, l'internationalisation repose sur le principe de compétitivité quand la mondialisation se base sur l'attractivité (Assogba, 2018). Dans le cadre de la mondialisation, les facteurs de production sont très mobiles, voire fluides, quand il s'agit de finance.

Nous avons déjà connu un processus de globalisation dans l'histoire moderne. En effet, au 19^e siècle, un processus similaire s'était déjà produit. Ce dernier est né de la volonté d'un État, l'Angleterre, d'imposer son hégémonie sur le reste du monde. Or, le processus actuel de mondialisation présente quelques différences notables. Il n'est pas le fait direct des États, bien que ces derniers modifient leurs normes pour le favoriser. Cette mondialisation vient de la libération des capitaux par le biais des grandes banques qui produisent des normes spécifiques allant vers une financiarisation à outrance (Colletis 2014). Le phénomène modifie dès lors la mobilité des facteurs de production, travail et capital. Comme le démontre Gabriel Colletis, le facteur capital se compose d'un capital productif, nomade, mais avec une mobilité lente, et d'un capital financier de plus en plus fluide, voire liquide, qui bouge à vitesse de la nanoseconde (trading haute fréquence). Pour le travail, c'est d'une part un travail à compétence reconnue et d'autre part un travail à compétences faibles et non reconnues. Le premier est mobile et le second presque immobile avec un rapport inversement proportionnel. Ainsi, à la différence du 19^e siècle, les travailleurs pauvres sont aujourd'hui sédentaires et les cadres sont mobiles. Cela occasionne une réorganisation des modes de production qui devient mondiale. Elle fait ainsi la part belle aux IDE dans une recherche d'efficacité des investissements et dans une optique de rentabilité. *In fine*, les IDE sont devenus un indicateur de performance économique pour les États et les territoires qui cherchent à les attirer au prix d'une concurrence sur la fiscalité ou sur la subvention³¹. En parallèle de la course aux IDE, il existe une volonté des États

³¹ Il existe de nombreux exemples de cette concurrence. La France depuis l'élection d'Emmanuel Macron a organisé à Versailles plusieurs événements « *choose France* » on peut citer également la mise en concurrence par Amazon de plusieurs états américains pour accueillir son siège. Suppression de la flat tax.

de réduire le « coût » du travail avec pour objectif d'augmenter la compétitivité des entreprises.

Ce nouveau rapport à la mondialisation se fige au détriment des compétences et de la qualité ; la compétitivité prix prime sur la compétitivité hors prix.

1.2.1.1.2. Et des conséquences locales

La mondialisation a pour conséquence de créer une très forte polarisation du monde et une hyperspécialisation des économies, dont l'un des impacts reste l'émergence d'inégalités territoriales. Les richesses elles-mêmes sont concentrées entre les mains d'un petit nombre de personnes (Berkhout et al. 2021), dans des espaces bien particuliers du globe, les métropoles, au travers d'une économie d'archipel (Veltz 2014). Ces dernières, traductions territoriales de la mondialisation, deviennent les lieux de captation de la valeur ajoutée.

La polarisation de l'économie crée une très forte concurrence entre les territoires dans l'objectif de capter les flux de richesses. Par conséquent, les territoires mettent en place des stratégies de démarcation en matière d'attractivité. Pour améliorer leur compétitivité dans ces domaines, ils se concentrent sur la variable du prix. Il s'agit d'offrir aux entreprises une localisation à bas coût de leur production, par le biais de subventions, de remises fiscales, de zones d'activités, etc. En termes géographiques, cela se traduit par l'accentuation du phénomène de métropolisation. Ces dernières étendent leur zone d'influence, au détriment souvent d'autres typologies de territoires (Labat, 2024). La métropolisation résulte d'un approfondissement de la mondialisation, accompagné par les politiques publiques « accros à la CAME »³² (Bouba-Olga et Grossetti 2018) et les dernières réformes de l'organisation territoriale du pays³³. L'émergence de ces espaces pleinement ancrés dans la mondialisation devient un fait majeur de notre époque.

³² Compétitivité Attractivité Métropolisation Excellence

³³ MAPTAM 2014 et NOTRe 2015

L'imaginaire autour de la surefficacité des métropoles s'est largement diffusé, tant dans la classe politique qu'académique. Dans une note pour le Conseil d'Analyses Economiques (CAE), Askenazy et Philippe expliquent qu'il faut mettre en place une « *politique territoriale visant à maximiser la dynamique de croissance d'un pays doit (...) faciliter la concentration des activités dans les métropoles (...) [afin de] concurrencer les métropoles mondiales* », l'agglomération étant « *plus efficace, plus productive et génératrice d'innovation et de croissance* » (cité par Bouba-Olga et Grossetti 2019), et Davezies et Pech (2014) de poursuivre dans une note pour Terra Nova que « *notre organisation territoriale doit (...) assurer les conditions du développement économique aux territoires les plus dynamiques sans les asphyxier à force de prélèvements* » (Bouba-Olga et Grossetti 2019). Les réformes MAPTAM et NOTRe de 2014 et 2015 faisant passer la France de 22 à 13 grandes régions hexagonales et renforçant les compétences des métropoles sont le résultat du récit métropolitain. Ce dernier accepte *de facto* l'existence de marge territoriale (Depraz 2017). Pourtant, la mondialisation inégale, censée effacer l'échelle territoriale, l'aura renforcée et l'on « redécouvre » que le territoire est l'espace où l'action humaine revêt le plus de sens, car elle est directement perceptible par les acteurs. En définitive, les inégalités deviennent aussi spatiales.

1.2.2. L'analyse spatiale et territoriale : sortir du concept de centre et de périphérie

Dans l'analyse économique, l'espace n'a pas toujours été une modalité pertinente pour entrevoir les choix des agents économiques. L'espace était alors une simple surface géographique à traverser pour se rendre d'un point A à un B. Le transport constituait ainsi la variable de perception de l'espace. C'est Alfred Marshall qui va faire émerger les questions de localisation dans les performances industrielles par la voie de ce que l'on nomme couramment le « district marshallien ». Les avantages comparatifs issus d'une localisation particulière sont de deux ordres : les ressources humaines et les interdépendances techniques (Gaffard et Romani 1990). Dans le premier cas, Marshall évoque la question « des secrets industriels [...] qui sont dans

l'air » (Marshall 1920). En somme, des compétences essentielles à la vie de l'industrie qui ne se transmettent pas de manière traditionnelle, mais par observation et mimétisme. Dans le second cas, il s'agit d'une interdépendance technique liée à la concentration qui permet de réaliser des rendements d'échelle et la spécialisation de certaines machines.

Par la suite, plusieurs tentatives d'analyses de la géographie au sein de la dynamique économique ont vu le jour. Il y a notamment les travaux du GREMI sur les milieux innovateurs et ceux liés au prolongement de la pensée marshallienne sur les districts industriels. Ces derniers viennent en partie de travaux italiens et étasuniens avec Krugman et le renouveau de la géographie économique.

La limite de ces travaux est de considérer l'espace uniquement physique, dans une géographie de la chose tangible qui méconnaît l'aspect sensible (poétique) des choses (Association des amis de Gaston Bachelard 1997 ; Bachelard 1972). En outre, l'analyse de l'espace y restait très simpliste, dans une logique de boîte noire (Zimmermann 2008).

La question jacente aux problématiques spatiales en économie reste celle de la coordination des acteurs. Quels sont les éléments qui concourent à une coordination plus ou moins efficace des acteurs économiques ?

Les jeux de coordination ne dépendent pas uniquement du prix, mais également d'autres facteurs sociaux. Pour analyser ce fait spatial, les économistes de la proximité proposent un chemin en trois temps :

- passer d'un espace physique à un espace construit, organisé et vécu ;
- considérer que la proximité est une notion relative ;
- reconnaître que la proximité géographique ne suffit pas à mettre en place les conditions de la coordination des acteurs (Ibid).

Ainsi, la proximité devient quelque chose de plus abstrait et un déterminant essentiel dans l'émergence des coordinations entre acteurs.

Dès lors pour appuyer cette volonté d'ouvrir la boîte noire de l'espace géographique, ou territoire, le terme se doit d'être enrichi et ne plus reposer sur un simple aspect physique. Cette proximité plurielle se décline sous trois angles développés par les économistes de la proximité (Colletis et al. 1999) :

- la proximité géographique : il s'agit de la séparation dans l'espace. Néanmoins, elle ne saurait se résumer à une métrique. Au contraire, l'élément fondamental de l'espace construit et organisé est le temps. Dans le cas de la Guyane, par exemple, en partant de Cayenne, il sera plus rapide de rejoindre Paris (7 000 km) que Macapa³⁴ (600 km). Pour le premier, le trajet est de 8 h et pour le second il est de plus de 12 h ;
- la proximité organisationnelle repose sur les interactions des acteurs au sein des organisations ou entre elles. Elle fait le lien entre des acteurs qui participent à une même activité et au même espace de rapport ;
- la proximité institutionnelle met en branle le fait d'appartenir à un espace commun de règles, de normes et de valeurs permettant de faire naître une régularité dans la coordination d'un collectif.

L'une des priorités dans l'élaboration de ce travail de recherche-action reste de sortir du tropisme centre-périphérie.

L'approche centre-périphérie est un concept clé en géographie économique et en sociologie, qui offre un cadre d'analyse des inégalités économiques et de la dynamique de pouvoir entre différentes régions. Cette approche est centrée sur la distinction entre les zones centrales, généralement industrialisées et économiquement dominantes, et les zones périphériques, souvent moins développées et dépendantes des centres pour le commerce et les investissements.

Le concept a été initialement développé par Raúl Prebisch (1950) et Hans Singer (1950), qui ont observé une tendance systématique à l'échange inégal entre les pays industrialisés (centre) et les pays en développement (périphérie). Ils ont soutenu que cette dynamique renforce la richesse et le développement dans les centres, tout en limitant le développement économique dans les régions périphériques.

Immanuel Wallerstein (2011) a étendu cette idée à travers son concept de *système-monde*, décrivant comment les pays et régions sont interconnectés dans une économie mondiale capitaliste, où les centres exercent un pouvoir économique et

³⁴ Macapa est la capitale de l'État de l'Amapa au Brésil qui est relié à la Guyane par le fleuve et le pont Oyapock.

politique sur les périphéries. Wallerstein a poursuivi la distinction avec les *semi-périphéries*, des régions intermédiaires qui partagent des caractéristiques des deux extrêmes.

Le modèle centre-périphérie a été critiqué pour sa simplification excessive des relations économiques mondiales et pour son manque d'attention aux dynamiques internes des régions périphériques. Des chercheurs contemporains, tels que Saskia Sassen (2001), ont proposé des perspectives plus nuancées en mettant l'accent sur les processus de globalisation et leur impact sur les villes et les régions.

En dépit de ces critiques, l'approche centre-périphérie reste pertinente pour analyser les inégalités mondiales, les flux de capital et les politiques de développement. Elle offre un cadre pour comprendre comment les politiques économiques et les pratiques commerciales peuvent favoriser le développement inégal et souligne l'importance de stratégies plus équilibrées pour le développement régional et mondial. En outre, elle rend prégnante la problématique géopolitique et de guerre économique³⁵ dans les questions de développement des espaces périphériques.

Loin de remettre en cause l'existence d'une polarisation de l'économie mondiale, nous soutenons que, dans le cas de la Guyane, l'approche centre-périphérie restreint le champ de l'action collective. Cette dernière se réduit à de simples revendications particulières sur des « handicaps structurels » (Beauvallet et al. 2016). Au contraire, il convient d'adopter une nouvelle grille de lecture à l'aune des travaux sur le développement et plus particulièrement sur le développement territorial. L'émergence de cette réalité territoriale montre l'importance des acteurs et de leur coordination. Dans la conception du territoire qui inspire cette recherche, loin d'une vision centre-périphérie qui a trop longtemps dominé en Guyane, et domine encore, le territoire n'est pas uniquement un espace infranational, mais bien un construit politique et social à partir de la coordination des acteurs du territoire (Colletis & Pecqueur, 2005a). Ainsi, les économistes de la proximité ont mis en exergue un ensemble d'outils permettant d'appréhender les dynamiques territoriales. La compréhension de cette dynamique est

³⁵ Les Outre-mer français ont cet avantage parfois d'être relativement protégé de ce genre de considérations. Pour autant, les objectifs d'intégration régionale de ces territoires ne peuvent faire l'impasse sur ce type de réflexion.

d'autant plus importante dans l'optique des processus de différenciation induits par la mondialisation.

En effet, la différenciation³⁶ réside dans la capacité d'un territoire de sortir de manière partielle des logiques de marché et de créer une dynamique de développement qui s'inscrit hors de la concurrence par les coûts. Au-delà de la concurrence par les prix et par les coûts, il existe des concepts forgés par les chercheurs permettant d'appréhender autrement les dynamiques économiques d'un territoire. Les notions de ressources/actifs génériques/spécifiques sont, à ce titre, très importantes. Elles prennent la théorie classique sur le plan de la dotation factorielle à contre-pied et permettent de concevoir les territoires comme des espaces de projet, au sens où les acteurs se projettent pour le construire. Cette construction se fait sur la base de la proximité spatiale et socio-économique (Bouba-Olga et Grossetti 2008). Gabriel Colletis et Bernard Pecqueur (2018 b) ont rappelé l'importance de la proximité spatiale dans le contexte de mondialisation. Une importance particulière pour un territoire ultramarin comme la Guyane, dont la distance relative avec Paris se retrouve plus courte que les autres pôles économiques d'Amérique du Sud.

La première caractéristique de la ressource spécifique est sa virtualité, elle n'existe pas en tant que telle, mais seulement par l'appropriation faite par les acteurs. C'est par les actions collectives des acteurs d'un territoire que la ressource se révèle ou se transforme pour devenir un actif spécifique (Colletis & Pecqueur, 2005a). La seconde caractéristique des ressources spécifiques est leur sensibilité relative aux règles du marché et elles se retrouvent non transférables. En effet, dans une stratégie de démarcation durable d'un territoire afin de tendre vers un développement endogène, la ressource spécifique offre un concept pertinent. Elle tient sa pertinence et son efficacité dans le fait qu'elle s'active par la stratégie et la coordination des acteurs.

³⁶ La différenciation ici ne prend pas le sens du terme juridique de différenciation. Dans ce contexte, la différenciation devient une compétence en plus d'une collectivité par rapport aux autres ou une dérogation juridique pour une collectivité. La Guyane a par exemple été exclue de l'espace Schengen au même titre que les autres territoires ultramarins.

Tableau 5 Ressources/actifs génériques/spécifiques

Type	Transférabilité	Nature	Caractéristiques
Ressources génériques	Potentielle, non utilisée	Travail simple, informations, formation de base	Peuvent être activées selon un calcul de rentabilité, introduites sur le marché
Actifs génériques	Totale	Travail simple, informations, formation de base	Utilisées et actives, transférables sur le marché
Actifs spécifiques	Partielle	Travail qualifié, connaissances	Se trouvent en quasi-marché, transférabilité limitée
Ressources spécifiques	Très limitée/virtuelle	Connaissances spécialisées, virtuelles	Immatérielles, créent une « atmosphère industrielle » comme le décrit Marshall

L'activation de ces ressources permet de créer des « *avantages différenciatifs* » (Pecqueur et Vieira 2018) avec pour conséquence un nouveau rapport global/local. Car les initiatives d'un groupe d'acteurs ont la capacité d'enclencher des processus de développement. Néanmoins, pour notre part, il convient de rappeler le caractère partiel d'un tel processus, qui reste soumis à des conditions de matériels, d'infrastructures et de réalités géopolitiques. Cette réalité est primordiale afin d'appréhender dans le cadre de la mise en place « d'action[s] originale[s] d'adaptation offensive à la globalisation » (Pecqueur et Vieira 2018).

Si la croissance est inopérante à questionner le péril climatique, en quoi la notion de développement dans sa complexité permet-elle de le faire ? Pour nous, la prise en compte des questions environnementales reste consubstantielle de la notion de développement.

1.2.3. L'approche des espaces périphériques et ses limites

Dans ce travail sur la Guyane, il nous a été difficile de passer outre la dense littérature sur l'économie des espaces périphériques. Nous questionnerons les avancées de leurs différents concepts ainsi que les limites qui nous sont apparues.

1.2.3.1.1. Les limites théoriques de l'analyse par les espaces périphériques : vers une lecture institutionnaliste du mal-développement de la Guyane

La première grande critique qui peut être faite à l'approche des espaces périphérique est de ne pas appréhender les réalités institutionnelles de ces territoires. En effet, nous constatons que le prisme de cette approche est de penser les institutions comme étant donnée. Si les auteurs qui étudient les espaces périphériques entretiennent un lien avec l'histoire, c'est du fait du passé colonial de ces territoires. Dès lors, l'histoire n'est pas une variable dynamique de compréhension du fonctionnement de l'économie, mais une frise événementielle donnée dont les traces et les fragments peuvent perdurer. Le lien avec l'histoire est donc incomplet et l'approche tronquée sur le substrat social, symbolique et imaginaire de ces territoires. « *Une normativité a priori est imposée aux institutions économiques en référence à ce qui est considéré comme la "bonne nature" de l'économie. Pour le bien-être général de la société, les institutions économiques doivent dès lors nécessairement entretenir un rapport de conformité, d'adéquation ou de non-entraves avec les "lois naturelles" de cette économie naturellement bonne.* » (Gislain 2003). Or, c'est l'ensemble de ces éléments qui constituent, dans une perspective hol-individualiste (Chanteau 2003), les institutions. Ces dernières sont les moteurs du comportement des acteurs économiques et, surtout, l'économie entretient un rapport de co-fondation avec les institutions économiques « *l'économie est appréhendée comme une des variétés de l'activité humaine instituée. Comme tout fait de société, l'économie est une construction sociale qui ne doit rien à une quelconque "nature".* » (Gislain 2003).

Par conséquent, en nous basant sur les travaux des institutionnalistes (Douglass Cecil North 1990; Boyer et Saillard 2002 ; Castoriadis 1999), nous proposons d'initier une nouvelle grille de lecture du mal-développement en Guyane.

Les institutions sont les mécanismes qui régissent les relations humaines qu'elles soient économiques ou non. On peut les considérer comme les règles du jeu (North et al. 2009). Il s'agit donc de règles formelles (lois, constitution, règlements) et informelles (conventions, règles et normes sociales) et de moyens de les faire appliquer. On doit les analyser selon deux points de vue, l'un externe et l'autre interne :

- externe : ce sont des modèles de comportements, une façon de procéder et de fonctionner similaire ;
- interne : ce sont des modèles mentaux de solutions partagées par l'ensemble de la population avec un volet de croyance d'imaginaire et de symbolique.

Le fonctionnement interne des institutions devient un *sentier de dépendance cognitive* (North et al. 2009), soit des habitudes de pensées, de réflexions et d'actions qui se traduisent, *in fine*, en politiques publiques. Ainsi une trajectoire de développement s'inscrit dans un sentier et il est difficile d'en sortir parce que les institutions orientent le comportement des acteurs.

Les trajectoires de *dépendance cognitive* façonnent le développement des institutions humaines, ou le « *paysage humain* ». Quand les individus partagent des modèles mentaux communs, cela facilite l'émergence d'un cadre institutionnel capable de traiter les problèmes sociaux de manière spécifique. Ce processus est décrit comme bénéficiant de « rendements d'échelle croissants » (North et al. 2009), car les solutions apprises sont appliquées inconsciemment à des problèmes similaires dans le futur. Cette trajectoire crée une forme de standardisation dans le fonctionnement économique, pouvant conduire à des résultats non souhaités. Sans changement dans le cadre institutionnel et sans les incitations, les activités de marché continueront à favoriser certaines technologies et orientations. Cela signifie que les trajectoires de dépendance, qui débutent au niveau cognitif et s'étendent aux niveaux institutionnels et économiques, sont cruciales pour comprendre comment l'histoire influence le présent et le futur. C'est un processus où le passé continue d'exercer un impact significatif sur la direction économique et sociale actuelle. Dans le cas de la Guyane,

c'est cette dépendance cognitive que nous nommons institutionnalisation du mal-développement, selon la définition d'Ignacy Sachs dont nous avons rappelé les fondements plus haut.

Le penseur éclectique qu'est Cornélius Castoriadis définissait les institutions comme des réseaux symboliques, socialement sanctionnés, combinant une composante fonctionnelle et imaginaire³⁷ (Castoriadis 1999). Les institutions s'ancrent dans un imaginaire sans lequel il est impossible de « *comprendre ce qu'a été, ce qu'est l'histoire humaine [...] aucune autre ne permet de réfléchir ces questions qu'est ce qui pose la finalité, sans laquelle la fonctionnalité des institutions et des processus sociaux resterait indéterminée* » (Ibid., p. 241).

La situation géographique et sociopolitique de la Guyane en fait un territoire quasi unique au monde, un espace social et des caractéristiques économiques de pays riches avec des réalités de PED. C'est sans doute un fait stylisé qui caractérise les outre-mer dans leur ensemble.

Pour nommer ces réalités, les administrations locales, nationales ou européennes ont usé de terminologies plus inventives les unes les autres. On évoque des handicaps structurels, des régions ultra-périphériques ou encore des petites économies insulaires³⁸. Ces termes présentent le désavantage d'ancrer ces territoires dans un imaginaire chargé par le concept de centre-périphéries (Depraz 2017) qui mobilise les géographes depuis plus de 50 ans. Les institutions guyanaises s'inscrivent dans cet imaginaire³⁹.

Cet imaginaire est le fruit d'une réalité physique, les 7 000 km de distance entre Cayenne et Paris, qui contraignent l'action administrative, mais également d'une construction institutionnelle (Beauvallet et al. 2016).

³⁷ « L'imaginaire, chez Castoriadis, est cette puissance anonyme, collective et immotivée de faire être des significations d'où vont découler aussi bien les structures symboliques, les articulations spécifiques de la société (économie, droit, politique, religieuse, art etc.) » (Chapel, 2008)

³⁸ Bien que la Guyane ne soit pas une île. En revanche ce vocabulaire jalonne de nombreux textes de loi UE/national

³⁹ De nombreux textes universitaires, texte de délibération régionale, de documents de partis, rapport parlementaire, textes UE évoque cette notion de handicaps structurels

La départementalisation en 1946 a créé un élan vers la modernité en opposition avec le temps des placers d'or (Jolivet 1982). Francis (1976) rapporte, quant à lui, de ses travaux sur l'écodéveloppement dans les pays du Sud, que dans ces territoires l'héritage du passé colonial cohabite et se nourrit d'une idéologie modernisatrice des pays de Nord. L'une de ces idéologies est l'individualisme. Il agit, en outre, comme un frein aux coopérations, alors même que la recherche en économie territoriale montre que la coopération est un préalable à l'élaboration de stratégies de différenciation. Ces dernières permettent de contrer les effets de la mondialisation (Colletis & Pecqueur, 2018a) et de sortir d'une relation d'interdépendance entre centre et périphérie.

Comme nous l'avons vu précédemment, la situation des territoires ultramarins, entre éloignement et dépendance, conduit à une forte demande de protection. Cette dernière se traduit parfois, voire souvent, par la constitution d'une rente. Pour les consommateurs, la conséquence est le niveau élevé des prix en outre-mer (Lagadec et Farvaque 2015). La rente peut être de plusieurs ordres : le contrôle des infrastructures ou d'un service essentiel, les groupes d'import/distribution (Dimou 2007), l'accès à une ressource (Poirine 1993) ou un levier de lobbying sur l'économie locale (Beauvallet et al. 2016). La rente permet, en outre, de sortir des risques concurrentiels sans passer par l'innovation ou la mobilisation d'une ressource nouvelle. La situation de monopole naturel qui s'ensuit a pour conséquence que les acteurs fixent leur prix en fonction du taux de profit souhaité. Ainsi, l'économie entre dans un cercle vicieux de recherche de protection, d'augmentation des prix, de constitution de rente, d'augmentation des prix, etc. (Lagadec et Farvaque 2015 ; Hoarau 2021).

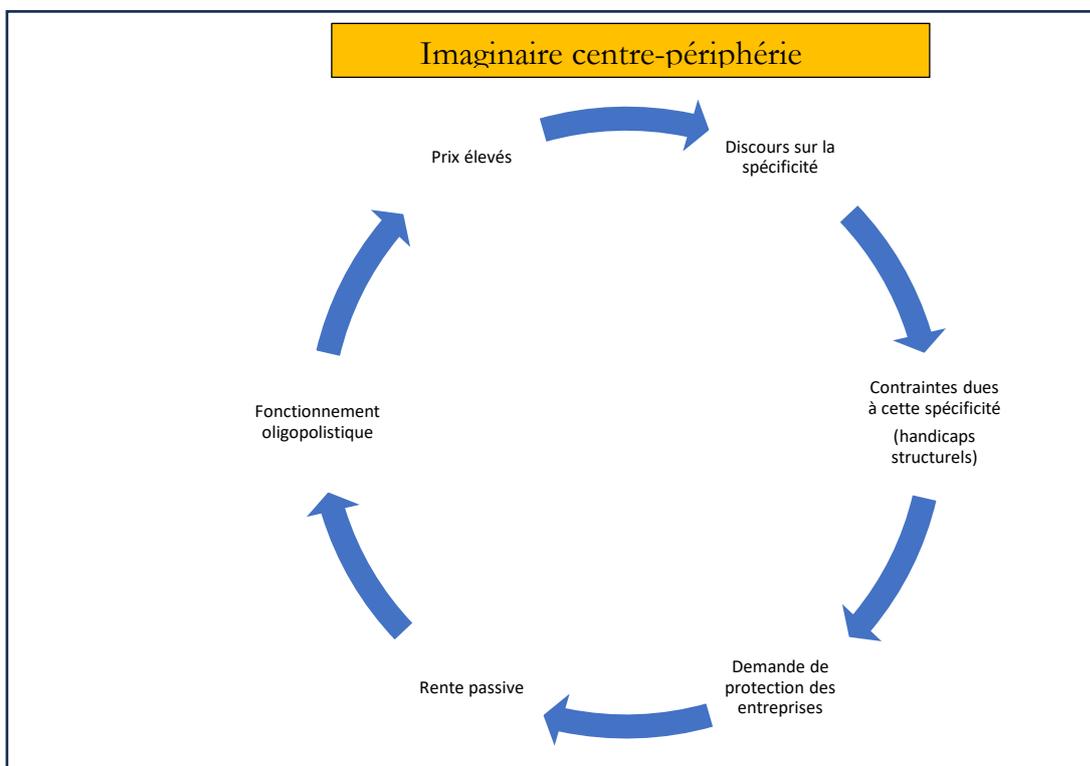


Figure 11 Cercle vicieux de l'imaginaire centre-périphérie

Le processus rentier n'est pas un fait uniquement économique, mais un fait politique majeur. En effet, la vie politico-économique guyanaise, et ultramarine de manière plus large, reste chargée de discours sur les spécificités. Pourtant, bien qu'intuitif, le discours sur les spécificités est aussi un moyen de lobbying des acteurs privés pour obtenir des concessions environnementales, juridiques et économiques (Beauvallet et al. 2016).

On peut noter le principe de défiscalisation, les exonérations d'octroi de mer, un taux de TVA plus faible, voire inexistant, pour la Guyane, la compensation des surcoûts, etc. (Miroite et Jock 2019). Ainsi, l'idée de vulnérabilité économique est substituée à la flexibilité stratégique des PEI (Baldacchino et Bertram 2009).

De même, le droit communautaire consacre et institutionnalise le rapport centre-périphérie par la création, dans la grammaire de Bruxelles, des régions ultrapériphériques (RUP). Ce statut particulier au sein de l'Union européenne permet d'accompagner ces territoires avec un ensemble de dispositifs dont la vocation est de pallier les handicaps dits « structurels » (Mathouraparsad, 2011) des RUP.

Le statut de région ultrapériphérique recouvre trois pays de l'UE pour sept régions. La France, l'Espagne et le Portugal ont obtenu en 1992 lors de la validation du traité de Maastricht que soient reconnues leurs régions ultramarines. Ce statut fut institutionnalisé par l'article 299 alinéa 2 et 349 du Traité de l'Union. Les territoires espagnols et portugais, respectivement les Îles Canaries, les Açores et Madère, jouissent d'une grande autonomie contrairement aux territoires français⁴⁰.

Ce statut particulier vise à acter dans les statuts l'existence de spécificités dans ces régions et à penser ces spécificités dans l'élaboration des règlements européens en permettant certaines dérogations. Ces spécificités sont le fait de « handicaps structurels » dus à l'insularité (hors Guyane). Afin de pallier ces handicaps structurels, l'UE a mis en place des dispositifs d'aide aux acteurs économiques : le POSEI, l'aide aux surcoûts ou l'octroi de mer.

Le statut de RUP permet des adaptations des politiques de l'UE dans le cadre d'un régime dérogatoire. Ce dernier, qu'il vienne de l'échelon national ou européen, permet à la Guyane comme aux autres DROM, d'ailleurs, de bénéficier de l'octroi de mer (OM), bien que contraire aux règles de libre concurrence européenne. Cet ancien impôt colonial est considéré comme une protection douanière face aux produits importés en Guyane. La production locale est également taxée par l'OM, mais à un taux moindre, c'est qu'on appelle le différentiel de taux (Le Breton 2018). Le premier concerne la production locale (octroi de mer inter OMI) et le second les produits d'importation (octroi de mer externe OME). Ce différentiel est apprécié par les élus de la CTG selon le produit et peut aller de 10 à 30 %. Ce différentiel ainsi que les exonérations relèvent de la compétence des régions⁴¹. Les élus locaux disposent également de la prérogative d'exonérer certains biens pour éviter la double peine à une production locale déjà très faible. En effet, même pour produire localement, l'importation de biens intermédiaires est conséquente. Ainsi, une entreprise locale peut être taxée pour ses importations de consommations intermédiaires, puis sur le produit final.

⁴⁰ Les DROM composés de la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion et Mayotte

⁴¹ Loi no 84-747 du 2 août 1984.

L'octroi de mer reste dès lors très critiqué par certains élus⁴² et acteurs du monde économique. On lui reproche sa complexité et de faire monter les prix à la consommation, participant ainsi à la baisse du pouvoir d'achat des ménages. De surcroît, les recettes de cet impôt restent l'une des principales ressources de financement des collectivités locales, dont la CTG. Cela fait de l'octroi de mer un objet très ambivalent à traiter par les acteurs du développement en Guyane. En parallèle, le taux de TVA applicable en Guyane est fixé à 0 %.

Un récent rapport (Geourjon et Laporte 2020) préconise même la suppression pure et simple de l'octroi de mer. De même, la thèse de (Mathouraparsad, 2011) dans un cadre d'ingénierie sociale a modélisé les effets de la suppression de cet impôt et de son remplacement par la TVA.

Néanmoins, la question du prix en Guyane, et dans les outre-mer en général, n'est pas anodine. Elle renvoie fortement à cet imaginaire centre-périphérie. La cherté de la vie reste un sujet de fortes tensions⁴³. De nombreux mouvements sociaux ont grandi sur le lit d'une augmentation substantielle des prix que ce soit pour des denrées alimentaires ou le carburant. Les crises qui ont jalonné les DROM entre 2008, pour la Guyane, 2009 pour les Antilles, 2010 à la Réunion et 2011 à Mayotte viennent de cette problématique. Depuis maintenant une dizaine d'années, les crises sociales s'enchaînent à un rythme régulier comme des symptômes successifs d'une inadéquation du développement avec les besoins essentiels du territoire combinée à un sentiment d'oubli (Jean-Christophe Gay 2021). Ce sentiment d'oubli, d'être délaissé, se conjugue aux problèmes sociaux, la croissance sans développement (Mam-Lam-Fouck et Anakesa Kululuka 2018) à la pauvreté et aux standards de vie en deçà de la moyenne nationale.

En outre, la libéralisation de l'économie couplée à des positions de monopole ou de quasi-monopole crée des situations de prix contrôlés, en totalité, par un ou deux

⁴³ En Guyane la crise de 2008 survient à la suite d'une envolée du prix de l'essence. De nombreux rapports sur la vie chers sont dans les bureaux ministériels et parlementaires. Le dernier en date est celui du député (Hadjar, 2023)

acteurs. Le cas du fret, par exemple, est caractéristique. En effet, 70 % du marché est détenu par un acteur, la CMA-CGM⁴⁴, ce qui conduit à une structuration aléatoire des prix. Un rapport sénatorial de 2009 (Larcher, Doligé, France. Sénat. Commission des lois constitutionnelles 2009) évoque des manquements des services de contrôle des fraudes sur la formation de ces mêmes prix.

La question épineuse des prix est ancrée dans l’imaginaire de l’éloignement qui habite les élites ultramarines, celles-là mêmes qui ont construit un discours revendicatif sur les handicaps structurels des DROM conduisant dès lors à une institutionnalisation d’une certaine gestion des DROM (Beauvallet et al. 2016). Il s’agit donc en partie d’une construction politique de long terme générée par les acteurs de ces territoires.

En outre, l’octroi de mer reste une taxation protectionniste dont l’objectif est de préserver l’industrie locale. Cependant, dans la réalité institutionnelle de la Guyane, il devient un outil de protection de la rente passive des producteurs locaux. Il contribue par la même occasion à faire augmenter les prix des biens produits localement, car la consommation intermédiaire vient de l’extérieur (Hoarau 2021 ; Lagadec et Farvaque 2015). Cette taxe est l’exemple même d’une mesure ambivalente perpétuée par le compromis institutionnel en Guyane, et dans les DROM de manière générale. Elodie Eugenie (2021), dans un article pour l’EGE⁴⁵, rappelle à juste titre les enjeux politico-économiques qui se jouent avec l’octroi de mer : la relation entre la France et ses territoires ultramarins, l’efficacité économique, l’intégration dans le jeu économique mondial, le rappel des spécificités, etc. Si elle a pour objectif de favoriser les industries locales, ce qu’elle réussit à faire en partie, elle offre surtout un point fort de maintien des rentes pour certains acteurs économiques locaux. Force est de constater que les acteurs et pouvoirs publics pensent le dispositif comme un moyen de diminuer un handicap structurel. *A contrario*, l’OM pourrait se concevoir comme un dispositif d’accompagnement d’une stratégie d’écodéveloppement.

⁴⁴ Le cas de cette société, sur le fret maritime, comme d’autres en Guyane, pose incontestablement la question des monopoles naturels. Ce sujet est top peu abordé selon cet angle à notre sens. Or depuis les travaux de Maurice Allais nous savons comment agit un acteur privé présent sur un monopole naturel.

⁴⁵ Ecole de Guerre Economique

Le POSEI (Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité) est une aide de l'Union européenne pour l'agriculture des RUP, qui se décline en deux volets :

- les mesures en faveur des productions agricoles locales ;
- les régimes d'approvisionnement spécifique.

Ce programme européen a pour objectif premier d'accompagner les RUP dans des stratégies de substitution à l'importation et de diversification des productions agricoles, mais également de compenser la perte de compétitivité des produits phares des DROM, bananes et canne à sucre, face à la concurrence des pays ACP⁴⁶. En effet, ces pays sont basés dans les mêmes zones géographiques que les DROM et connaissent des productions agricoles similaires à des coûts bien plus bas.

Or, force est de constater que le POSEI reste capté en grande majorité par la monoculture d'exportation que sont la banane et la canne à sucre. Selon le Think Tank R&DOM⁴⁷, plus de 60 % de ce fonds sont dédiés à ces deux monocultures. L'objectif premier et prioritaire de diversification de la production agricole et d'autonomie alimentaire se retrouve dès lors en second plan. La Guyane ne possède pas d'industrie sucrière, du rhum ou de la banane, telle qu'elle existe aux Antilles et à la Réunion. Elle est donc le parent pauvre de l'attribution de cette aide. L'élément saillant qui se joue également dans la maîtrise de l'orientation de ces fonds est l'alliance objective entre patronat et salariés (Lagadec et Farvaque 2015). Le POSEI apparaît aujourd'hui avant tout comme une subvention à l'exportation sur des produits de monoculture.

Pour ce territoire ultramarin, le sujet se pose de la même manière que pour les autres territoires d'outre-mer. On y voit apparaître le fondement d'un agencement institutionnel d'après-départementalisation qui fait la part belle aux transferts massifs de l'Hexagone vers les DROM afin d'y amorcer un rattrapage socio-économique. En considérant les handicaps structurels, les pouvoirs publics ont initié un ensemble de dispositifs d'atténuation. Ces mesures ont un effet double : protéger l'économie des fluctuations du monde, mais aussi créer des rentes, des moyens d'action des acteurs

⁴⁶ Afrique Caraïbes pacifique depuis la conférence de Cotonou de 2000 pour permettre une disparition des droits de douane entre l'UE et ces pays sans contrepartie.

⁴⁷ Un think tank spécialisé dans l'économie des Outre-mer

économiques pour s'assurer des sources de revenus et le contrôle sur les prix et leur profit⁴⁸.

De la sorte, nous voyons émerger les contours du mal-développement de la Guyane. Si le développement véhicule l'idée d'une trajectoire unique, le mal-développement évoque, à notre sens, des trajectoires multiples et la difficulté de voir émerger des modalités nouvelles de développement à cause d'un fonctionnement ancré dans un imaginaire (Ibid.) centre-périphérie et de compromis institutionnels qui maintiennent des rentes. On peut dès lors définir le mal-développement comme la conjonction entre un imaginaire et des institutions incapables de laisser émerger de nouveaux modèles de développement. Émergence ici prend le sens que lui a donné Edgar Morin « *l'organisation en système produit des qualités ou propriétés inconnues des parties conçues isolément : les émergences. Les propriétés inconnues à l'échelle des constituants émergent dans et par cette organisation* » (Abdelmalek 2004 ; Morin 2014).

De manière générale, les travaux qui traitent des Outre-mer évoquent les rentes qui contraignent le développement avec un prisme néo-classique en termes de processus de désorganisation du marché. Mathourapasad (2011) ou encore Boula-Luap (2017) avancent l'idée et expérimentent dans leurs modèles la suppression de certains avantages (ou rentes) réservés aux outre-mer. Ils se placent dans le débat entre politique de l'offre et de la demande, en suggérant que les territoires ultramarins ne fassent l'objet que de politique de la demande. Dans un cas, Mathourapasad modélise la suppression de l'octroi de mer et de la surrémunération⁴⁹ des fonctionnaires et, dans l'autre cas, Boula Luap étudie l'effet d'un SMIC DOM, c'est-à-dire différencié de celui de l'Hexagone. Ce serait, selon l'auteur, une solution plus adaptée à la réalité économique de ces territoires. Surtout, ces travaux s'inscrivent dans l'idée que le

⁴⁸ Il est intéressant de noter qu'après le confinement le débat public en Europe et dans le monde portait sur l'existence d'une boucle prix-profit pour expliquer et d'une inflation importée (les supers profitent de CMA-CGM). C'est le résultat d'un fonctionnement oligopolistique et d'une dépendance à l'extérieur. Cette situation est celle vécue depuis plus de 70 ans par les DROM.

⁴⁹ Dans les DROM, eu égard à la cherté de la vie, les fonctionnaires ont droit à une augmentation de leur traite. Pour la Guyane l'augmentation est fixée à 40 %.

développement des PEI passe par le marché, donc mû par une logique de croissance (Miras 1997).

Pourtant, la rente comme fait politico-économique majeur dans les outre-mer s'exprime dont les groupes de lobbies et la captation de rentes réglementaires. Un cas très parlant est avancé par (Angeon et Pecqueur 2004) avec la banane de Martinique. En effet, dans ce texte, Valérie Angeon et Bernard Pecqueur explorent les enjeux des politiques publiques et leur impact sur le développement régional. Dans leur cas, la focale est mise sur l'industrie de la banane dans l'Union européenne et son impact sur la Martinique. Ils mettent en exergue le conflit commercial qui entoure la banane, à la suite d'une tentative de régulation par l'UE en 1993. Cette régulation sera contestée auprès de l'OMC sur la scène internationale, notamment par les États-Unis, qui militent pour une libéralisation du marché. La réglementation OCM⁵⁰ offre dès lors la possibilité aux producteurs martiniquais d'exister face à plus compétitif qu'eux.

Les auteurs analysent la manière dont les producteurs de bananes de la Martinique, qui dépendent économiquement de cette culture, tentent de préserver les avantages offerts par la réglementation européenne. Cette situation a créé une « *rente réglementée* » sur le marché de la banane de l'UE, avantageant certains producteurs au détriment d'autres, en particulier en Amérique latine. Cette réglementation entraîne une dynamique, dans laquelle les producteurs favorisés essaient d'influencer les décideurs politiques pour conserver leurs privilèges.

Leur analyse se focalise sur les stratégies déployées par les producteurs pour s'approprier la réglementation et la rente qu'elle engendre. Elle examine la relation entre l'économie de la réglementation (Tullock 1967 ; Krueger 1974 ; Rapoport 1995) et l'économie des proximités. Cela met en lumière l'importance de la proximité dans le renforcement de l'action collective. Dans leur article, Angeon et Pecqueur (2004) rappellent le rôle du groupement de producteurs dans le maintien de cette rente à travers un accès efficace des politiques. Ces incitations sont le fruit de la construction

⁵⁰ La réglementation OCM (Organisation Commune de Marché) sur les bananes concerne les règles et normes de l'Union Européenne régissant le marché des bananes. Elle a un volet qualité, régime d'importation (notamment pays ACP) et soutien aux producteurs.

de la spécificité ultramarine qui, si elle se révèle vraie, n'est pas un absolu dans la mise en place de politiques publiques (Beauvallet et al. 2016).

Ainsi, les liens de proximité jouent un rôle clé dans l'unification de l'action collective des producteurs. Le marché de la banane de l'UE est présenté comme un cas de la régulation administrative des échanges commerciaux. Ce cadre favorise certaines régions de production, soulevant des questions sur l'utilisation efficace des ressources et sur la recherche de rente due à la protection des marchés. Le règlement devient une ressource dont le contrôle confère un poids important aux acteurs. Qui plus est dans le cas de la Martinique, la force de ces acteurs est liée à l'histoire coloniale et post-coloniale du territoire. En effet, même si les auteurs ne le spécifient pas, la filière banane en Martinique est historiquement une activité menée par les békés (Guillaume 2014). Contrairement aux cas de la filière rizicole de Guyane, nous avons ici un groupement qui, par sa persuasion, a réussi à préserver une rente. Nous considérons que cette rente est passive et n'offre pas les moyens pérennes de différenciation économique.

L'ensemble des éléments avancés jusqu'ici nous porte vers un projet de modélisation du mal-développement qui, s'il est guyanais dans notre cas, ne saurait être bien différent pour les autres DROM.

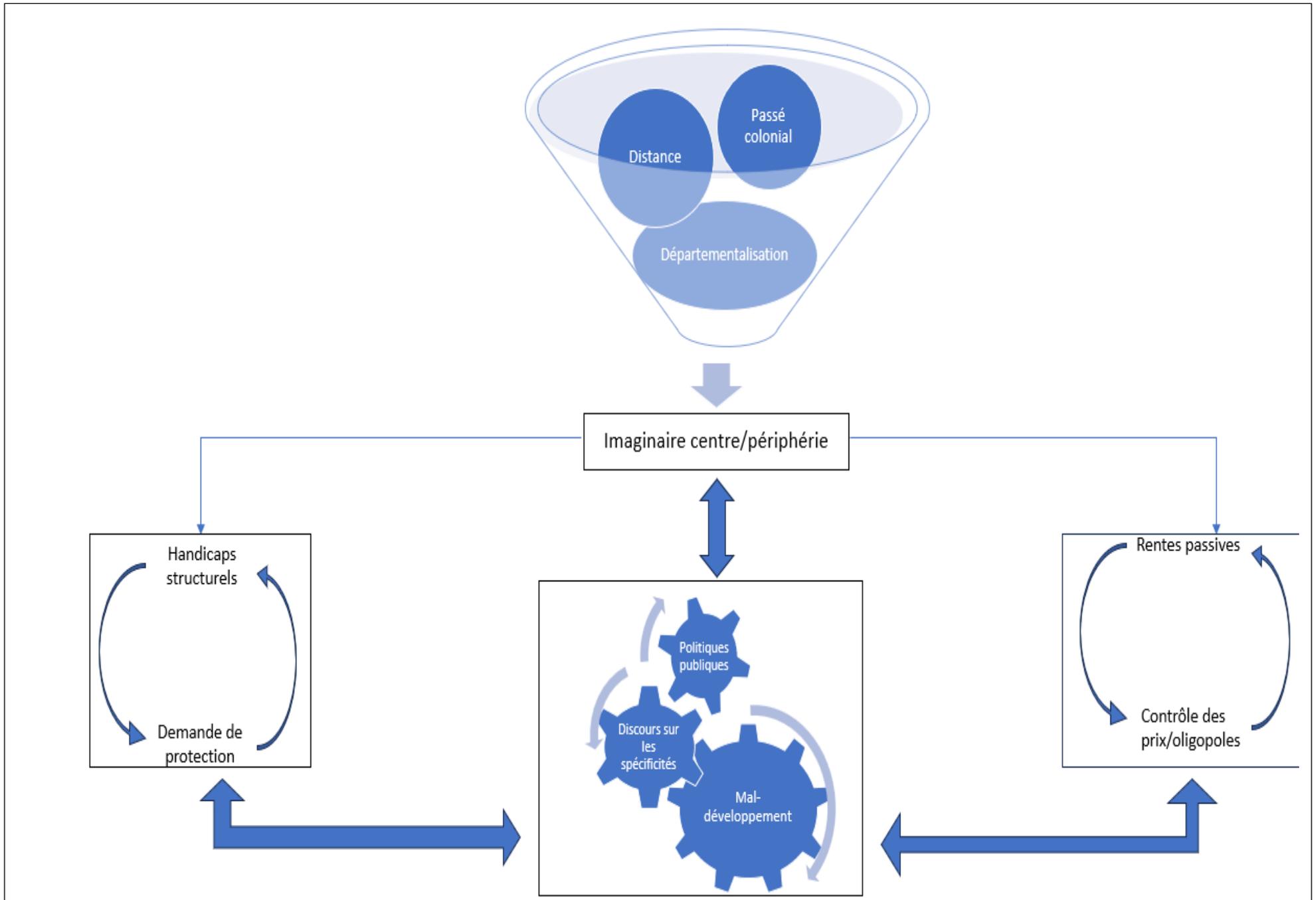


Figure 12 Mécanisme institutionnel du mal-développement en Guyane

Le résultat de ce modèle est un développement par mimétisme des transferts de technologies inadaptés au territoire et qui importent des *dépendances au sentier*, des prix élevés et des mouvements sociaux réguliers.

Ce modèle de développement déficient engendre ce que nous nommerons des rentes passives. Comme nous l'avons vu précédemment, les économistes de la proximité établissent une distinction entre ressources et actifs, ainsi qu'entre éléments génériques et spécifiques (Colletis & Pecqueur, 2005a). La rente passive partage plusieurs caractéristiques avec les ressources/actifs génériques. Nous considérons que les régions comme la Guyane et les territoires d'outre-mer sont enracinées dans des institutions qui produisent des rentes passives, contribuant ainsi à un mal-développement. Les actifs génériques et les rentes passives partagent la caractéristique d'être peu ou non spécialisés. Les actifs génériques sont des ressources non spécifiques qui n'ont pas encore été transformées pour répondre à des besoins particuliers, comme des capitaux liquides ou des informations non utilisées. Lorsqu'ils sont activés, ces actifs peuvent générer de la valeur économique et contribuer positivement au développement économique du territoire.

L'activation d'une ressource générique peut entraîner des retombées (rentes) au niveau du territoire avec des effets institutionnels qui influencent le comportement des acteurs. Ainsi, la notion de rente se rapproche des externalités, non pas dans leur conception primitive, mais dans une forme plus approfondie.

En contraste, une rente passive est typiquement le résultat de l'exploitation inefficace ou sous-optimale des actifs génériques, sans création de valeur ajoutée territoriale (Vollet et al. 2018). Ces rentes sont souvent liées à des structures institutionnelles qui maintiennent le *statu quo* au lieu de promouvoir l'innovation ou l'amélioration. La rente passive peut ainsi être vue comme un actif générique qui produit des externalités négatives, où les bénéfices économiques potentiels ne sont pas pleinement réalisés, entravant le développement économique et social de la région concernée.

1.2.4. Conclusion de la première partie

Nous avons entamé cette discussion sur la base d'un débat fondamental en économie, la différence entre la croissance et le développement. Nous avons tenté de tracer la ligne de séparation de ces deux notions par la question des besoins essentiels et de l'adéquation entre activités productives et limites planétaires. Par la suite, nous avons évoqué la question du cas spécifique de la Guyane et des petites économies insulaires dont elle fait partie. Puis, nous avons poursuivi l'analyse et exploré l'environnement institutionnel de la Guyane. La toile de fond de notre propos est de dire que les politiques publiques de développement mises en place en Guyane produisent des rentes passives et donc du mal-développement. Elles sont ancrées dans une forme de dépendance au sentier institutionnel et à un imaginaire centre-périphérie. La description de cet état de mal-développement marque l'écart qu'il existe entre le mal-développement et l'écodéveloppement. Ainsi, entre les deux, existe un espace dynamique de stratégies pour passer de l'un à l'autre.

À la suite de Bromley (2008), nous pensons que l'action collective se situe au cœur des processus d'évolution de croyance sociale et de changement institutionnel. Toutefois, nous nous positionnons dans la continuité des travaux de Bernard Pecqueur selon lesquels la dimension exclusivement macro-économique des réflexions sur le développement domine la réflexion des chercheurs et des bailleurs de fonds (Pecqueur 2013). Il considère en outre ce niveau comme une impasse pour les réflexions sur le développement. Pour sortir de cette impasse économique, les politiques publiques doivent s'astreindre à briser ce cercle du mal-développement. Pour ce faire, les solutions doivent être repensées. La mise en place d'une économie palliative (Reinert 2012) par la lutte contre les handicaps dits structurels a montré ses limites.

Nous partons du postulat que le niveau méso de la filière revêt une importance déterminante, à condition que cette filière soit territorialement ancrée et donc capable de générer des rentes actives ainsi que des avantages différenciatifs pour le territoire. C'est à l'échelle de ces filières territorialisées que l'on peut véritablement concevoir des stratégies d'écodéveloppement.

Notre recherche repose sur l'idée que ces filières territorialisées jouent un rôle central dans l'élaboration de telles stratégies, en mettant en avant la nécessité d'adapter la production aux besoins spécifiques du territoire. Cette approche permet d'aborder le développement à une échelle intermédiaire, qui complète utilement les analyses micro-économiques et macro-

économiques. Contrairement aux rentes passives souvent observées en Guyane, lesquelles ont des effets limités, voire néfastes, pour l'économie locale, nous émettons l'hypothèse que les filières territorialisées produisent des rentes actives, favorisant une dynamique économique durable et adaptée au contexte local.

2. FILIERE ET ANCRAGE LOCAL : VERS LA FILIERE TERRITORIALISEE

La filière est un concept ancien de la science économique. Son utilisation est attestée, sous des formes diverses et variées depuis le 13^e siècle. Jusqu'à nos jours, la notion de filière a évolué à de multiples reprises, selon les courants de recherche et les évolutions des structures de l'économie mondiale. En France, où la logique des champions nationaux prime depuis les années 70 (Colletis 2012, p. 35), la filière fait son retour à la faveur des États généraux de l'industrie en 2009. Ce retour s'opère dans une volonté de réindustrialisation et de relocalisation. Il y a l'idée derrière la filière de maîtrise totale des chaînes de valeur et de reterritorialisation des activités économiques. Dès lors, la filière redevient un objet de politiques publiques tant nationales que locales.

Aussi, il nous apparaît important de replacer et de retracer l'évolution théorique de ce concept et les avantages pratiques de son utilisation dans le cadre de nos recherches.

La filière s'inscrit inévitablement dans un contexte territorial qui la contraint. Dès lors, il est important d'aborder la coévolution ou la co-construction des dynamiques de filières et de territoires. Pour ce faire, il nous faudra retracer la longue histoire du concept de filière et ses évolutions successives. Cette dernière plonge ses racines dans les problématiques de division du travail en tant que « spécialisation des fonctions », qui, pour Émile Durkheim, le père de la sociologie française, est le fondement même de la société moderne. À ce titre, le recours à la conceptualisation de la filière, notamment en économie, repose sur ce fait social dont la structure de notre économie dépend. La filière sera par la suite reprise comme élément de classification de l'économie, mais également comme élément de pilotage de la politique industrielle, notamment dans les différents plans, durant les Trente Glorieuses. Elle s'inscrit par la suite dans les travaux d'économie industrielle pour décrire certaines dynamiques de systèmes productifs. La filière est peu à peu disqualifiée après les années 80 et les changements profonds qui s'opèrent dans l'économie mondiale. En effet, la mondialisation fait exploser les chaînes de valeur et les éparpille dans le monde entier ; ce sont les notions de *supply chain*, *global value chain*, entreprise en réseau, etc., qui seront privilégiées en matière de description des agencements de production. La filière réapparaît ensuite, comme indiqué en amont, à la faveur des États généraux de l'industrie en 2009 dans une perspective de réindustrialisation de la France.

Les sciences régionales et territoriales ont connu des avancées notables dans l'analyse de la dynamique territoriale. Il apparaît ainsi délicat d'analyser les filières en dehors des dynamiques de territoire dans lesquelles elles s'insèrent, qui sont caractéristiques de la mondialisation que nous vivons (Pecqueur 2006) et qui, paradoxalement, réaffirme le niveau

territorial. Nous entendons le territoire comme « forme particulière d'organisation sociale révélée, située dans le temps, mais aussi [comme] un espace particulier » (Colletis 2010). Par conséquent, les dynamiques territoriales disposent de leur logique propre dont la compréhension permet d'appréhender la division sociale du travail et d'en obtenir une vision large (Didry 2000). « *La division du travail est constamment redéfinie, pour s'ajuster au mouvement constant des besoins.* » (Didry 2000). La capacité des organisations sociales à répondre à ces besoins se mesure à l'aune de leur ancrage au territoire.

2.1. LA FILIERE : UN CONCEPT EVOLUTIF

Si nous partons de l'étymologie du terme filière, cela nous ramène à la machine à étirer le fil, instrument de tissage commode dans le monde médiéval ou pour les Moires de la mythologie grecque. Dès le 13^e siècle, la filière décrit un mode de coordination commerciale qui existe entre marchands des cités hanséatiques (Temple et al. 2011a).

Une fois effectué ce retour étymologique et historique, permettant de saisir une certaine continuité symbolique de la notion, il est important de rappeler que la filière est un mode de représentation de l'économie. En effet, en complément des notions de secteurs et de branches, la filière offre une prise méso-économique sur les représentations logiques de l'économie. Ces représentations vont évoluer de manière concomitante à l'évolution des structures économiques.

2.1.1. Du fil à tisser à l'industrie moderne

Précédemment, nous avons évoqué l'étymologie du mot filière. Ce dernier vient du mot : filéa. Il désigne la machine ou le fil à tisser. Ce terme est donc consubstantiel d'une conception industrielle, c'est-à-dire de l'art de transformer, de manufacturer ou encore de « [l'] ensemble des activités économiques fondées sur la transformation des matières premières » décrite par Nicolas Bandeau en 1767. En effet, le 18^e siècle voit l'analyse de l'industrie se développer de plus en plus et s'ancrer dans le champ de l'économie politique, avant de s'autonomiser avec les études sur l'économie industrielle. Cette dernière prend son essor réel avec les théories de l'oligopole de Cournot (1838) et Bertrand (1883) (De rouffignac 2019). À cette époque, la

classification des firmes s'établissait par la structure du marché. Cette dernière est censée renseigner les stratégies et les performances des firmes.

Depuis, les chercheurs se sont toujours demandé quelle serait la meilleure méthode pour découper les systèmes productifs. On peut le faire selon la taille des entreprises, leur statut juridique, leurs modes de production, etc., ou sous la forme de branches d'activités de secteur d'activités.

Afin d'explicitier la différence, reprenons l'exemple de Colletis (2012) : la branche regroupe toutes les entreprises participantes à l'élaboration d'un produit. Ainsi, Michelin, fabricant de pneumatiques, appartient à la branche automobile. En revanche, Michelin ne fait pas partie du secteur automobile, car le secteur regroupe des firmes qui ont une production similaire. Pour exemple Renault, Peugeot et Citroën font partie du secteur automobile.

Ces deux notions présentent l'avantage de constituer la nomenclature principale d'analyse de l'INSEE et de sortir de la répartition obsolète de l'économie en trois dimensions : primaire, secondaire et tertiaire. Bien souvent, les données économiques sont appréhendées à ce degré de précision. En outre, le découplage par secteur d'activités permet de recueillir à ce jour des données de la production et celles de la structure de financement.

Cette manière d'analyser les systèmes productifs est horizontale. Les évolutions de l'économie mondiale et contemporaine avec la globalisation, la financiarisation, la complexité des frontières industrielles, l'innovation, la territorialisation, etc., augmentent le degré de complexité desdits systèmes productifs, et font émerger de nouvelles réflexions sur l'analyse industrielle. On compte parmi ceux-là, la question des districts industriels, des clusters, des Système de Production Local, etc. Résultat d'une effervescence de la géographie économique, le concept de système productif établit un lien entre société, territoire et industrie (Carroué 2015). Le système productif permet d'appréhender les enchevêtrements d'échelles et le lien horizontal avec des éléments qui, à première vue, « *n'ont rien à voir avec l'industrie comme le système scolaire, de recherche, les questions institutionnelles et de démocratie, la circulation des richesses, etc. C'est l'ensemble des facteurs et des acteurs concourant à la production, à la circulation et à la consommation de richesses. Dans ce cadre, le concept de système productif permet de réarticuler de manière efficiente économie, société, jeux et stratégies d'acteurs et territoires* » (Carroué 2015).

Ce concept qui naît dans les années 70 avec l'irruption de la pensée cybernétique et systémique est adapté aux mutations contemporaines du système économique et permet d'analyser les

choix stratégiques plus globaux et leurs impacts sur les différents systèmes productifs.

Cette réflexion horizontale offre plus d'un avantage. Le plus important d'entre eux est la possibilité de penser les technologies génériques. Ces dernières sont des technologies qui de manière intrinsèque brisent les frontières industrielles des firmes ou des secteurs. Il s'agit des TIC, des systèmes embarqués, des applications spatiales⁵¹, etc. La maîtrise de ces technologies et leur adaptation à des domaines spécifiques sont l'une des variables explicatives de la forte productivité d'une firme, d'un secteur, d'un territoire ou d'un État. Cela nous renvoie à la phrase de Solow qui expliquait voir des « ordinateurs partout sauf dans les statistiques de la productivité ». Inévitablement, le travail de spécification de la technologie générique permet de créer des avantages différenciatifs.

L'avantage de l'analyse sectorielle pour la Guyane est de bénéficier de données des différentes institutions telles que l'INSEE ou l'IEDOM en Guyane. Néanmoins, cette nomenclature est-elle pertinente pour la mise en place de politiques publiques industrielles de la CTG ? La question est essentielle, car on note parfois un manque de cohérence entre politiques publiques et données disponibles. Qui plus est, la mise en cohérence entre volonté politique, données disponibles et efficacité de l'action publique doit primer. À ce titre, au travers des schémas qui régissent la vie du chef de file en matière économique, c'est le flou qui ressort des politiques publiques économiques entre action verticale et horizontale. Pour autant, la CTG⁵² reste en prise avec un fonctionnement et une organisation non sectorielle ou par branches. En effet, l'organigramme économique de cette collectivité est largement dominé par les filières avec un service dédié et d'autres services bien plus transversaux, le numérique et l'innovation, les aides aux entreprises et la prospective.

Cependant, en Guyane, il existe des données de filières organisées par les institutions statistiques. L'IEDOM, par exemple, produit des informations sur les filières, depuis plus d'une dizaine d'années. Cet organisme prend le parti d'un découpage en filières d'une partie du système productif guyanais, notamment pour le bois, la pêche et les mines. Il convient donc de rechercher dans le cadre du système productif guyanais le découpage qui s'avérerait le plus pertinent.

Bien qu'intéressant dans le cadre d'une vision globale de l'économie d'un territoire, le concept

⁵¹ Notamment le LIDAR (*light detection and ranging*)

⁵² Une analyse plus approfondie est prévue au chapitre 4 qui sera consacré au rôle de la CTG

de système productif reste globalisant. Il nous apparaît, néanmoins, pertinent pour fournir une photographie, penser les interrelations entre acteurs et l'émergence de coopérations productives. Toutes ces questions constituent des enjeux prioritaires pour toute collectivité qui souhaite œuvrer au développement de son territoire. En revanche, au sein de la CTG, dans le cadre de cette convention, c'est bel et bien la dynamique des filières qui nous intéressera. En effet, la dynamique et le fonctionnement global du système productif sont difficiles à appréhender. Les trajectoires de long terme se montrent plus compliquées à saisir, notamment pour ce qui est de la Guyane. Dès lors, dans le cadre de notre recherche, l'analyse du système productif guyanais par découpage sectoriel ou par branches ne semble pas optimale. À ce titre, un autre découpage apparaît comme tant plus pertinent en partie. Il s'agit du découpage par filières.

L'avantage du raisonnement en filière, pour la Guyane, est qu'une partie de son économie est d'ores et déjà organisée ainsi : le bois, la mine et la pêche. Les acteurs se pensent en tant que maillon d'une filière dans un ensemble de relations verticales entre les uns et les autres. Pour ce territoire, la filière devient un élément dynamique et de prospective. La CTG, et avant elle la région, est également organisée pour répondre à ces enjeux de filières, comme nous l'avons rappelé précédemment.

2.1.1.1. Genèse du concept de filière

L'économie industrielle a toujours eu pour problématique d'appréhender le système industriel. Pour ce faire, plusieurs notions ont été utilisées comme le secteur ou la branche d'activités. La notion de filière est quant à elle une de ces tentatives d'appréhender les systèmes productifs et leur découpage.

Nous le verrons dans les sections suivantes, le concept de filière est riche et très ancien. Il renvoie à une idée d'organisation verticale de l'économie. Il puise ses racines chez les physiocrates et dans la division du travail évoquée par Adam Smith dans *La richesse des nations* (1776).

2.1.1.1.1. Aux origines du concept

Pour Temple (2011), la logique de filière, bien que non transcrite ainsi, remonte aux physiocrates, avec le tableau du circuit économique de Quesnay (1758). Dans ce dernier,

Quesnay divisait l'économie entre propriétaires terriens, fermiers, ouvriers agricoles et commerçants. Dans un enchaînement vertical, les propriétaires louaient leur foncier aux fermiers qui, eux, produisaient avant de vendre pour de la transformation manufacturée ou pour les commerçants.

Adam Smith, quant à lui, dans *La richesse des nations*, établit l'idée que la division du travail est essentielle pour obtenir des gains de productivité plus élevés par la spécialisation des tâches et des ouvriers. C'est en prenant exemple sur la fabrique d'épingles que l'auteur de *La richesse des nations* démontre l'avantage pour la croissance économique de ce découpage extrême des différentes tâches industrielles. Ce schéma est interne à la firme, mais ne perd pas de son sens quand on le pense dans une perspective interfirme. Pour Stoffaës (1980 b), la logique de filière domine l'économie française depuis le 18^e siècle. En effet, l'influence des physiocrates sur les nomenclatures industrielles de l'époque fait émerger la logique globale de la filière dans l'économie française. « *Les nomenclatures utilisées pour classer les activités industrielles reflètent les conceptions économiques du moment ainsi que la manière d'envisager les problèmes-clefs dominants.* » (Stoffaës 1980b).

Ainsi, une définition consensuelle de la filière se fait jour autour des différentes articulations techniques nécessaires à l'élaboration d'un bien : « [...] *la filière renvoie à une architecture du système productif tel qu'à partir d'une ou de plusieurs matières premières, soient mis à disposition du consommateur final un bien ou un service après toute une série d'étapes de transformations successives. L'articulation entre ces différentes étapes est principalement de nature technique. Chacune a besoin du savoir-faire et de la technologie de la précédente pour façonner la matière sur laquelle elle travaillera à son tour.* » (Assogba, 2018).

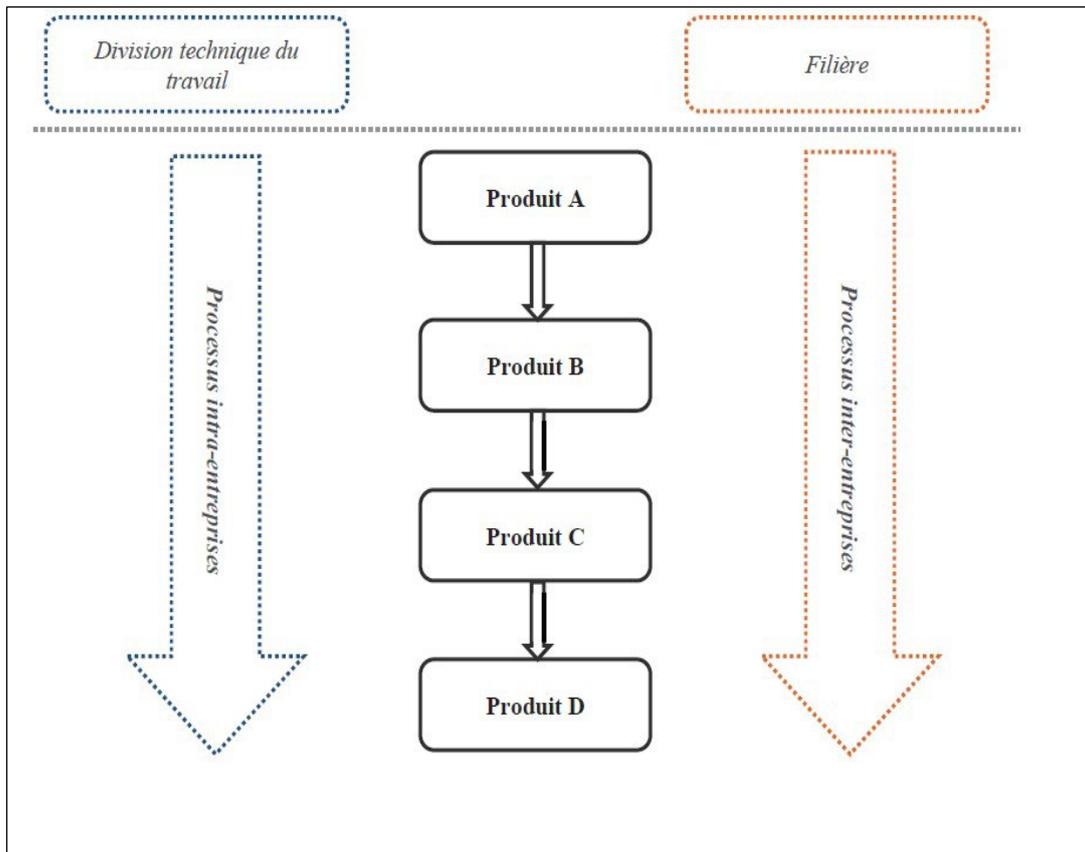


Figure 14 Process des filières (Assogba, 2018)

2.1.1.1.2. Naissance et renaissance du concept en France

Bien que le concept de filière s'enracine dans un corpus d'économie politique ancien, son utilisation en tant que notion économique est située historiquement et géographiquement. En effet, la filière apparaît comme une spécificité de l'économie industrielle française. Rainelli (1991) évoque trois raisons à cette spécificité française détaillées ci-après.

- D'abord, il s'agit du moment intellectuel avec François Perroux (1903-1987) et sa révision de la théorie de l'équilibre général⁵³. L'idée principale de Perroux est celle des *unités actives* qui sont en relation avec d'autres unités. Ces dernières ne sont pas égalitaires, contrairement aux agents du modèle walrassien.
- Ensuite, il s'agit de l'ordre institutionnel des années 70, qui succédait aux travaux sur

⁵³ Le modèle de Léon Walras (1834-1910) économiste français qui avait pour ambition de représenter à l'aide d'une équation la situation optimale d'une économie où les marchandises, les capitaux, le travail et le foncier sont alloués de manière libre. Ce système serait optimal, car aucun agent n'aurait intérêt à modifier ses actions de consommations. Ce modèle est basé sur l'homo economicus.

l'économie agricole dont les réflexions s'orientaient sans l'exprimer vers le concept de filière.

- Pour finir, la filière a servi de base à la mise en place des politiques de planification en France, notamment la question des liaisons entre amont et aval. Cette réflexion a également pour fondement les travaux de Leontief sur les Tableaux Entrées Sorties (TES), ainsi que ceux de Henri Aujac et François Perroux sur la comptabilité nationale.

Dès 1974, l'INSEE a publié une étude sur la recherche de structure dans le système économique français, initiée par deux professeurs d'Amiens (Vielajus et Lugnier 1974) qui ont pris le parti, à la suite de la mise en place de la comptabilité nationale, de conceptualiser des macro-filières à l'aide de regroupement de branches sur la base des relations qui existaient entre celles-ci et matérialisées par les TES. En dehors des branches charnières : communication, énergie et chimie. Ils ont matérialisé deux macro-filières : la filière de biens d'équipement et la filière de production des biens courants.

Leur résultat est extrêmement pertinent dans une perspective macro-économique de réflexion sur les effets des politiques de planification à l'échelle nationale d'une part, et des mesures des effets d'entraînement dans un contexte de reconstruction de la France d'autre part (Bidet-Mayer, Toubal et Gallois 2013, p. 24). En revanche, le résultat est inopérant dans une perspective territoriale où les relations entre acteurs ne se matérialisent pas uniquement à travers des flux de matière et de capitaux, mais également pas des liens sociaux institutionnellement situés.

Le concept de filière a par la suite largement irrigué les travaux de l'école française d'économie industrielle (Morvan 1976 ; Bandt 1977 ; Toledano 1978 ; Morvan 1991a ; Aréna et al. 1991) qui a mis notamment l'accent sur les relations entre acteurs, la réduction de l'incertitude, l'approche méso-industrielle. À ce titre, le colloque de l'ADEFI⁵⁴ en 1978 a marqué un moment important au niveau académique pour le raisonnement par filière. Dans une recension de ce colloque, Toledano (1978, p. 1) définit la filière comme « *un ensemble articulé d'activités économiques intégrées, intégration consécutive à des articulations en termes de marchés, technologies et capitaux.* ».

Pour Toledano, il existe deux conceptions de la filière. L'une fait référence au découpage structurel du système productif, le tout basé sur des outils mathématiques connus et reconnus

⁵⁴ Le colloque s'est déroulé à Chantilly et fait l'objet d'une publication (Toledano, 1978)

comme les TES. L'autre utilise la filière comme outil de stratégie économique et de planification.

C'est au travers de ces deux acceptions que la filière va perdre de son influence auprès des décideurs dans le tournant des années 80. En effet, en France ces années sont celles d'une bifurcation des politiques industrielles vers des politiques de créneaux privilégiant les champions nationaux (Colletis 2012, p. 35). En outre, l'expansion de la mondialisation néolibérale a vu émerger de nouvelles modalités économiques (Anne Isla 2021). Les firmes ont délocalisé, elles se sont internationalisées, les chaînes de valeur sont devenues mondiales et le nombre de traitants a augmenté. À partir de là, le découpage du système productif s'intègre dans le système productif mondial par la libre circulation des biens et des capitaux, notamment au niveau européen⁵⁵. La performance des entreprises n'est plus liée à la maîtrise de la chaîne d'approvisionnement locale, mais à la bonne coordination avec des firmes au niveau international. Durant cette période, c'est l'approche par réseau et le recentrage des firmes vers leur cœur de métier (Mazaud 2006) qui a prévalu avec des stratégies d'externalisation.

Pour ce qui est de la puissance publique, le laisser-faire remplace la planification par des politiques plus ou moins contraignantes. Ces dernières passent par des incitations fiscales, notamment crédit d'impôt, niches fiscales, etc. Cette période voit se multiplier le nombre de privatisations et de délocalisations. La France s'est à ce moment-là installée dans une politique de créneaux (Colletis 2012) visant à privilégier les branches d'activités censées être porteuses, en mettant de côté des stratégies d'ensemble faisant la part belle aux complémentarités interindustrielles. « Alors que l'Allemagne (comme le Japon) enregistre des excédents commerciaux considérables en tenant complètement plusieurs grandes branches, la France et les États unis sont dans la situation inverse, associant déficits et spécialisation intra-branche. » (Colletis 2012).

La crise de 2008 et les crises⁵⁶ qui se succèdent depuis sont venues rappeler que la mondialisation « [...] est tout le contraire d'un processus heureux » (Colletis 2020), face au

⁵⁵ À la suite du conseil de Fontainebleau en 1984, Jacques Delors et Lord Cockfield sont mandatés pour rédiger un livre blanc préalable au passage du marché commun à un marché unique européen. Ce livre blanc débouchera sur l'acte unique en 1987. Cet acte vise à assurer les quatre libertés de circulation : marchandises, services, capitaux et travail (Defraigne et al., 2017)

⁵⁶ Crises, financières, économiques, politiques, climatiques, sanitaires, etc.

retour d'une réalité économique qui a vu la France se désindustrialiser dangereusement. Par conséquent, Paris n'avait plus la pleine possession de ses outils productifs stratégiques. Ainsi, à la faveur des États généraux de l'industrie en 2009⁵⁷ a réémergé la notion de filière. Ce retour s'inscrit dans les débats autour de la désindustrialisation de la France et des moyens d'inverser le processus. Aujourd'hui, les problématiques écologiques se rajoutent à ces débats. La volonté étant de maîtriser la chaîne de valeur d'une production et de veiller à ne pas encourager des formes de dumping, notamment écologique. Pour ce faire, la proximité, *a minima* géographique, est essentielle.

2.1.2. Un outil de découpage du système productif au service des politiques publiques

La filière en tant que concept a revêtu plusieurs fonctions dans l'analyse des systèmes productifs. Les chercheurs en économie industrielle ont d'abord utilisé la filière dans une optique de découpage du système productif. La filière constituait alors un complément à la branche d'activité. Cette vision s'est développée avec l'amplification des méthodes analytiques mathématiques comme les tableaux d'entrées et de sorties de Leontief.

2.1.2.1. Un outil de découpage structurel

La filière est effectivement et avant tout une manière d'appréhender autrement le système productif, de manière plus verticale comme nous l'avons vu plus haut. Cette spécificité de l'économie industrielle française (Rainelli 1991) qu'est la filière a fait l'objet de riches débats au sein du monde académique.

Dans le tournant des années 80, une ambition commune est apparue : celle de considérer la filière comme une modalité de découpage du système productif (Morvan). Cela repose sur une volonté collective de conceptualiser la filière comme un outil qui est « [...] théoriquement défini et empiriquement opérationnel d'appréhension du système productif et de ses transformations » (Aréna et al. 1991, p. 239). Ainsi, le concept de filière permet le découpage

⁵⁷ Par la suite se sont mis en place la conférence de l'industrie en 2010 puis le Conseil national de l'industrie en 2013

productif de manière verticale et de classer les activités économiques dans un ensemble interconnecté (Toledano 1978).

Le tissu productif, une fois découpé ainsi, offre un outil pertinent de ciblage des politiques publiques et, par extension, de compréhension des stratégies de firmes (supra).

C'est ainsi que l'INSEE définit la filière comme « l'ensemble des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit fini. On parle ainsi de filière électronique (du silicium à l'ordinateur en passant par les composants) ou de filière automobile (de l'acier au véhicule en passant par les équipements). La filière intègre en général plusieurs branches » (Insee 2016). *De facto*, la filière permet de sortir de la simple répartition du système économique en trois secteurs, primaire, secondaire et tertiaire. Elle offre la capacité de penser les interactions complémentaires entre ces trois secteurs, mais toujours dans une optique verticale et d'articulation mécanique des différents maillons.

C'est en 1993, dans un souci d'harmonisation européenne et internationale, qu'est créé le système NAF (nomenclature d'activités françaises) qui permet de compartimenter l'économie française sous forme de 732 classes d'activités. En revanche, ce découpage entraîne des effets normatifs sur l'action publique. En effet, « les nomenclatures utilisées pour classer les activités industrielles reflètent les conceptions économiques du moment ainsi que la manière d'envisager les problèmes clefs dominants » (Stoffaës 1980 p.87). Par conséquent, ces choix normatifs conduisent à cloisonner l'action publique, car ils occultent les liens qui peuvent exister entre catégories (Lenglet 2020) et souffrent de nombreux angles morts dans l'analyse, comme les impacts environnementaux ou encore les interactions entre acteurs.

Cette catégorisation mécaniciste des activités économiques ne permet pas de prendre en compte le foisonnement des interactions sociales dans l'activité économique et son rôle dans l'efficacité des politiques publiques.

Le prisme de la filière comme outil de découpage structurel a pour objectif de saisir les dynamiques de structuration techniques entre les différents niveaux de production (Assogba, 2018). La filière pose également la problématique des frontières organisationnelles. En effet, les articulations techniques qui constituent la filière ne déterminent pas forcément les entités organisationnelles de cette même filière. Ces imbrications complexes, tant internes qu'externes, au sein de la filière, rendent son analyse moins aisée. À cet égard les méthodes quantitatives, notamment les tableaux entrées et sorties, ont beaucoup apporté dans la compréhension des échanges de flux interactifs.

2.1.2.2. Les tableaux d'entrées et sorties de Leontief

Wassily Leontief a développé au milieu du 20^e siècle les analyses d'entrées et de sorties qui ont marqué la science économique. Il recevra en 1973 le prix Nobel pour ses travaux en économie interindustriels. En effet, à la suite du physiocrate Quesnay, Leontief ambitionne de mettre au jour les relations entre les différents agents de l'économie et propose de faire émerger un modèle d'équilibre basé sur les données de l'économie réelle (Leontief 1966 ; Leontief 1951).

« Le TES est un tableau de la comptabilité nationale qui retrace sur une année, et pour un territoire donné, la structure productive. On y retrouve ainsi les échanges entre les différentes branches d'activités homogènes 10 de l'économie ainsi que les échanges avec l'extérieur ; les niveaux de production et de consommation des différentes composantes de l'économie » (Assogba 2018, p. 35).

Cette méthode offre l'avantage de faire ressortir une photographie de l'économie d'un pays ou d'une région, mais également de modéliser les impacts d'une politique sur les relations entre agents. Lorsqu'un agent décide de changer les prix d'un produit, de se diversifier ou lorsqu'un acteur public acte une politique industrielle, le tableau entrées et sorties permet de matérialiser les effets sur les échanges interbranchés. Ainsi, les TES reposent sur la notion de branches d'activités et des relations achats/ventes entre ces dernières.

Ces TES se matérialisent sous la forme de cinq tableaux (Assogba, 2018) :

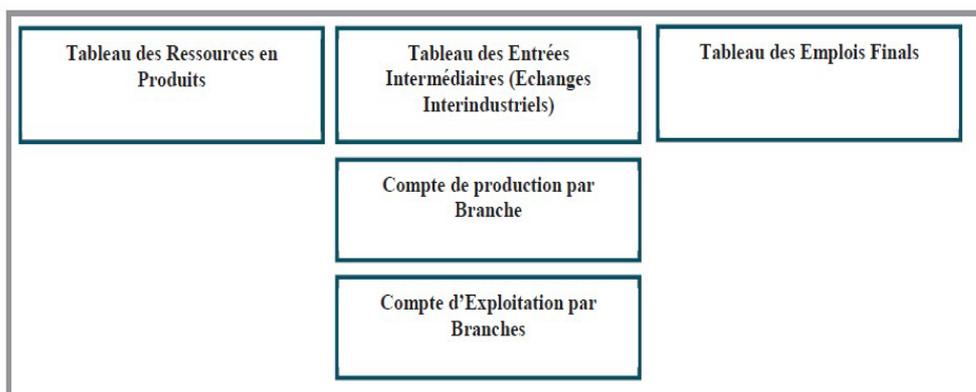


Figure 15 Tableau emplois-ressources de Leontieff

Le tableau des ressources en produits (TRP) renseigne l'origine et les ressources disponibles de chaque produit (biens et services) évalué au prix d'acquisition. Ce tableau est

composé de la production nationale des produits, des importations (corrigées CAF/FAB), des marges commerciales et de transport et des impôts et subventions. Le total des ressources au prix d'acquisition est ainsi obtenu en déduisant les subventions de la somme de tous les autres éléments.

Le tableau des emplois finaux indique les ventilations des consommations (emplois) finales des produits. On y retrouve les dépenses de consommation finale des ménages et des administrations publiques ou privées, la formation brute de capital fixe, les exportations (valeurs FAB) et le total des consommations intermédiaires.

Le compte de production par branche affiche la production et la valeur ajoutée par branches.

Le compte d'exploitation des branches fournit des informations sur une première ventilation de la valeur ajoutée brute. On y retrouve, entre autres, l'excédent brut d'exploitation, les rémunérations salariales, les impôts et les subventions à la production.

Le tableau des entrées intermédiaires (TEI) décrit l'ensemble des flux de produits intermédiaires entre domaines d'activités. C'est l'élément le plus important pour les théoriciens de la filière. En effet, c'est lui qui rend effectivement compte des articulations techniques et des relations d'interdépendance à travers les échanges de produits intermédiaires entre branches d'activités.

C'est le tableau des entrées intermédiaires (TEI) qui nous intéressera tout particulièrement. À partir de ce dernier, Leontief a tiré un coefficient technique (Leontief 1966) qui est la représentation de la quantité de matière nécessaire à la production d'un bien. Cette méthode a été utilisée par Leontief pour analyser l'économie étasunienne entre 1919 et 1939 (Leontief 1951).

De nombreuses études empiriques se sont basées sur les travaux de Leontief par la suite. En France, notamment, les TES/TEI ont permis de découper l'économie française en filières. Ces travaux ont d'abord été menés par l'INSEE (infra). L'institut de statistique a alors découpé l'économie française en deux grandes filières : la filière des biens d'équipement et la filière d'approvisionnement. D'autres travaux ont suivi comme ceux de Monfort (1983) qui par agrégation de branches (90) a pu découper l'économie française en 19 macro-filières (Monfort 1983). Le point de départ est alors les effets que peut exercer la variation de la demande finale d'un bien sur la production de la filière. Outre la méthode statistique, la méthodologie repose également sur la nomenclature INSEE. L'avantage de la méthode est d'offrir des limites claires de la filière en tant qu'outil de catégorisation de l'économie et de pouvoir tester de nombreuses hypothèses sur l'emploi, la demande et les relations interindustrielles (Torre 1991).

2.1.2.3. Filière produit et filière matière première (production)

Il existe une autre façon de concevoir les filières. La distinction cette fois-ci se fait sur le choix de l'amont ou de l'aval pour tracer les limites effectives de la filière. Cette conception duale effectue une séparation entre la filière produit et la filière matière première. En effet, la filière sert également de repère pour les acteurs directs et indirects de cette dernière. Pour les entreprises et les pouvoirs publics, le fait de repérer son champ d'action, de le délimiter est primordial dans un souci d'efficacité.

Dans la filière produit, la focale est mise sur le bien de consommation final. Ainsi la filière produit est la succession d'activités et de transformations successives et nécessaires à la création du produit. Ce dernier peut autant être un bien qu'un service. C'est une logique de l'aval qui est alors considérée, car le produit final est celui qui a la plus grande valeur ajoutée et il conditionne d'une certaine manière l'amont de la filière et l'existence des activités précédentes. Nous parlerions dès lors d'une filière ameublement ou steak de poissons. En suivant cette logique, nous considérons l'influence de l'acteur qui est en contact avec le marché final parce que ses choix engagent l'ensemble de la filière. Le pouvoir de négociation de cet ou de ces acteur(s) devient forcément très fort. Selon sa taille et celle du marché, il détient le pouvoir de négocier les prix, les quantités et la norme de qualité du produit, etc. La filière laitière offre un cas d'école : les GMS y exercent un pouvoir de négociation extrêmement prégnant et pèsent sur l'ensemble de la filière, des intermédiaires grossistes aux agriculteurs en passant par les coopératives (Deffobis 2016). Les éléments essentiels qui ressortent de cette démarche sont la demande finale et le pouvoir économique (F. Morin 1991), notamment s'il s'agit de grands groupes en bout de course dont il faut déterminer les stratégies (Morvan 1991b).

A contrario, la filière production part de la matière première, considérée comme l'élément central. On présente ainsi la filière production « comme l'ensemble des opérations effectuées à partir d'une matière première jusqu'à la consommation directe ou indirecte de cette matière. » (Assogba, 2018). Dans cette assertion, on parlera de filière bois, et non ameublement. Dans cette logique amont de la filière, c'est la base qui possède le plus de valeur. Cette dernière n'est pas forcément monétaire, elle peut être stratégique (Ibid., p. 29), car on

considère sa gestion, sa préservation des prédatons internes (activités intensives) ou externes (géopolitiques). Cela renvoie à la vision du mercantilisme britannique pour qui la ressource naturelle constituait le pilier du système productif en se basant sur des considérations d'indépendance (Assogba, 2018, p. 29).

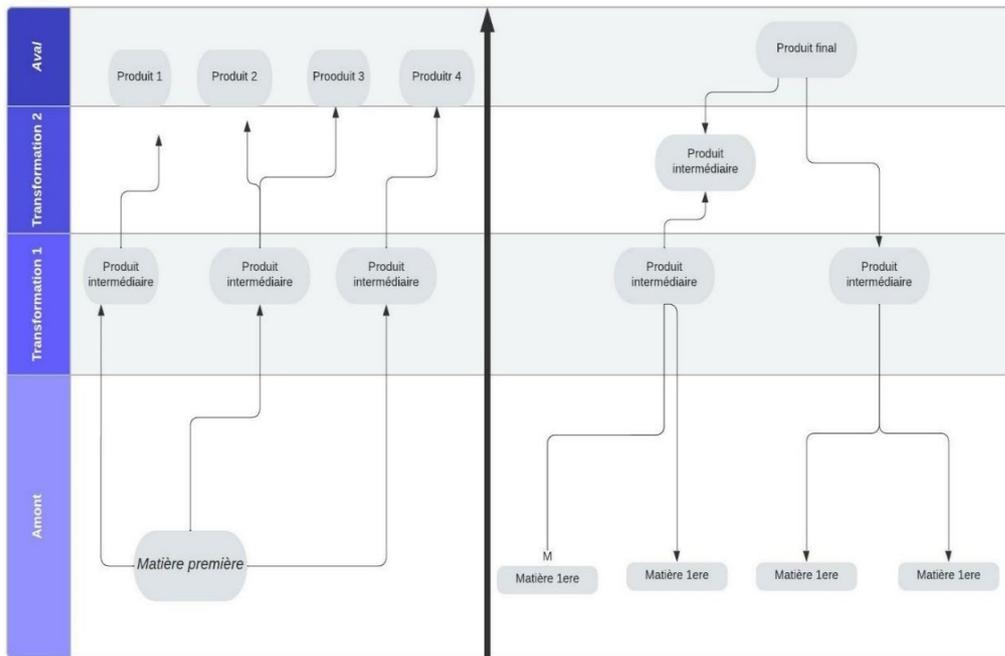


Figure 16 Filière matière vs filière produit

La typologie des filières produits renvoie par extension aux concepts anglo-saxons de *supply chain* ou chaîne d'approvisionnement. Il s'agit de l'organisation logistique de la firme et du management de cette organisation (Fabbe-Costes et al. 2018). Cette notion a irrigué les sciences de gestion anglo-saxonne depuis plus de 40 ans et s'est réinventée à plusieurs reprises dans sa relation avec les autres pans des sciences de gestion comme le marketing, le management des ressources humaines, etc., ou encore dans l'économie postfordiste en intégrant l'internationalisation : *global value chain* ou *global production network* (Assogba, 2018).

Si le concept de filière permet d'opérer des découpages productifs plus ou moins pertinents, il s'agit également d'un outil de pilotage de politiques publiques à différentes échelles de décisions.

2.1.3. Un outil de pilotage des politiques publiques

Dans la période après-guerre, la notion de filière a irrigué les politiques publiques en France, notamment les politiques de planification. C'est ainsi que pour Massé (1991) il existe un paradoxe français, car « la pratique de la planification [avait] précédé la théorie ». La filière a donc été un pilier pour l'élaboration des politiques publiques tant agricoles qu'industrielles. Ces politiques publiques s'inscrivent dans un moment particulier de l'histoire de France puisqu'il s'agit de la reconstruction du pays. Néanmoins, l'objectif de reconstruction de la France, mais également le rattrapage du retard industriel pris par cette dernière à la suite de la Grande Guerre ont été un véritable succès (Massé 1962).

Pour ce qui est de l'agriculture, cette grande planification vers la modernisation de la production alimentaire ne sera pas sans conséquence pour la paysannerie française et sa quasi-disparition⁵⁸ à ce jour (Mendras 1967).

2.1.3.1. De l'économie rurale et agricole

Dans cette période de reconstruction post-Seconde Guerre mondiale, le monde agricole va subir de très grandes mutations. L'objectif affiché est clairement l'augmentation des rendements par l'amélioration des techniques agricoles et la mécanisation des processus de productions. En effet, les pénuries se trouvaient encore dans les esprits.

En outre, durant cette période dite des Trente Glorieuses, il existe un phénomène de concentration des exploitations qui réduisent en nombre et augmentent en surface. Par la même occasion, ces exploitations seront de plus en plus mécanisées et feront appel à des intrants chimiques. Cette période est caractérisée par une politique volontariste de l'État dans un grand projet modernisateur afin de transformer l'agriculture rurale en véritable secteur économique capable de nourrir l'ensemble de la population (Guimont et Villalba 2020).

Cette industrialisation de l'agriculture se fera tant au niveau de la production, de la mécanisation, des intrants chimiques, etc., que de la transformation agro-alimentaire. Pour analyser cette reconfiguration du monde agricole, et étant donné la nature périssable des

⁵⁸ Il y avait 6 millions d'agriculteurs actifs au sortir de la guerre, en 1946, cela représentait 35 % de la population active. En 1960, ils ne sont plus que 3,8 millions soit 20 % de moins (Mendras, 1967). Pour finir, en 2010, on ne comptait que 600 000 agriculteurs.

produits agricoles, les économistes de l'agriculture concentreront leur analyse sur les mécanismes de coordination entre acteurs (Temple et al. 2011).

Le concept de filière servira aussi aux économistes du développement en appui des politiques dans les pays du Sud. En effet, dans le cadre d'une transformation des systèmes productifs, de l'analyse du lien entre agriculture et système productif et dans un contexte où les données sont inexistantes et difficilement mobilisables (Griffon 2001). En effet, les organisations agricoles se font dans des espaces très hétérogènes (Temple et al. 2011) dont il convient de déterminer les relations. Ces espaces peuvent être domestiques, marchands, étatiques, capitalistes (Hugon 1990).

L'analyse du monde agricole par l'objet conceptuel de filière semble reléguée au rang de désuétude théorique. Néanmoins, l'importance du changement des modèles agricoles et d'alimentation pour faire face aux conséquences du changement climatique associée à des questions de développement durable rend la notion prégnante au moins dans les pays dits du Sud. Les filières agricoles peuvent en outre incarner des leviers puissants pour penser les transformations futures et les agencements institutionnels nécessaires entre local et global pour adapter les territoires aux changements climatiques (Leach 2016). En outre, dans le cadre des filières agricoles, le lien avec la recherche a été d'une très grande importance dans leur structuration (CIRAD, AFD, CTIFL, etc.). Ce lien fort a permis la mise en place d'innovations répondant aux besoins des acteurs à des échelles différentes (Toillier et de Lapeyre de Bellaire 2016).

2.1.3.2. À la politique industrielle

Le concept de filière pose inévitablement, pour les politiques publiques, la question de la pertinence du contrôle des différentes phases de production. Quelle est la pertinence de ce contrôle intégré ? Et dans quel but ? Pour les nations, le besoin de souveraineté, de contrôle des acteurs étrangers qui concourent à la production d'un bien ou d'un service stratégique reste prégnant⁵⁹. Cela peut prendre l'allure d'un contrôle des capitaux ou de la relocalisation des consommations intermédiaires.

⁵⁹ En France, le décret Villepin en 2005 ou Montebourg en 2014 ont pour objectifs le contrôle des investissements étrangers réalisés dans des secteurs stratégiques pour le pays.

En France, la question de la souveraineté industrielle s'est historiquement traduite par la politique de planification mise en place par le Général de Gaulle. La planification est la « définition et la mise en œuvre d'un dispositif permettant d'obtenir, à partir de moyens de production limités, la maximisation du revenu national » (Massé 1962). L'idée qui en ressort est celle de prioriser les investissements, notamment vers les activités à fort effet d'entraînement.

Cette longue période de planification en France s'étend jusque dans les années 80-90 avant de s'éteindre petit à petit sous les coups de boutoir d'une mondialisation triomphante, et avec elle, l'idée, jugée désuète, des filières comme base des politiques publiques industrielles. Néanmoins, à la faveur de la crise de 2008, les premiers craquements de la mondialisation interviennent. Et par la même occasion, le constat que la désindustrialisation de la France constituait un problème a commencé, au moins en apparence, à faire consensus. Dans cette conjoncture de crises, les États généraux de l'industrie de 2009 ont relancé le concept de filière dans le monde de l'action publique. En effet, les conjonctions de la crise climatique, des failles de la mondialisation conduisant à des volontés de réindustrialisation et le renforcement des concurrences interétatique ont redonné ses lettres de noblesse à la filière auprès des acteurs publics.

Pour autant, G. Colletis indique dans (Bidet-Mayer, Toubal et Gallois 2013) qu'il existe un paradoxe dans l'utilisation et l'interprétation de la filière de part et d'autre du Rhin. Du côté des Allemands, ceux-ci ignorent la notion de filière, alors que leur industrie fonctionne dans cette verticalité caractéristique des filières. « En Allemagne [...] la cohérence de l'appareil productif vient de l'articulation entre les industries à haut niveau de technicité et les industries d'équipements organisées en filières complexes. En France la disjonction entre les lieux traduit une disjonction dans le fonctionnement des branches. » (Damette et Scheibling 1995). *A contrario*, du côté français du Rhin, la notion existe, et est utilisée dans les politiques publiques, qu'elles soient nationales ou régionales : dans les comités stratégiques de filière (CSF) ou dans le projet France 2030 du gouvernement Castex. En revanche, on constate un flou conceptuel dans l'élaboration et la réalisation de ces projets. Nos observations à la CTG confirment ce jugement.

Ce retour à la filière s'explique en grande partie par les velléités de réindustrialisation de la France, de contrôle des matières premières et des technologies stratégiques dans un objectif de souveraineté et de réduction de la dépendance à l'extérieur. Cette acception de la filière pose nécessairement un besoin de convergences entre les objectifs des entreprises et celles de la

nation (Jacquemin et Rainelli 1984), les deux n'ayant pas des intérêts similaires. Il apparaît que s'inscrire simplement dans une logique de filière n'est pas gage de réussite et de développement économique (Voy Gillis 2021). En effet, la verticalité du concept ne permet pas naturellement de penser l'horizontalité des technologies génériques. La politique de filière doit s'articuler avec d'autres politiques horizontales accompagnées de visées de soutien au tissu productif (Bidet-Mayer et al. 2013, p. 124). Surtout, il y a une nécessité à différencier les différents types d'activités et à privilégier les activités à rendement d'échelle positif, notamment industriel (Reinert 2012). Car cette indifférenciation des activités se situe à l'origine de l'ignorance sur la source du progrès (Abramovitz 1993) que d'autres économistes comme Solow nomment le résidu, c'est-à-dire cette part de la croissance qu'on ne peut attribuer à la contribution des seuls facteurs de production classiques. En particulier, les transferts de technologies et de compétences tiennent une place centrale dans l'explication de ce résidu, qui est pour Abramovitz (1993) la mesure de notre ignorance. Nous le verrons par la suite, mais cela met en lumière l'importance des centres techniques, comme lieu d'articulation de différentes politiques publiques et de révélation de technologies (Colletis 2010) pour les filières de production en Guyane.

2.1.4. Un outil de conception des stratégies de firmes

Dans cette partie de la thèse, nous plongeons au cœur de la stratégie des entreprises en examinant de près le concept de filière. Loin de la voir comme un simple outil technique, nous la considérons comme un élément stratégique capable de transformer profondément les modalités de concurrence et de collaboration. En s'appuyant sur la théorie des coûts de transaction, nous explorons comment les entreprises peuvent façonner leurs filières pour non seulement réduire les coûts et les inefficacités, mais aussi pour créer de la valeur par une meilleure coordination d'ensemble.

2.1.4.1. De la réduction technique

Précédemment, nous avons exploré l'ambition de gestion des politiques publiques qui se situe derrière la notion de filière. Mais cette dernière entraîne également des répercussions pour les agents économiques que sont les entreprises dans leurs actions et stratégies à une échelle plus méso-économique. Cela se concrétise dans la relation qu'entretiennent les acteurs entre eux, c'est-à-dire leur coordination dans un but de production efficiente.

En effet, les filières ont longtemps été perçues dans des interdépendances techniques et technologiques. Morvan définit la technique comme les procédés, mais aussi comme les structures de production. Il renvoie dès lors la mobilisation de la technique à la description ou à l'évolution des processus de production. Les travaux monographiques d'étude de la filière ont tendance à analyser les systèmes productifs comme une suite des différents stades de production liés à des enchaînements techniques : de la coupe du bois à la production de la chaise par exemple. Ces analyses réductrices de la filière sont largement critiquées (Garrouste 1991), car elles envisagent la filière d'un point de vue exogène. Pourtant, les choix techniques sont la résultante de choix et parfois d'innovations d'acteurs en interrelation d'où émergent des institutions nouvelles (North 1990). Par extension, c'est l'indigénisation de la technique et son ancrage dans la sphère institutionnelle qui se pose. « Une filière est ici définie essentiellement en termes de stratégies d'acteurs, les modifications intervenant au niveau des techniques étant le résultat de l'expression de ces stratégies qui intègrent cependant le fait technique comme élément de définition. » (Garrouste 1991). Dans le cas d'espèce guyanaise, pour la pêche et le bois, nous pouvons citer l'adoption de l'exploitation à faible impact⁶⁰ pour les exploitants forestiers.

Loin d'être anodines, les relations entre firmes ont longtemps été un angle mort de la filière, notamment dans l'élaboration des politiques publiques, cela a en partie causé le déclin de l'utilisation de ce concept dans les années 80-90 (Assogba, 2018). Outre le changement de

⁶⁰ L'exploitation à faible impact est un mode d'organisation de l'exploitation de la forêt censé préserver le renouvellement de cette dernière. En effet, en relation avec l'ONF qui coordonne le tout. Les bois sont repérés par le LIDAR et marqués. Les exploitants forestiers ont alors le droit de prélever 5 tiges par hectare. Une fois que la zone cartographiée a été exploitée au maximum des contraintes, les exploitants y retournent 65 ans plus tard afin de laisser la forêt se régénérer.

la structure de l'économie mondiale et l'avènement d'une internationalisation qui rendait le concept « moins opérant », la difficulté de prendre en compte le comportement des firmes et de leur impact sur le processus de filière a aussi représenté un élément de l'abandon progressif de la notion filière. L'une des explications données, notamment par Raikes et al. (2000) est que le développement du concept de filière et des TES s'est fait à un moment où en France l'économie correspondait davantage à une science de la comptabilité qu'à une science du comportement.

2.1.4.2. La prise en compte des relations entre acteurs dans l'élaboration des stratégies

Les travaux de Ronald Coase (1937, in Isla 2021)⁶¹ sur les coûts des transactions ont montré qu'en dehors de l'artefact du marché (Isla 2021b) d'autres paramètres peuvent jouer dans la coordination entre acteurs (ou dans le mode d'allocation des ressources). Ainsi, il existe en dehors du marché des éléments alternatifs qui permettent d'allouer les ressources selon un calcul entre faire ou acheter (*make or buy*). Dans les organisations « firmes », la hiérarchie et l'autorité sont des éléments d'encadrement du marché dans la prise de décision. Un équilibre tend donc à s'opérer entre les coûts des transactions et les coûts de coordination.

Puis, Williamson reprenant les travaux sur le néo-castor de Douglas North affirme qu'un autre déterminant existe. Il s'agit du contexte institutionnel. Ce dernier est constitutif de modes de gouvernance hybrides, la sous-traitance, la valorisation des réseaux, la franchise, etc. Il ajoute ainsi une nouvelle dimension à l'entreprise qui est celle de la gouvernance ou « *the comparative costs of planning, adapting, and monitoring task completion under alternative governance structures.* » (Williamson cité par Ghertman 2006). Cette notion de modes d'organisation (gouvernance) hybrides renvoie à la question de l'existence de l'entreprise et à son efficacité. Par conséquent, dans une économie de marché des modes d'organisation spécifiques sont trouvés, parce qu'ils s'avèrent plus efficaces que le marché lui-même. Certaines de ces idées ont irrigué le concept de filière dans l'appréhension des stratégies collectives des firmes.

En effet, la filière peut également servir de cadre de compréhension des stratégies de firmes. Yves Morvan (Morvan 1982) dénombrerait ainsi quatre principaux avantages de la maîtrise des filières par les firmes :

⁶¹ Prix de la banque de suède 1991

- la possibilité d'une meilleure allocation des facteurs,
- une plus forte protection contre la politique étrangère (indépendance des fournitures, résistance face aux concurrents, etc.),
- une meilleure diffusion de l'innovation,
- une articulation plus efficace entre la logique de production et la logique de consommation.

Ainsi, nous voyons qu'une filière ne peut se structurer par de seules considérations techniques. La vision néoclassique de l'économie a ancré l'idée que toutes les activités se valent. Aussi, dans le cadre d'une concurrence libre et non faussée, l'information et le pouvoir se trouvaient également répartis entre les acteurs économiques. Néanmoins, le prix de la Banque de Suède, Herbert Simon, a démontré, dans son ouvrage *Administrative Behaviour*, en 1947, qu'il n'y avait pas de rationalité illimitée, mais qu'au contraire cette dernière était limitée. Par conséquent, l'information est une ressource mal répartie et les choix « rationnels » des acteurs se font en fonction des informations qu'ils possèdent au moment de la prise de décision. De même, la thématique du pouvoir ne peut être écartée. En effet, si on considère les maillons d'une filière non comme des agents économiques, mais bien comme des unités actives (Perroux), alors leurs rôles au sein du système d'interrelation ne sont pas similaires au sein des processus de production. Certains, par leur taille ou leur positionnement économique, sont capables de conditionner les actions des autres acteurs de la filière ou d'entraîner le reste de l'économie. En somme, toutes les activités ne se valent pas.

Ainsi, la vision de la filière qui a soutenu les politiques publiques de planification en France méconnaissait pour beaucoup les relations interfirmes. Les enjeux de pouvoir et de priorisation ont depuis été révélés par nombre de chercheurs et ont irrigué les économistes (Perroux, Hirschman, Reinert) pour montrer qu'au-delà des complémentarités techniques il existe des liens entre acteurs. Ces éléments posent la question du niveau d'analyse et des outils conceptuels à disposition pour analyser au mieux les dynamiques de filière.

2.2. LA FILIERE : VERS UN MESO-SYSTEME INSTITUE

La notion de filière s'inscrit à un niveau méso du champ social. Le niveau méso n'est pas une simple déclinaison du macro en plus petit ou du micro en plus grand, mais il s'agit d'un niveau d'analyse à part entière. De là émergent des questionnements différents et des réponses elles-mêmes spécifiques. En effet, le niveau macro convient aux méthodes statistiques des TES,

mais est trop agrégé pour y percevoir des éléments de changement des processus de production à un niveau local. Quant au niveau micro, il ne permet pas d'analyser les forces d'agissement des acteurs ou des groupes d'acteurs sur leur environnement. Force est de constater que, par manque d'outils adéquats, il a été difficile d'établir clairement le niveau méso dans l'analyse des filières (Bellandi et al. 2010). Pour la bonne prise en compte des dynamiques industrielles, nous explorerons les possibilités des outils conceptuels que nous avons à disposition.

2.2.1. Les limites de l'analyse classique entre micro et macro-économie

Depuis le fameux épisode de la guerre des méthodes⁶², opposant les marginalistes à l'école historique allemande, il y a deux conceptions de l'économie qui s'affrontent : d'une part, les tenants d'une science autonome censée bâtir des lois universelles, applicables partout et en tout temps, à l'image de la physique newtonienne et, d'autre part, les partisans d'une science sociale ancrée dans l'histoire, mais surtout contextualisée par la médiation de l'espace, de la culture, de l'histoire, etc. Cette opposition s'est cristallisée sur les méthodes à employer dans l'exercice de cette science, mais également sur les postulats anthropologiques qui fondent les théories économiques.

Pour les marginalistes, l'homme est un être uniquement rationnel dont les choix, sous contraintes, sont guidés par une information parfaite. L'*homo economicus* est ainsi guidé selon une conception de la valeur fondée sur l'utilité et la rareté. Ce dernier, à défaut d'être utilisé comme un idéal type, c'est-à-dire comme modèle heuristique servant à mieux percevoir des traits du réel, mais qui ne peut exister dans sa globalité, est devenu hégémonique à travers un processus de désencastrement (Polanyi 1944). Certains économistes s'en servent avec très peu de distance épistémologique et critique. De plus, l'abstraction mathématique comme critère de scientificité et la rationalité des acteurs dans leurs choix sont, sans nul doute, les plus discutées par les sciences sociales (Caillé 2014 ; Hirschman et Chopin 1986 ; Isla 2021a ; Maris 2006 ; Passet et Vivien 2011 ; Polanyi 1944). L'utilisation des mathématiques est néanmoins très ancienne, William Petty au 17^e siècle en faisait déjà usage dans ses recherches (Isla 2021b). Cependant, c'est avec les marginalistes, notamment Léon Walras, que la formalisation prend

⁶² Infra

un tournant et gagne toutes les sphères des sciences sociales « si l'économie politique pure, ou la théorie de la valeur d'échange c'est-à-dire la théorie de la richesse sociale considérée elle-même est comme la mécanique, comme l'hydraulique, une science physico-mathématique elle ne doit pas craindre d'employer la méthode et le langage mathématique » (Léon Walras cité par Isla 2021b).

Le paroxysme de l'abstraction mathématique comme support d'une théorie des choix individuels se trouve au sein d'une théorie d'après-guerre, qui a marqué les sciences économiques. Il s'agit de la théorie des jeux. Pour Jean Tirole (2016), la micro-économie moderne est fondée sur « la théorie des jeux en tant que cadre d'analyse des stratégies d'acteurs pourvus d'objectifs propres en situation d'interdépendance ». En effet, ces analyses sont centrées sur l'étude des comportements individuels. La théorie des jeux conduit à appréhender des unités comme l'entreprise ou le consommateur comme de simples agents économiques dont les relations sont constitutives d'une interdépendance généralisée (Marchesnay et Morvan 1979). Elle est prise dans une vision walrasienne de l'économie où l'allocation des ressources est effectuée par le prix et le marché dans une concurrence parfaite. L'objectif est, *in fine*, la maximisation sous contrainte. Son postulat est l'axiomatique de l'intérêt et de la rationalité pourtant très loin de la réalité humaine. Ainsi, les analyses micro-économiques tendent à conjecturer des comportements humains sous forme d'équations et de courbes d'indifférence, voire des formes d'expérimentation⁶³. C'est à partir de ce niveau micro et à force de construction théorique que sont tirées des conclusions plus générales pour l'économie. L'idée (fausse) dernière étant que le tout est égal à la somme des parties.

C'est pourquoi nous concluons à l'incapacité de la micro-économie à déterminer ce qui se joue dans les relations entre acteurs d'une filière.

À un niveau plus agrégé, il y a un échec de la macro-économie classique à analyser les différentes mutations du capitalisme post-fordiste et des nouveaux régimes de croissance (Boyer 2015). Cet échec s'inscrit dans une incapacité paradigmatique à saisir les crises et les changements dans les compromis institutionnels qui régissent l'économie mondiale.

Dans le cas des filières, la macro-économie résulte d'un niveau très agrégé alimenté par des outils statistiques sophistiqués tels que les TES (infra). Ce niveau d'agrégation se fait sur la

⁶³ Economie expérimentale

perte des spécificités de coordination des acteurs. Surtout, la macro-économie a tendance à considérer le territoire comme un simple espace doté et à l'analyser uniquement comme un coût de franchissement dans la mobilité des facteurs. Or, notre prise en compte du territoire dans la dynamique des filières nécessite d'autres outils plus opérants.

Ladoux et al. (1993) ont montré avec le cas de la filière électro nucléaire, à quel point il était difficile de raccorder le modèle des filières à la macro-économie. Ils soulèvent le problème de la mise en cohérence entre les nomenclatures de la comptabilité nationale et celles nécessaires aux filières. Nous avons évoqué plus haut la question des nomenclatures et de leur incidence sur les politiques publiques. De surcroît, le positionnement macro sur les filières tendrait à les considérer de manière exogène et comme le résultat de leur environnement sans jamais envisager qu'elles ont aussi une forme d'autonomie relative et le moyen d'agir sur l'environnement. Les actions de lobbying des acteurs d'une filière montrent que cette possibilité existe.

2.2.2. La méso-analyse : un niveau à part entière

Évoquer l'analyse méso pour la filière, c'est se placer dans le sempiternel débat sociologique et épistémologique de l'échelle pertinente d'analyse. Ce débat se rapporte à la gnoséologie et répond à une question fondamentale : que veut dire connaître ? Et surtout comment connaître ? Edgar Morin (1986) expose une voie féconde autour de trois principes clés. Il s'agit, en premier lieu, du principe de 1) récursivité : ce principe fait reconnaître dans l'action et dans la compréhension humaine l'idée de rétroaction, plutôt que d'interaction. Les boucles récursives sont « *des processus où les effets ou produits sont en même temps et producteurs dans le processus lui-même, et où les états finaux sont nécessaires à la génération des états initiaux.* » (E. Morin 1986, p. 101). En deuxième lieu le principe 2) dialogique : la biologie est le dépassement de la dialectique. C'est l'association d'éléments complexes (complémentaires/concurrents/antagoniques) qui concordent à l'existence et au fonctionnement du phénomène étudié. Et pour finir, le principe 3) hologrammatique : c'est-à-dire que le tout est intégré dans la partie qui est dans le tout et où la partie peut être plus ou moins apte à régénérer le tout.

« Le problème n'est pas tant ici d'opposer un haut et un bas, les grands et les petits, que de reconnaître qu'une réalité sociale n'est pas la même selon le niveau d'analyse [...] Des

phénomènes massifs, que nous sommes habitués à penser en termes globaux, comme la croissance de l'État, la formation de la société industrielle, peuvent être lus en termes tout différents si l'on tente de les appréhender à travers les stratégies individuelles, les trajectoires biographiques, individuelles ou familiales, des hommes qui leur ont été confrontés. Ils n'en sont pas moins importants pour autant. Mais ils sont construits autrement » (Revel 1996, p. 12).

La question du niveau d'analyse dans les sciences sociales est cruciale puisqu'elle détermine des a priori sur les objets étudiés. En ce qui concerne l'économie, la micro-analyse désigne les petites unités, entreprises et consommateurs et la macro-analyse, l'État et les grands agrégats économiques. Le postulat est que tous les agents ou unités économiques manifestent le même comportement et des réactions similaires à leur environnement. Ces cadres d'analyse ne permettent pas de penser pleinement la filière comme objet économique dynamique, car elle est composée de relations sociales multi-échelles. Il s'agit là peut-être d'une question à même de régler une partie des conflits entre chapelles sur la manière d'entrevoir les sciences sociales (Grossetti 2011 ; Marchesnay et Morvan 1979). Pour l'économie, plus spécifiquement, prenons l'exemple d'un grand groupe assez fort et puissant pour modifier le système au gré de ses décisions. Pour étudier les impacts de ce dernier sur le système (macro), il faudrait le considérer comme une unité active (micro).

Dès lors, la question de l'échelle renvoie d'une part à la définition des opérations cognitives (collectes de données) et, d'autre part, à la caractérisation des actions ou des formes sociales (les entités agissantes, filière, famille, État, etc.) (Grossetti 2006).

On peut en conclure que l'analyse méso a pour objectif central d'appréhender des problématiques non solubles à un niveau micro ou macro. Cette réalité du monde social se saisit à partir d'éléments nouveaux et d'une méthodologie qui ne se restreint pas à diviser le niveau macro ou à augmenter le niveau micro. Autrement dit, le tout ne se réduit à la somme des parties. En effet, la méso-analyse traite d'espaces sociaux jouissant d'une autonomie relative et entretenant des liens récursifs entre les autres niveaux d'analyse. Ainsi la méso-analyse « a pour objet d'investiguer les espaces économiques complexes au sein desquels se nouent des dynamiques spécifiques » (Lamarche et al. 2015).

2.2.3. La méso-analyse : un niveau pertinent pour les filières

La filière, définie comme « une succession verticale d'étapes (et donc d'acteurs) concourant à la réalisation d'un bien ou d'un service » (Assogba, 2018), s'inscrit dans ce niveau d'actions et d'opérations cognitives. Cette définition met en avant l'enchaînement de lieux d'échanges marchands et non marchands tout au long de la production du bien ou du service. À ce titre, l'analyse méso nous semble la plus pertinente pour appréhender le processus de structuration des filières, car « [c] » est au niveau du méso-système que la dynamique industrielle prend forme et se joue » (De Bandt 1989). En effet, les dynamiques s'appréhendent seulement en considérant les acteurs comme des unités actives du système en mouvement. Dès lors, les évolutions de la dynamique industrielle se font jour par la régulation des relations d'acteurs, l'analyse et la qualification des stratégies des différents acteurs et de leur monde de production, car les trajectoires prises ne sont pas le fait d'une force exogène, mais bel et bien la résultante des coordinations sous contraintes, qu'elles soient technologiques, juridiques, économiques, etc.

La thèse de G. Assogba (2018) nous renseigne sur les évolutions du concept de filière à travers l'histoire et notamment sur les avancées effectuées par l'école industrielle française en la matière (Bellandi et al. 2010). Le concept de filière permet d'appréhender les dynamiques industrielles. La dynamique entend les processus d'évolution, donc de mouvement et de structuration des systèmes productifs. La filière n'est pas seulement un enchaînement vertical ou horizontal de transformations, mais c'est un méso-système (De Bandt 1991) à même de capter les dynamiques industrielles des systèmes productifs. Ces derniers, dans le contexte économique entre internationalisation et régionalisation, se complexifient. Les nouvelles formes concurrentielles s'inscrivent dans des systèmes sociaux en constante mutation. Elles mettent en exergue l'ancrage territorial des activités productives. Ainsi, le méso-système n'est pas un simple intermédiaire entre micro et macro, mais « [u]n ensemble organisé et finalisé de relations, qui est doté d'une dynamique autonome, mais qui n'en est pas moins ouvert sur et en interaction avec d'autres systèmes » (De Bandt 1991).

Ce méso-système est caractérisé par De Bandt selon quatre champs :

- des hypothèses de travail communes à la filière : autrement dit, les règles et contraintes juridiques et économiques sont les mêmes pour tous. Une innovation d'un des maillons peut bousculer l'ensemble du système ; de même, le système peut lui-même tendre vers

des évolutions voulues et contrôlées. Le cas de la filière bois en Guyane, par exemple, qui adopte un label de qualité ;

- le champ d'actions stratégiques : chaque élément du système a un certain niveau de liberté et peut y déployer des stratégies spécifiques selon ses objectifs, tout en respectant les contraintes communes du système. C'est le cas par exemple de la stratégie d'import de poissons des usiniers guyanais face au manque de production des armateurs guyanais. ;
- le champ de confrontation des stratégies : les stratégies différentes se confrontent au sein de la filière. C'est le lieu où s'entrechoquent les stratégies et les visions de la filière. De ces confrontations peuvent émerger des conflits au sein de la filière ;
- le champ des relations de conflit/concours (concurrence/coopération) : en relation avec la caractéristique précédente. C'est le moment d'arbitrage des stratégies et donc des sanctions. Ces arbitrages n'ont parfois pas lieu, car la filière n'est pas en mesure de les effectuer.⁶⁴

Les travaux de De Bandt ont beaucoup apporté à la conceptualisation de la filière et notamment à en faire autre chose qu'un simple outil statistique. Néanmoins, à l'aune des travaux de G. Assogba, l'ouverture de la boîte noire des filières par la méso-analyse systémique n'est que partielle. En effet, chez De Bandt chaque élément du système est indifférencié, ainsi la nature de ces éléments n'est pas déterminante dans les choix opérés au sein de la filière. Le rôle d'une entreprise support n'est pas celui d'un grand groupe qui a lui seul peut dicter des prix ou même celui d'un institut de recherche. En prenant le cas de la filière bois en Guyane, si un acteur tel que l'ONF⁶⁵ n'est pas vu dans son ambiguïté d'être à la fois un acteur de la filière qui vend du bois et le gestionnaire du domaine privé de l'État, alors on rate l'analyse sur la filière bois de Guyane. De fait, les compromis qui émergent dans une filière sur des questions importantes sont un angle mort du paradigme de De Bandt (Assogba, 2018).

Pour sortir de cette impasse, ou plutôt ouvrir totalement la boîte noire des filières, G. Assogba propose la voie de l'institutionnalisme historique de Commons. Pour ce faire, il se base sur la méso-analyse institutionnelle et l'articulation des rapports institués de filière : commercial,

⁶⁴ Un élément central de nos travaux de recherche et qui nous conduira plus tard à questionner les différents degrés de structuration des filières et leur lien avec le territoire

⁶⁵ L'office National des Forêts

d'approvisionnement, financier et salarial autour de conflits/coordinations, compromis/conventions, coercition/coopération (Jullien 2009).

Ainsi, Assogba (2018) propose une conceptualisation de la filière comme un méso-système institué. Il offre ainsi les bases d'une analyse dynamique institutionnelle des filières. Cela signifie que cette conceptualisation permet de répondre à la question de la genèse, de la survie et de l'évolution des rapports institués au sein d'une industrie ou d'une filière. Par conséquent, cela permet de rentrer entièrement dans la matrice des filières.

2.2.4. Le méso-système institué

Les toutes premières théorisations du concept de filière se sont focalisées sur les complémentarités technologiques entre acteurs. Cette acception technocentrée (Klebaner et Assogba 2018) entérinait la vision verticale des filières, dans une relation articulée entre *input* et *output*. L'utilisation d'outils statistiques pour décrire ces filières n'a été que le corollaire de la vision mécaniciste des filières. Cependant, ces méthodes constituent des freins à la bonne compréhension de l'ensemble des dimensions des relations inter-firmes qui se jouent dans les systèmes productifs et plus particulièrement au sein des filières. C'est précisément le cas pour les filières que nous étudierons par la suite. Le cœur de leur dynamique se trouve ailleurs que dans la technologie qui les lie, dans des considérations stratégiques individuelles ou collectives, des positions de domination, etc. Par conséquent, il est possible de sortir la filière de sa définition canonique. Pour ce faire, il convient d'acter le niveau méso-économique et de penser la filière comme « un ensemble organisé d'agents en relations (de concurrence, de coopération, de conflit, etc.) à propos d'un champ d'activités diversifiées (les produits agro-alimentaires) se traduisant par une dynamique liée aux transformations techniques et aux confrontations des logiques d'acteurs et conduisant à des modes de régulation déterminés » (Bandt et al. 1988, p. 177).

2.2.4.1. Ouvrir la boîte noire des filières : les rapports institués

Les nouveaux contextes économiques, les financiarisations, les économies de la connaissance, les guerres commerciales créent de nouvelles relations industrielles et exacerbent les tensions entre global et local. Ainsi, de nouveaux espaces de régulation et de coordination

se font jour. La mésoéconomie permet de caractériser de manière plus efficiente ces nouvelles modalités. À ce titre (Assogba, 2018) apporte une critique éclairante aux manquements de De Bandt sur l'analyse des filières comme méso-système. Partant du constat du même De Bandt qui disait « Encore que l'on sache bien peu de choses de la manière dont un système émerge, s'organise et se structure ou de la manière dont les systèmes s'auto-organisent. » (Bandt 1995, p. 139), cet angle mort de De Bandt se trouve dans la compréhension des institutions, c'est-à-dire « toute forme de contrainte que les êtres humains conçoivent pour conformer l'interaction humaine. Sont-elles formelles ou informelles ? Elles peuvent être les deux » (North 1990, p. 4). Ce sont ces dernières qui font émerger, pérenniser et évoluer des systèmes dynamiques. Assogba, prend alors le parti de la méso-économie politique développée par Jullien (2009). Elle s'appuie sur la théorie de la régulation et de Common sur la question des institutions et sur les travaux de De Bandt en matière de méso-analyse.

Pour Jullien (2009) l'industrie est un espace stabilisé de mise en cohérence de quatre rapports institués (RI) : salarial, approvisionnement, commercial et financier.

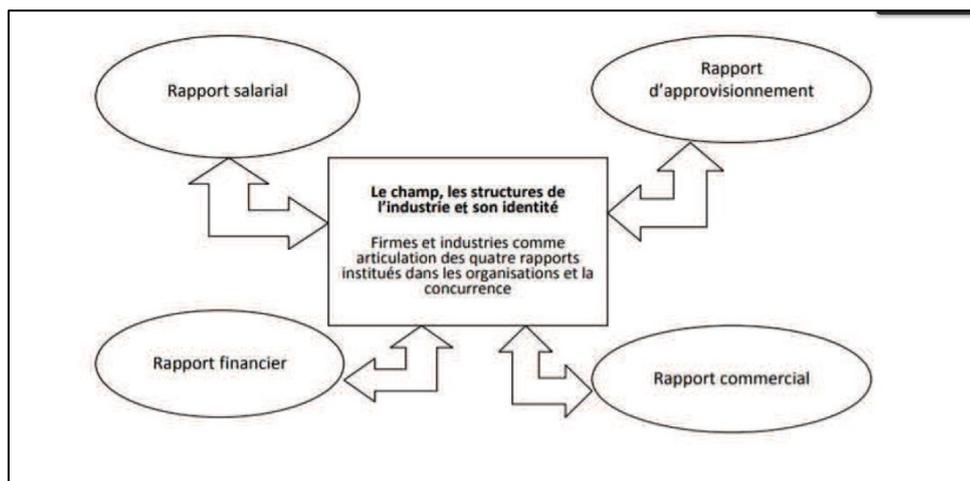


Figure 17 Les quatre rapports institués de Jullien (2009)

Ces rapports sont dits institués, car la firme interagit avec les autres par l'intégration des RI. Ainsi, l'articulation des RI se fait par chacune des firmes, de manière spécifique à ses contraintes et en fonction de ses stratégies. Les RI sont dès lors des représentations formelles et symboliques qui entrent en interaction avec les différentes parties prenantes d'une industrie. La forme prise par les RI dans un agencement spécifique et cohérent au sein de l'organisation est appelée ordre institutionnel (OI). Il existe deux types d'analyse de l'OI : une analyse interne et une analyse externe.

Analyse externe : il s'agit des règles économiques, juridiques et de politiques macro-économiques dont l'autonomie est forte. Leur évolution détermine les différents comportements, entre contraintes et opportunités, des acteurs.

Les RI sont naturellement impactés par ce niveau plus macro.

Analyse interne : les RI se décrivent en trois couples que l'on pourrait qualifier de dialogiques (E. Morin 1986) que Jullien (2009) nomme les 6C's : conflit/coordination ; compromis/convention ; coopération/coercition.

Rapports entre 6Cs	Stakeholders	Concurrents
Conflit – Coordination	Identité des détenteurs et utilisateurs des ressources ou actifs impliqués dans les transactions	Identité des firmes dominantes et des firmes dominées
Compromis – Convention	Qualification des solutions retenues pour assurer la coordination	Facteurs expliquant les inégalités d'accès aux ressources ou actifs
Coopération - Coercition	Evaluation du degré d'asymétrie entre stakeholders	Evaluation du degré d'asymétrie entre concurrents

Figure 18 Les 6Cs de Jullien (2009)

Dans les interactions naissantes à l'aune des Ri, on lit différents degrés d'intégration de règles, tant formelles qu'informelles, qui mettent en avant la construction politique (Assogba, 2018) des relations interfirmes et non uniquement technique et économique. Pour Jullien, en se basant sur les travaux de Castoriadis (1999), les trajectoires de développement de deux sociétés peuvent diverger nonobstant des bases de production égales, spécifiquement du fait des agencements différenciés des RI. Ainsi, le travail politique (Jullien et Smith 2012) représente le processus d'institutionnalisation des industries, via la problématisation, puis la politisation ou la technicisation des situations rencontrées par les stakeholders d'une industrie. L'institutionnalisation de l'industrie résulte alors d'une relation politique, où les acteurs impliqués parviennent (volontairement ou non) à instaurer leur manière de penser les rapports industriels. » (Assogba, 2018, p. 162).

L'articulation institutionnelle entre les rapports internes et externes se modélise selon Jullien (2009) sous la forme présentée dans la Figure 24.

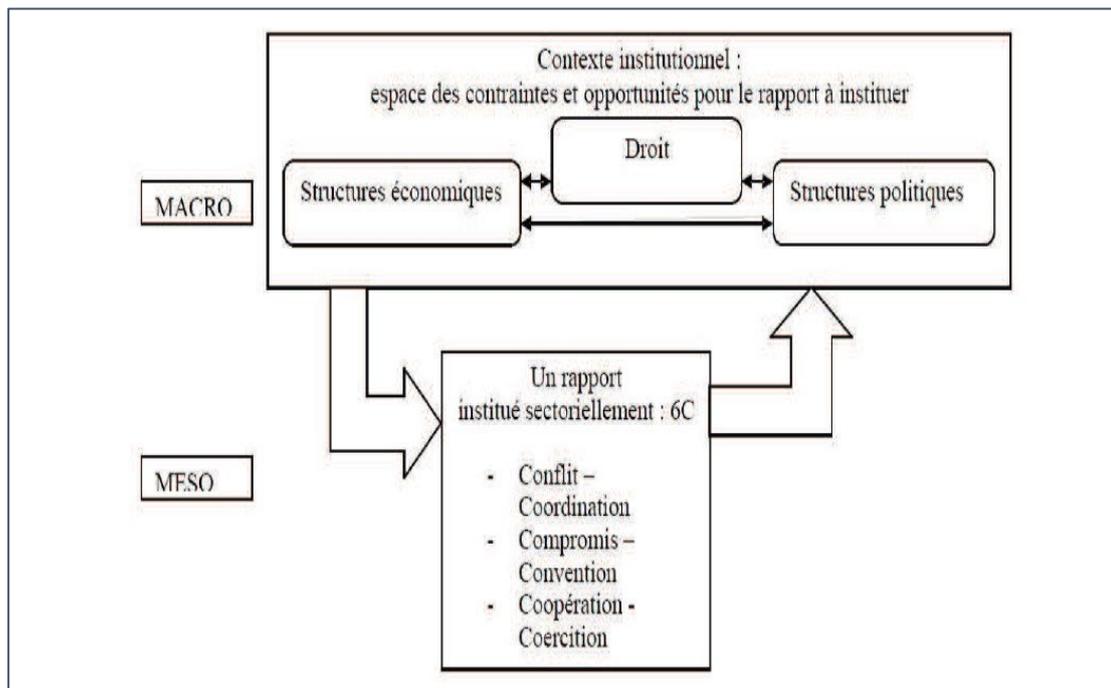


Figure 19 Articulation institutionnelle entre macro et micro

2.2.4.2. Un concept de filière enrichi

G. Assogba, à travers l'étude de la longue tradition d'économie industrielle française et de ses travaux sur les systèmes productifs et les filières, a proposé une définition moins mécaniciste de la filière : de l'enchaînement technique allant de l'amont à l'aval qui transforme les *outputs* des uns en *inputs* des autres jusqu'à obtention du produit ou service fini. La filière est ainsi vue comme un méso-système (De Bandt 1991) et devient le « lieu concret d'actions interdépendantes (partage de savoirs, d'informations et d'expertise en commun entre les acteurs), un champ d'actions stratégiques, un champ de confrontation de ces stratégies, un champ de concurrence/coopération et un lieu d'accumulation de ressources collectives spécifiques et de définition de règles et pratiques spécifiques » (Assogba, 2018, p. 163). Néanmoins, en s'appuyant sur les travaux de Jullien, Assogba détaille les limites que l'on peut émettre sur le travail de De Bandt dans sa conceptualisation de la filière. Car si la dynamique des systèmes peut s'analyser à partir des travaux de ce dernier, il apparaît difficile de dire comment se créent et se perpétuent les institutions motrices de ces dynamiques.

Assogba propose, alors, d'enrichir le concept de filière à l'aide des travaux de Jullien. La première chose à noter est que la conceptualisation de Bernard Jullien est adaptée à une analyse

horizontale des systèmes industriels, en branches ou secteurs. C'est fondamentalement différent de l'analyse filière qui, elle, est verticale. Une fois posée cette problématique d'analyse, Assogba se reporte à la pensée systémique de (Bandt et Hugon 1988 ; Morvan 1991a) et au découpage proposé en systèmes d'analyse afin de permettre des analyses fines « qui pren[nent] en compte les modalités d'organisation, l'espace ainsi que la pluralité des modes et espaces de régulation ; Morvan (1991) et son découpage suivant les lieux d'échanges, les flux de matières et les flux de connaissances ; ou encore Montigaud (1992) qui a défini des critères sur la spatialité et la technique ; etc. » (Assogba, 2018, p. 168).

Pour transposer le cadre théorique aux filières, Assogba a déterminé les flux verticaux qui circulent au sein des filières. Il en distingue trois.

Les flux de biens et services : en effet, la question de la circulation des biens et services est primordiale dans l'analyse des filières, car c'est l'enchaînement technique qui permet la production finale. La production nécessite des matières premières dont la rareté, l'abondance ou la maîtrise par un acteur puissant conditionne l'exercice de la filière dans son ensemble. Donc, l'organisation de cette ressource peut être concertée ou non avec des logiques de prédation ou de coopération. Les instances de la filière, selon le degré de structuration, peuvent organiser l'accès à cette ressource et son passage dans chaque stade de la filière avec des labélisations des quotas ou autres.

Tableau 6. Flux de connaissances et de savoirs

Rapports entre 6Cs	Stakeholders	Concurrents
Conflit – Coordination	Identité des détenteurs et utilisateurs des ressources ou actifs impliqués dans les transactions	Identité des acteurs dominants et des acteurs dominés
Compromis – Convention	Solutions retenues pour assurer la coordination : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Partenariats de R&D ;</i> - <i>Accords de licences ;</i> - <i>Mise en place de critères et spécifications de qualités ;</i> - <i>Mise en place de formations ;</i> - <i>Etc.</i> 	Facteurs expliquant les inégalités d'accès aux ressources ou actifs : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Coût de la R&D ;</i> - <i>Insuffisance dans la formation de la main d'œuvre ;</i> - <i>Etc.</i>
Coopération - Coercition	Evaluation du degré d'asymétrie entre stakeholders : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Stades avantageés par rapport à d'autres</i> 	Evaluation du degré d'asymétrie entre concurrents : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Acteurs exposés directement à la contrainte d'innovation ;</i> - <i>Facilité d'accès à la propriété intellectuelle ;</i> - <i>Partage des droits de la propriété intellectuelle ;</i> - <i>Etc.</i>

Ce flux se situe à deux niveaux : celui des compétences des salariés et donc de leur formation, mais également celui de l'innovation au sein des filières. En effet, certaines modalités de la filière font l'objet de recherche et d'innovation dans le but d'améliorer des procédés et d'inventer de nouveaux produits. Cela demande une maîtrise de l'appareil de production (scieries, engins de débusquage, usine de transformation, etc.) et des verrous techniques des dépendances aux sentiers, voire des régimes sociotechniques (Geels 2005).

Tableau 7. Flux financiers

Rapports entre 6Cs	Stakeholders	Concurrents
Conflit – Coordination	Identité des détenteurs et utilisateurs des ressources ou actifs impliqués dans les transactions	Identité des acteurs dominants et des acteurs dominés financièrement
Compromis – Convention	Solutions retenues pour assurer la coordination : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Prises de participations ;</i> - <i>Remboursement d'intérêts ;</i> - <i>Accords d'exclusivité ;</i> - <i>Coopératives ou structures de financement internes ;</i> - <i>Subventions directes ou indirectes ;</i> - <i>Etc.</i> 	Facteurs expliquant les inégalités d'accès aux ressources ou actifs : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Taille de l'entreprise ;</i> - <i>Caractéristiques conjoncturelles ;</i> - <i>Capacités de lobbying ;</i> - <i>Etc.</i>
Coopération - Coercition	Evaluation du degré d'asymétrie entre stakeholders : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Stades avantageés par rapport à d'autres</i> 	Evaluation du degré d'asymétrie entre concurrents : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Capacités de financement ;</i> - <i>Etc.</i>

Derechef, il apparaît possible de les lier au triptyque des 6 Cs (Assogba, 2018) et « elle pourra être utilisée pour tout type de filières et non uniquement pour celles relevant des sphères agricoles ou agro-alimentaires. Enfin, notre grille fonctionnera comme une matrice d'éléments que l'analyste adaptera à la filière étudiée et au degré de finesse souhaité. » (Assogba, 2018). De même, le travail politique des acteurs porte les différentes configurations des 6 Cs sans se résumer à des considérations uniquement techniques. Dès lors, la filière est soumise aux mêmes variables internes des 6 Cs et externes sur les évolutions de structure économique, juridique et politique.

Dans le cadre de nos travaux de recherche et des problématiques en matière de politiques publiques à mener pour la collectivité territoriale de Guyane, nous avons besoin d'une grille d'analyse qui ne soit pas uniquement fondée sur les enchaînements techniques. Au contraire, la

demande explicite concerne la structuration des filières et les modes d'action de la CTG pour atteindre ces objectifs de structuration. À ce titre, la grille d'analyse générale de Guillaume Assogba apparaît très pertinente dans le cadre de nos analyses des filières guyanaises. En outre, elle a l'avantage de prendre en compte le passage de l'individuel au collectif et par extension les aspects de l'action collective, car « *Les différences constatées dans l'évolution des actions collectives renvoient à la faiblesse des dispositifs institutionnels et réglementaires qui limitent l'évolution des organisations et ne permettent pas l'expression de l'efficacité de l'action collective en matière de durabilité* » (Bosc et al. 2016). Les modalités d'actions collectives passent par des contraintes macro relativement autonomes, des contraintes de régimes sociotechniques (Geels 2005), la coordination des acteurs (Nadou et Talandier 2020), etc.

2.3. LA FILIERE TERRITORIALISEE : AVANTAGES DIFFERENCIATIFS ET RENTES ACTIVES

Le concept de filière, bien que revitalisé par les travaux de G. Assogba (2018), apparaît aujourd'hui insuffisant pour saisir la complexité des dynamiques territoriales et des stratégies d'écodéveloppement. La lecture institutionnaliste qu'il propose, en redéfinissant la filière comme un agencement institutionnel plutôt qu'un simple enchaînement technique, ouvre des perspectives nouvelles. Cependant, cette conceptualisation reste limitée lorsqu'il s'agit d'analyser les interactions entre les filières et les territoires dans lesquels elles s'inscrivent.

En effet, si l'analyse institutionnaliste permet de comprendre la genèse, la survie et l'évolution des filières, elle ne prend pas pleinement en compte l'influence réciproque entre ces filières et les territoires qu'elles traversent. C'est ici que les apports des économistes de la proximité, qui mettent l'accent sur la prise en compte des réalités spatiales et institutionnelles, deviennent essentiels. Ces derniers offrent des outils analytiques permettant de conceptualiser la filière territorialisée, c'est-à-dire une filière dont le fonctionnement est intrinsèquement lié à son ancrage territorial, et qui, pour être viable, doit s'inscrire dans un cadre durable.

L'approche territoriale permet ainsi de mieux appréhender les dynamiques de différenciation (Pecqueur et Vieira 2018) au sein d'une filière, en réponse à la globalisation économique. S'appuyant sur la théorie de la régulation, souvent critiquée pour avoir négligé les spécificités territoriales, cette approche invite à percevoir les territoires comme des entités collectives autonomes, dotées de dynamiques propres. Comme le souligne Salais (Doré 2018), le

développement économique réside dans la capacité des acteurs à se projeter vers l'avenir et à agir en conséquence, ce qui est crucial pour la pérennité des filières territorialisées.

Les travaux des économistes de la proximité apparaissent ainsi plus opérants pour appréhender les dimensions géographiques et temporelles des processus territoriaux, notamment à travers la mise en place d'une méso-analyse. Cette dernière, loin d'être une simple réduction du macro ou une amplification du micro, constitue une dimension d'analyse et d'action à part entière. Dès lors, la filière territorialisée se transforme en un espace de recherche et de valorisation des ressources territoriales spécifiques, indissociables de l'environnement qui les entoure. Ces ressources sont le fruit d'un processus de construction territoriale (Colletis et Pecqueur 2005), qui se développe à travers des apprentissages collectifs aboutissant à l'établissement de règles, souvent tacites, orientant les comportements des acteurs locaux et renforçant ainsi l'ancrage territorial de la filière.

2.3.1. La filière territorialisée, un système complexe

Le foisonnement des réflexions autour de la filière tend toujours à interroger la structuration de ces dernières. Par extension se pose la question de savoir ce qu'est une filière structurée. En effet, si les politiques publiques prennent au sérieux l'objet de filière et l'investissent comme telle, alors les indicateurs de structuration doivent les accompagner. Une réponse simpliste serait d'appréhender la structuration « *à travers les propriétés apparemment indiscutables d'objectivité du chiffre* » (Salais 2011). Il s'agirait de choisir les performances économiques basées sur le chiffre d'affaires, les gains de parts de marché, la production en général. De même, la systémique complexe sera un point d'appui à la tentative d'élaboration d'une grammaire des filières. La théorie systémique est riche et a irrigué les sciences de manière générale, tant sociales qu'expérimentales. C'est un outil heuristique capable de décrire partiellement ou totalement des réalités concrètes et/ou abstraites. Le système constitue donc un ensemble cohérent, ce qui est par ailleurs son étymologie grecque. Par système, nous entendons un ensemble d'éléments en interaction les uns avec les autres dont les liens sont l'unité fondamentale, ou si l'on retient une définition plus complète « un ensemble d'éléments identifiables, interdépendants, c'est-à-dire liés entre eux par des relations telles que, si l'une d'elles est modifiée, les autres le sont aussi et par conséquent l'ensemble du système est modifié, transformé. C'est également un ensemble borné dont on définit les limites en fonction des objectifs que l'on souhaite privilégier. » (Lugan 2009).

2.3.1.1. Appréhender la structuration des filières

L'approche systémique et institutionnelle permet de qualifier le degré de structuration des filières sans céder à la dictature du chiffre (Salais 2010 ; Supiot 2020). En effet, en reprenant les différents niveaux des systèmes complexes définis par Le Moigne (1991), nous pourrions avoir une indication sur le degré de structuration des filières, selon quatre grands critères.

À travers son ouvrage *La modélisation du système général*, Le Moigne (1991) désigne neuf niveaux d'articulation de l'objet complexe. Les quatre premiers niveaux sont élémentaires. Au premier niveau, l'objet est passif, « il ne fait rien », ne réagit pas, comme une pierre. À ce niveau, le système n'existe pas. Au deuxième niveau, l'objet « fait », il agit sur son environnement direct et inversement, la Terre agit sur la Lune par la gravité qu'elle exerce sur cette dernière. Au troisième niveau, l'objet se régule, c'est-à-dire ajuste son comportement en réaction aux stimuli de l'environnement, par rétroaction, le corps qui se met à transpirer pour se refroidir est une régulation interne. Au quatrième niveau, l'objet s'informe, par des « traits codeurs ou décodeurs qui génèrent les trains signaux porteurs de signification, [de sens]. » (Le Moigne 1991, p. 132). De ce fait, l'objet traite l'information qu'il reçoit afin de se réguler, il n'y a pas l'automatisme du précédent niveau. Par ailleurs, le niveau de régulation peut être vu d'une manière plus adaptée aux systèmes sociaux. (Le Moigne 1991, p. 132).

L'objet complexe se régule et traite des informations différenciées dans l'optique d'un ajustement de comportement. La seule nouveauté est que la boucle de rétroaction est de nature information/représentation. Ces dernières concernent le territoire, l'organisation du système, les relations, etc.

Le niveau 5, donc, est celui de la mémorisation. Il s'agit là d'un niveau fondamental, car « la mémoire est la condition *sine qua non* de toute communication et [...] sa priorité dans l'ordre des processeurs d'un système peut être légitimement proclamée. » (Le Moigne 1991, p. 91).

Le niveau 6 est celui de la décision, elle se distingue difficilement de l'information, car la décision est un « objet ayant la même apparence qu'une information, le même support (des signaux), doté d'une propriété exclusive complémentaire : il est présumé devoir provoquer une action prédéfinie, une modification connue du comportement du ou des processeurs qui le reçoivent en le différenciant parmi leurs intrants » (Le Moigne 1991, p. 89). De notre côté, nous l'appellerons concertation/décision, parce que cette appellation, plus que le terme de

« décision », implique une action commune, du moins une réflexion commune. Concertation fortement liée à la communication, par conséquent à la mémoire.

La concertation se nourrit exclusivement d'informations et de représentations, qui indiquent une forme de subjectivité, d'altérité, de lien à autrui, en somme une rationalité située (Laville 2000).

Une concertation/décision mal maîtrisée entraîne inévitablement des relations bancales au sein de la filière.

Au septième niveau, le système se coordonne, cela signifie que les actions menées se trouvent en cohérence les unes avec les autres. Les informations emmagasinées dans la mémoire et celles qui émanent de l'environnement du système sont mises en accord pour agir, cela passe évidemment par le système de la concertation. À cet égard, la coordination n'est pas matérialisée par « l'apparition de nouveaux types de processeurs, mais par l'identification du potentiel des connexions possibles. » (Le Moigne 1991, p. 96).

Le niveau 8 est celui de l'auto-organisation, par l'apparition de l'imagination. Cette dernière crée de nouveaux comportements, plus adéquats, de nouvelles connexions entre les systèmes, plus efficaces, mais surtout en générant de l'information symbolique.

L'ultime niveau, le 9, est celui de la finalisation. L'objet élabore ses propres projets, selon les finalités qu'il vise.

Dans le cadre de nos recherches nous résumerons ces 9 niveaux à 4 principaux qui permettent de donner une indication sur le niveau de structuration d'une filière.

- La filière a conscience d'elle-même. Les acteurs de la filière se reconnaissent comme étant liés, d'une manière ou d'une autre, par des enchaînements techniques et institutionnels. Ici, on discute du périmètre de la filière et des représentations afférentes. Cette question est centrale, car elle permet d'englober ou non des acteurs dans la filière ou de créer des antagonismes au sein d'une même filière. Ce point illustré assez clairement avec l'ITPB de Guyane qui a vu naître en parallèle une interprofession de la biomasse. Cette dernière intègre des acteurs communs de la filière bois avec des visions et des intérêts différents. En outre, certains acteurs sont parfois considérés comme étant hors de la filière, et ce faisant, les stratégies peuvent perdre en cohérence.
- La filière produit de l'information sur elle-même. Selon le périmètre de la filière et de ses instances, certaines informations seront valorisées et pas d'autres, alors que l'information a un caractère essentiel dans la coordination des différents acteurs.

Néanmoins, lorsque les acteurs produisent eux-mêmes de la donnée et de l'information sur leurs résultats et leurs pratiques, c'est qu'ils sont arrivés à un certain niveau de structuration.

- La filière se régule, se coordonne. Ici, cela indique que les organes de décision et de régulation sont acceptés par tous les acteurs importants de la filière. Ainsi, ces instances peuvent édicter des règles de fonctionnement de la filière et arbitrer les conflits : organisation de commissions, réorganisation des instances de dialogue. Nous verrons que cela a été et est encore une problématique de la filière pêche.
- La filière fixe des objectifs communs. Le niveau des instances de la filière et la coordination interne permettent d'envisager l'ensemble de la filière vers l'avenir à moyen long terme sur des projets qui engagent l'ensemble des acteurs. En somme, la filière est en mesure d'élaborer des démarches d'action collective.

2.3.2. Filière et développement territorial : une apparente contradiction ?

Plus haut dans ce travail de recherche, nous avons abordé les nouvelles réalités de la mondialisation. Cette dernière est à différencier du phénomène d'internationalisation qui a déjà existé dans l'histoire. L'internationalisation est l'intensification des échanges, des flux de biens et services dont les États ont été pendant longtemps les principaux moteurs. Depuis les années 80, les analystes ont dû se ranger à l'idée que les nouveaux moteurs de l'augmentation des flux à des niveaux jamais atteints étaient les firmes, notamment transnationales. Faisant fi de leur appartenance nationale et d'une forme de patriotisme (Dedieu 2019), elles se sont complètement détachées du niveau national. Toutefois, la mondialisation, bien que concomitante, est un processus qui diverge de l'internationalisation. Dans ce dernier, ce sont les facteurs de production⁶⁶, de capital et de travail, qui sont également mouvants et à des vitesses plus rapides (Colletis 2014 ; Piluso et al. 2023).

⁶⁶ Nous avons évoqué plus haut l'idée que chaque facteur pouvait être divisé en deux : le capital productif et financier ; le travail issu de compétences reconnues ou non

Cette nouvelle donne économique exerce des impacts sur les territoires qui sont consubstantiels du phénomène de mondialisation. Dès lors, nous assistons à un processus complexe entre territoire, industrie et mondialisation. Deux appellations venues des économistes de la proximité aident à comprendre ces processus : « *l'ancrage territorial* »(Zimmermann, 2005) et les « *rencontres productives* »(Colletis & Pecqueur, 2005a).

Face aux nouveaux enjeux de la mondialisation, le territoire se révèle être le point pivot des stratégies de développement. Cette stratégie du point de vue de la production, de l'innovation ou encore de la gouvernance se vit comme un processus pleinement horizontal. Le territoire s'inscrit dans les concepts tels que le système productif, la gouvernance polycentrique ou encore l'innovation. Chacun de ces concepts renvoie au postulat du tissu d'acteurs et d'un fonctionnement par la coopération horizontale. *A contrario*, le concept de filière comme nous l'avons montré précédemment, est un processus vertical. Dès lors, les deux conceptions font émerger un oxymore dans le terme de filière territorialisée.

Pour nous, cette contradiction n'est qu'apparente. Il y a en réalité une véritable « *dialogie* » entre les deux concepts. En effet, la double organisation de l'économie, verticale et horizontale, vient des nouvelles modalités économiques :

- équilibre entre la biosphère et la production, passage d'une économie de prélèvement à une économie circulaire ;
- rôle central de la coopération et d'une organisation horizontale pour innover et résoudre des conflits (Torre 2018).

De notre point de vue, la problématique biophysique de l'économie est un enjeu vertical de prélèvement et de valorisation des ressources naturelles. Cela permet en outre de matérialiser le lien entre échelle de temps et d'espace (Calame 2011). Ce lien se matérialise au travers de la circulation des flux physiques. « *Les flux s'organisent selon deux modalités complémentaires : le long d'une filière de production et au sein d'un territoire. Filière et territoire forment les deux systèmes complémentaires d'une gestion matricielle de la société, les filières organisant les "flux verticaux", des matières premières au service final, tandis que les territoires organisent les flux "horizontaux", entre activités humaines sur un espace donné.* » (Calame 2011, p. 377).

Pierre Calame poursuit en affirmant que la filière et le territoire sont les agencements institutionnels du futur et qu'à ce titre un regard particulier doit leur être porté. Souscrivant à cette analyse, nous ajoutons qu'il en va de la cohérence entre l'impact des activités économiques sur les milieux, une question majeure en Guyane, et d'une création de valeur organisée et justement répartie. Dès lors, les filières, bien que verticales, ont un impact horizontal important en étant des lieux simples d'organisation quasi obligatoire et offrant des moyens d'irriguer le reste du territoire pour le développement de celui-ci. Ainsi, c'est dans la jonction entre filière et développement territorial qu'émergent les nouveaux modèles économiques (NME) : économie circulaire, économie de la fonctionnalité et écologie industrielle.

La jonction entre la filière et le développement territorial permet la création de rentes actives. Lorsque la filière, tout en conservant sa structure verticale, parvient à mobiliser les ressources spécifiques d'un territoire pour nourrir son propre développement. En d'autres termes, une filière devient réellement territorialisée dès lors qu'elle s'ancre dans l'écosystème local, qu'elle tire parti des compétences, des matières premières, des infrastructures, et surtout des dynamiques humaines présentes sur le territoire. Ce lien étroit avec le territoire lui permet non seulement de se renforcer face à la concurrence, mais aussi de créer des innovations adaptées aux réalités locales. Cette territorialisation n'est donc pas simplement un ajout technique, elle devient la condition essentielle pour que la filière dépasse sa simple verticalité et participe à une véritable dynamique de développement territorial, fondée sur des relations horizontales entre les acteurs. Le résultat de cette mobilisation est une rente active, c'est-à-dire une création de valeur qui se diffuse au-delà des seuls acteurs économiques directs de la filière pour toucher l'ensemble du territoire. Cette rente active permet à la filière de prospérer tout en alimentant le tissu local, créant ainsi un cercle vertueux où territoire et filière se nourrissent mutuellement.

2.3.2.1. L'ancrage territorial

L'ancrage territorial n'est pas un état statique, mais plutôt un processus évolutif. Jean-Benoît Zimmermann (2005) met en lumière le fait que l'ancrage devient un enjeu pour les entreprises en réponse au nomadisme, ce dernier étant une réalité inévitable dans un contexte de globalisation industrielle. Le territoire devient alors un partenaire stratégique, où

l'interaction entre l'entreprise et le territoire se traduit par une co-production de ressources et un apprentissage collectif, renforçant ainsi leur interdépendance et leur résilience. Ainsi, évoquer l'ancrage territorial renvoie à l'irruption de l'espace dans les affaires économiques, en prenant en compte le fait que chaque territoire s'intègre d'une manière différenciée à la globalisation. Pour les activités productives dans les PEI, notamment celles liées à l'extraction ou à la production agricole et destinées à l'export, il s'agit d'un enjeu qui revêt un sens plus prégnant par le jeu de certaines protections qui peuvent exister (Ernatus 2009) (octroi de mer, quota export, POSEI, accord de libre-échange) dans les PEI.

L'un des principaux défis auquel font face les filières territorialisées est la tension entre nomadisme et ancrage. Zimmermann souligne que le nomadisme industriel, renforcé par la mondialisation, met l'accent sur la flexibilité et la réversibilité des implantations. Cela s'oppose au temps long des territoires, qui est celui des spécialisations historiques et de la construction d'un tissu industriel durable.

Encadré 3 Le cas du centre spatial guyanais

Un exemple emblématique est l'implantation du centre spatial français en Guyane. Cette localisation, dans les années 60, repose sur les avantages comparatifs offerts par la Guyane, physiquement proche de l'équateur, sa stabilité météorologique, très peu peuplée, etc. Ce sont globalement des ressources génériques qui ont conduit à ce choix.

L'actif pourrait devenir spécifique si le centre spatial créait des combinaisons productives uniques, telles qu'une main-d'œuvre hautement qualifiée ou des innovations organisationnelles et techniques propres à ce territoire. Dans ce cas, le capital et le travail mobilisés deviendraient spécifiques à la Guyane, ancrant ainsi son développement dans une dynamique locale, et transformant une ressource générique en un actif spécifique, moteur de développement à long terme.

Pour que l'ancrage territorial soit une véritable force, les territoires doivent développer des stratégies locales adaptées, allant au-delà de la simple attractivité des investissements. Zimmermann (2005) et Frayssignes (2001) convergent sur l'idée que la gouvernance territoriale joue un rôle crucial dans ce processus. Cette gouvernance doit permettre de coordonner les acteurs locaux, d'assurer la cohérence du tissu industriel, et de répondre aux défis posés par la globalisation.

L'étude de Frayssignes (2001) sur le système Roquefort illustre parfaitement cette dynamique. Elle montre que, malgré les crises récurrentes et les logiques divergentes entre les acteurs de la filière, l'ancrage territorial du Roquefort a permis de maintenir la cohérence du système et d'assurer sa pérennité économique et institutionnelle. Cet ancrage repose non seulement sur la reconnaissance de l'appellation d'origine contrôlée (AOC), mais aussi sur des interactions complexes entre les producteurs, les transformateurs et les institutions locales, qui ensemble forment une communauté de destin autour de la filière. Derechef, elle montre que cette tension est palpable dans la filière Roquefort, où l'ancrage est à la fois une stratégie et une contrainte. La filière a dû constamment adapter son organisation face aux pressions externes, telles que les exigences des grandes surfaces et les évolutions du marché global. Pourtant, cet ancrage a également permis de préserver une certaine autonomie locale, essentielle à la survie de la filière dans un environnement économique incertain.

Pour les PEI, cela renvoie à l'idée des activités productives dont le marché est extérieur et celles dont le marché est intérieur (Ernatus 2009). En effet, dans cette configuration, les acteurs mettent en place des stratégies différentes selon qu'elles bénéficient ou non d'une protection de leur activité. Les contraintes apparaissent différentes dans la prise en charge des surcoûts liés au transport et à la concurrence.

Nous allons illustrer notre propos par un cas d'étude autour de la filière riz en Guyane. Cette dernière a longtemps été une filière emblématique de l'économie guyanaise jusqu'à son déclin total autour des années 2000. Elle montre parfaitement selon nous les risques qui pèsent sur une filière non territorialisée parce qu'elle repose sur des rentes passives et ne construit pas de rentes actives.

2.3.2.2. Le cas du riz en Guyane : une filière non territorialisée centrée sur des rentes passives

La filière de production de riz en Guyane n'existe plus (il n'y a plus d'entreprises, plus d'emplois, plus d'investissement). Pourtant, la Guyane a un temps été exportateur de riz vers les pays latino-américains et en Europe, notamment le Portugal et l'Espagne. Ce temps pas si lointain remonte au début des années 80 pour tout se terminer au tournant des années 2010. Désormais, la Guyane passe par les importations afin de satisfaire ses besoins de riz.

Cette filière était organisée autour de la commune de Mana sur des polders, technique venue du Suriname voisin, étendue sur une surface de plus de 5 000 hectares. Au début des années 80, la production de riz avoisinait les 700 tonnes. Elle a atteint 28 500 tonnes en 1991 avant de culminer à plus de 30 000 tonnes au début des années 2000. Il s'agissait de la seule production de riz tropicale de l'UE.

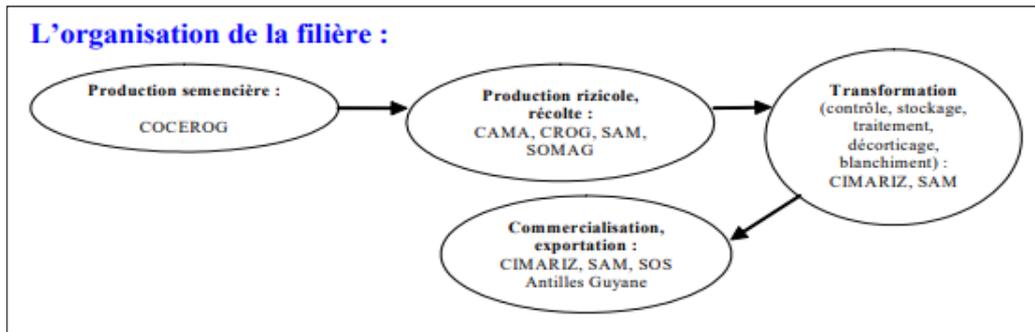


Figure 20 L'organisation de la filière riz. Source IEDOM

Sur cette période, la Guyane était autosuffisante en riz et exportait jusqu'à 50 % de sa production, un temps vers les pays latino-américains, puis vers l'UE à la suite de changements réglementaires sur les droits de douane. Le règlement CE 1549-2004, entré en application en septembre 2004, a provoqué un bouleversement notable dans la filière du riz en Guyane : « *entrée en vigueur en septembre 2004 et l'effondrement du niveau de taxation au droit de douanes du riz tiers, les exportateurs de riz guyanais ont perdu l'avantage qu'ils tiraient de l'utilisation du mécanisme de perfectionnement triangulaire actif. Cette réglementation communautaire permet d'importer dans l'UE, en exonération de droits, des marchandises destinées à être transformées, et de réexporter les produits transformés (compensateurs) en cession de droit. En l'occurrence, ce dispositif permettait aux exportateurs de riz guyanais d'importer du riz brun tiers en exonération des droits de douanes et d'exporter du riz blanchi en cédant ce droit à un troisième importateur tiers.* » (Vienney 2007)

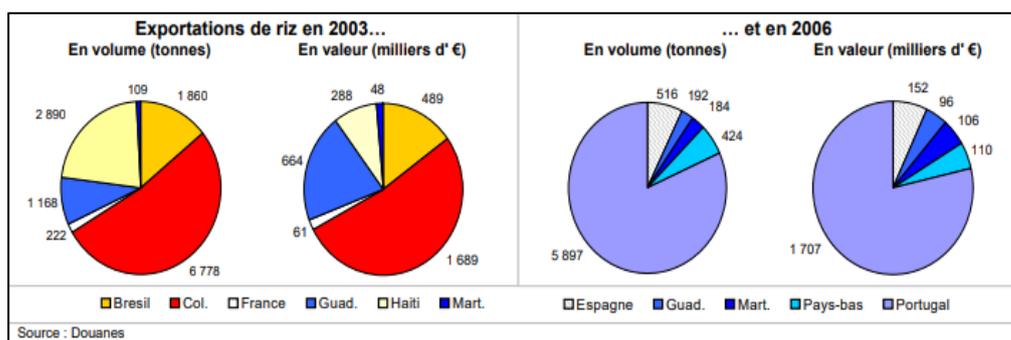


Figure 21 Exportation du riz guyanais en valeur et en volume

La figure ci-dessus montre de manière assez flagrante la réaffectation des exports du riz guyanais. Ils passent en effet d'une orientation vers la Caraïbe et l'Amérique latine à une orientation vers l'UE. Cependant, le riz guyanais, sans ses protections douanières, s'est vite retrouvé en concurrence avec les autres riz bien moins chers sur le marché européen, alors

même que ces pays n'étaient pas soumis aux mêmes exigences réglementaires, notamment quant à l'utilisation du phytosanitaire. En effet, le Suriname et le Guyana ont de leur côté bénéficié, en tant que pays ACP, d'avantages commerciaux sur les produits comme le riz, la banane et le sucre (malgré des restrictions au début sur le sucre et le riz) (étude Cerom 2008). Pourtant, la région Guyane dans son objectif de protéger la filière avait obtenu que le riz ainsi que la banane pour les Antilles subissent une libéralisation moins rapide que les autres produits. Cela a, dès lors, occasionné un sérieux coup sur la compétitivité prix de cette filière. Cette dernière n'a pas su dans son organisation interne créer les conditions d'un avantage différenciatif sur ce produit. En outre, l'arrêt d'activité semence du CIRAD, porteur d'une expertise technique, a créé un effondrement technique dont la filière ne s'est pas remise. Or, cette R&D était la principale force de la filière face à une concurrence pas toujours loyale. Force est de constater que les problèmes de structuration de la filière (rendement du sol, rentabilité, dépendance à la subvention, coopération) ont considérablement affaibli la filière qui n'a pas résisté à cette libéralisation. Cette filière est aujourd'hui inexistante en Guyane.

Le cas de la filière rizicole guyanaise est très intéressant, car elle met en exergue la fragilité de certaines rentes face à la marche du monde. Le risque de disparition des filières est bel et bien présent avec des conséquences sociales désastreuses.

Cette étude de cas montre que pour les économies peu structurées et industrialisées comme en Guyane l'ouverture à la mondialisation a engendré des conséquences très graves et a renforcé le pouvoir des importateurs/distributeurs. En outre, face à cela, le retrait d'outil de recherche appliquée tel que le CIRAD empêche toute émergence d'avantages différenciatifs. Le cas se retrouvera pour la filière bois, mais cette dernière, à la différence du riz, a disposé des ressources pour surmonter ce problème de production.

En définitive, l'ancrage territorial des filières est un processus complexe et dynamique, où le nomadisme des entreprises joue un rôle paradoxal. Pour les territoires, l'enjeu est de réussir à articuler ces dynamiques dans un cadre de gouvernance capable de renforcer la résilience locale tout en intégrant les exigences de la globalisation. Pour réussir, il y a une nécessité d'élaborer des stratégies de construction d'avantages différenciatifs et ainsi de passer d'une économie de rentes passives à une économie de rentes actives.

2.3.3. Filière territorialisée, avantages différenciatifs et construction de rentes actives

Dans l'analyse des dynamiques territoriales et des systèmes productifs locaux, deux concepts clés émergent : les avantages différenciatifs (Pecqueur 2006) et les rentes actives que nous souhaitons introduire en parallèle des rentes passives décrites au début de cette thèse. Ces concepts sont, selon nous, intrinsèquement liés à la manière dont les territoires et les acteurs économiques s'adaptent à la mondialisation, en particulier dans un contexte où la simple logique de l'avantage comparatif ne suffit plus à assurer un développement durable. Les économistes de la proximité, en intégrant des notions de ressource et d'ancrage territorial, ont contribué à renouveler l'analyse de la compétitivité et du développement économique territorial. Nous explorerons ici successivement ces deux notions en montrant comment elles se nourrissent mutuellement dans l'élaboration de stratégies de développement territorialisées.

2.3.3.1. Les avantages différenciatifs : une réponse à la mondialisation

La théorie ricardienne de l'avantage comparatif repose sur l'idée que chaque pays ou région devrait se spécialiser dans les secteurs où il est relativement plus productif. Selon Ricardo, cette spécialisation permet de maximiser l'efficacité des échanges internationaux, chaque nation profitant de la division internationale du travail en se concentrant sur ce qu'elle fait de mieux. Cependant, cette théorie présente des limites fondamentales dans le contexte économique actuel, car elle nie la dimension territoriale de l'économie.

Ricardo postule une mobilité presque parfaite des facteurs de production au sein d'un pays et suppose que le coût du transport ainsi que les spécificités des ressources locales sont des variables négligeables dans la décision de production. Comme l'a relevé P. Claval (2003), cette vision est datée et peu adaptée aux réalités modernes. En effet, Ricardo partait du principe que ce qui différenciait les nations était avant tout la fertilité des sols et l'abondance des matières premières, ce qui explique pourquoi la théorie de l'avantage comparatif est davantage pertinente pour les secteurs agricoles et industriels du 19^e siècle (Pecqueur 2006). Or, l'économie

contemporaine, marquée par la mondialisation, se distingue par une intégration bien plus fine et complexe des chaînes de production.

La mondialisation de l'économie moderne, dont la caractéristique principale est la vitesse de la mobilité des facteurs de production et l'augmentation des inégalités (Colletis 2014), rend obsolète le rôle du prix comme principal discriminant dans les stratégies de développement. Les entreprises se tournent dès lors vers la délocalisation pour réduire leurs coûts de production, exploitant ainsi les différences de salaires et de réglementation entre les pays. Ce phénomène, largement analysé par A. Scott (2001), a montré que les grandes configurations territoriales, qu'elles soient étatiques ou régionales, sont progressivement remplacées par des logiques d'agglomérations économiques organisées autour de la recherche de faibles coûts. Dans ce cadre, le modèle ricardien devient insuffisant, car il ne prend pas en compte les dynamiques territoriales spécifiques ni les nouvelles formes de concurrence.

C'est dans ce contexte que l'avantage différenciatif apparaît comme une alternative nécessaire à l'avantage comparatif. Alors que la théorie ricardienne repose sur la productivité et les coûts, l'avantage différenciatif se fonde sur la spécificité des produits et des ressources locales. Les territoires ne cherchent plus à rivaliser sur les prix avec des productions standardisées, mais à différencier leurs offres pour échapper à une concurrence basée sur les coûts. Les exemples fournis par Pecqueur (2006) dans le cas de la filière de la chaussure du Choletais illustrent parfaitement ce phénomène : face à des concurrents asiatiques capables de produire à des coûts largement inférieurs, les entreprises françaises n'ont eu d'autre choix que de monter en gamme, en misant sur des produits hautement différenciés et liés à des savoir-faire spécifiques.

Cette différenciation s'appuie sur un processus de spécification des produits, comme c'est le cas avec les appellations d'origine contrôlée (AOC) (Frayssignes 2001) dans le secteur agroalimentaire, où la qualité territoriale devient un vecteur clé de compétitivité. L'économie cognitive, qui se développe autour de la valorisation du savoir et de la créativité, multiplie ces situations de différenciation. En ce sens, l'avantage comparatif devient un « avantage différenciatif » dans un contexte où les territoires cherchent à échapper aux règles de la concurrence globale en se concentrant sur des produits et services pour lesquels ils disposent

d'une spécificité ou d'un monopole partiel. Dès lors *c'est le territoire lui-même qui est le produit vendu* (Pecqueur 2006).

L'une des clés de cette transformation réside dans le rôle du territoire en tant qu'acteur économique à part entière. Comme l'expliquent Colletis et Pecqueur (2005a), le territoire n'est pas simplement un espace physique où se déroulent des activités productives, mais une entité construite par le jeu des acteurs locaux qui coopèrent pour créer des dynamiques économiques spécifiques. Les clusters, les systèmes productifs localisés (SPL) et les districts industriels marshalliens en sont des illustrations. Ces configurations territoriales ne reposent pas uniquement sur des facteurs économiques, mais aussi sur des éléments anthropologiques, culturels et environnementaux. Elles mettent en relation les proximités géographiques et organisationnelles, en créant des externalités positives qui renforcent la résilience des territoires.

Le territoire devient ainsi le produit vendu, comme l'illustre l'exemple des régions viticoles où la qualité des produits est indissociable du terroir. Dans cette perspective, les ressources spécifiques jouent un rôle crucial. Contrairement aux actifs, qui sont directement mobilisables pour la production, les ressources spécifiques sont des potentialités ancrées dans le territoire, comme les savoir-faire locaux, les traditions ou les conditions naturelles uniques. Elles ne peuvent être ni délocalisées ni standardisées, car elles résultent d'un processus collectif et historique (Colletis et Pecqueur 2018).

Pecqueur (2006) souligne que l'obsolescence du modèle ricardien se manifeste particulièrement dans les secteurs où la différenciation par spécification est devenue la norme. Les économies territorialisées, en valorisant ces ressources spécifiques, parviennent à créer des produits non reproductibles ailleurs, échappant ainsi aux pressions de la concurrence internationale basée sur les prix bas. Ce modèle, fondé sur les avantages différenciatifs, s'oppose à l'idée de comparabilité des offres dans un marché globalisé et souligne l'importance du territoire comme facteur déterminant de la compétitivité.

En conclusion, les avantages différenciatifs offrent une réponse adaptée aux défis de la globalisation en valorisant les spécificités locales et les ressources territoriales. Le modèle ricardien, centré sur la productivité et les coûts, ne suffit plus à expliquer les dynamiques de compétitivité dans un monde où la différenciation et la spécificité territoriale jouent un rôle

central. En mobilisant des ressources spécifiques et en créant des produits uniques, les territoires parviennent à échapper aux lois de la concurrence globale et à renforcer leur résilience économique. Pour les PEI, dont l'intégration à l'économie mondiale est très ambivalente, cela renforce l'idée d'une approche territoriale pour sortir des rentes passives, en construisant au contraire des rentes actives.

2.3.3.2. Les rentes actives, outil de développement territorial

La notion de rente active, que nous développons dans cette thèse, se distingue de la rente passive, évoquée plus haut, par son dynamisme et sa capacité à valoriser les ressources spécifiques d'un territoire. Alors que la rente passive repose principalement sur la captation de ressources naturelles, réglementaires ou institutionnelles, sans intervention proactive des acteurs locaux, la rente active repose sur une mobilisation créative et coopérative des ressources territoriales pour générer des biens ou services à forte valeur ajoutée. Cette approche nous apparaît particulièrement pertinente pour les PEI, où l'économie est souvent marquée par une dépendance aux transferts et aux ressources captives.

Pecqueur et Mollard (2007) introduisent le concept de *rente de qualité territoriale* caractérisé par une valorisation conjointe des spécificités territoriales et des produits locaux. Dans une volonté de replacer le débat dans un contexte historique, les auteurs avant même les discussions autour de la théorie de la rente, qui ont marqué le 19^e siècle dans un contexte de concurrence accrue et de différenciation croissante entre les nations européennes, restent d'actualité. Aujourd'hui, deux approches complémentaires coexistent : d'une part, la différenciation des territoires, axée sur l'offre, dans la tradition ricardienne, et d'autre part, une approche axée sur la qualité des produits, inspirée de la tradition marshallienne et centrée sur le surplus des consommateurs. Dans la première approche, une « rente territoriale » se crée grâce aux processus sociaux de différenciation et de spécification des potentialités productives locales. Dans la seconde, la « rente de qualité » provient de la diversité des préférences des consommateurs et du surplus généré par les attributs spécifiques des produits de qualité. Ces deux formes de rente s'entrelacent lorsque des liens étroits se nouent entre territoire et qualité, donnant naissance à une rente de qualité territoriale (Mollard et Pecqueur 2007).

Les auteurs poursuivent en indiquant qu'après la période des Trente Glorieuses, marquée par la production de masse, des gains de productivité et une baisse générale des prix ainsi que l'émergence d'une qualité standardisée, les années 1980 ont vu apparaître des tendances opposées. La demande pour des produits de qualité spécifique, souvent valorisés pour leur authenticité et leur caractère unique, s'est intensifiée, en particulier dans les territoires autrefois marginalisés et touchés par l'exode rural. En réalité, la diversification de la demande, notamment à travers le tourisme, et l'émergence de nouvelles fonctions économiques, comme les services liés à l'environnement, ont généré des externalités positives et valorisé les ressources locales. Dans les Baronnies, par exemple, des produits et des services de qualité enracinés localement affichent des prix durablement plus élevés que ceux de produits similaires provenant d'autres zones géographiques. L'huile d'olive AOC de Nyons, produit emblématique, s'accompagne d'un « panier » de biens et services complémentaires, comme le vin de pays, les gîtes ruraux, les huiles essentielles et les plantes aromatiques, qui créent ensemble des rentes conjointes. Cela vient illustrer concrètement le concept de rente de qualité territoriale. Toutefois, dans d'autres régions dotées de ressources comparables, cette forme de rente reste souvent temporaire ou mal structurée, sans coordination entre les produits, malgré leur abondance. Ces observations ont conduit à l'élaboration d'une grille d'analyse des relations entre qualité et territoire, basée sur une interaction entre la qualité, le territoire, l'offre et la demande, applicable à un large éventail de territoires. Cette idée est féconde pour penser la rente active.

Contrairement à la rente passive, qui découle d'une logique de dépendance, la rente active résulte de la mobilisation des ressources locales. Ce concept se rapproche de celui des externalités, dans leur sens évolué, tel que défini par Ferguène et Trimeche (2005). Ces externalités, ou économies externes, désignent les avantages qu'un acteur économique retire de son insertion dans une organisation territoriale. Ainsi, la rente active n'est pas uniquement liée aux caractéristiques intrinsèques des ressources locales, mais également aux interactions fructueuses entre les acteurs économiques du territoire. Ces synergies créent un environnement favorable à l'innovation, à la coopération et à la durabilité.

Les entreprises locales bénéficient des savoir-faire, des infrastructures et des réseaux présents dans le territoire, renforçant ainsi la résilience et la compétitivité de l'ensemble du système productif local. Cette dynamique s'inscrit dans une logique de rendement social, tel que défini par Maurice Allais (2006) et Finez (2013), où la création de valeur ne profite pas seulement aux

individus ou aux entreprises, mais à l'ensemble de la société locale. Ce rendement social est essentiel au développement territorial, car il génère des effets positifs sur l'emploi, la cohésion sociale et l'équilibre environnemental.

Dans ce contexte, le concept de valeur ajoutée territoriale (Vollet et al. 2018) prend tout son sens. La rente active permet de valoriser les spécificités d'un territoire, qu'il s'agisse de la qualité des produits ou des savoir-faire locaux. Cette valorisation repose sur une différenciation des biens et services qui les rend inimitables ailleurs. Dans des secteurs comme celui de l'agroalimentaire, les produits labellisés par des appellations d'origine contrôlée incarnent parfaitement cette logique de rente active, où la qualité du produit est indissociable de son origine géographique et culturelle. En mobilisant les ressources locales dans une optique de qualité et de spécificité, les territoires parviennent à se libérer de la concurrence par les coûts, en se positionnant sur des marchés de niche à haute valeur ajoutée.

Tableau 8. Rente passive vs rente active

	Rente passive	Rente active
Répond à	Consommation	Besoin
Ressource	Générique	Spécifique
Action collective	Captation réglementaire	Endogénéisation des mutations
Temporalité	Court terme	Long terme
Niveau d'actions	Micro/macro	Méso
Valeur créée	Financière	Rendement social/VA territoriale

Ainsi, l'articulation entre avantages différenciatifs et rentes actives offre un cadre analytique pertinent pour comprendre les dynamiques de la filière territorialisée dans un contexte de mondialisation. Alors que la logique de l'avantage comparatif et de la rente passive tend à maintenir les territoires dans une position de dépendance, les stratégies basées sur la différenciation et la création de rentes actives permettent de mobiliser les ressources spécifiques des territoires pour créer des dynamiques d'écodéveloppement. Le défi pour les pouvoirs

publics et les acteurs économiques est désormais de mettre en œuvre ces stratégies de manière cohérente et concertée.

2.3.3.3. Vers la filière territorialisée

La filière territorialisée inscrit donc son action dans un patrimoine territorial. « *Ce que la notion de ressource territoriale propose est d'articuler le passé – le patrimoine du territoire entendu comme mémoire de situation de coordinations antérieures réussies –, et l'avenir : l'accès et l'activation de ce patrimoine comme vecteur de coopérations pour résoudre un problème inédit, voire construire un projet de territoire* » (Colletis & Pecqueur, 2018b). Derechef, ces filières territorialisées prises dans l'état d'une mondialisation qu'elles ne contrôlent pas cherchent dans un « *avantage différenciatif* » le moyen d'extraire une partie de leur activité des lois de la mondialisation, via un processus de patrimonialisation. En effet, Caye (2020) indique que la patrimonialisation est le corollaire de la globalisation. Elle revêt dès lors un caractère dialectique. D'un côté, elle participe à la marchandisation du monde et de l'autre, elle ne nourrit pas les flux d'échanges, mais « *en extrait les stocks destinés à stabiliser ces flux et limiter l'entropie.* » (Caye 2020). Cette recherche de spécificité se fait par des stratégies où le lieu, la culture et l'histoire revêtent une importance considérable. En effet, « *l'adéquation entre le monde social et le monde productif peut être interprétée comme le moteur de la spécification* » (Colletis & Pecqueur, 2018b, p. 57) ou dit autrement la relation entre les besoins du territoire et la production fait naître de l'ancrage territorial (Zimmermann 2005) et la spécification du territoire.

Selon nous, le cadre de la filière territorialisée doit permettre aux pouvoirs publics et aux acteurs économiques plus généralement de construire des stratégies cohérentes basées sur des problématiques productives justement posées. Il est important de souligner que le cadre de la filière territorialisée n'exclut pas le conflit. Bien au contraire, celle-ci met au jour les conflits constitutifs de visions différentes de la filière et de difficulté à élaborer des stratégies communes. On s'astreindra à l'illustrer avec la filière bois.

La stratégie doit se créer autour des points suivants :

- commandes et investissement publics ;

- innovation technique ;
- coordination des acteurs ou intermédiation (Nadou et Talandier 2020).

Il apparaît important que la CTG en tant qu'institution majeure s'inscrive totalement ou partiellement dans ces points.

À travers les éléments avancés précédemment, nous déduisons que la filière territorialisée s'inscrit dans trois dimensions bien distinctes, mais communicantes entre elles.

- La dimension territoriale : elle est horizontale et infuse l'ensemble de la dynamique de développement des territoires autour de ressources spécifiques, d'innovation, de territoire, etc.
- La dimension écologique : le rapport à la biosphère, l'ancrage physique des activités économiques et leur impact sur la nature
- La dimension des filières : en tant que méso-système institutionnel capable de mobiliser des ressources, créer des rentes actives, et d'organiser son fonctionnement et sa pérennité.



Figure 22 Les trois dimensions de la filière territorialisée

2.4. CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

La deuxième partie de notre thèse a approfondi notre compréhension de la filière, abordée sous l'angle de la dynamique territoriale des filières. Par une exploration de l'historique et de la théorie des filières, nous avons pu mettre en lumière leur rôle de structuration des phénomènes économiques locaux et leur capacité à résister aux chocs liés à la globalisation pour qu'elles soient ancrées sur le territoire.

Il est apparu qu'une filière n'est pas un simple chaînage vertical des processus, mais un méso-système dynamique. C'est dire que la description simple d'un processus de production de l'amont à l'aval ne suffit pas à analyser la filière. Pour ce faire, il faut utiliser la palette d'outils offerte par l'économie institutionnelle et comprendre les différentes logiques d'interactions entre acteurs. Ces derniers à niveau méso inscrivent leur action dans des stratégies territoriales capables de modifier ou d'adapter des logiques contraires et inefficaces du niveau micro ou macro.

L'introduction de notions telles que les rentes actives et la différenciation ou encore l'ancrage territorial nous a aidé à comprendre les relations entre les filières et leur territoire. Ces concepts suggèrent que ce qui permet aux filières de générer de la valeur sur le long terme est leur capacité à construire autour de ressources territoriales qui produiront des rentes actives c'est-à-dire une activité économique et donc des revenus collectivement construits autour de la réponse à un besoin fondamental de la société.

Les filières territorialisées ainsi établies permettent d'échapper aux logiques de la mondialisation, car elles sont non reproductibles ailleurs. Pour la suite, l'analyse de la filière bois de Guyane devrait montrer l'intérêt de cette vision des filières territorialisées. En effet, cette filière cumule à la fois les enjeux écologiques, économiques, sociaux et politiques qui pourraient faire de cette étude une illustration pertinente de notre cadre théorique. Le but de notre étude sera d'essayer de voir ce à quoi pourrait ressembler l'opérationnalisation des logiques de construction d'avantages différenciatifs et de rentes actives. Cela permettra également de montrer la capacité d'une filière territorialisée à innover et à coopérer. Il apparaîtra alors que les politiques publiques se doivent de favoriser et de promouvoir ces logiques si elles souhaitent renforcer l'efficacité des filières productives.

3.
**LES DYNAMIQUES DE LA FILIÈRE
TERRITORIALISÉE DU BOIS EN GUYANE**

Le travail auquel sera consacrée la troisième partie s'intéressera aux pratiques d'exploitation à faible impact, à la gestion forestière par l'Office national des forêts (ONF) et à l'adoption de standards et labels internationaux tels que le PEFC, comme moyens de concilier les objectifs de production économique et de conservation environnementale. En abordant les défis socio-économiques, les innovations technologiques et les perspectives de développement durable, cette recherche ambitionne de contribuer à la construction d'un modèle de gestion forestière équilibré et durable pour la Guyane. Cette rente active qu'est la gestion durable des forêts se situe au cœur de la structuration de la filière bois guyanaise.

En somme, cette partie de la thèse entend offrir une analyse détaillée et critique des stratégies et des politiques adoptées dans la gestion de la forêt guyanaise, en mettant en lumière les succès, les limites et les leçons apprises. À travers cette démarche, elle vise à fournir des recommandations concrètes pour les décideurs, les gestionnaires forestiers et les acteurs de la filière bois, dans l'espoir de favoriser une approche plus intégrée et durable du développement en Guyane.

Nous voulons montrer le lien de récursivité entre structuration et patrimonialisation. Si la filière bois a atteint un niveau élevé de structuration, elle n'est pas à l'abri d'un processus de déstructuration. En effet, un certain nombre de problématiques émergent, notamment celle d'un changement d'échelle dans la production afin de répondre aux besoins du territoire. Ce changement d'échelle montre les lacunes de la filière en matière d'outils industriels performants, notamment les scieries, d'innovation et de compétences spécifiques (main-d'œuvre qualifiée). De surcroît, la difficulté du changement d'échelle de la filière se conjugue au respect de la Charte EFI (exploitation faible impact), qui contraint la méthode d'exploitation de la forêt guyanaise.

En outre, la filière n'est pas totalement connectée au monde de la R&D, malgré la présence de centres de recherche sur le bois en Guyane. Ainsi, il existe un véritable enjeu à repenser l'appareil industriel de la filière et ses liens avec le monde de la recherche dans une perspective de R&D. Le but est de voir émerger concrètement un véritable système local de compétence autour de la construction durable amazonienne.

3.1. HISTOIRE SOCIO-ECONOMIQUE DE LA GESTION FORESTIERE EN GUYANE : 50 ANS D'INSTITUTIONNALISATION DE LA GESTION DURABLE DES FORETS

Cette partie propose une analyse détaillée du développement de la gestion forestière en Guyane au cours des cinquante dernières années, caractérisée par l'institutionnalisation des pratiques durables. Nous commençons à décrire les premiers pas de l'industrie d'exploitation en bois centrée sur les organismes tels que le BAFOG. Ce dernier, avant l'ONF fut un pivot essentiel pour le développement de l'industrie du bois dans la région. L'accent est ensuite mis sur les initiatives importantes et les défis rencontrés au cours des différentes décennies, de l'impact des politiques de départementalisation à la mise en place de l'Office national des forêts (ONF) et les adaptations nécessaires face aux défis écologiques mondiaux. Ce parcours historique détaillé permet de comprendre non seulement les transformations économiques et environnementales spécifiques à la Guyane, mais aussi les réponses apportées pour équilibrer les besoins de développement avec ceux de la conservation.

3.1.1. Les prémices de la filière : L'investissement public dans la connaissance de la forêt

3.1.1.1. La création du BAFOG : une volonté d'orienter le développement de la Guyane vers l'exploitation du bois

L'existence en Guyane de la forêt comme une ressource à exploiter trouve ses racines à l'époque d'esclavage. Cependant, les défis que posent un terrain difficile et les changements brusques de propriétaires ont souvent débouché sur des échecs en cascade. Le Service forestier de Guyane apparaît dans les années 1930, opérant dans les domaines agricoles, minier et forestier. En 1934, la législation forestière de Guyane⁶⁷ est consacrée par décret du gouverneur.

⁶⁷ Il faut noter un fait important de cette époque où la Guyane est divisée en deux. En effet tout le sud de la Guyane est nommé territoire de l'Inini.

Celle-ci comporte un dispositif de permis d'exploitation forestière, des taxes ainsi qu'une autocensure de contrôle (Valeix & Mauperin, 1989a).

Dès la fin des années 1940, Béna (1949) effectue un constat. La Guyane est le fruit de nombreux échecs économiques et l'essor de l'exploitation forestière sera sa porte d'entrée vers le développement économique. Il décrit avec une très grande lucidité le déroulé et les besoins techniques et infrastructurels nécessaires au développement de cette activité structurante selon lui.

« En Amérique du Nord on pouvait souvent voir une scierie au centre du développement d'un village ou même d'une ville. Cruciale pour fournir le bois nécessaire à la construction des maisons et de tout autre bâtiment. La véritable plus-value de l'exploitation forestière réside toutefois dans la production de volumes élevés dans laquelle elle se heurte seulement aux limites pratiques — de telles considérations offrent une perspective favorable à l'industrie de transformation et de diffusion externe. À cette époque, les échanges commerciaux de Guyane passent par les Antilles, avec des coûts et des délais accrus. Les opérations forestières comprennent l'abattage, le façonnement des bûches, leur transport pour débardage et déposable où se trouve la variation de la marge brute par entreprise » (Béna, 1949, p. 259)

Un nouvel élan se crée pour l'industrie forestière en Guyane après la départementalisation en 1946. Le Service forestier a été placé sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture, permettant ainsi des moyens supplémentaires. Les inventaires forestiers se normalisent, enrichissant un corps de connaissances symbolisées par la mise en place d'herbiers locaux. Le Bureau agricole et forestier de l'Ouest guyanais (BAFOG), créé le 4 mars 1952, vient apporter un soutien non négligeable à l'industrie du bois, par l'aménagement forestier notamment. Doté d'une branche administrative et de trois branches opérationnelles (agriculture, foresterie et génie rural), le BAFOG a, par exemple, dès 1955, produit une étude sur la production rizicole en Guyane (Papy, 1955).

Avec la départementalisation de la Guyane, une structure administrative départementale a été mise en place, notamment avec la création de services dédiés au développement de la région. Des fonds d'investissement ont été fournis par le Fonds d'investissement pour les départements d'Outre-mer et le Fonds d'investissement pour le développement économique et social de la Guyane (FIDES) (Mam-Lam-Fouck et Anakesa Kululuka 2013, p. 182) pour soutenir des sociétés d'expansion économique. Des organismes, comme le bureau minier guyanais et le BAFOG, ont été créés pour valoriser les ressources naturelles et agricoles de la Guyane. Il faut

noter, à la suite de la départementalisation, l'arrivée de nombreuses institutions de recherche sur le territoire guyanais : parmi elles, le BRGM, la société d'assistance technique et l'ORSTOM notamment. Nous le verrons plus loin, ces institutions joueront un rôle crucial dans le développement de la filière bois, ce qui nous permettra également de tisser le lien entre l'innovation technique située et la structuration des filières.

En matière de gestion forestière, le BAFOG a mené des inventaires forestiers dès 1953 pour étudier la composition des forêts guyanaises en vue de leur exploitation (Valeix et Mauperin 1989a). Ces inventaires se sont concentrés autour de Saint-Laurent-du-Maroni et de Cayenne, couvrant 1 239 ha. Après 1957, le rôle du BAFOG dans la gestion forestière a évolué, passant d'une organisation principalement axée sur la recherche à une implication dans le développement économique de la région. La fin de l'exploitation du bagne en 1954 a entraîné une baisse de la production de bois, mais a également stimulé de nouvelles initiatives, comme la création d'une scierie pilote en 1956 (Husson 2021). La demande croissante en bois de construction a incité à une meilleure connaissance des forêts guyanaises et à des efforts pour régénérer et améliorer les peuplements forestiers.

Dans les années 1960, de nombreux changements ont eu lieu dans la valorisation des forêts guyanaises. Des efforts ont été faits pour augmenter la productivité et développer l'infrastructure, notamment en subventionnant l'installation de scieries et d'industries du bois. Des inventaires forestiers précis ont été entrepris pour établir des permis d'exploration et d'exploitation forestière, contribuant ainsi au développement économique de la Guyane. Le BAFOG offrait des avances sur les stocks de bois pour aider les scieries à améliorer leur trésorerie et s'occupait également du séchage du bois avant son exportation pour en augmenter la qualité. En outre, il mettait en œuvre des scieries expérimentales dans d'anciens établissements pénitentiaires à Saint-Laurent-du-Maroni et Saint-Jean-du-Maroni, employant 39 personnes en 1957, dont 25 ouvriers permanents (Papy, 1955b).

Ces efforts ont été accompagnés par une augmentation de la population en Guyane, avec des immigrants de diverses nationalités, et un plan d'infrastructure routière. Bien que cela ait créé une dépendance vis-à-vis des aides financières, ces initiatives ont joué un rôle clé dans la croissance économique de la Guyane et dans la gestion de ses ressources forestières. Enfin, cela montre le rôle précieux de ces institutions qui font la jonction entre savoir académique et technique. Ils offrent de belles opportunités économiques.

3.1.1.2. La création de l'ONF : l'instauration des conditions d'une exploitation durable de la forêt

La fondation de l'Office national des forêts (ONF) le 23 décembre 1964, sous l'égide d'Edgar Pisani, ministre de l'Agriculture de l'époque, marque une évolution majeure dans la gestion des forêts publiques en France. Auparavant supervisé par l'administration des Eaux et Forêts, l'ONF hérite de cette responsabilité avec un statut d'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Cette caractéristique innovante pour l'époque implique une nécessité d'autofinancement dès sa création, dans un contexte post-guerre marqué par des manques récurrents de bois, particulièrement ressentis par l'industrie papetière. La mission première de l'ONF, orientée vers la production de bois, est clairement affichée par son premier directeur général, Christian Delaballe, qui souligne l'importance de la productivité à tous les niveaux pour atteindre l'autonomie financière.

Boutefeu (2008) montre comment l'entrée dans l'ère des Trente Glorieuses voit l'émergence du terme « filière-bois », désignant l'ensemble des activités liées à la production et à l'industrie du bois, soulignant ainsi l'importance économique et technique de la forêt tant publique que privée. Cette orientation vers la productivité et la rentabilité reflète l'esprit industriel du moment, marquant une rupture idéologique, plus ou moins nette, avec la vision plus conservatrice de l'ancienne administration des Eaux et Forêts.

Cependant, cette approche centrée sur la rentabilité suscite des inquiétudes, certains craignant que la forêt ne soit exploitée au détriment de sa préservation. La critique s'articule notamment autour de la notion de rendement industriel, jugée incompatible avec l'intérêt général consistant à maintenir un équilibre naturel.

Derechef, Boutefeu (2008) indique que l'évolution des mentalités vers une plus grande conscience écologique, notamment avec la création du ministère de l'Environnement en 1971 et la loi sur la protection de la nature en 1976, conduit l'ONF à réviser ses pratiques. Pour la Guyane, ce tournant sera marqué par des modifications sensibles sur la manière d'envisager la forêt et de l'exploiter jusqu'à nos jours.

En outre, l'intégration de concepts écologiques en foresterie et l'enseignement des sciences naturelles dans les écoles forestières témoignent d'une reconnaissance croissante de l'importance de la biodiversité et de la nécessité d'une gestion forestière équilibrée. Cette évolution illustre un engagement progressif vers une approche plus respectueuse de l'environnement, reflétant une meilleure prise en compte des enjeux écologiques dans la gestion des forêts françaises.

3.1.1.3. L'expérience de papeterie et du plan vert : des échecs formateurs

Brasseur (1978) explique que la dynamique de la filière bois en Guyane française a connu des fluctuations notables durant les années 1960, marquées par une expansion initiale suivie d'un ralentissement significatif à l'aube des années 1970.

Ce pic de production et d'exportation forestières au milieu des années 1960 a été influencé par le contexte de décolonisation en Afrique, qui a incité plusieurs sociétés opérant sur ce continent à se relocaliser en Guyane à coups de subventions et de défiscalisation (Mangal 2010). Cette période a vu l'émergence d'une usine de déroulage au Degrad des Canes, active de 1967 à 1969, qui a produit 7 500 m³ de placage en 1968. Malgré cette initiative, le coefficient de conversion T/m³ est resté approximativement à 1/1,92, indiquant que la capacité de transformation du bois en produits finis n'a pas significativement progressé. La majorité des exportations a continué à s'opérer sous forme de grumes, atteignant un pic en 1966. Cette augmentation des exportations a été principalement soutenue par l'accroissement des achats de France hexagonale, qui sont passés de 20 % en 1963 à 80 % en 1966.

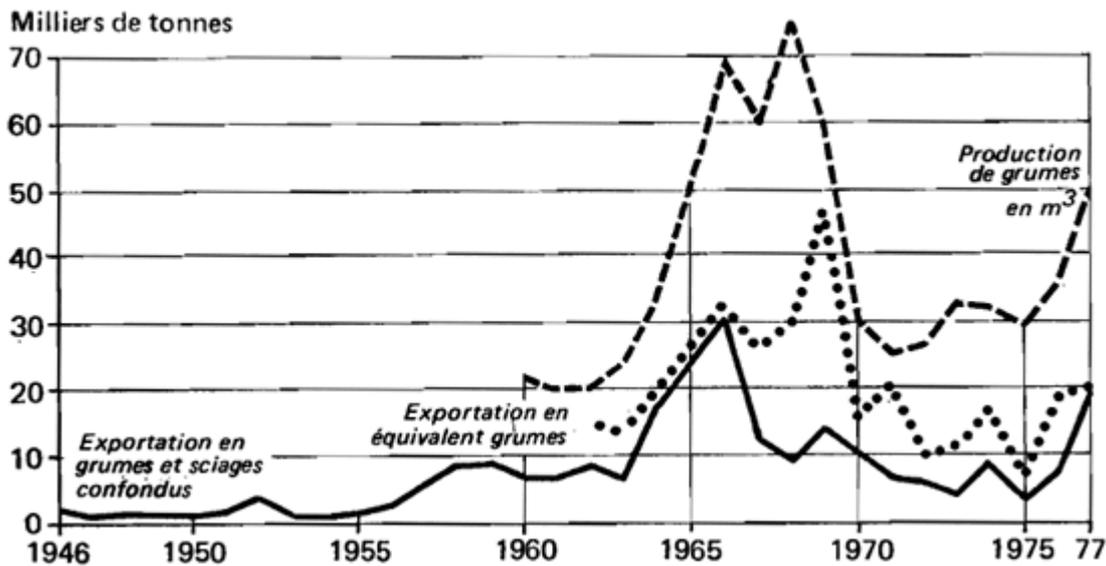


Figure 23 Évolution de la production de bois entre 1946 et 1977. Source (Brasseur, 1978)

L'amélioration des équipements d'exploitation et l'adoption de mesures favorables à l'exportation ont catalysé une augmentation significative de la production forestière, passant de 33 200 m³ en 1964 à 76 000 m³ en 1968. Parallèlement, les volumes exportés ont également connu une hausse, de 17 400 tonnes en 1964 à 31 600 tonnes en 1966. Ces développements s'inscrivaient dans les ambitions du cinquième Plan, qui projetait une production forestière de 320 000 m³ pour 1970, avec des perspectives d'augmentation jusqu'à 500 000 m³ les années suivantes. Toutefois, ces objectifs n'ont pas été atteints, puisque dès 1970, la production a chuté à 30 100 tonnes, et les exportations ont diminué et atteint 5 900 tonnes (Brasseur, 1978).

Dans les années 1970, la Guyane a traversé une phase déterminante de transformation de son secteur forestier, marquée par des ambitions de développement industriel et des défis environnementaux et structurels considérables. L'Office national des forêts (ONF) et le Centre technique forestier tropical (CTFT), sous l'égide du gouvernement, ont piloté des initiatives pour exploiter et valoriser les ressources forestières guyanaises. Cette période a été caractérisée par un intérêt renouvelé pour les forêts tropicales et l'émergence de l'industrie papetière comme pôle de développement potentiel (Catinot 1994).

Le cinquième Plan économique initié en 1965 avait pour ambition de stimuler la production de grumes, fixant des objectifs qui s'avéreront plus tard inatteignables. Cette ambition a donné lieu à une régulation libérale de l'exploitation forestière, notamment avec l'introduction d'un diamètre minimum d'exploitabilité (DME) de 40 cm, visant à encourager l'industrialisation de la filière forêt bois en Guyane (Catinot, 1994 ; Valeix & Mauperin, 1989a)

Les années 1970 ont aussi connu d'importants efforts de recherche et d'inventaire forestier, et des études couvrant 120 000 ha pour mieux comprendre la composition et le potentiel des forêts guyanaises. Ces efforts sont venus compléter des initiatives de reforestation, comme la plantation de 34 ha de pins des Caraïbes en 1965, envisagées pour régénérer les peuplements forestiers et appuyer le développement industriel, notamment l'industrie papetière (Grivaz, 1966).

Toutefois, la filière a été confrontée à des difficultés structurelles majeures, telles que la production insuffisante de grumes, des problèmes de trésorerie et une dépendance excessive à la localisation des permis d'exploitation. La situation a été aggravée par le départ de plusieurs entreprises clés, révélant des faiblesses dans la répartition des ressources et discréditant la profession forestière en Guyane (Catinot, 1994)

En réponse, des initiatives telles que la convention de 1972 entre l'ONF et le CTFT ont visé à relancer la filière par des inventaires papetiers et le renforcement des moyens de l'ONF, bien que ces efforts se soient heurtés à des obstacles, notamment la qualité médiocre des sols et des déceptions liées aux plantations de pins caraïbes. Ce contexte a conduit à l'abandon du volet industriel du Plan Vert en 1978, marquant un recentrage sur le marché local (Aquioupou, 1986)

Cette période a également été marquée par une politique forestière exigeante pour l'obtention de permis et de la mise en place d'unités de transformation et par un accroissement significatif de la production de grumes, soutenu par des investissements dans les infrastructures, comme les pistes de pénétration forestière (Aquioupou, 1986).

Le Plan Vert ou Plan Stirn, lancé en 1975, visait un développement global, incluant une composante d'immigration controversée, mais s'est finalement limité à une implantation modeste sans réaliser l'ambition d'une industrie papetière (Mam-Lam-Fouck 1997). Le marché guyanais, caractérisé par une demande diverse, mais entravée par des défis logistiques et de qualité, a continué à dépendre fortement de l'importation malgré l'abondance des ressources locales (Grivaz, 1966 ; Hautbois, 1979).

Cette analyse fait apparaître que les années 1970 ont représenté une décennie de transition, d'ambition et de réajustement pour la filière bois en Guyane. Les efforts pour valoriser les ressources forestières ont posé les bases de pratiques de gestion plus durables, malgré les

obstacles et les ajustements des objectifs initiaux. La période a révélé l'importance d'une approche équilibrée entre développement industriel et respect de l'environnement et des communautés locales, des leçons qui restent pertinentes pour la gestion forestière contemporaine.

Ces investissements matériels et immatériels ont permis de mener les acteurs de la forêt vers un compromis entre écologie et économie. Dès lors, les conditions étaient réunies pour la construction d'une rente active pour la filière bois.

3.1.2. La forêt guyanaise : 30 ans d'un chemin vers un compromis écologie/économie : la construction d'une rente ACTIVE

Dans le contexte guyanais, la filière forêt bois a atteint un stade de développement satisfaisant, puisque les équilibres tendent à se maintenir durablement entre les activités d'exploitation ou de collecte des produits de la forêt et le capital forestier sans compromettre ce dernier. Ce que nous appelons ici un compromis entre économie et écologie repose sur une exploitation raisonnée, appuyée par des labels et des certifications garantissant la durabilité. Ce travail, fruit de décennies d'efforts concertés entre acteurs économiques, chercheurs et institutions publiques, a donné naissance à un modèle unique qui, au fil du temps, s'est structuré autour d'une rente active. Contrairement à une rente passive, qui épuise une ressource sans effort de renouvellement, la rente active que produit la filière bois de Guyane est basée sur une création continue de valeur. En s'appuyant sur la gestion durable, ce modèle permet non seulement de préserver la forêt mais aussi d'en faire un véritable levier de développement économique à long terme. La recherche, les techniques d'exploitation à faible impact et la formation des professionnels de la filière nourrissent un cycle vertueux. Les bénéfices générés sont réinvestis pour améliorer les pratiques, développer de nouveaux marchés, et renforcer l'attractivité des produits bois guyanais.

3.1.2.1. Les sommets internationaux : une normalisation par le haut

En 1972, le rapport Meadows, écrit à la demande du Club de Rome, a suscité une discussion internationale sur les questions climatiques et les moyens collectifs de les résoudre. Cette discussion a incité les générations suivantes à s'inquiéter de la situation écologique de la planète.

Par la suite, plusieurs sommets internationaux ont été consacrés à ces questions, et on a donc pu constater une certaine prise de conscience de ces défis à l'échelle mondiale. Ce mouvement a produit des effets normatifs et de représentation extrêmement forts dans l'ensemble des sociétés avec des conséquences différenciées entre critique d'un « *colonialisme vert* » (Blanc & Fauvelle, 2022) et acceptation de ce nouveau paradigme.

3.1.2.1.1. La décennie 1990 et la sanctuarisation de la forêt guyanaise : le sommet de Rio de 1992

La médiatisation et la politisation de la déforestation tropicale depuis les années 1970 ont exercé un impact majeur sur la façon dont les gens perçoivent et s'engagent dans l'environnement. La déforestation a été élevée de problème professionnel à symbole géopolitique et politique mondial de la crise écologique mondiale. L'explication de ce phénomène résulte de l'évolution de la communication, du rôle des ONG et du travail scientifique et de sa médiatisation (Viard-Crétat 2015). Avant que le problème de la déforestation ne commence à concerner de nombreux acteurs, l'ensemble des interactions relatives à cette question s'articulait autour de son déploiement dans le cadre des affaires et des controverses scientifiques.

Viard-Crétat (2015) explique qu'au cours des années 1970 les campagnes comme celles menées par le WWF connaissaient peu de succès auprès de l'opinion commune, étant donné le manque de sensibilisation et de visibilité médiatique sur le problème de la déforestation. Mais, dans les années 1980, ce phénomène change avec l'ONU qui déclare les « *décennies des tropiques* ». À partir de ces initiatives et en raison de la maturité du sujet, le problème du déboisement tropical est émergé dans la conscience mondiale. Cette prise de conscience est apparue lorsque la déforestation, associée aux problèmes climatiques et à d'autres événements négatifs, a commencé à être dénoncée par des médias de renom, tels que le *Times*, en 1989, qui a utilisé

des métaphores dramatiques pour décrire la situation globale, imprégnant de la sorte l'esprit du public.

Par ailleurs, l'efficacité des messages a été renforcée par l'usage stratégique de données scientifiques et de comparaisons comme l'équivalence en surfaces de terrains de football de perte de forêts. Même si la précision de ces données est parfois contestée, leur simplicité et leur force visuelle ont grandement contribué à sensibiliser l'opinion publique mondiale. Cependant, cette dramatisation suscite aussi des critiques : pour certains, ces moyens se révèlent trop radicaux et manquent de précision scientifique comme le souligne l'article de Julian Simon dans *The scientist* cité par (Viard-Crétat 2015). L'ampleur de la mobilisation de l'opinion s'explique surtout par des actions concrètes qui en ont découlé. Ainsi, à la suite des campagnes de boycott de produits de papier et cellulosiques avec l'écriteau « don't buy from Japan » par exemple, des produits de bois peu onéreux pour fabriquer du papier et des meubles se sont retrouvés marginalisés. Les ONG écologistes ayant compris l'importance du soutien des médias ont alors excellé dans l'art de toucher l'opinion publique mondiale, accentuant ainsi la pression sur les acteurs économiques et politiques.

Cette transformation du flux médiatique relatif à la définition de la déforestation tropicale témoigne de la complexité des rapports entre la science, la médiatisation, la politique et l'opinion dans l'émergence d'un enjeu global environnemental (Viard-Crétat 2015). Si l'urgence de la situation a justifié une dramatisation du problème, celui-ci a suscité des controverses sur le plan scientifique et sur l'efficacité des stratégies de sensibilisation. Somme toute, cette période va s'annoncer comme un moment charnière dans la prise de conscience planétaire et l'adoption de mesures internationales pour la préservation de l'environnement, ce qui invite à souligner l'immense importance accordée à la communication et à la mobilisation de l'opinion publique sur les enjeux écologiques.

La fin du XX^e siècle fut le théâtre de tensions montantes et de cristallisation des débats internationaux à propos des forêts et des enjeux climatiques. Cette période illustre bien les interactions complexes entre le développement, l'environnement et la souveraineté nationale. Au cours de cette période, de premiers processus de rencontres internationales majeures sur le climat ont émergé, au rang desquelles les Sommets de Rio et de Kyoto. Ces derniers ont joué un rôle déterminant dans l'évolution des discussions globales sur le climat et la forêt en jetant les bases du cadre institutionnel tendant ces débats. Les Sommets de Rio et de Kyoto ont également souligné les divergences entre les pays du Nord et ceux du Sud au sujet des

responsabilités et des capacités de ces deux groupes de pays. C'est d'ailleurs à la suite du Sommet de Rio que se créent les labels FSC (*Forest Stewardship Council*) en 1993 et PEFC (*Programme for the Endorsement of Forest Certification*) en 1999.

Derechef, dans sa thèse, Viard-Créat (2015) note les pressions propres au consensus de Washington⁶⁸ exercées sur les pays du Sud, qui les empêchent d'exercer leur pleine souveraineté, car ils sont devenus dépendants des marchés et de la dette. Cette situation de faiblesse diminue largement leur capacité de négociation (Berr & Combarous, 2004). De surcroît, ces moyens de pression sur les États rendent ainsi possible une sorte d'« *ingérence environnementale* » ou de *colonialisme vert* (Blanc et Fauvelle 2022), dont les questions forestières ont constitué un domaine particulièrement disputé. Les désillusions entourant le développement et les failles financières de ces États ont envenimé la situation relative aux ressources naturelles et à la souveraineté nationale.

Dans ce contexte, les années 1980-90 ne sont pas tant caractérisés par la naissance d'un régime global des forêts que par l'institutionnalisation des tensions entre différents intérêts et postures, particulièrement autour de la question environnement/développement. Cette époque est souvent décrite comme l'émergence du paradigme de la gestion durable des forêts, émanant d'une prise de conscience environnementale. Cependant, cette perspective reflète plutôt un jeu de luttes opposant différentes coalitions d'acteurs, avec des tensions majeures entre différentes conceptions du problème de la déforestation et des solutions envisageables (Viard-Créat 2015 ; Moïse tsayem Demaze 2009).

Les coalitions d'acteurs structurées autour de positions divergentes sont :

- les pays producteurs de bois tropicaux,
- les pays consommateurs de bois tropicaux,
- les industriels de la filière bois,
- les ONG environnementalistes.

⁶⁸ Le Consensus de Washington est un ensemble de politiques économiques promu dans les années 1980 par les institutions financières internationales, telles que le FMI et la Banque mondiale, visant à encourager la libéralisation économique et la réduction de l'intervention de l'État. Les dix mesures clés incluaient la déréglementation, la privatisation, et la libéralisation du commerce. Ces politiques ont conduit à une transformation majeure des économies de nombreux pays en développement, renforçant leur dépendance à l'égard des pays du Nord par la contrainte de la dette et des flux de capitaux étrangers (IDE)

Chacun élabore des modalités d'actions et défend des intérêts spécifiques. Les négociations internationales, illustrées par les exemples de Rio et Kyoto, ont mis en lumière ces divergences, sans pour autant parvenir à établir un consensus international clair sur la gestion durable des forêts (*Ibid.*).

Finalement, cette période a contribué à la stabilisation d'un discours relativement consensuel, mais flou, autour de la gestion forestière durable, tout en permettant de comprendre les dynamiques de pouvoir et les intérêts en jeu dans les négociations internationales sur l'environnement. La tension entre développement économique et la protection de l'environnement restent au cœur des débats, reflétant les défis persistants de la gouvernance environnementale globale.

3.1.2.2. L'endogénéisation des mutations globales de la gestion forestière

La Guyane se distingue par ses caractéristiques écologiques partagées avec d'autres forêts tropicales humides, rendant les données guyanaises cruciales pour les modèles d'estimation de carbone applicables à toute la ceinture tropicale terrestre. Ce territoire bénéficie de financements, de moyens structurels, techniques et administratifs supérieurs comparativement à d'autres régions tropicales, grâce à son statut de département français. Ces moyens ont permis le développement d'un potentiel de recherche significatif, malgré une connaissance encore partielle de la composition floristique en raison de l'inaccessibilité et de la complexité du milieu (entretiens).

L'expertise guyanaise, enrichie par ces atouts, joue un rôle pivot dans la contribution française dans les discussions et dans le développement du programme REDD+, mettant en lumière les conditions et les enjeux de l'estimation du carbone forestier tropical (Viard-Créat 2015). Cette expertise se déploie dans un contexte politique, sociologique et historique particulier, influençant le fonctionnement, le financement et la mise en réseau de la recherche. La structuration des institutions de recherche en Guyane découle de l'histoire de cette dernière et de la valorisation de son territoire, marquant les relations entre ces institutions et les acteurs politiques locaux. Ces dernières, parfois houleuses, sont l'illustration guyanaise des enjeux et des tensions entre développement et environnement.

La Guyane sert également de pont entre la recherche fondamentale et appliquée, impliquant des acteurs variés tels que le CNRS, l'INRA, l'université, le Cirad, l'IRD et des gestionnaires de territoires comme l'ONF. Cette diversité institutionnelle est d'autant plus pertinente que certains chercheurs travaillent à la fois sur les forêts guyanaises et sur celles d'Afrique centrale, ce qui favorise la circulation de méthodologies, de données et d'expertises entre différents terrains (*Ibid.*). À ce titre, les analyses portées sur les études et inventaires de carbone en Guyane mettent en évidence la richesse et la complexité des échanges entre recherche académique et coopération internationale, ce qui vient illustrer les défis et les opportunités liés à la gestion et à la conservation des forêts tropicales dans un contexte globalisé. Elles mettent en exergue l'influence réciproque des terrains guyanais et extérieurs avec des chercheurs devenant de puissants transmetteurs de connaissances des deux côtés de l'Atlantique.

Nous avons mis en lumière l'établissement d'un environnement de recherche spécifique à la Guyane, soulignant comment les interactions entre cet environnement et d'autres sites de recherche en forêt tropicale ont été facilitées par l'introduction de lois et de normes relatives à la gestion forestière en Guyane. Cependant, cette évolution ne s'est pas produite sans générer des contraintes et des tensions significatives avec les acteurs publics locaux⁶⁹.

3.1.2.2.1. La fin du permis forestier en Guyane ou l'expression de la tension entre développement et environnement

Le système des permis forestiers en Guyane accorde aux exploitants forestiers une grande liberté en contrepartie d'obligations et de contrôles. L'exploitant choisit une zone de forêt à explorer en fonction de ses propres critères et émet une demande de permis de prospection. Ce permis autorise l'exploitant à parcourir la zone qu'il a choisie et à dresser un inventaire plage par plage du volume de bois sur pied à partir de coupes rases pratiquées sur des allées forestières.

⁶⁹ Le cas du Parc Amazonien de Guyane est particulièrement représentatif de ces tensions. (Moïse Tsayem Demaze 2008b)

Si la prospection génère un rendement jugé positif, l'exploitant peut alors requérir un permis d'exploiter, qui lui octroie presque de pleins pouvoirs sur la zone. Une fois muni de ce permis, il a le droit de construire des pistes, de couper les arbres de son choix, et plus généralement de gérer la zone qu'il a choisie à sa guise, avec seulement des visites régulières du service forestier. Un droit d'accès à la zone fait l'objet d'un paiement annuel en fonction de la taille de celle-ci. Le permis n'autorise aucune culture.

Le mode de gestion forestière en Guyane se concentre sur une exploitation intensive, qui est en réalité en grande partie similaire à celle de l'exploitation minière. Il n'existe pas de contraintes sylvicoles sur ces sites, et aucune mesure n'existe pour protéger le bois et forcer à le régénérer, ce type d'exploitation ne pourra pas être soutenu sur le long terme.

Ce système a perduré jusqu'au début des années 1990. La réforme de la gestion forestière en Guyane française, marquée par le passage d'un système de permis forestiers à un modèle d'aménagement durable des forêts, a représenté un tournant décisif vers la conservation et l'exploitation responsable des ressources forestières. Ce changement, intervenu dans les années 1990, est le reflet d'une adaptation locale face aux enjeux environnementaux mondiaux. Toutefois, ce changement de paradigme s'est accompagné de frictions et de défis significatifs, mettant en lumière les tensions entre les différents acteurs concernés.

Clara Husson (2021) nous explique qu'en 1992 M. Denis-Xavier Destremau a été nommé directeur régional de l'ONF Guyane. Il a identifié l'absence d'aménagement forestier officiellement institué comme une faiblesse majeure dans la gestion des forêts guyanaises. En conséquence, il a initié une réforme radicale en mettant fin aux permis forestiers traditionnels, et a institué une transition vers une gestion formelle, basée sur des aménagements forestiers. Ce projet impliquait des inventaires d'exploitation réalisés par l'ONF, la vente du bois sur pied à l'unité de produit et la délimitation de forêts aménagées.

Cette initiative a rencontré une vive opposition des exploitants forestiers, car elle a été perçue comme une imposition bureaucratique venue d'en haut (Lemaire 2000). Les exploitants ont refusé catégoriquement la proposition fin 1993. La transition impliquait la fin des subventions allouées directement aux exploitants et le passage de la gestion aux mains de l'ONF. De plus, le projet prévoyait une augmentation du prix de vente du bois pour compenser les charges de l'ONF, ce qui a entraîné des protestations et un blocage des bureaux de l'ONF à

Cayenne. Ces tensions ont également révélé la confusion sur le statut d'EPIC⁷⁰ de l'ONF, perçu comme un service de l'État, alimentant les contestations. Cette représentation, encore aujourd'hui, se situe au cœur de bien des tensions et incompréhensions sur le rôle hybride de l'ONF au sein de la filière bois. Les tensions découlant de cette transition ont été exacerbées par des inquiétudes concernant une potentielle hausse des prix du bois et par la résistance des exploitants face à la suppression des subventions directes. L'opposition s'est cristallisée autour du blocage des bureaux de l'ONF⁷¹ à Cayenne, signalant un rejet catégorique des nouvelles orientations en matière de gestion forestière.

Pour calmer la situation, les accords Chevalier ont été introduits en 1994. Ils prévoyaient une transition douce jusqu'en 1998, incluant un gel des prix du bois et une fin automatique des permis forestiers au 1^{er} janvier 1998. Ces accords ont marqué un tournant important, renforçant la position de l'ONF dans la gestion des forêts guyanaises et établissant une interconnexion plus étroite avec les exploitants forestiers.

Par la suite, la gestion forestière guyanaise a évolué vers un système d'aménagement plus structuré, marqué par une interdépendance croissante entre l'ONF et les exploitants. Les nouveaux contrats d'approvisionnement introduits en 2005 ont cherché à responsabiliser les exploitants, mais ont également été perçus comme un élément de concurrence déloyale par certains, soulignant les tensions persistantes dans la filière bois.

La fin du permis forestier en Guyane a donc marqué une transition difficile, mais indispensable, vers une gestion forestière plus formelle et organisée. Il correspond en outre à un moment clé de l'endogénéisation des mutations globales en Guyane.

La transition vers une gestion plus durable des forêts guyanaises a été stimulée par une prise de conscience accrue des impacts néfastes des pratiques d'exploitation forestière traditionnelles, tant au niveau local qu'international. L'initiative de l'Office national des forêts (ONF) de Guyane en 1993, avec la création de la Cellule d'aménagement forestier, visait à

⁷⁰ Etablissement public industriel et commercial. Ce statut contraint l'organisme à avoir au moins 50 % de ses revenus issus d'une activité commerciale (Steckel-Assouère, 2014)

⁷¹ Lors de la crise de 2017 Gregory Nicollet alors Président de l'ITPBois fera référence à cet épisode, comme l'un des rares moments où les forestiers ont protesté.

promouvoir des méthodes d'exploitation forestière qui respectent à la fois la conservation des ressources et l'exploitation de celles-ci. L'adoption des diagnostics d'aménagement (DIAM) a représenté une avancée majeure en introduisant une approche adaptée aux spécificités de la Guyane. Ces diagnostics ont facilité l'évaluation de la viabilité et de la richesse forestière, tout en intégrant des considérations écologiques essentielles, définissant ainsi les zones destinées à la production et celles nécessitant une protection accrue.

Cette période de transition dans la gestion forestière guyanaise illustre la complexité des démarches de conservation face à une diversité d'intérêts et à la résistance au changement. Les défis rencontrés soulignent la place essentielle de la communication, de la négociation et de l'adaptabilité dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques environnementales. En somme, l'épisode met en lumière le moment d'émergence d'un processus méso en tant que lieu d'interaction, non réductible à des niveaux macro et/ou micro. Malgré les obstacles, cette transition a jeté les bases d'une gestion forestière équilibrée, cherchant à harmoniser les besoins économiques, sociaux et écologiques et contribuant ainsi à l'effort global en faveur de la gestion durable de la forêt guyanaise.

3.1.2.2. La formalisation de la gestion durable dans la loi

Pour instaurer un cadre durable et sécurisé de la gestion des forêts en Guyane, l'Office national des forêts (ONF) a pris une initiative capitale en 1994, visant à créer un domaine forestier permanent. Cette démarche stratégique avait pour but de s'assurer que les zones forestières, dans lesquelles l'ONF avait investi pour l'aménagement, restent dédiées à des objectifs forestiers et ne soient pas reconverties à d'autres usages, notamment industrielles, susceptibles d'entraîner leur défrichement. En établissant ce domaine forestier permanent, l'ONF cherchait à prévenir les risques de détournement des terres forestières, soulignant de la sorte une préoccupation majeure pour la conservation des espaces forestiers en Guyane.

La création de ce domaine forestier permanent s'inscrivait dans un effort plus large d'adapter le Code forestier métropolitain à la spécificité de la Guyane, une tâche entamée sérieusement en 1997. Ce processus impliquait l'élaboration de réglementations et de directives spécifiques pour la gestion et la conservation des forêts guyanaises, tenant compte de leurs caractéristiques uniques et des défis posés par leur éloignement et leur biodiversité

exceptionnelle. La volonté de définir un domaine forestier permanent était également motivée par la nécessité d'encadrer légalement les activités d'aménagement forestier, qui jusqu'alors reposaient sur des décisions administratives plutôt que sur une base juridique solide. Pourtant, dès 1964, l'élaboration d'une loi spécifique à la Guyane est discutée (Valeix et Mauperin 1989b).

Le travail entamé par l'ONF s'est concrétisé par l'ordonnance de 2005, suivie de décrets d'application en 2008.

« En 2008, les décrets d'application de l'ordonnance de 2005 précisent que le code forestier ne s'applique que sur une bande de 70 km de large en moyenne dans le nord du pays, entre la zone littorale (hors du champ de compétence du code forestier) et une bande intermédiaire précédant le PAG, soit un "domaine forestier permanent" de 2,4 millions d'ha au lieu des quelque 5,5 millions d'ha sur lesquels le code pourrait s'appliquer. »
(Calmont, 2012)

À travers la mise en place de ce domaine forestier permanent, l'ONF a manifesté son engagement envers une gestion durable des forêts, en veillant à ce que les investissements dans l'aménagement forestier contribuent à long terme à la préservation de l'environnement et à la promotion d'une exploitation responsable des ressources forestières. Il s'agit d'une étape importante dans la consolidation du cadre juridique et administratif nécessaire à la protection et à la gestion durable des forêts guyanaises.

Autour de ce cadre, les acteurs ont laissé émerger une rente active orientée par la gestion durable de la forêt. Ce cheminement de trente années où les acteurs se sont continuellement adaptés aux évolutions techniques, juridiques et économiques met en exergue la capacité de la filière à mobiliser les ressources territoriales dans leur ensemble pour améliorer leurs propres gestions et pratiques. La rente active ainsi générée autour de cette activité a maintenu les compromis écologie/ économie, sans qu'aucune des modalités ne prenne le pas sur l'autre.

3.1.3. Intermédiation au sein de la filière et adaptation au changement climatique : le rôle clé de l'ONF

3.1.3.1. Un rôle hybride et d'intermédiation

3.1.3.1.1. . La notion d'intermédiation territoriale

L'intermédiation territoriale (IT) émerge comme concept clé pour comprendre et analyser les dynamiques de développement territorial et souligne l'importance des processus qui lient les acteurs socio-économiques au sein d'un espace géographique donné. Ce concept, embrassant une dimension territoriale, permet d'examiner les modalités à travers lesquelles différents acteurs (publics, privés, associatifs, etc.) interagissent, coopèrent et s'engagent dans des projets de développement, contribuant ainsi à la structuration et à la valorisation des territoires.

L'intermédiation territoriale repose sur l'idée que les territoires ne sont pas seulement des réceptacles passifs des dynamiques économiques et sociales, mais des espaces actifs où se tissent des relations, des réseaux et des coalitions entre acteurs variés (Nadou et Pecqueur 2020). Ces interactions, souvent facilitées par des dispositifs spécifiques, sont essentielles pour générer de l'innovation, promouvoir des stratégies de développement durable et répondre aux défis posés par les crises économiques, environnementales ou sociales.

La reconnaissance de l'intermédiation territoriale comme levier de développement implique une approche renouvelée de la gouvernance, où les initiatives locales, la participation citoyenne et la coopération interterritoriale jouent un rôle prépondérant. Elle invite à repenser les politiques publiques sur le plan du soutien à ces dynamiques d'acteurs, en favorisant les conditions qui permettent l'émergence et le renforcement des processus d'intermédiation, en facilitant le partage des connaissances et des ressources, et en encourageant les pratiques innovantes et collaboratives.

En somme, l'intermédiation territoriale offre une grille de lecture permettant de comprendre comment les territoires se construisent et évoluent à travers les interactions entre une multitude d'acteurs. Elle met en lumière l'importance des liens, des réseaux et des mécanismes de coordination qui contribuent à la création d'un tissu territorial cohérent et dynamique, capable de s'adapter aux changements et de saisir les opportunités de développement.

3.1.3.1.2. L'ONF au cœur de l'intermédiation de la filière bois

L'Office national des forêts (ONF) occupe une position centrale dans l'économie forestière de la Guyane depuis sa création. Il s'est institutionnalisé en tant que garant de la bonne gestion des forêts guyanaises et joue un rôle pivot dans la préservation et l'exploitation durable des ressources forestières. En gérant le domaine forestier permanent, l'ONF assure la gestion du domaine privé de l'État, offrant ainsi un service public essentiel pour l'équilibre écologique et économique de la région.

Placé sous la double tutelle du ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Environnement, l'ONF génère l'essentiel de ses revenus par la commercialisation du bois. On peut souligner son rôle économique prépondérant, car en tant qu'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), l'ONF a une mission de rentabilité économique, principalement à travers la vente de bois. Cette exigence de rentabilité s'accompagne d'une responsabilité envers la gestion durable des forêts, comprenant la création et l'entretien de pistes forestières et l'installation des exploitants forestiers. Ce rôle dual permet à l'ONF d'organiser l'activité économique de la filière bois tout en veillant à la préservation des écosystèmes forestiers.

En tant qu'acteur économique majeur de l'amont de la filière bois, l'ONF joue un rôle crucial dans l'approvisionnement en bois, la régulation des activités d'exploitation et la promotion d'une gestion forestière durable. L'organisation veille à l'application de pratiques respectueuses de l'environnement, tout en soutenant le développement économique de la région par une exploitation raisonnée des ressources.

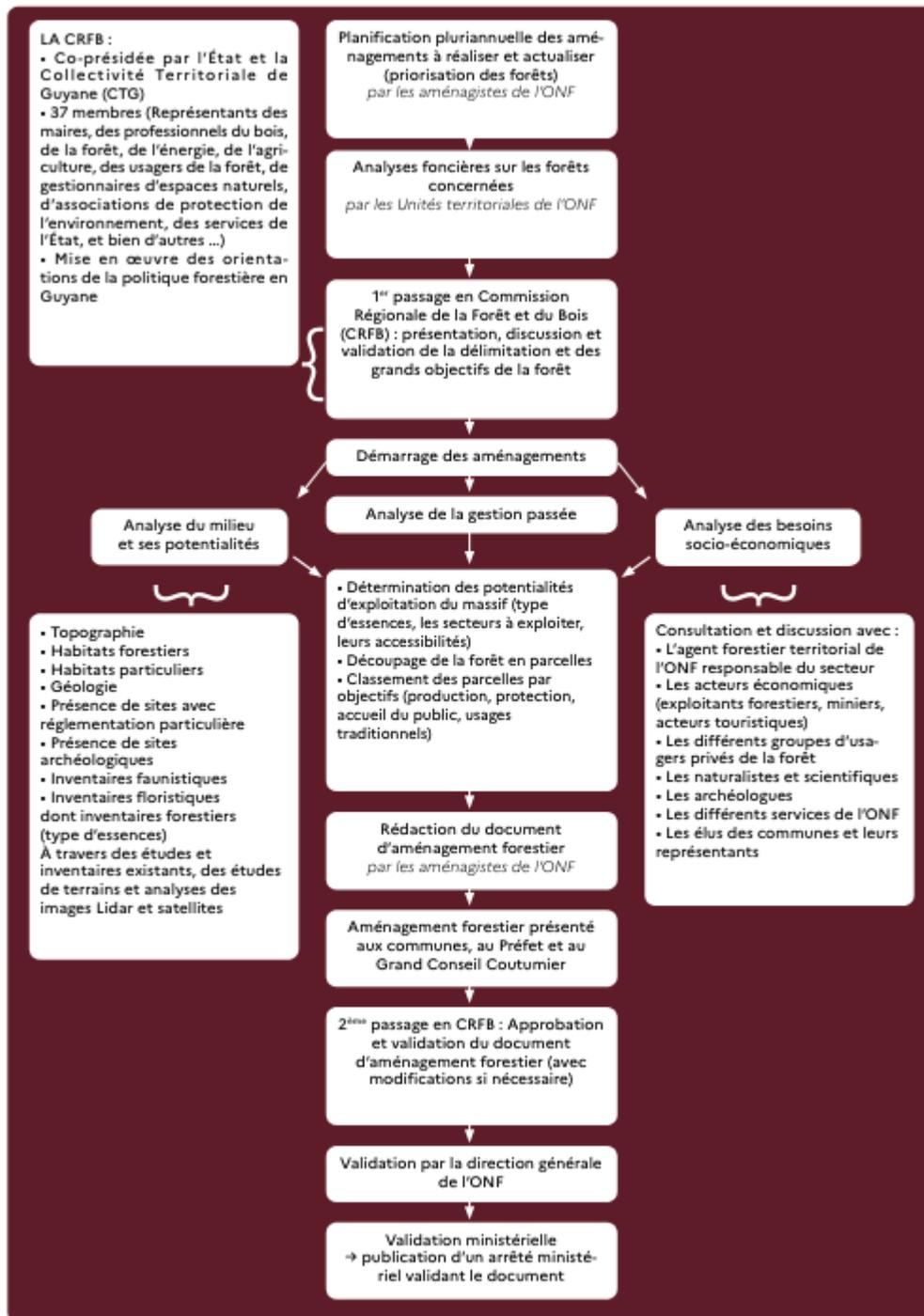


Figure 24. Organisation de l'aménagement forestier

Pour comprendre la dynamique de l'ONF Guyane, il convient d'observer l'office national. Dans un article pour *Le Vent Se Lève*, Jules Brion (2020) relate que l'Office national des forêts (ONF) est confronté à des difficultés financières importantes, avec une dette dépassant 450 millions d'euros et un déficit structurel supérieur à 55 millions d'euros. Dans les années 1970, les ventes de bois des forêts gérées par l'ONF généraient environ 476 millions

d'euros, un chiffre qui a depuis été réduit de moitié. Parallèlement, les subventions de l'État à l'ONF ont également diminué⁷².

Le contrat d'objectifs et de performance 2016-2020⁷³ de l'ONF prévoit que, conformément aux recommandations de la Cour des comptes (rapport de juin 2014) et aux engagements du Gouvernement, l'ONF devra contrôler son endettement. La pression financière force l'organisation à réduire ses coûts et à réajuster ses effectifs. En raison de cette contrainte financière, l'ONF a mené à plusieurs reprises des opérations financières douteuses et a recours de plus en plus souvent à des fonds privés. Concernant la Guyane sa situation était celle-ci en 2022 :

⁷² Une situation telle que de l'aveu du directeur de l'ONF en 2017 les doléances pour la filière bois ont été co-écrites entre l'ONF et les autres acteurs de la filière

⁷³ Cette situation financière difficile a également des répercussions sur le bien-être des employés de l'ONF, avec plus de 50 suicides enregistrés depuis 2002. De nombreux travailleurs dénoncent l'incapacité de l'organisation à remplir ses missions telles que la protection des sols et de l'environnement. Le manque de personnel et de ressources pousse l'ONF à se concentrer principalement sur la coupe du bois. Ces défis ont entraîné des manifestations à travers la France. En 2017, l'intersyndicale représentant les employés de l'ONF a démissionné de plusieurs instances décisionnelles de l'organisation pour protester contre la dégradation de leurs conditions de travail.

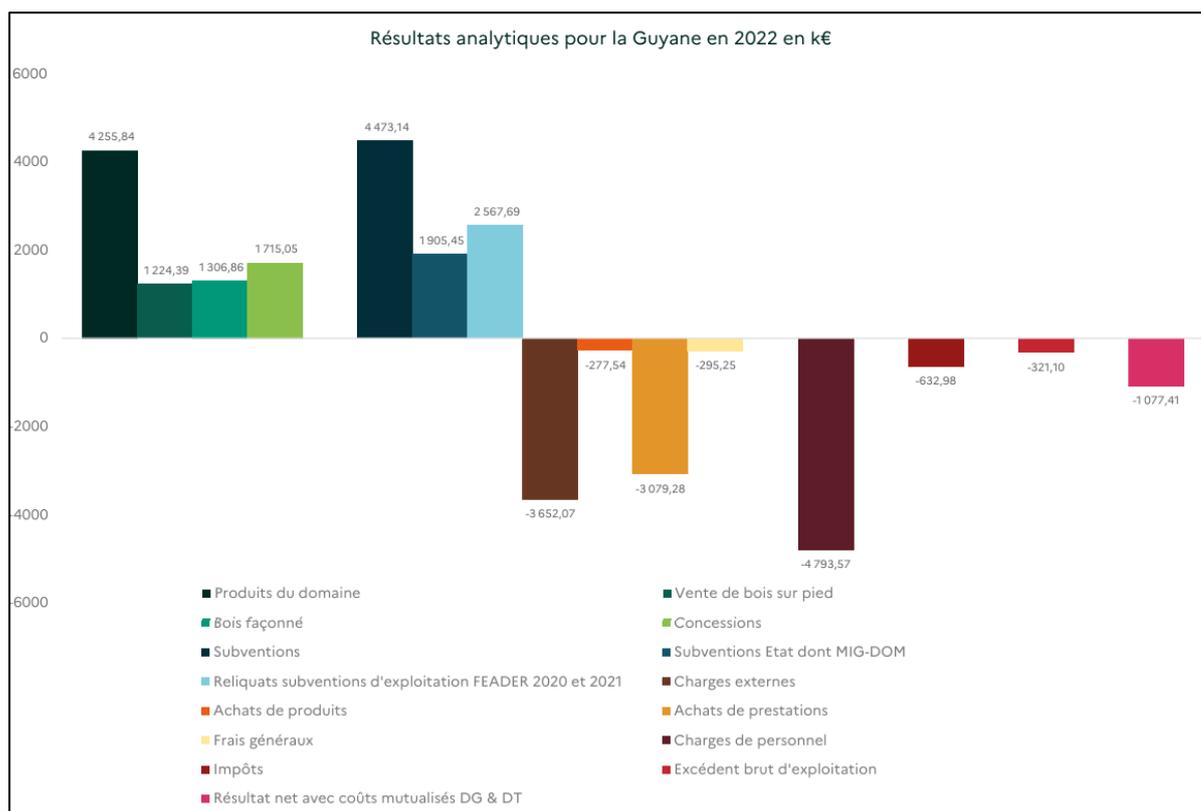


Figure 25 Résultats économiques de l'ONF en 2022.

L'ONF, pourtant au cœur des enjeux du changement climatique, est l'une des organisations les plus touchées par la réduction d'effectif. En Guyane, cela se caractérise d'une part par la nécessité pour l'ONF d'émarger aux fonds européens pour créer et entretenir les pistes, ce qui crée des tensions avec le gestionnaire des fonds, c'est-à-dire la CTG. D'autre part, cela se caractérise par l'obligation faite à l'ONF Guyane d'augmenter les prix de la vente de bois afin de réduire le déficit local. Cette demande sera à l'origine de la crise du bois en 2017, dont nous parlerons plus loin en raison de ses conséquences dans la filière.

Avec une équipe de 80 personnes dédiées, majoritairement composée de techniciens forestiers et d'ouvriers prospecteurs, l'ONF s'attache à la gestion du domaine forestier public, couvrant une superficie de 6,1 millions d'hectares sur les 8,4 millions que compte la Guyane. Cette gestion s'inscrit dans un cadre à la fois de préservation de la biodiversité et de soutien à l'économie locale.

L'ONF en Guyane illustre parfaitement le défi de concilier les impératifs économiques avec les nécessités environnementales. À travers sa gestion du domaine forestier permanent, son rôle d'EPIC et son engagement de longue date sur le territoire, l'ONF démontre son importance stratégique pour l'économie forestière guyanaise, en étant à la fois un vecteur de

développement durable et un acteur économique incontournable. Ainsi l'ONF Guyane se trouve au cœur d'enjeux imbriqués et complexes comme l'illustre la figure ci-après :

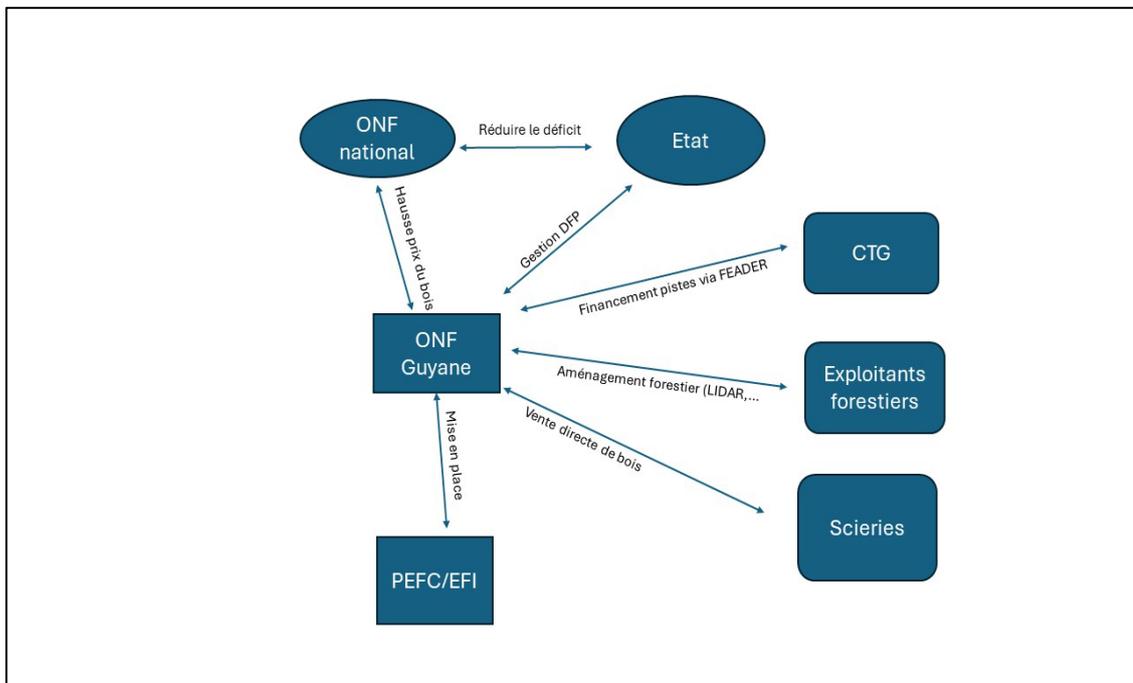


Figure 26 Le rôle d'intermédiation de l'ONF

3.1.3.1.3. L'ONF un acteur néanmoins contesté et critiqué : le poids de l'histoire

La contestation de l'ONF n'est pas un sujet dont l'abord universitaire est simple. C'est sans doute ce sujet que le statut de *tiers inclus* aura le plus servi. Le fait de percevoir dans les mots et les expressions l'idée que l'ONF est une institution d'un autre temps. Pour certains dans le corps politique elle est et reste une institution post colonial. Cette contestation et cette représentation a pour terreau l'enjeu foncier en Guyane.

La relation complexe entre les acteurs économiques et politiques de Guyane et l'Office National des Forêts (ONF) s'enracine dans une série de tensions liées à des représentations divergentes de la nature, à un cadre normatif souvent perçu comme imposé « d'en haut » et à des contraintes territoriales spécifiques. L'ONF, en tant qu'acteur clé de la gestion des espaces naturels et forestiers, incarne pour de nombreux acteurs locaux un symbole des contraintes imposées par l'État central, renforçant l'image d'une Guyane « mise sous cloche » par des réglementations environnementales perçues comme limitatives.

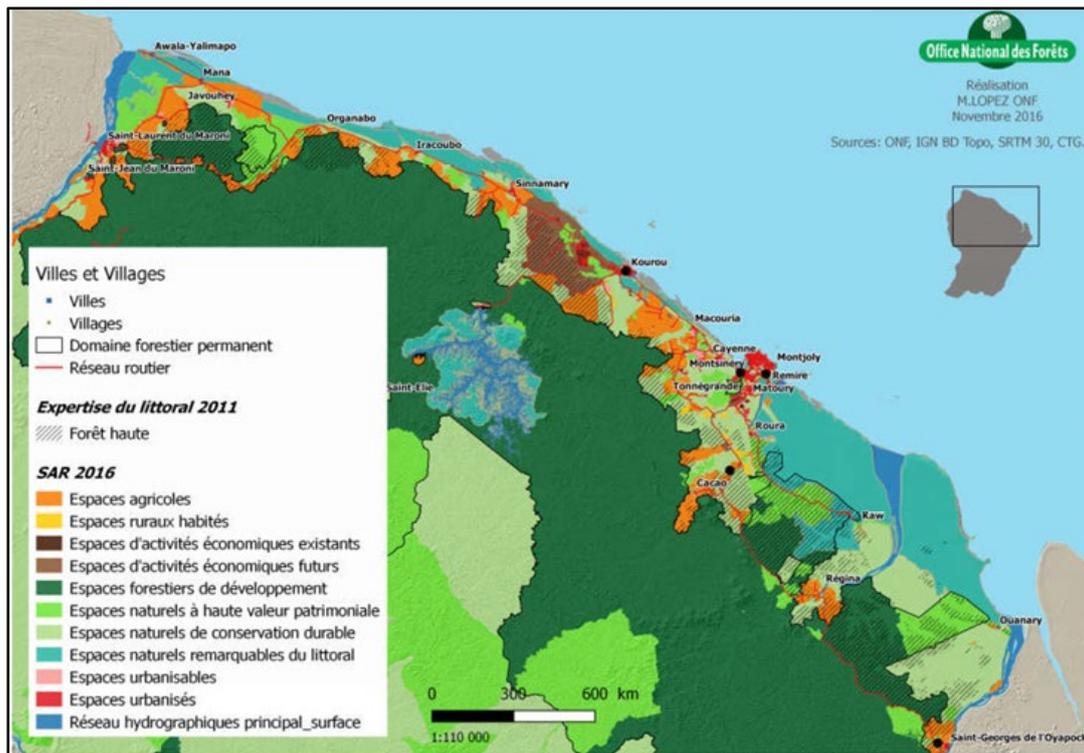


Figure 27. Le zonage de la Guyane. Source ONF

Sur ce territoire immense, où la forêt couvre plus de 90 % de la superficie et où coexistent des zonages tels que les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), les dispositifs législatifs tels que la Loi Littoral ou plus récemment la Zéro artificialisation Net, le Domaine Forestier Permanent (DFP). L'enjeu principal réside dans la tension entre conservation et développement. L'ONF, à l'instar du PAG, devient alors un acteur contesté pour son rôle perçu comme freiné par une gestion institutionnelle éloignée des réalités locales.

En effet, cette perception d'une réglementation rigide et d'un cadre imposé par des sommets internationaux, tels que ceux sur le climat, met en exergue une opposition entre la vision locale du développement et les impératifs de conservation. Les élites politiques et économiques locales ont souvent critiqué ces dispositifs comme étant déconnectés des besoins réels de la population, avec la difficulté supplémentaire d'admettre que l'espace guyanais, en dépit de son étendue, est contraint par des limitations légales fortes qui réduisent les possibilités d'exploitation et d'aménagement.

Cette vision est renforcée par le fait que la Guyane, tout en bénéficiant d'un potentiel écologique immense, est sous la tutelle d'un cadre de gestion de la biodiversité souvent perçu comme externalisé, avec une part prépondérante accordée à la protection au détriment du

développement économique. L'ONF, chargé de gérer le DFP, incarne donc cette institution qui, dans l'imaginaire collectif, symbolise les freins au développement de la Guyane.

La situation foncière en Guyane présente des particularités liées à la prédominance de la propriété étatique sur près de 95 % du territoire (Audeg, 2017; Noucher & Polidori, 2020), ce qui constitue un premier enjeu majeur. L'État, grand propriétaire historique, contrôle la quasi-totalité des terres à travers des décrets datant de la fin du XIXe siècle, notamment celui de 1898. Cette répartition massive des terres sous contrôle public est justifiée par des enjeux environnementaux cruciaux, puisque près de 97 % des terres détenues par l'État sont des espaces naturels ou forestiers (Noucher & Polidori, 2020).

REPARTITION DES PROPRIETES FONCIERES PAR COMMUNE.													
Réalisation : AUDeG, 2017 d'après DRFIP, 2016.													
	Etat		Collectivité territoriale de Guyane		Communes		Etablissements publics		Privés		Non renseigné		Total cadastre
	Surface(ha)	Part	Surface(ha)	Part	Surface(ha)	Part	Surface(ha)	Part	Surface(ha)	Part	Surface(ha)	Part	Surface(ha)
APATOU	201 789,85	96,07%	6 832,37	3,25%	1 334,17	0,64%	-	0,00%	80,99	0,04%	12,91	0,01%	210 050,29
AWALA-YALIMAPO	12 775,19	85,57%	3,58	0,02%	22,09	0,15%	2 063,05	13,82%	64,93	0,43%	-	0,00%	14 928,84
PAPAICHTON	266 427,71	99,82%	4,10	0,00%	476,25	0,18%	0,04	0,00%	9,92	0,00%	0,45	0,00%	266 918,48
GRAND-SANTI	209 981,17	99,95%	72,79	0,03%	6,59	0,00%	-	0,00%	14,46	0,01%	6,47	0,00%	210 081,48
MANA	637 806,13	97,11%	24,11	0,00%	318,55	0,05%	2 440,32	0,37%	10 460,83	1,59%	5 769,40	0,88%	656 819,34
MARIPASOULA	1 862 920,88	99,93%	6,74	0,00%	234,17	0,01%	1,97	0,00%	558,23	0,03%	481,00	0,03%	1 864 202,99
SAINT-LAURENT DU MARONI	409 396,82	96,56%	98,05	0,02%	365,04	0,09%	1 254,95	0,30%	5 810,18	1,37%	7 038,81	1,66%	423 963,85
SAUL	440 637,63	99,98%	-	0,00%	10,11	0,00%	0,77	0,00%	98,13	0,02%	0,10	0,00%	440 746,74
CCOG	4 041 735,38	98,88%	7 041,74	0,17%	2 766,97	0,07%	5 761,11	0,14%	17 097,67	0,42%	13 309,12	0,33%	4 087 712,00
SAINT-ELIE	583 091,18	100,00%	-	0,00%	27,41	0,00%	-	0,00%	0,19	0,00%	-	0,00%	583 118,78
IRACOUBO	254 712,86	98,28%	1,17	0,00%	112,91	0,04%	369,68	0,14%	3 202,14	1,24%	776,67	0,30%	259 175,41
KOUROU	171 826,84	75,60%	16,94	0,01%	3 762,66	1,66%	45 409,66	19,98%	6 250,97	2,75%	15,13	0,01%	227 282,20
SINNAMARY	95 955,81	77,50%	3,80	0,00%	678,41	0,55%	23 398,91	18,90%	3 556,22	2,87%	217,10	0,18%	123 810,26
CCDS	1 105 586,69	92,64%	21,90	0,00%	4 581,38	0,38%	69 178,25	5,80%	13 009,53	1,09%	1 008,90	0,00%	1 193 386,65
CAYENNE	297,41	12,43%	157,41	6,58%	409,81	17,13%	153,49	6,42%	1 326,42	55,44%	47,89	2,00%	2 392,43
MACOURIA	6 631,21	26,63%	164,62	0,66%	1 721,69	6,91%	900,97	3,62%	12 541,56	50,36%	2 945,73	11,83%	24 905,78
MATOURY	3 663,90	26,80%	124,15	0,91%	1 281,62	9,37%	28,21	0,21%	7 891,81	57,72%	682,31	4,99%	13 671,99
MONTSINERY-TONNEGRANDE	7 167,29	12,92%	2,87	0,01%	556,86	1,00%	407,30	0,73%	17 584,70	31,70%	29 746,26	53,63%	55 465,28
REMIRE-MONTJOLY	916,90	21,93%	480,74	11,50%	154,28	3,69%	318,51	7,62%	2 220,05	53,10%	90,41	2,16%	4 180,88
ROURA	281 211,94	77,52%	10,81	0,00%	618,17	0,17%	3 443,30	0,95%	26 963,99	7,43%	50 516,29	13,93%	362 764,50
CACL	299 888,64	64,72%	940,60	0,20%	4 742,42	1,02%	5 251,79	1,13%	68 528,54	14,79%	84 028,88	18,13%	463 380,87
CAMOPI	949 246,53	90,83%	34,03	0,00%	1,49	0,00%	0,90	0,00%	95 742,14	9,16%	-	0,00%	1 045 025,10
OUANARY	87 182,10	84,13%	-	0,00%	136,19	0,13%	713,46	0,69%	15 597,11	15,05%	-	0,00%	103 628,87
REGINA	1 130 281,37	99,18%	12,02	0,00%	1 719,50	0,15%	-	0,00%	5 154,04	0,45%	2 477,31	0,22%	1 139 644,24
SAINT-GEORGES	270 604,00	98,25%	0,61	0,00%	2 898,96	1,05%	165,06	0,06%	1 744,81	0,63%	11,32	0,00%	275 424,76
CCEG	2 437 314,00	95,07%	46,65	0,00%	4 756,15	0,19%	879,43	0,03%	118 238,11	4,61%	2 488,63	0,10%	2 563 722,97
GUYANE	7 884 524,71	94,90%	8 050,89	0,10%	16 846,93	0,20%	81 070,58	0,98%	216 873,85	2,61%	100 835,54	1,21%	8 308 202,49

Figure 28. La répartition du foncier par communes. Source AUDEG 2017

Toutefois, ce sujet est source de tensions et de conflits entre les collectivités et l'Etat sur l'accès au foncier. Si l'enjeu est de taille pour nombre d'acteurs il reste à nuancer au regard de la nature du foncier de l'état, essentiellement naturel et forestier. Cet état de fait renforce l'idée qu'ont certains acteurs notamment institutionnels sur le fait que la « Guyane est mise cloche »

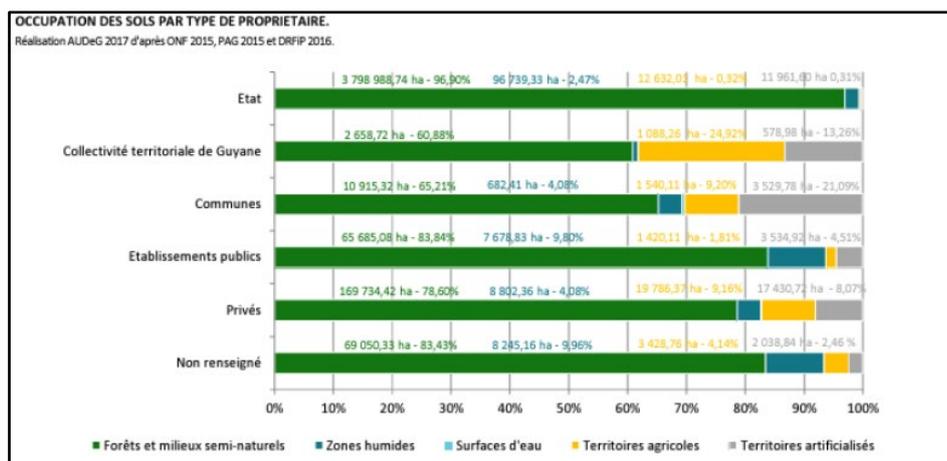


Figure 29. Occupation des sols par type de propriétaire. Source AUDEG 2017i

Ce terme est utilisé à la suite du sommet de RIO, par lequel est acté la création du Parc Amazonien de Guyane, qui recouvre aujourd'hui 2/3 du territoire guyanais. Ce grand projet de protection fut très mal reçu par les élus locaux et a mis en exergue le caractère conflictuel entre développement de la Guyane et protection de sa biodiversité (Moïse Tsayem Demaze 2008 ; Galochet et Morel 2015 ; Lemaire 2018). En outre, ce rapport se double des perceptions actuelles du passé colonial du territoire. Il était, et est toujours considéré, par certains acteurs comme un objet colonial (Navet 1998). Christiane Taubira avait eu ces mots à l'époque « *A force de vouloir nous enfermer sous une cloche, il ne restera plus aux Guyanais que d'aller vivre aux îles du Salut*⁷⁴... ». Ils résument assez justement le ressenti des acteurs politiques de l'époque qui perdurent, parfois, aujourd'hui. Le terme de la Guyane « *mise sous cloche* »⁷⁵ est par la suite resté dans le langage des élus locaux comme expression de blocages du développement de la Guyane par la question écologique. La fin des années 1990 et la prise de conscience internationale du défi climatique voient émerger un retournement territorial de la Guyane. De l'enfer vert décrit par les premiers colons du 17e siècle, la Guyane est devenue une nature à préserver (Galochet & Morel, 2015). Par la même occasion a émergé la difficulté d'un compromis entre le développement de la Guyane et la protection de son environnement, parfois idéalisé. La difficulté à atteindre ce compromis est sous tendue par les rapports difficiles qu'entretiennent élus locaux et pouvoir central, accusé de préserver la nature guyanaise au détriment du développement économique et de la prospérité des populations locales.

⁷⁴ 3 îles au large de la Guyane

⁷⁵ Ce terme péjoratif est très souvent utilisé par les personnalités politiques quand des projets économiques ou d'infrastructures sont contestés pour des raisons écologiques et/ou de conflits fonciers.

Les récents accords de la Guyane, signés en 2017, tentent de répondre à ces tensions en prévoyant la cession de 250 000 à 400 000 hectares de terres étatiques aux collectivités et aux peuples autochtones. Toutefois, cette mesure soulève encore de nombreux questionnements quant à la mise en œuvre concrète de ces transferts et à la sélection des parcelles concernées. Au-delà de la simple redistribution des terres, les véritables enjeux résident dans la capacité des acteurs locaux à gérer ces terrains, à les aménager de manière durable et à garantir un développement équilibré du territoire. La disponibilité des infrastructures et des réseaux reste insuffisante, rendant difficile la transformation des terres brutes en espaces propices à l'accueil de nouvelles activités, à la construction de logements, ou encore au développement agricole.

C'est dans ce cadre politique que navigue l'ONF, dont l'une des missions est de gérer le domaine privé de l'Etat, matérialisé par le Domaine Forestier Permanent. A l'intérieur du DFP, l'ONF peut attribuer des concessions ou des autorisations d'occupation à des acteurs privés pour leurs projets.

Cette nécessité de passer l'organisme forestier renforce l'idée d'état dans l'état au sujet de l'ONF. C'est ainsi que cet EPIC fait l'objet de nombreuses critiques des acteurs privés sur sa capacité à répondre rapidement et favorablement à leur demande⁷⁶ et des acteurs politiques sur les survivances d'un système colonial(*Jean-Victor Castor contre le « diktat » de l'ONF, 2022*).

En outre, pour de nombreux acteurs locaux l'ONF, de même que le Parc Amazonien de Guyane, sont des symboles d'un colonialisme persistant en Guyane. Cette image négative en fait un acteur contesté et critiqué nonobstant son rôle central dans bien des aspects de l'organisation de la filière.

Au niveau de la CTG, cela s'est matérialisé de plusieurs façons. Tout d'abord la volonté d'avoir une voix au sein du CA de l'ONF. Mais l'ONF est un organisme national qui se décline sur les territoires, il n'y a donc pas d'entité ONF Guyane autonome. Puis, un bras de fer a eu lieu sur les fonds européens. En effet, l'ONF bénéficie de ces fonds, dont la CTG est autorité de gestion, pour l'ouverture et l'entretien des pistes forestières. La CTG a un temps menacé

⁷⁶ Le cas le plus emblématique est un cas que nous avons eu à suivre avec la CTG et concerne le projet MIA. Ce projet d'agroforesterie a le soutien de la CTG, mais s'est vu durant des années refusé les parcelles demandées à l'ONF ce, pour des raisons environnementales et de dimension du projet. Pour soutenir le projet, la CTG est souvent intervenue auprès du ministère de l'agriculture afin d'accélérer et d'infléchir les décisions de l'ONF.

l'ONF de ne plus avoir accès à ces fonds pour les orienter vers les acteurs privés et locaux et demander plus de financements de l'Etat.

A ce titre, la CTG qui possède une forêt exploitable sur Apatou⁷⁷ souhaite en faire un exemple de gestion local. Elle se heurte néanmoins à de nombreuses difficultés techniques et de compétences.

3.2. INTRODUCTION A LA POLITIQUE FORESTIERE : UNE DECLINAISON DU GLOBAL AU LOCAL

Ce chapitre explore la chaîne de production du bois en Guyane du point de vue de ses trajectoires de développement et de sa mise en valeur particulière. On examinera les dynamiques législatives et stratégiques qui ont façonné cette filière, en révélant les tensions et les synergies entre les différentes visions de la forêt, de l'échelle locale à l'impact des directives européennes. On examine comment les acteurs locaux et régionaux ont endogénéisé les influences globales pour créer une politique forestière qui satisfait aux exigences du développement durable et aux impératifs économiques locaux. En explorant des documents stratégiques tels que les Orientations Régionales Forestières et le Programme Régional Forêt Bois, on révélera les efforts continus pour aligner les pratiques de gestion durable sur les objectifs économiques et on analysera les conditions spécifiques qui rendent la gestion forestière en Guyane durable de ressources naturelles.

3.2.1. Le cadre législatif : zone de conflit entre les différentes visions de la forêt

La politique forestière de la France, marquée par une tradition centralisée de gestion des forêts où l'État, à travers l'Office National des Forêts (ONF) (Flies, 2023), joue un rôle prépondérant, se distingue par une approche quelque peu différente en Guyane. Contrairement à l'Hexagone où l'ONF gère en grande partie des massifs forestiers privés, en Guyane, la situation est principalement inverse, avec une prédominance des terres forestières sous gestion publique. Cette organisation souligne la conception française de la souveraineté et de la gestion

⁷⁷ L'exploitation de cette forêt est une priorité dans la Politique forestière votée en 2022

des ressources naturelles, où l'État est vu comme le garant de l'intérêt général et de la protection de l'environnement (Sergent, 2017). En outre, pour la Guyane c'est le fruit d'une histoire longue depuis la départementalisation à nos jours. Cette histoire est faite de tensions fortes entre les volontés nationales et internationales et leurs implications locales (M. T. Demaze, 2008a). Cette histoire se répercute sur le zonage fort des espaces en Guyane.

Aubertin et Pons (2017b) explorent comment les conventions internationales, en particulier la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre sur les changements climatiques, réinterprètent les ressources forestières de la Guyane, en les transformant en « nouvelles marchandises » au sein d'un marché globalisé. Ces nouvelles marchandises furent le carbone et les ressources génétiques nécessaires à la chimie verte. Cette transformation crée des tensions entre les aspirations locales pour le développement endogène et les pressions externes pour la conservation (Aubertin & Pons, 2017b)

Toutefois, l'Union européenne (UE) émerge comme un acteur indirect, mais influent dans la gestion forestière, même en l'absence d'une politique forestière commune (Flies, 2023). Initialement liée à la Politique agricole commune (PAC), l'intervention de l'UE s'est étendue aux questions environnementales via des directives telles que les RED I, II et III (Renewable Energy Directive) (Viard-Crétat, 2015), influençant la gestion des forêts et l'utilisation de la biomasse. Ces directives européennes, bien que indirectes, modulent la politique forestière française en intégrant des considérations environnementales qui reconfigurent la gestion forestière. De surcroît, la directive européenne sur la déforestation importée (RDUE), qui vise à interdire sur le marché de l'UE les produits issus de la déforestation, affecte aussi indirectement la Guyane, en mettant en avant la notion de forêt primaire. Cette vision entre souvent en conflit avec les efforts locaux pour développer un modèle de gestion forestière respectueux de l'environnement et reconnu par les certifications PEFC et FSC. Ce décalage de perception crée fréquemment des tensions et des malentendus entre les acteurs locaux et les autres niveaux de gouvernance forestière, renforçant l'idée que la Guyane serait *mise sous cloche*, limitant son développement économique.

3.2.1.1. Vers une politique de développement durable propre à la Guyane

Face à ces défis, les acteurs guyanais explorent des voies alternatives pour valoriser ses forêts en adoptant des politiques de développement endogène qui rompent avec les approches nationales et européennes traditionnelles. La création d'institutions et de législations spécifiques pour les ressources génétiques, ainsi que les initiatives pour l'indépendance énergétique via l'exploitation de la biomasse, illustrent les efforts de la Guyane pour maintenir une certaine souveraineté sur ses ressources forestières (Aubertin & Cialdella, 2016 ; Aubertin & Pons, 2017 ; Budoc, 2017 ; Dehecq, 2008).

Par ailleurs, les acteurs de la filière bois en Guyane ont développé un niveau d'actions méso pour endogénéiser certains processus globaux, montrant une capacité à intégrer et à adapter les directives externes dans une stratégie locale qui favorise la durabilité. Cependant, des défis subsistent, notamment en ce qui concerne les initiatives d'agroforesterie et de plantation forestière, qui doivent naviguer dans un contexte réglementaire complexe tout en cherchant à maintenir la biodiversité et les services écosystémiques.

En intégrant la biodiversité dans les stratégies de développement, la Guyane reflète un cadre législatif qui, bien que conflictuel, aspire à une gestion multifonctionnelle des forêts. Ce cadre législatif est le théâtre de diverses représentations et valeurs attribuées à la forêt, oscillant entre conservation, exploitation et droits communautaires dans les zones d'usage collectif (ZDUC). La complexité des enjeux reflète l'importance d'une gouvernance adaptative qui doit reconnaître et intégrer les réalités locales et les exigences globales dans la gestion des ressources naturelles. Nous verrons par la suite qu'autour de la notion de gestion durable de la forêt a émergé une ressource territoriale de laquelle la filière générera une rente active.

3.2.2. Les documents stratégiques de la filière, un espace d'action de la filière territorialisée

Nous avons vu dans la première partie de cette thèse que la filière territorialisée s'exprimait au niveau méso et sa capacité à être l'intermédiaire entre des dynamiques macro et micro, même si elle ne se résume pas à un simple entre deux. La filière territorialisée se

matérialise ainsi dans des outils comme les plans stratégiques, qui impliquent l'ensemble de la filière vers des objectifs communs.

Ces documents stratégiques se nourrissent de toutes les dynamiques afin de concevoir l'action collective. Dans le cas de la filière bois, ces actions passent ainsi d'un Plan de développement concerté en 2002 entre l'État, la région et la CCIG, qui émane des pouvoirs publics à des documents exclusifs des acteurs économiques qui, saisissant une opportunité, se fédèrent comme en 2008 d'abord avec une visite ministérielle, puis avec la volonté collective affichée en 2016 de changer d'échelle et de tripler les volumes de bois produit en Guyane⁷⁸.

La manière de concevoir ces documents stratégiques s'est institutionnalisée au cours de l'histoire de la filière pour finalement être portée par les instances publiques en charge de la compétence développement économique, la CTG. Le principal outil de concertation locale sur le sujet de la forêt et du bois est la Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB). En France, il s'agit d'une commission instituée par le préfet de région et le président du Conseil régional (CTG pour la Guyane) dans chaque région. Cette commission a été mise en place dans le cadre de l'application de la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014, relative à l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt. La CRFB remplace depuis 2016/2017 la Commission régionale de la forêt et des produits forestiers et joue un rôle crucial dans la gestion et la stratégie régionale autour de la forêt et du bois. En Guyane, le comité a été créé en 2018, à la suite des mouvements sociaux de 2017. Ce comité sera l'organe de planification et de production des documents stratégiques de la filière. Ces documents sont le PRFB et la politique forestière votés par la CTG. Ce sont des documents légaux élaborés à partir d'un travail de concertation de l'ensemble de la filière et validé par l'ensemble des acteurs également.

Le CSFB, quant à lui, est une instance nationale qui fait partie des comités stratégiques de filière mis en place par l'État français pour renforcer la compétitivité des secteurs industriels clés. Le CSFB a pour objectif de définir une stratégie nationale pour la filière bois, de favoriser l'innovation, d'améliorer la compétitivité des entreprises, de promouvoir l'utilisation du bois dans la construction et de soutenir l'exportation des produits bois français. Il rassemble des représentants de l'État, des régions, des professionnels de la filière, des syndicats, des organismes de recherche et de formation et d'autres acteurs clés.

⁷⁸ Nous verrons par la suite que cette volonté affichée s'est heurtée et se heurte à de nombreuses difficultés

Le lien entre la CRFB et le CSFB réside donc dans leur mission commune de développement durable et de valorisation de la filière bois, bien que leurs périmètres d'action et leurs niveaux d'intervention diffèrent (régional pour la CRFB et national pour le CSFB). La CRFB peut être vue comme l'extension régionale de la stratégie définie au niveau national par le CSFB, en adaptant les objectifs et actions aux spécificités et besoins régionaux. Ensemble, ces instances visent à coordonner et à optimiser l'utilisation des ressources forestières, à promouvoir une gestion durable des forêts et à soutenir le développement économique de la filière bois en France.

3.2.2.1. Des ORFB 2005 à la politique forestière : de la consolidation de la filière à la volonté de changer d'échelle

3.2.2.1.1. Les orientations forestières de la forêt et du bois

Les orientations régionales forestières (ORF) de Guyane en (2005) résultent d'un processus de réflexion et de concertation approfondie menées au sein de la Commission régionale de la forêt et des produits forestiers (CRFPF) durant les années 1998 et 1999. Ce travail, dirigé par la direction de l'Agriculture et de la Forêt et soutenu techniquement par l'Office national des forêts, visait à définir une stratégie pour le développement durable de la filière forêt-bois en Guyane.

Les ORF, actualisées et enrichies au fil des années, servent de document d'orientation stratégique pour identifier les actions prioritaires destinées à améliorer les performances de cette filière. Elles couvrent un large éventail de thèmes, articulés autour de trois grands axes de travail détaillés ci-après.

- 1. Aménagement du territoire et aménagements forestiers : ce volet se concentre sur la planification et la gestion de l'espace forestier, en veillant à une utilisation équilibrée et durable des ressources forestières. L'aménagement vise à concilier les différents usages de la forêt (conservation, production, loisirs) dans le respect de l'environnement.
- 2. Gestion et exploitation des forêts de production : cet axe aborde les méthodes et les pratiques d'exploitation forestière, avec un accent mis sur la durabilité. Il s'agit de développer des pratiques d'exploitation qui assurent la régénération des forêts et

préservent leur biodiversité, tout en répondant aux besoins économiques de la filière.

- 3. Première et seconde transformations : ce domaine s'intéresse à la valorisation du bois, depuis sa récolte jusqu'à sa transformation en produits finis. L'objectif est de promouvoir une industrie du bois compétitive et respectueuse de l'environnement, capable de générer de l'emploi et de la valeur ajoutée localement.

Les ORF englobent également des thèmes transversaux essentiels au développement durable de la filière forêt-bois, tels que la recherche, la formation et l'emploi durable, le cadre législatif et réglementaire, ainsi que le financement durable de la gestion multifonctionnelle de la forêt.

La création de ces orientations a impliqué une large gamme d'acteurs de la filière forêt-bois, témoignant de la volonté collective d'adresser de manière holistique les défis auxquels fait face la gestion forestière en Guyane. Ce processus a donné lieu à quinze réunions de travail, soulignant l'importance de la concertation et de la collaboration entre les différents partenaires impliqués.

Il ressort des ORFB 2005 un objectif de consolidation de la filière bois et de sa cohabitation avec le milieu naturel à préserver.

3.2.2.1.2. Le programme régional forêt bois de Guyane

L'élaboration du Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) en Guyane pour la période 2020-2030 incarne une ambition légale et stratégique. Elle vise d'une part à conforter la gestion durable de la forêt le développement économique de la filière. Et, d'autre part, un autre grand objectif se situe dans la volonté pour la filière bois de changer d'échelle avec le triplement de la production de bois d'œuvre.

Une autre notion émerge de ce document, qui ne figurait pas dans les documents stratégiques du début des années 2000. Il s'agit du développement de la biomasse énergie pour répondre aux problématiques de transition énergétique du territoire.

Ces axes stratégiques répondent à une volonté inscrite de longue date dans la filière et incarnée par différents documents stratégiques rédigés et proposés par l'ITPB et le CTBFG autour d'Isabelle Bonjour.

Premièrement, l'augmentation de la production de bois d'œuvre, envisagée par le PRFB, vise à tripler le volume annuel moyen récolté, passant de 70 000 m³ à 210 000 m³. Cette stratégie répond à une demande croissante tout en promouvant l'exploitation forestière. L'objectif du PRFB s'inscrit dans le cadre des pratiques d'exploitation à faible impact et est conforme aux standards de certification, tels que le PEFC, garantissant une gestion durable des forêts.

De même, selon Nicolas Robert (2021a), la valorisation des résidus forestiers pour la production d'énergie biomasse représente une avancée majeure vers la production massive d'énergie renouvelable. Pour autant, bien que moins soumise aux intermittences du vent et du soleil, la biomasse n'est pas illimitée. De surcroît, elle fait advenir des conflits d'usage et de la conception de la ressource bien différente de celle de la filière bois d'œuvre ou de la chimie verte. Le PRFB préconise l'implémentation de centrales biomasses exploitant les produits de l'exploitation forestière, tels que les bois issus des emprises et les déchets générés par l'abattage. Cette orientation vers la biomasse s'aligne avec les recommandations de l'Agence internationale de l'énergie pour promouvoir les énergies renouvelables locales et réduire l'empreinte carbone des activités économiques. Ces objectifs ont également été inscrits à la PPE (Programmation pluriannuelle de l'énergie).

La réussite de ces objectifs nécessite une coopération multisectorielle entre les acteurs gouvernementaux, les entreprises de la filière bois et les organisations environnementales. Le Plan de mobilisation du bois (PRMV), élaboré en réponse au PRFB, fournit un cadre opérationnel pour la mise en application des stratégies de mobilisation du bois et le développement de la filière biomasse. Le suivi et l'évaluation des progrès sont cruciaux pour ajuster les actions aux objectifs visés et aux défis environnementaux émergents. Néanmoins, nous verrons par la suite que la mise en œuvre de cette stratégie n'est pas simple et se heurte à des obstacles sociotechniques très ancrés (Geels, 2005).

3.2.2.1.3. Politique forestière 2023 : une volonté de la CTG d'offrir un plan stratégique à la filière bois

La politique forestière de la Collectivité territoriale de Guyane (CTG) représente un outil stratégique essentiel dans la planification et la coordination des politiques publiques liées à l'utilisation des ressources naturelles et à la gestion du territoire. Cette politique, validée lors

de l'assemblée plénière du 28 octobre 2022, vise à concilier développement économique, enjeux climatiques et préservation des écosystèmes en Guyane française.

L'importance de la politique forestière de la CTG s'étend au-delà de ses implications environnementales, car cette politique joue un rôle de pivot dans l'articulation avec d'autres cadres stratégiques significatifs pour la région. Le Schéma d'aménagement régional (SAR), voté en 2016, équivalent local du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) dans l'Hexagone, fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement durable à long terme. La politique forestière de la CTG s'inscrit donc dans cette dynamique en renforçant les objectifs du SAR, notamment dans la gestion durable des bioressources forestières et la préservation de la biodiversité.

Elle interfère également avec la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de 2016, qui planifie la production et la gestion de l'énergie dans la région, en mettant un accent particulier sur les énergies renouvelables et la biomasse. Cette dernière a un objectif de 25 % de satisfaction des besoins du territoire par la biomasse. En outre, le Programme régional forêt bois (PRFB) de 2020, qui cible spécifiquement la gestion et l'exploitation des forêts, trouve un écho et une complémentarité dans la politique forestière de la CTG, soulignant son rôle en tant que document stratégique de référence.

L'élaboration de la politique forestière a bénéficié des contributions des connaissances produites par les organismes nationaux de recherche et des pratiques des offices, agences et services de l'État en Guyane. Cette démarche participative a inclus des ateliers de co-construction et le recueil de la parole des entreprises et des professionnels de la filière bois.

En somme, la politique forestière de la CTG se veut être un levier essentiel pour la coordination des objectifs stratégiques régionaux. Elle renforce ainsi l'alignement avec les dispositifs législatifs et réglementaires existants, tout en soutenant l'atteinte des objectifs de développement durable et de gestion écologique des ressources naturelles en Guyane française. Il en ressort néanmoins une différence structurelle entre la trajectoire des besoins en bois et celle de la production actuelle. Cette situation montre en outre une nécessité forte de changement d'échelle de la filière et la difficulté à le faire advenir.

La politique forestière atteste également le caractère intrinsèquement long des réflexions sur les politiques publiques en lien avec la forêt, notamment lorsque l'on évoque le sujet majeur

de la plantation forestière. De même, la volonté du document s'oriente vers une prise en compte globale de la forêt à travers la catégorisation des actions énoncées.

CLASSIFICATION	FICHE ACTION
Forêt naturelle	1 - Scierie mobiles
Forêt naturelle	2 - Révision prélèvements
Forêt naturelle	3 - Connaissance ressource
Forêt naturelle	4 - Desserte des parcs de rupture
Forêt naturelle	5 - Renouvellement matériel d'exploitation
Forêt naturelle	6 - Formation
Forêt naturelle	7 - Valorisation des connexes d'exploitation
Forêt naturelle	8 - Modernisation sites de transformation
Forêt naturelle	9 - Labellisation & promotion
Plantations	10 - Plantations expérimentales
Plantations	11 - Plantations opérationnelles
Plantations	12 - Analyse de la ressource
Plantations	13 - Développement de pépinières
Plantations	14 - Formation à l'entretien de plantations
Filières connexes	15 - Cartographie localisation des ressources non-ligneuses
Filières connexes	16 - Communication sur l'artisanat local
Filières connexes	17 - Connexes de scierie pour les secteurs cosmétiques et pharmaceutiques
Filières connexes	18 - Formations cosmétique & pharmaceutique
Filières connexes	19 - Mutualisation de la recherche et développement
Filières connexes	20 - Mutualisation de la transformation
Modèle guyanais	21 - Agroforesterie
Modèle guyanais	22 - Sylvopastoralisme
Modèle guyanais	23 - Plantations carbone
Modèle guyanais	24 - Contenants à destination des secteurs cosmétique / pharmaceutique
Modèle guyanais	25 - Formation et information des donneurs d'ordre

Figure 30 Actions de la politique forestière de la CTG

En définitive, le projet de la politique forestière de la CTG consiste à s'inscrire dans le temps long pour faire de la forêt un espace de chimie verte, de construction durable, d'énergie renouvelable, voire de souveraineté alimentaire avec la promotion de l'agroforesterie.

S'il y a en effet une volonté commune de placer la filière et la forêt guyanaise sur ces axes, force est de constater que certaines difficultés ont émergé et ont constitué des problématiques très importantes. Or, la filière bois guyanaise s'est caractérisée depuis les années 90 par le fait d'être capable de résoudre les problématiques de production et de créer des expériences positives de coopération (Colletis & Pecqueur, 2005a), se plaçant ainsi dans un processus de patrimonialisation.

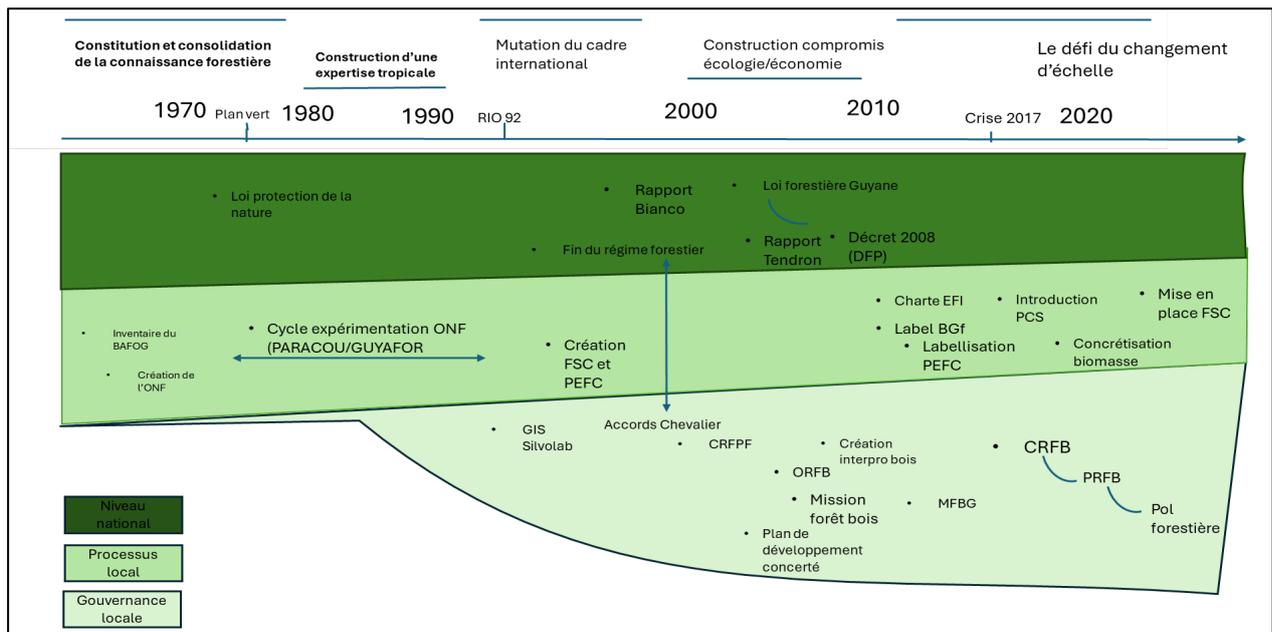


Figure 31 Chronologie multidimensionnelle de la filière bois

Les documents stratégiques de la filière sont de puissants instruments de l'élaboration des politiques publiques. En outre, si les politiques publiques se veulent co-construites, elles doivent pouvoir s'appuyer sur des acteurs pertinents. Ainsi, les filières lorsqu'elles sont capables de construire leur périmètre, tant technique qu'institutionnel, de produire des informations utiles pour l'action sectorielle, de se coordonner et de développer des projets collectifs deviennent des ressources essentielles à l'élaboration de ces politiques. Dans la suite de ce travail, nous allons analyser les conditions qui ont mené à la structuration effective de cette filière.

3.3. LA STRUCTURATION DE LA FILIERE BOIS : UNE RECURSIVITE AUTOUR DE LA RENTE ACTIVE DE LA GESTION DURABLE

Dans le chapitre précédent, notre analyse a porté sur la mutation de la gestion forestière en Guyane. L'Office national des forêts (ONF) situé au centre d'un enchevêtrement complexe d'actions, de représentation et d'assignation représente un acteur clé de ladite mutation. Cette dernière est façonnée autant par les directives internationales et les engagements français en faveur du développement durable, que par l'échange dynamique entre les acteurs de la recherche. Cette interaction s'est étendue de la Guyane à d'autres régions de forêts tropicales, en particulier en Afrique. Bien que cette orientation soit principalement dictée par des décisions

prises à un niveau supérieur, elle a subi, nonobstant les résistances, un processus d'endogénéisation des acteurs locaux de la forêt guyanaise.

Ce chapitre s'attache à décrire la façon dont cet ordre institutionnel a servi de catalyseur à l'organisation de la filière bois en Guyane, marquée par l'introduction de certifications telles que PEFC, FSC, BGF, et par l'établissement de forums de discussion dédiés à cette filière, tels qu'ITPB, ainsi que par la mise en autonomie du Centre technique du bois. Ces développements témoignent d'un travail politique actif destiné à structurer cette filière. En définitive, il apparaît que l'organisation de la filière bois en Guyane s'engage dans un processus récursif de valorisation patrimoniale. Ainsi, nous observons que la structuration de la filière se positionne dans une relation récursive avec la patrimonialisation.

La patrimonialisation est un processus créé par la mémoire des coopérations réussies entre acteurs, dans le but de résoudre des problématiques de production (Colletis & Pecqueur, 2005a). Elle a pour moteur les ressources spécifiques et pour carburant les rentes actives. La patrimonialisation crée un socle de confiance sur lequel les acteurs peuvent s'appuyer pour engager des actions collectives. La structuration, quant à elle, est un état permettant de définir, même de manière analytique, le niveau d'organisation de la filière. La relation récursive, dans la grammaire complexe, signifie que ces deux phénomènes s'autoproduisent et se reproduisent.

3.3.1. Le rôle de l'action collective : le travail politique

Dans la première partie de ce travail de recherche, nous avons tenté de tracer une voie vers l'analyse des filières en lien avec la dynamique des territoires avec l'objectif de faire émerger des filières territorialisées. Ces dernières mettent en exergue un processus d'ancrage au territoire par l'action des « *formes intermédiaires de régulation dans les phénomènes de territorialisation des activités (...). Ces formes intermédiaires articulent intérêts privés et publics, aspects sociaux et économiques et rendent compatibles efficacité et équité* » (Courlet & Pecqueur, 2022).

Le concept de « travail politique » dans l'analyse des dynamiques industrielles représente un schéma de compréhension de la structuration et de la régulation des industries. En reconnaissant l'interdépendance fondamentale entre les sphères économique et politique, ce cadre théorique permet de saisir avec une plus grande acuité les processus par lesquels les industries se développent, s'adaptent et se transforment au sein de contextes socio-économiques spécifiques. Jullien et Smith (2008) ont contribué de manière significative à cette approche en soulignant l'importance d'une analyse intégrée qui prenne en compte à la fois les aspects politiques et les aspects économiques de l'organisation industrielle.

L'approche de Jullien et Smith (2008) met en lumière la nécessité de considérer le « travail politique » comme un levier essentiel dans la transformation des industries. Ce concept permet d'identifier les modalités selon lesquelles les firmes et les acteurs industriels s'engagent dans des actions collectives ayant des répercussions politiques, influençant ainsi les configurations institutionnelles qui régissent leurs activités. Jullien & Smith (2008) illustrent comment l'interaction entre les acteurs économiques et les pouvoirs publics peut conduire à une réorganisation industrielle qui reflète les dynamiques de pouvoir et les stratégies collectives.

Le « travail politique » joue également un rôle crucial en tant qu'indicateur pour évaluer l'influence des institutions et des modes de régulation nationaux sur la structuration des industries (Jullien & Smith, 2008). Cette perspective met en avant l'importance de comprendre les conditions institutionnelles et réglementaires dans lesquelles les industries opèrent, offrant ainsi des *insights* précieux pour l'analyse des systèmes productifs.

De plus, le concept de « travail politique » permet d'explorer la nature instituée des configurations industrielles et d'identifier les motivations qui guident l'efficacité économique et les stratégies sociopolitiques des acteurs. Ce faisant, il contribue à la construction d'une identité industrielle qui encapsule les intérêts, les aspirations et les défis collectifs des acteurs impliqués.

Jullien et Smith (Jullien et Smith 2012) proposent une analyse structurée autour de quatre rapports institués (rapport d'emploi, rapport d'approvisionnement, rapport financier et rapport commercial) qui sont essentiels pour comprendre comment le travail est mobilisable, comment les contributions des fournisseurs sont structurées, comment les financements sont régulés et comment les débouchés sont définis et sécurisés. Cette approche souligne la complexité des interactions politico-économiques qui façonnent les industries et met en évidence l'importance d'une régulation juridique et d'une politique adaptée pour le bon fonctionnement et la compétitivité des systèmes productifs.

En somme, le concept de « travail politique » enrichit l'analyse des dynamiques productives en intégrant explicitement les dimensions politiques dans l'étude des industries. Il offre un cadre théorique robuste pour comprendre comment les acteurs industriels s'organisent et interagissent avec les institutions pour façonner les conditions de leur développement et de leur compétitivité. Cette perspective souligne la nécessité d'une approche holistique pour l'analyse des systèmes productifs, où les dimensions économiques et politiques sont considérées comme intrinsèquement liées et mutuellement constitutives.

3.3.1.1. La création de l'ITPB : entre travail politique et intermédiation réussie

Dans le contexte des accords de Rio, l'Office national des forêts (ONF) a initié une transition majeure dans la gestion des forêts françaises, marquée par le remplacement de l'approche *géophagique* traditionnelle par une approche *géosophique* (Roselé Chim 2005), axée sur les principes de durabilité et de préservation de l'environnement. Cette évolution a imposé aux acteurs économiques de la filière bois une nécessaire adaptation stratégique pour assurer leur viabilité économique tout en respectant les nouvelles directives environnementales. La création du Comité régional forêt et des produits forestiers (CRFPPF) en 1998, sous l'égide de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF), constitue une étape déterminante dans la structuration de cette filière en Guyane. S'appuyant sur l'expertise technique de l'ONF et du CIRAD, le CRFPPF a favorisé l'émergence des Orientations régionales de la forêt (ORF) en 2005, articulées autour de trois objectifs principaux :

- la poursuite et le renforcement de la gestion durable de la forêt,
- la préservation des usages particuliers de la forêt,
- l'amélioration de la productivité de la filière.

La mise en place de ces orientations a été soutenue par le développement d'outils tels que le Centre technique et de bois et forêts de Guyane (CTBFG) et le système d'information géographique Silvolab, visant à renforcer les capacités scientifiques et techniques de la filière.

Dans ce cadre, l'intervention d'un intermédiaire, tel qu'identifié par Nadou et Pecqueur (2020), a joué un rôle déterminant dans la structuration progressive de la filière bois. Cette dynamique d'intermédiation s'est articulée autour de trois axes principaux :

- la facilitation de la mise en relation et de la connaissance des différents acteurs de la

filière (MFBG),

- la fédération des processus et des pratiques opérationnelles pour le partage de projets de développement commun (ITPB),
- l'orchestration de la mise en œuvre de pratiques et de dispositifs sur le territoire (EFI/PEFC/FSC).

La Chambre de commerce et d'industrie de Guyane (CCIG) a joué un rôle très important à l'époque en offrant un débouché technique et opérationnel au Plan de développement concerté de 2002. En effet, la CCIG a lancé une initiative dédiée à la filière bois, intitulée Mission bois⁷⁹, piloté par Isabelle Bonjour. Cette mission, qui a débuté en 2007 pour une période initiale de 30 mois, s'inscrit dans le cadre du Plan de développement concerté. Elle a visé à stimuler les activités des entreprises de la filière bois en Guyane. Isabelle Bonjour avait alors précédemment eu la charge de cette même mission à la CCI de la Lozère.

Isabelle Bonjour a eu pour mission d'assister les entreprises de manière individuelle et collective pour faciliter la réalisation de leurs projets de développement. Elle a géré et suivi les demandes de subventions et mis en œuvre des initiatives en faveur du développement des entreprises.

Grâce à son analyse précise et reconnue par l'ensemble des acteurs du paysage industriel régional, elle a amélioré la compréhension et les évolutions de la filière. Ce rôle mènera plus tard à la rédaction du plan stratégique élaboré par la filière en 2016.

Isabelle Bonjour, intégrant la filière bois en 2007, a été confrontée à un paysage collaboratif préexistant, marqué par la présence d'acteurs diversifiés, mais également par une certaine inertie. « *L'action collective localisée ne s'inscrit pas, en effet, dans un vide socio-économique, mais se trouve enchâssée dans des structures économiques et des institutions sociales, historiquement construites* » (Colletis et al. 1999). Dans le cas d'espèce, c'est la mise en place d'une rente active autour de la gestion durable. L'année suivante, la visite du président de la République en Guyane a agi comme un catalyseur⁸⁰, stimulant le développement de projets majeurs pour la filière et aboutissant à la proposition de création de la Maison de la Forêt et des

⁷⁹ Le financement de ce projet provient de plusieurs partenaires, notamment la C.C.I.G., la C.M.A.G., le C.N.E.S., l'État, l'Europe, ainsi que les groupements professionnels des première et seconde transformation du bois. Un comité de pilotage, incluant ces partenaires financiers, le CIRAD, le Conseil Régional et la DRIRE, supervisera le projet.

⁸⁰ Cf. Entretien Isabelle Bonjour

Bois⁸¹, envisagée comme un hub pour les professionnels de la filière. Ce projet a finalement conduit à la création d'ITPB : une interprofession conçue afin de coordonner et de piloter les enjeux de la filière bois et dépassant les clivages syndicaux pour une gestion optimisée.

3.3.1.2. LA MFBG : un objectif de structuration planifiée et coordonnée par les acteurs et soutenu par les pouvoirs publics

La Maison de la Forêt et des Bois de Guyane (MFBG) est un exemple emblématique de collaboration intersectorielle et d'engagement collectif en faveur du développement durable et de la valorisation des ressources forestières. Sa création résulte d'un processus long et structuré, impliquant une multitude d'acteurs et de phases clés qui, ensemble, ont contribué à l'émergence et à la consolidation de ce projet d'envergure.

L'idée de créer une structure dédiée à la valorisation de la filière bois en Guyane émerge parmi les professionnels de la filière en 2002. Cette réflexion initiale s'inscrit dans le cadre plus large des réunions de concertation pour l'élaboration du Plan de développement concerté (PDC) destiné à soutenir le développement des entreprises de la filière bois.

En 2007, la Mission filière bois de la Chambre de commerce et d'industrie de la Guyane (CCIG) formalise pour la première fois le projet de la MFBG. La même période voit l'annonce de la fermeture du Centre technique des bois guyanais (CTBG) du CIRAD, actant la nécessité d'un nouvel acteur pour soutenir techniquement la filière.

Puis, début 2008, des démarches concrètes sont entreprises pour structurer le projet. Cela comprend la rédaction d'un budget prévisionnel et l'adressage d'une lettre ouverte par le CTBG aux partenaires de la filière, annonçant la fin de ses activités et le besoin de reprise par la CCIG et la future MFBG.

Jusqu'en 2009, la période est marquée par une série de rencontres et de réunions stratégiques visant à définir les contours du projet, à évaluer ses besoins et à consolider son assise financière et opérationnelle. L'implication de la CCIG⁸², la formation d'ITPB Guyane et

⁸¹

⁸² Le rôle de la CCIG dans cette période est très important il est l'un des principaux porteurs et initiateurs des projets de structuration

la collaboration avec des partenaires techniques comme le FCBA jouent un rôle essentiel dans la maturation du projet.

Enfin, en mai 2009 a lieu le lancement officiel de la MFBG, célébré par une cérémonie organisée par la préfecture, qui valide l'engagement et l'implication des professionnels de la filière. Cet événement symbolise la concrétisation des efforts collectifs et lance effectivement les activités de la MFBG.

3.3.1.3. ITPB, matérialisation de la densité institutionnelle de la filière

Pour les économistes de la proximité, la densité institutionnelle est la condition sine qua non à la définition du territoire. Par densité ils n'entendent pas la multiplicité des acteurs, mais l'intensité des liens entre acteurs qui structurent « *des procédures d'échanges non structurés et concurrentiels, des négociations et des relations contractuelles* » et « *l'ensemble des contraintes formelles sans lesquelles ces échanges et relations ne seraient pas possibles* » (Abdelmalki & Courlet, 1996, p. 5).

La création d'ITPB Guyane dans sa construction apparait comme la matérialisation de liens existants et en cours de création au sein de la filière bois. C'est un processus par le bas qui a su profiter d'opportunités de dispositifs publics nationaux et régionaux pour se structurer.

L'ITPB montre la capacité des acteurs de l'époque à intégrer des politiques publiques nationales à des fins d'efficacité locale. L'ITPB s'inscrit dans le cadre des efforts visant à structurer et à dynamiser la filière bois en Guyane. Ce processus a permis de mettre en place divers éléments de structuration dans l'industrie du bois.

Cette étape importante dans la dynamisation de la filière bois témoigne de l'initiation d'une réelle dynamique entre les entreprises fédérées par un projet collectif d'appui au développement de leurs activités sur le territoire guyanais dans une logique verticale, de l'amont de la filière à l'aval. Elle signe également la fin d'une longue période de relations conflictuelles et d'incompréhension, en particulier avec l'ONF et les architectes. Les relations avec ces deux acteurs et le reste de la filière se trouvaient de fait non coordonnées. L'association Interprofessionnelle a créé un collège « Gestion de la ressource », intégrant l'ONF, et un collège « Architectes, designers ».

L'ITPB Guyane a contribué à relancer le Syndicat des exploitants forestiers et scieurs de Guyane (SEFSG), en sommeil depuis plusieurs années à l'époque. L'évolution des relations

entre la Maison de la Forêt et des Bois de Guyane (MFBG) et le Centre technique du bois et de l'ameublement (FCBA) a également joué un rôle déterminant. Passant d'une relation de donneur d'ordres/prestataire à un véritable partenariat, cette évolution a élargi le champ des possibles sur le territoire guyanais, engendrant des rapports de confiance. Les professionnels se sentant reconnus et écoutés, ils ont contribué davantage à la définition des actions et à leur mise en œuvre. Cela s'est manifesté par une participation très forte aux instances Interprofessionnelles. L'ITPB a compté jusqu'à trois salariés permanents⁸³ en son sein, dont un poste de secrétaire général.

La reconnaissance de l'expertise et des compétences de la MFBG a permis à ITPB Guyane et à la Mission filière bois d'être davantage sollicités par les partenaires de la filière, tels que les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales ou d'autres organismes comme l'ADEME ou Guyane Technopole.

Concrètement, l'ITPB Guyane est une association chapeau composée de huit associations représentant différents secteurs d'activité de la filière bois. La présidence tourne chaque année entre les familles professionnelles, reflétant une volonté d'inclusion et de représentativité. Cette organisation souligne toutefois les défis liés à l'intégration de nouvelles familles professionnelles et aux divergences en matière de vision et d'usage des ressources forestières.

Dans cette optique, ITPB Guyane a créé la marque BGf (Bois de Guyane française), qui lui appartient et qui vise à promouvoir les produits du bois de la Guyane française sur le marché local et à l'export. Dans le cadre de la mise en place des accords de Guyane, ce label a été utilisé dans la revendication 6 des accords dédiés à la filière à la suite des blocages en 2017.

⁸³ Nous développerons par la suite comment les difficultés de la filière bois d'une part dans le changement d'échelle et d'autre part la rente passive de la biomasse ont fragilisé l'ITPB

Revendication 6 : Obligation d'utiliser le bois dans les constructions faisant appel à des aides et/ou fonds publics, à hauteur de 12% du montant des travaux, dont 80% de bois labellisé BGf.

Imposition d'un quota de 20% de logements sociaux en ossature bois. Promouvoir l'approche du critère coût par le coût global (Coût global de possession = investissement + exploitation + entretien)

Réponse :

L'État s'engage à intégrer réunir les conditions nécessaires pour la mise en œuvre de ces demandes dans le courant de l'année.

Figure 32 Extraction des accords de Guyane : revendication 6

L'un des points notables à ajouter est que, dans un premier temps, les statuts de l'ITPB acceptaient uniquement les personnes morales au titre de l'entreprise. Puis, à la suite d'une refonte et d'une demande des acteurs, ont été acceptées les entreprises qui adhèrent à des associations professionnelles (scieurs, exploitants forestiers, etc.) qui par la suite intègrent l'ITPB. Les huit familles professionnelles d'ITPB Guyane se déclinent ainsi :



Figure 33 Les huit familles de l'ITPB

L'intégration de la famille bois énergie puis la création de l'association Biomasse ont généré des tensions en raison de visions et d'usages différents de la matière première. De plus, l'intégration de l'ONF en tant que seul membre de la famille des gestionnaires forestiers, sans la capacité de prendre la présidence, souligne le rôle hybride de l'ONF au sein de la filière. Néanmoins, il est à noter que la capacité de la filière à intégrer cette ambivalence est un signe d'une forme de maturité de la coopération au sein de la filière, car les « caractéristiques de

l'organisation sociale telles que les réseaux, les normes et la confiance [qui] facilitent la coordination et la coopération pour un bénéfice mutuel » (Putnam, 1993).

La structuration d'ITPB Guyane s'est faite sur la base d'une confiance forte entre les acteurs et d'une densité institutionnelle renforcée au fil des années. Elle a permis de renforcer la collaboration entre les différents acteurs de la filière bois en Guyane. Cependant, cette nouvelle organisation soulève également des défis liés aux différences de visions et d'usages des ressources forestières, nécessitant un dialogue constant pour garantir une approche équilibrée et durable. Nous le verrons par la suite, l'arrivée de la biomasse agit comme la construction d'une rente passive et amène une forme de bruit dans le jeu coopératif de la filière. En outre, l'adéquation entre une politique nationale de création de grappes d'entreprises initiée par la DATAR en 2011 (cf. introduction sur les mines) et la capacité du territoire par sa dynamique à intégrer cette mutation crée des facteurs différenciants de développement territorial (Merino Ayanegui 2022).

3.3.1.4. La patrimonialisation de la filière issue d'une logique efficiente : l'exemple de la mise en place de l'exploitation faible impact et des écocertifications FSC et PEFC

L'exploitation à faible impact, telle que définie par la FAO, est une méthode d'exploitation forestière rigoureusement planifiée, méticuleusement appliquée et étroitement contrôlée, visant à réduire au minimum les impacts sur les peuplements et les sols forestiers. Cette approche repose principalement sur une sélection minutieuse des arbres à abattre. Dans le cadre de la Guyane, l'Office national des forêts (ONF) s'est engagé dans un processus d'écocertification, alignant les pratiques d'exploitation forestière aux normes internationales de gestion durable. Cette initiative répond à une demande mondiale croissante pour la préservation des écosystèmes forestiers et la promotion de la durabilité, dans le contexte des défis liés à la déforestation et à la perte de biodiversité, et ce, depuis les engagements pris par la France dans les années 90 à la suite de la Convention de Rio.

Déjà, la circulaire du 5 avril 2005 portant sur les moyens à mettre en œuvre dans les marchés publics de bois et produits dérivés pour promouvoir la gestion durable des forêts préparait les donneurs d'ordre publics à la nécessité de demander du bois certifié dans les cahiers des charges de marchés publics. En ce sens, le bois de Guyane a dû se conformer au règlement CE en 2008.

Le chemin vers l'écocertification a débuté en mars 2008, après une période de réflexion et de mise au point de la méthodologie entre 2005 et 2007. Cette phase a été caractérisée par une série d'activités de mobilisation et de dialogue, et a culminé avec l'élaboration de la Charte d'exploitation faible impact (EFI) en 2009 et sa signature en 2010. L'année 2011 correspond à une étape importante avec le pré-audit de l'ONF, s'inscrivant dans le cadre global du processus de certification.

De manière générale, la Charte EFI permet d'organiser les prélèvements de bois à hauteur de 5 tiges par hectare avec une rotation de 65 ans sur les parcelles exploitées. De même, les outils et les machines utilisées dans les opérations de coupe doivent être à faible impact. Ainsi, le cahier des charges prévoit jusqu'à la taille des pneus des machines afin de diminuer la destruction des sols en forêt. La Charte EFI composée en Guyane nécessite une maîtrise totale de la forêt afin de l'aménager de manière efficiente pour les exploitants forestiers. Ici, le rôle de l'ONF Guyane demeure central, car il est un référent technique et une ressource pour l'ensemble de la filière. À ce titre, l'ONF Guyane a développé un ensemble de techniques avec l'utilisation du LIDAR, car la mise en place d'une exploitation faible impact se fonde sur un inventaire botanique très précis.

Tableau 9 Organisation de la charte EFI

Etape	Equipe	Opérations	Rendement	Délai
1	Inventaire préalable dans le cadre de l'aménagement - Désignation			
	3 Ouvriers + pointeur	Marquage et spatialisation des tiges exploitables. Marquage des bois réservés	12 à 15 ha / j	1 à 2 ans avant exploitation
2	Implantation des pistes de débardage principales			
	Conducteur d'engin + aide au sol	Repérage et matérialisation des pistes de débardage principales et préparation de l'emprise.	80 ha / j	Saison des pluies 1 à 6 mois avant abattage
	Ouverture des pistes de débardage principales et identification des zones de places de dépôt (à terme ouverture des places de dépôt)			
	Conducteur d'engin	Identification des zones de places de dépôt et des emprises de pistes principales de débardage.		Saison des pluies 1 mois (ou plus) avant abattage
3	Abattage et spatialisation des tiges commerciales			
	Abatteur et aide bûcheron	Abattage, plaquettage et repérage des grumes au GPS	14 à 16 bois/j	Toute saison
4	Préparation des cartes d'exploitation			
	Chef d'équipe d'exploitation	Déchargement des GPS et élaboration des cartes d'exploitation	30min/j	En continu lors du chantier
	Implantation des pistes secondaires en fonction de la spatialisation des tiges abattues et ouverture des places de dépôt			
	Conducteur d'engin et aide bûcheron	Matérialisation des pistes de débardage secondaires	20–30 ha/jour	2 à 3 jours toutes les deux semaines
	Débusquage à moindre impact			
	Conducteur de bull + aide au sol	Ouverture des pistes secondaire sur les zones préparées et débusquage des grumes	150 à 200 m ³ /j	1 mois après abattage
5	Débardage à moindre impact			
	Conducteur d'engin	Sur la base des cartes d'exploitation et de la liste des bois abattus	180 m ³ /j	1 mois après abattage, (de juillet à décembre)

3.3.1.4.1. Processus d'Écocertification et choix des certifications PEFC et FSC

En choisissant de s'engager dans les certifications du *Programme for the Endorsement of Forest Certification* (PEFC) et du *Forest Stewardship Council* (FSC), l'ONF Guyane cherche à standardiser ses pratiques. Le PEFC est privilégié pour sa compatibilité avec les certifications déjà obtenues par l'ONF dans l'hexagone et assure une cohérence organisationnelle. Le FSC est choisi pour son expertise reconnue dans les zones tropicales et son adaptabilité aux spécificités des écosystèmes guyanais, illustré par le test de certification dans la forêt de Régina Saint-Georges. Néanmoins, sa mise en place sera nettement plus longue en raison d'un cahier des charges plus exigeant et de contraintes fortes liées à l'activité de l'orpaillage illégal en

Guyane. Le référentiel a été publié le 5 septembre 2023 et est entré en vigueur le 5 décembre 2023.

Les engagements de l'ONF Guyane dans le cadre de l'écocertification comprennent plusieurs axes d'amélioration continue, visant à optimiser l'exploitation forestière tout en minimisant son impact environnemental. Ces axes incluent la précision :

- des méthodes de désignation des arbres,
- de l'ouverture anticipée des pistes de débardage,
- de la formation aux méthodes d'abattage contrôlées,
- de la préparation d'un réseau adapté de pistes de débardage secondaire,
- d'un planning saisonnier des opérations,
- de la gestion des déchets en forêt,
- de l'hygiène et de la sécurité des opérateurs de terrain, questions également au cœur des préoccupations.

Pour les acteurs de la filière, il est nécessaire de se conformer à ces critères qui sont la condition de l'obtention de subventions notamment européennes. À ce jour, les 2,4 millions d'hectares du DFP de la Guyane sont certifiés PEFC, ainsi que quelques exploitants forestiers qui dès lors ont un avantage certain pour la prise de marchés de sous-traitance de l'ONF.

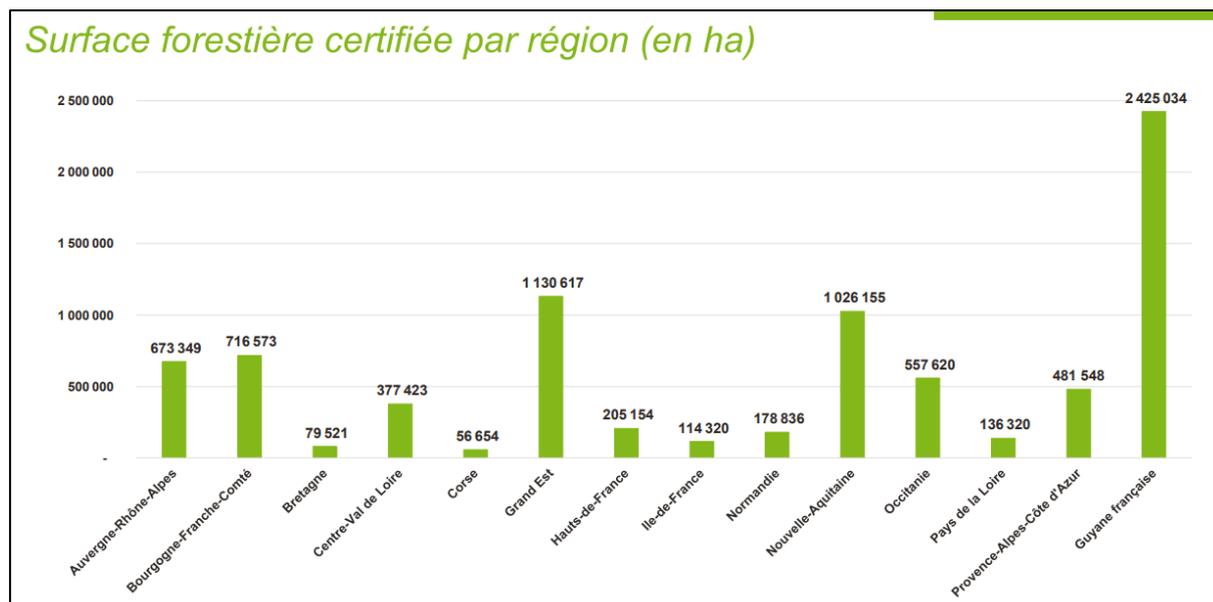


Figure 34 Surface forestière certifiée PEFC

En définitive, la filière forêt bois guyanaise a montré une résilience forte dans la mise en œuvre de critères écologiques toujours plus exigeants dans son mode de production. Ces nouvelles exigences ont constitué autant de problèmes productifs (Colletis et al., 1999) à résoudre collectivement. Force est de constater que de la fin des permis forestiers à la mise en place de la Charte EFI et des labels PEFC et FSC, la production de bois en Guyane est restée constante, elle est plus sensible à la saisonnalité qu'aux changements juridico-économiques.

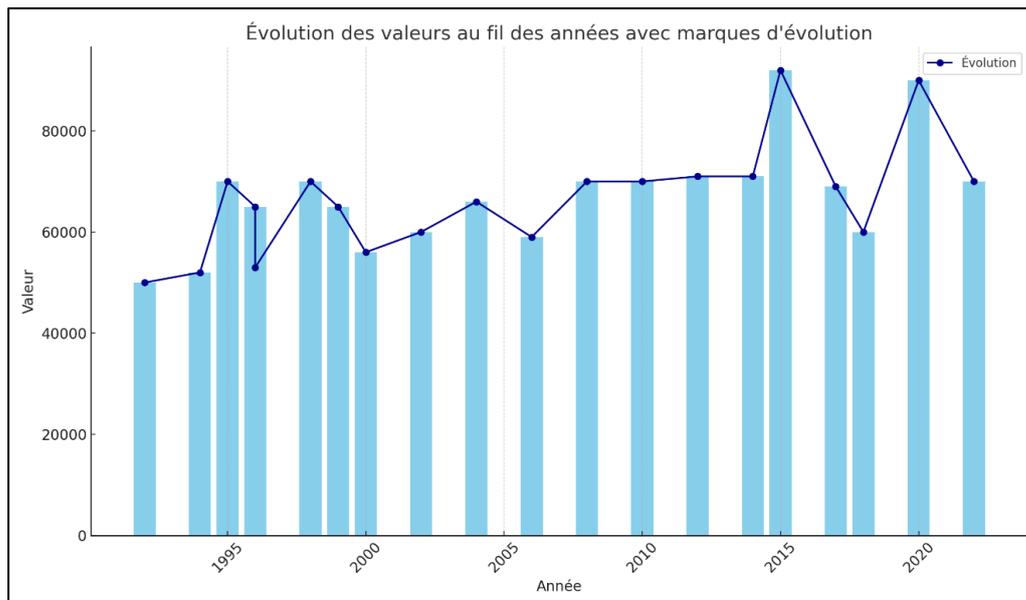


Figure 35 Évolution de la production de grumes

3.3.2. La gestion durable de la forêt : Activation d'une ressource spécifique et création d'une rente active

Nous avons démontré plus haut comment la rente active de la gestion durable des forêts en Guyane s'était constituée sur la base de la création d'une expertise sur le fonctionnement des forêts tropicales. Elle s'est créée par les échanges de savoirs constants entre la Guyane et les forêts africaines à travers les institutions telles que l'ONF, le CIRAD, le CNRD, etc. Chemin faisant, un compromis installé dans le temps s'est constitué entre l'écologie et l'économie autour de la gestion durable des forêts. Par la suite, l'ensemble des documents-cadres et des forces vives de la filière ont mis en place des processus de progrès successifs de la fin du permis forestier à la mise en place de la politique forestière en 2022 autour de cette rente active.

L'un des faits saillants de la rente active, à la fois conséquence et cause, est l'écosystème de recherche dynamique qui s'est instauré sur le territoire.

3.3.2.1. Ressource spécifique et révélation du territoire par co-construction

Gabriel Colletis (2010) a montré la relation entre les ressources spécifiques et la révélation du territoire, en conjonction avec les différentes formes de proximité. Cette interaction souligne comment les territoires peuvent être non seulement des lieux de résidence ou de production, mais aussi des espaces dynamiques de potentiel et d'innovation, révélée par l'activation et la spécification des ressources.

Les ressources spécifiques se distinguent des ressources génériques en ce qu'elles sont intrinsèquement liées à l'usage pour lequel elles sont mobilisées et adaptées. Elles naissent souvent d'un processus interactif qui implique l'engagement d'acteurs diversifiés et la combinaison de leurs savoirs hétérogènes pour produire des innovations ou des solutions à des problèmes spécifiques. Ce faisant, elles incarnent un potentiel qui est activé et rendu effectif à travers des pratiques locales et des interactions spécifiques au territoire.

La révélation du territoire via les ressources spécifiques est étroitement liée aux notions de proximité – géographique, organisationnelle, et institutionnelle :

1. Proximité Géographique : Cette forme de proximité facilite les interactions face à face et les échanges informels qui sont souvent essentiels pour l'innovation spontanée et l'adaptation rapide aux nouvelles opportunités ou défis. Cependant, elle n'est pas toujours indispensable, surtout dans un contexte de technologies de communication avancées.

2. Proximité Organisationnelle : Elle se réfère à la capacité des acteurs à s'engager dans des coopérations et des collaborations en raison de structures ou d'intérêts organisationnels communs. Cette proximité est cruciale pour la révélation des ressources spécifiques, car elle permet une mise en commun de ressources et compétences complémentaires, augmentant ainsi les capacités innovatrices du territoire.

3. Proximité Institutionnelle : Elle concerne la convergence des normes, des valeurs, et des systèmes de croyances. Elle est fondamentale pour la création d'un environnement stable et prévisible qui facilite la coordination et la coopération à long terme entre les acteurs. Cette

proximité est souvent le ciment qui permet de bâtir des relations de confiance, essentielles pour partager des ressources spécifiques et engager des processus d'innovation collectifs.

La révélation du territoire survient lorsque les ressources spécifiques sont activées par ces proximités, transformant ainsi un potentiel latent en une dynamique économique concrète. Cela se produit souvent par des processus d'activation, où des ressources inactives ou sous-utilisées sont transformées en actifs dynamiques, et par la spécification, où des ressources ou des actifs génériques deviennent adaptés à des besoins spécifiques.

Le rôle des politiques publiques est alors de créer et maintenir des conditions qui favorisent ces types de proximité. En renforçant les infrastructures, en soutenant les réseaux de collaboration, et en promouvant des normes et des régulations adaptées, les autorités peuvent faciliter la révélation et l'exploitation des ressources spécifiques du territoire, et par là même dynamiser le développement local.

En somme, le lien entre les ressources spécifiques et la révélation du territoire, médiatisé par les différentes formes de proximité, constitue une articulation fondamentale pour comprendre comment les territoires évoluent et se transforment en répondant aux défis économiques et sociaux contemporains.

3.3.2.1.1. Les cas du GIS SILVOLAB en Guyane

Un groupement d'intérêt scientifique (GIS) désigne une entité juridique créée pour encadrer une convention de partenariat scientifique centrée sur un domaine spécifique. Ce partenariat peut se nouer entre le public et le privé ou entre différentes institutions publiques comme des universités. Le GIS facilite la mise en lumière et le fonctionnement de collaborations ou de synergies de recherche dans un cadre conventionnel.

La Guyane est un territoire riche en biodiversité, comprenant une vaste forêt tropicale qui abrite des écosystèmes uniques. Pour mieux comprendre et gérer cet environnement complexe, un effort concerté de recherche a été déployé, illustrant le dynamisme de la recherche scientifique sur le bois en Guyane illustré par Dehekq (2008) sans un rapport avec la valorisation des ressources naturelles en Guyane. Le groupement d'intérêt scientifique (GIS) Silvolab-Guyane a été créé en 1992 pour coordonner ces efforts de recherche, réunissant dix organismes français de recherche, de gestion et d'enseignement, dont le Centre international pour la recherche en

agronomie et pour le développement (CIRAD-Forêt), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et l'École nationale du génie rural, des eaux et des forêts (ENGREF). Le GIS Silvolab-Guyane rassemble dix organismes français de recherche, de gestion et d'enseignement travaillant sur la forêt tropicale en Guyane selon (Weigel et al., 2003). Il coordonne des actions de recherche sur la forêt tropicale et favorise la collaboration entre ces dix organismes pour structurer l'offre de recherche, coordonner les programmes entre différents laboratoires et répondre aux attentes des collectivités territoriales, de l'État et de l'Union européenne

Le GIS Silvolab-Guyane se concentre sur trois thèmes principaux (Weigel et al., 2003) :

- la caractérisation scientifique de l'écosystème forestier,
- la connaissance approfondie de quelques espèces ligneuses
- l'utilisation durable des ressources forestières.

Cette collaboration permet de mutualiser les équipements de recherche et de mener des programmes de recherche fondamentale pour mieux comprendre l'écosystème forestier tropical humide et contribuer au développement durable des ressources forestières. Permettant ainsi la création de l'Unité Mixte de Recherche ECOFOG.

L'ensemble des acteurs reconnaissent les valeurs communes qui ont conduit à l'efficacité opérationnelle du GIS. EN 2008, fort de ce succès, le GIS IRISTA⁸⁴ a succédé au Silvolab afin d'embrasser un champ pluridisciplinaire.

En outre, l'expertise acquise par ce GIS a permis l'émergence d'une start-up guyanaise spécialisée dans l'agroécologie et l'étude des sols. Il s'agit de Solicaz. Cette entreprise met

⁸⁴ Initiative pour une Recherche Interdisciplinaire sur les Systèmes et Territoires Amazoniens

l'accent sur le transfert de technologie et le lien entre recherche et activité économique. Elle exporte aujourd'hui ses services dans le monde entier.



Figure 36 Solicaz dans le monde. Source : solicaz.fr

3.3.2.1.2. Du CIRAD à la MFBG, l'autonomisation du CTBF réussie comme indicateur de la structuration de la filière

La Guyane est riche en ressources forestières et en biodiversité, mais elle fait face à des défis significatifs pour établir une gestion durable de ses vastes forêts tropicales. Les efforts scientifiques et techniques jouent un rôle central dans la mise en place de pratiques durables. La collaboration entre le CIRAD, l'ONF et le CNRS a donné lieu au réseau de placettes permanentes Guyafor, un projet de recherche qui suit plus de 170 000 arbres cartographiés, fournissant des données précieuses sur la dynamique des forêts guyanaises. Les études réalisées par Guyafor démontrent qu'il est possible de concilier la production de bois avec la préservation de la biodiversité, à condition de ne pas excéder une intensité d'exploitation de 30 % du volume du peuplement forestier.

Le Centre technique forestier tropical (CTFT), devenu le CIRAD, a contribué à la recherche sur le bois en Guyane en développant des outils d'identification des bois, des connaissances sur les principales essences et des techniques de traitement du bois. Ces outils et ces connaissances servent à renforcer la filière forêt-bois et à soutenir la Maison de la forêt et des bois de Guyane (MFBG), créée en 2009 pour promouvoir la filière forêt-bois. De plus, le CIRAD a mis en place un laboratoire de recherche sur les bois à Kourou dans les années 1970, fournissant un soutien matériel et humain pour la filière forêt-bois. Ce laboratoire a fait émerger de nouvelles connaissances technologiques sur les essences locales, grâce à des études sur la densité, la résistance mécanique, et la résistance aux champignons et aux termites.

Ces initiatives soulignent l'importance d'une approche scientifique pour établir une gestion durable des forêts en Guyane.

La recherche sur le bois en Guyane a permis d'établir des bases solides pour l'identification et l'utilisation des espèces communes, ce qui contribue à répondre aux besoins de la filière tout en réduisant le déficit commercial. La Maison de la forêt et des bois de Guyane (MFBG) sert d'interface pour l'appui et le transfert des savoirs technologiques disponibles. Le laboratoire de recherche sur les bois à Kourou a également servi de plateforme pour l'échange d'informations et le développement de technologies visant à soutenir la filière forêt-bois. L'Herbier de Cayenne joue un rôle fondamental dans la collecte de données botaniques et contribue à la valorisation de la biodiversité végétale.

Malgré ces avancées, il reste des défis à relever pour assurer une gestion durable des forêts en Guyane. Les efforts continus de recherche fondamentale, l'expansion des bases de données sur les propriétés physiques et mécaniques des bois et la mise en place de programmes de formation pour les industries du bois sont essentiels pour répondre à ces défis. L'unité de recherche en écologie des forêts de Guyane poursuit le travail sur la compréhension des écosystèmes forestiers et le rôle du bois dans ces systèmes. Par ailleurs, le CIRAD a développé des actions de recherche innovantes sur le séchage, le tranchage, et le traitement du bois, mais celles-ci nécessitent des partenaires industriels actifs pour passer de la recherche à la mise en œuvre pratique.

Pour conclure, le succès de la gestion durable en Guyane repose sur une approche collaborative qui unit recherche scientifique, technologie et engagement du secteur industriel. L'utilisation des connaissances scientifiques pour soutenir la gestion durable des forêts permet de répondre aux besoins actuels tout en préservant la biodiversité pour les générations futures.

3.3.2.1.3. Le CTBF : révélation et co-évolution entre territoire et technologie

Les centres techniques industriels (CTI) ont été créés par Charles de Gaulle dans la loi n° 48-1228 du 12 juillet 1948 pour promouvoir le progrès des techniques et participer à l'amélioration du rendement et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Depuis, leur rôle a évolué pour inclure la recherche et le développement, ainsi que le transfert de technologie aux entreprises, particulièrement aux PME.

Le principal intérêt économique des CTI est qu'ils permettent de mutualiser des activités de recherche et de développement, notamment pour les PME qui ne disposeraient pas des

moyens de mener de telles activités individuellement. Les CTI jouent également un rôle dans l'anticipation des besoins industriels, dans la diffusion des résultats de recherche et dans la mise en œuvre des nouvelles technologies.

Les CTI reçoivent des financements publics, provenant de taxes affectées et de dotations budgétaires, ainsi que des financements privés, issus des rémunérations pour des services rendus aux entreprises. Ce mélange de ressources publiques et privées peut poser des problèmes de traitement fiscal, en particulier pour la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et l'impôt sur les sociétés (IS).

Le Centre technique du bois en Guyane (CTBFG) a connu des transformations significatives depuis ses débuts, liées aux évolutions des structures académiques et techniques qui l'ont soutenu. Initialement, le CTBFG était porté par le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), qui disposait d'une solide expertise grâce à des années de travail et de coopération scientifique sur les forêts tropicales. Ce soutien s'est avéré crucial pour le développement de la filière bois en Guyane.

Cependant, au tournant des années 2000, le CIRAD a commencé à recentrer ses activités sur le volet académique et universitaire, abandonnant progressivement l'appui technique aux filières locales. Cette évolution a entraîné une diminution du soutien direct aux activités industrielles et commerciales de la filière bois.

Contrairement à la filière riz, qui a été impactée par ce changement de direction, la filière bois a pu survivre grâce à la CCI de Guyane, qui a pris le relais avec la Mission bois. Sous la coordination d'Isabelle Bonjour, la CCI a permis la pérennité du Centre technique du bois. En 2008, le CTBFG a été intégré à cette nouvelle structure, renforçant ainsi son rôle de soutien technique dans la filière bois.

Malgré cette période de stabilité, la CCI a également décidé d'arrêter son soutien technique à la filière bois au tournant des années 2010, principalement pour des raisons budgétaires. Une fois encore, cette décision aurait pu être fatale au CTBFG, mais le centre a su trouver une forme d'autonomie, obtenant en 2016 une existence juridique propre au sein de la Maison de la Forêt et du Bois de Guyane (MFBG).

Aujourd'hui, le CTBFG reste un acteur incontournable de la filière bois en Guyane, ayant réussi à maintenir son portage technique malgré les difficultés rencontrées. Sa capacité à

évoluer et à s'adapter aux changements institutionnels souligne son importance dans le soutien au développement de la filière bois et démontre sa résilience.

L'une des missions principales du CTBFG est la qualification des bois pour les intégrer aux documents de règlement d'usage du bois : 70 % de la production de bois repose sur trois essences, Gonfolo, grignon franc et angélique. Cela renforce la surexploitation de quelques espèces. Ainsi, la qualification de nouvelle espèce permet de réduire la pression. En 2022, les premiers résultats de cette diversification se font ressentir avec une augmentation des essences exploitées par les acteurs. C'est le fruit d'une coordination entre aval et amont : de la conception du projet au prélèvement de la ressource en fonction des besoins.

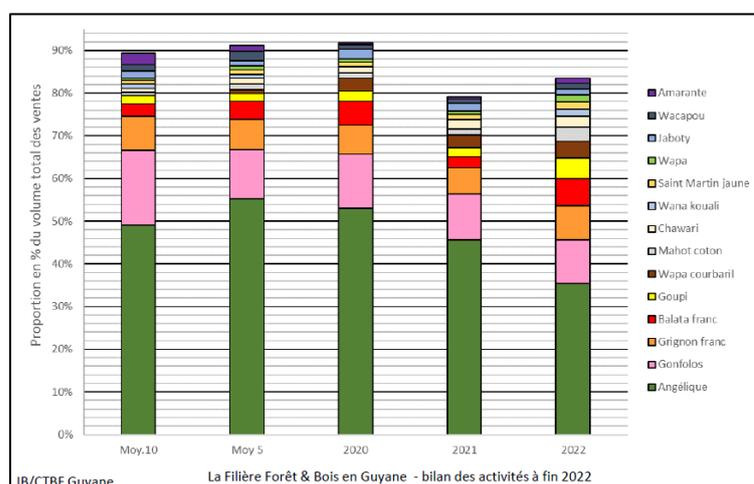


Figure 37 Évolution des essences de bois exploitées

La filière bois en Guyane a réussi à construire une ressource territoriale qui a contribué à générer une rente active pendant de nombreuses années. Cette rente, à la fois financière, technique et représentative, a soutenu la filière durant de longues périodes. Néanmoins, la filière fait face aujourd'hui à de nouveaux défis, censés répondre à de nouveaux besoins. Cela pose des problèmes de production dont la résolution déterminera la prochaine source de rente de la filière. Loin d'être résolus, les enjeux actuels placent la filière bois à la croisée des chemins, et le risque d'une désactivation de la filière est bien réel.

3.4. LA FILIERE BOIS A LA CROISEE DES CHEMINS : LE CHOIX ENTRE LA RENTE PASSIVE ET LE RENOUVEAU D'UNE RENTE ACTIVE

En Guyane, la question de la biomasse fait depuis des années figure d'aubaine pour la filière bois. Elle serait en outre pourvoyeuse de la rentabilité tant recherchée par les acteurs situés en amont de la filière, exploitants forestiers et scieurs raboteurs (Aubertin & Cialdella, 2016 ; Budoc, 2017 ; Peltier & Montagne, 1997 ; Robert, 2021b). Déjà, en 2011, un rapport du ministère de l'Agriculture titrait « La biomasse, source de croissance verte pour la Guyane »⁸⁵. Depuis lors, un récit s'est créé autour de la biomasse énergie pour la présenter comme sauveuse de la filière bois guyanaise.

3.4.1. Une volonté de changement d'échelle sous contrainte

La filière s'est inscrite durant les années 2016 dans une véritable optique de changement d'échelle. Une stratégie concertée s'est dessinée à l'initiative de l'interpro pour un triplement du volume produit en 10 ans.

⁸⁵ Rédigé par Claude Roy. Ce dernier prévoyait 250 millions d'euros d'investissement sur 15 ans et 150 nouveaux emplois créés.

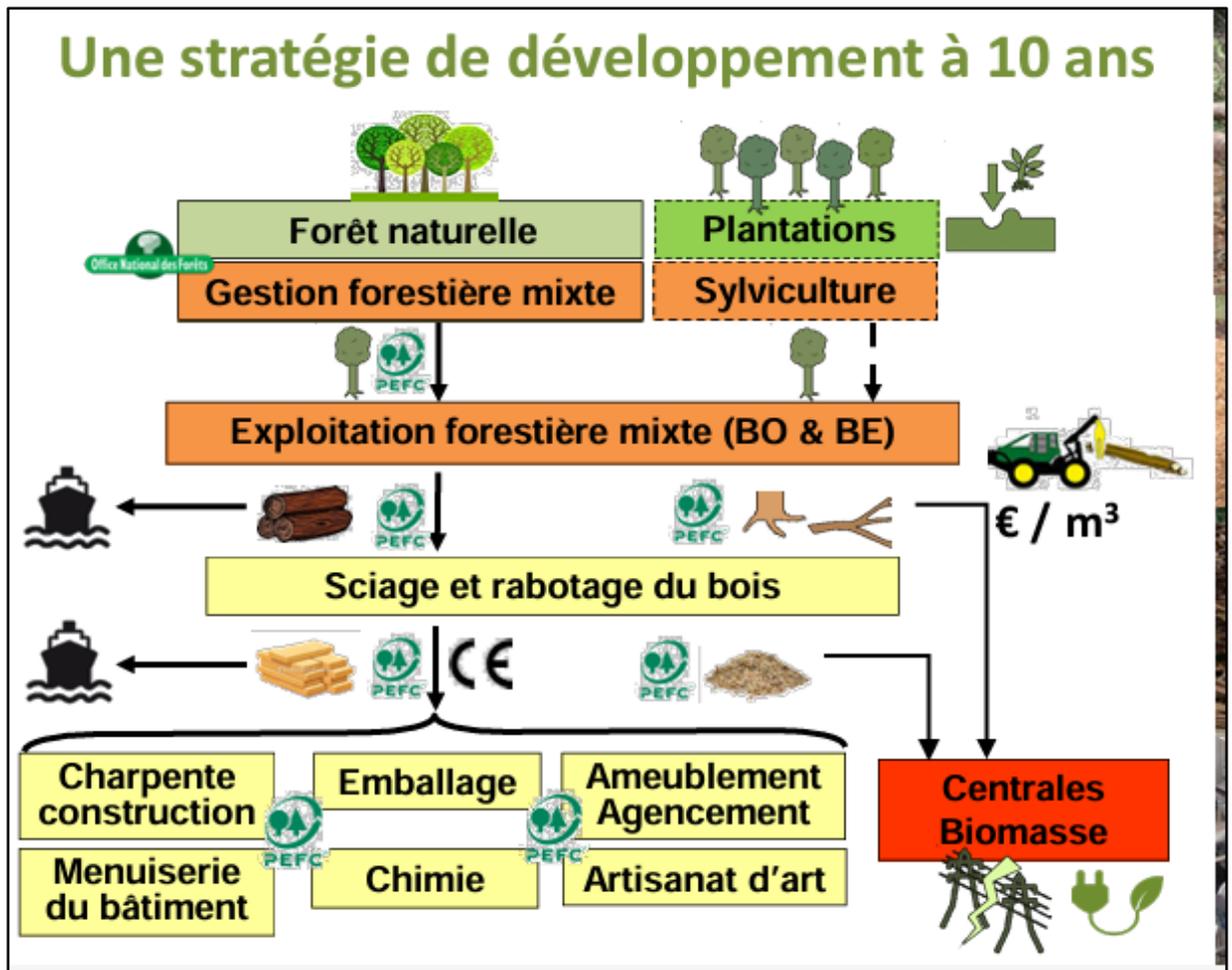


Figure 38 Stratégie de développement à 10 ans de la filière Source CTBFG/ITPB

Si la volonté a été présente, les objectifs se sont heurtés à de nombreux blocages qui illustrent les enjeux de la filière pour les années à venir.

3.4.1.1. Les flux de la filière bois : une autosuffisance loin d'être acquise

3.4.1.1.1. . Fragilité des acteurs privés et dépendance aux grands chantiers : la scierie, outil industriel en péril

En 2022, environ 36 900 m³ de bois d'œuvre ont été vendus par les scieries, ce qui représente une baisse de 51,9 % par rapport à l'année précédente. L'exploitation se concentre principalement sur quatre essences, qui représentent 80 % de la production : l'Angélique, le Gonfolo, le Grignon Franc et le Grignon Balata. L'Angélique constitue la moitié du marché.

En 2022, les prix de vente du bois sur pied et façonné sont restés stables. Le bois sur pied coûtait en moyenne 35 €/m³, le bois façonné 131 €/m³ et le bois énergie sur pied 8,92 €/t. Cinq principaux exploitants se partagent 94 % du volume des ventes, et l'activité de première transformation est également très concentrée avec les principales scieries traitant plus de 90 % des volumes exploités.

La biomasse promet de valoriser les « connexes » d'exploitation. Ces projets pourraient offrir de nouvelles opportunités économiques pour la filière, bien que des inquiétudes demeurent quant aux incidences opérationnelles liées aux contrats entre l'ONF et les industriels. La mise en place de la Charte d'exploitation à faible impact (EFI) exige des adaptations des pratiques techniques et des stratégies commerciales, en vue de valoriser les bois de second choix et de diversifier les débouchés. L'avenir des entreprises de la filière bois en Guyane semble de plus en plus lié, avec un degré d'intégration croissant.

Pour surmonter les défis actuels et futurs, il est essentiel de développer des politiques de soutien adaptées, d'encourager l'innovation et de renforcer les capacités des entreprises à travers des programmes de formation ciblés, qui pourraient être appuyés par des initiatives telles que celles du FAFSEA.

Le secteur du bâtiment est le principal débouché pour le bois en Guyane, avec la quasi-totalité des produits élaborés par la seconde transformation absorbée par le marché local, bien que ceux-ci ne couvrent qu'une petite partie des besoins en produits manufacturés. Ces données proviennent du rapport IEDOM 2022. D'autre part, la dépendance aux grands chantiers, en tant que principal débouché pour les produits de scierie, expose ces entreprises aux risques de la commande publique et des cycles économiques. L'absence d'une diversification suffisante des produits et des marchés entrave la capacité de ces entreprises à résister aux périodes de baisse de la demande dans le secteur de la construction.

La mise en œuvre de la Charte EFI par les acteurs de la filière bois nécessite des ajustements techniques et des changements stratégiques pour mieux valoriser les produits et trouver de nouveaux marchés (FAFSEA, 2017). Ces adaptations représentent des investissements substantiels qui ne sont pas toujours à la portée des petites et moyennes entreprises.

La certification PEFC, bien qu'elle procure des avantages sur les marchés publics et privés en termes de traçabilité et de gestion durable, représente un fardeau économique pour les petites structures. Les coûts associés à cette certification impliquent une remise en question du rapport

coût/bénéfice dans un contexte de faibles volumes d'exportation et soulèvent des inquiétudes quant à la pérennité des entreprises de petite taille (Ibid.). En effet, on a assisté à une concentration de certains acteurs économiques, notamment les scieurs. Ils sont passés d'une vingtaine d'acteurs dans les années 90 à 4 grandes scieries aujourd'hui.

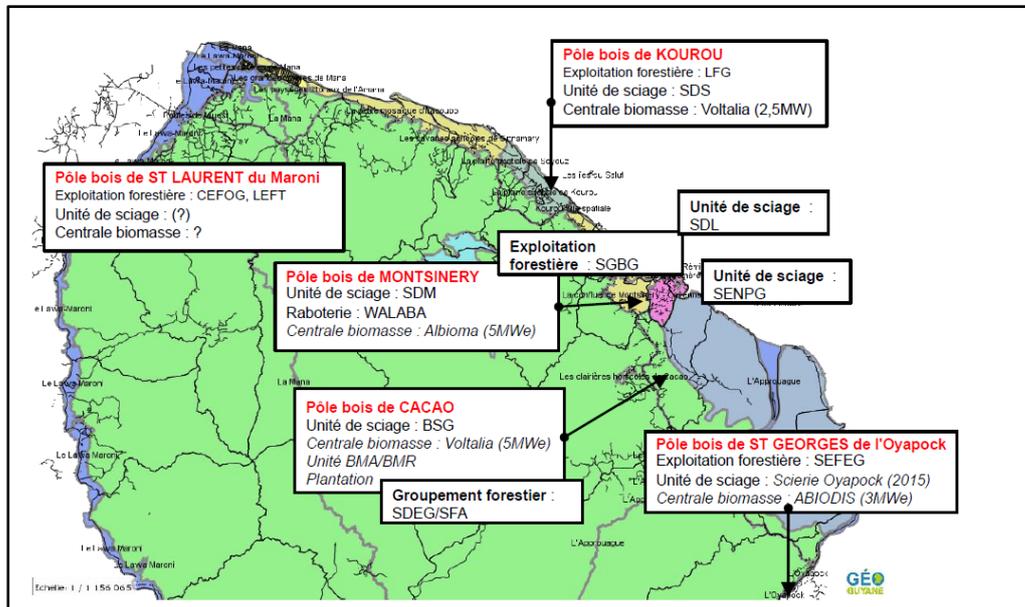


Figure 39 Répartition des scieries sur le territoire

De même, une problématique technique se pose concernant le type de bois qui arrive en scierie. Le CTBFG indique en effet que sur 91 essences désignées, 40 sont exploitées de façon notable. Cependant, en Guyane, 70 % des bois sciés sont de l'Angélique, du Gonfolo et du Grignon franc. Or, le travail des scieries s'effectue au gré des bois qui leur parviennent ou qui sont stockés sans capacité d'anticipation fine du type de bois qu'elles vont pouvoir scier. Pour les acteurs en aval, cet état de fait crée une problématique de disparité et d'inconstance dans l'approvisionnement en bois scié selon le type de bois.

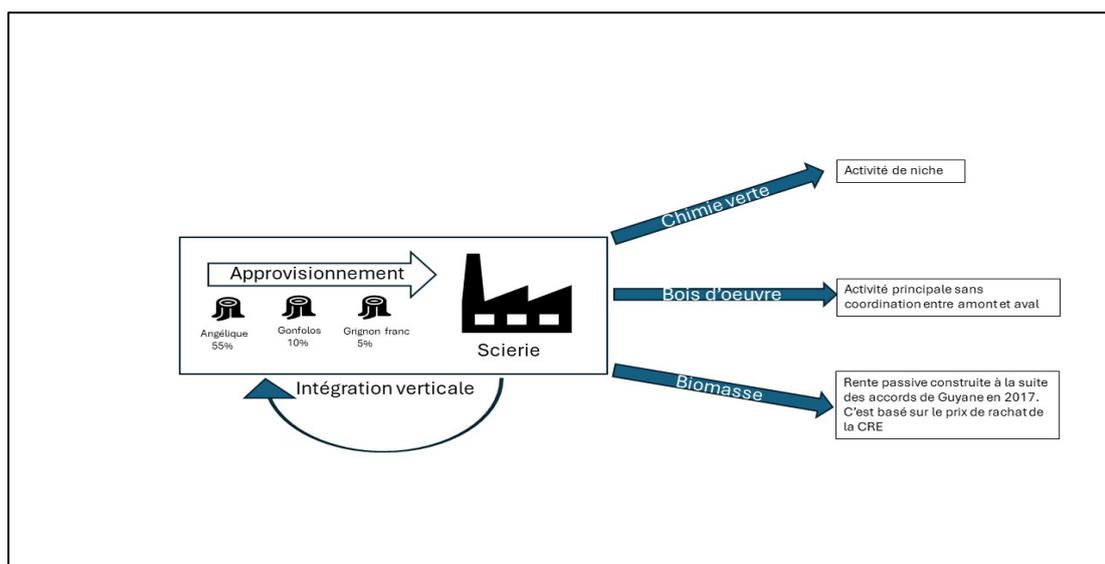


Figure 40 La centralité technique et industrielle des scieries

Le travail de thèse a mis en lumière un paradoxe au sein de la filière bois guyanaise. Alors que les scieries constituent un outil industriel fondamental, leur importance semble proportionnelle au manque de discussions sur les difficultés qu'elles rencontrent. Les problèmes qui affectent ces scieries sont souvent occultés par des débats plus larges sur l'approvisionnement en bois et les tensions entre les exploitants forestiers et l'Office national des forêts (ONF) en Guyane. Ces tensions sont reflétées par le rôle de l'ONF dans la création et l'entretien des pistes forestières qui mènent à la ressource.

Les scieries sont des outils industriels qui nécessitent de lourds investissements financiers pour être modernisés. De nombreux acteurs des scieries expliquent que le manque de vision à long terme de l'activité du bois ne les incite pas à investir. De plus, nombre d'entre eux atteignent un âge, auquel ils pensent davantage à la retraite qu'à innover dans les processus de production. Comme nous le relatent des acteurs lors de différents entretiens, ce manque d'innovation et de modernisation des outils est pallié par une coopération forte entre les scieurs qui ont mis en place un système informel de prêts de compétences et de machines.

Le PRFB de 2020 dans sa volonté de tripler les volumes de bois produits prévoyait près de 30 millions d'investissements dans les scieries. Ce schéma d'investissement ne s'est pas réalisé.

Domaine	Coût des investissements sur 10 ans (2019-2029)	Description du besoin	Aides publiques mobilisables	Chiffre d'affaire total annuel en 2029
Création et modernisation des scieries	29,0 M€	Laurent du Maroni) 1 Création d'une scierie à l'OUEST (Saint Laurent du Maroni) 14 M€ 5 mises à niveau de scieries existantes 15 M€	publique max = 75 % FEDER CTG CNES Aides fiscales outremer	48 M€

Figure 41 Investissement prévu pour les scieries dans le PRFB 2020

Ce manque de projection politique sur les scieries est également reflété dans la politique forestière de la CTG. Elle ne propose aucune mesure spécifique pour soutenir ces acteurs clés de la première transformation du bois. Ce manque d'attention politique met en lumière une problématique qui n'est pas totalement appréhendée par les acteurs, dont les pouvoirs publics. De surcroît, les scieurs eux-mêmes n'alertent pas sur cette situation. Deux phénomènes concomitants peuvent expliquer ce manque d'attention et de remontée d'information :

- 1) Les propriétaires de scierie sont tous âgés de plus de 60 ans et présentent une difficulté à se projeter ;
- 2) À la suite des événements de 2017, la revendication de la filière pour être éligible au plan de compensation de surcoût (PCS) et l'avènement de la biomasse leur ont fait intégrer des rentes passives dans leur modèle.

Tableau 10. Répartition du PCS bois entre 2018 et 2022. Source DAAF

Campagne PCS	Nombre de scieries	Volume scieries (m3)	Montant scieries (€)
2017-2018	9	33 416	588 469,02 €
2018-2019	9	54 738	963 951,84 €
2020-2021	7	60 709	1 069 085,81 €

3.4.1.1.2. Les blocages sociotechniques à l'objectif de changement d'échelle

Déficit chronique de production et limite du modèle EFI

La dynamique démographique en Guyane, avec une population dépassant les 300 000 habitants et un accroissement annuel d'environ 5 000 personnes, selon l'INSEE, souligne l'urgence de développer des infrastructures adaptées à cette croissance rapide. Cette expansion démographique met en lumière le rôle crucial des Opérations d'intérêt national (OIN), des projets d'aménagement de grande envergure visant à structurer le territoire et à répondre aux besoins en logement, tout en tenant compte des impératifs de développement durable et de préservation de la biodiversité exceptionnelle de la région.

Les OIN prévoient un rythme de construction de logements soutenu en Guyane, ce qui représente une opportunité de concilier développement économique et protection environnementale, en promouvant des pratiques de construction qui respectent la richesse écologique du territoire. Ces opérations d'envergure sont essentielles pour anticiper les besoins futurs en infrastructures et services, dans un contexte où la pression sur les ressources naturelles et la nécessité de préserver l'identité biologique de la Guyane sont prépondérantes.

Dans cette optique, les projets d'OIN doivent respecter la démarche de développement durable, en intégrant les ressources locales, telles que le bois issu de la gestion durable des forêts, et en adoptant des technologies de construction innovantes et respectueuses de l'environnement. Cela implique une collaboration étroite entre les acteurs locaux, les entreprises de construction et les organismes de régulation, pour assurer que la croissance démographique de la Guyane soit un moteur de développement.

Depuis 2017, la filière bois se concentre essentiellement sur le marché de la construction locale, avec une réduction marquée des exportations. Les chiffres révèlent une chute significative de la valeur des exportations, s'établissant à -62 % entre 2016 et 2021, et à -46 % entre 2019 et 2021, en raison d'une priorisation de l'approvisionnement local. Toutefois, en 2022, les exportations ont connu une légère augmentation par rapport à l'année précédente. Cette situation souligne l'enjeu crucial de maintenir une production stable tout en adaptant l'échelle de production pour répondre à une demande locale en pleine expansion.

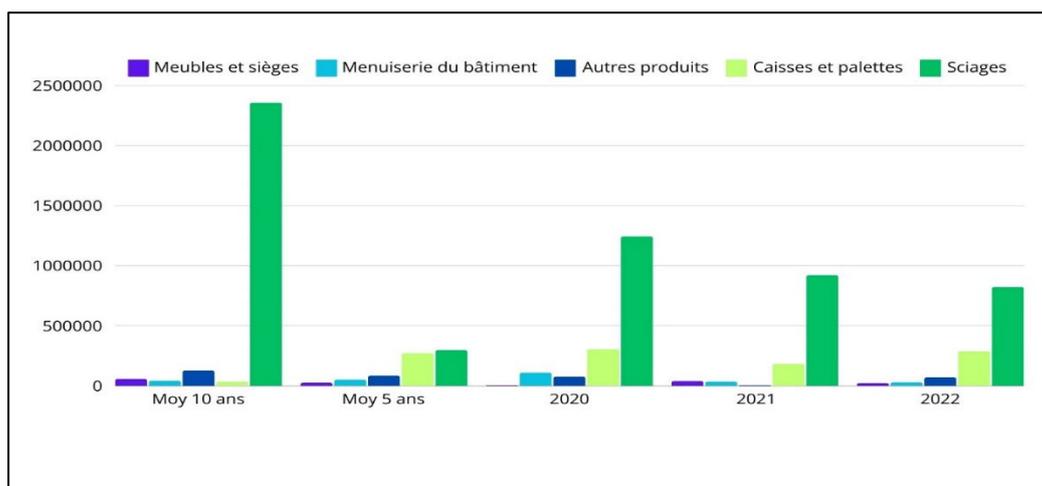


Figure 42 Évolution des exportations du bois de Guyane

La politique forestière de la CTG, corroborée par les acteurs scientifiques, a montré que la production actuelle de bois ne suffit pas à combler le besoin en bois du territoire, notamment pour la construction de logement.

Tableau 11. Projection des besoins en bois en fonction de la démographie. Source politique forestière CTG

Année	2010-2020	2030	2040	2050	2060	2070	2080	2090	2100
Population	288 090	340 987	388 000	428 594	473 434	522 966	577 680	638 118	704 879
Bois exploité en forêt (CP, m ³)	72 900	69 255	65 792	62 503	59 378	56 409	53 588	50 909	48 363
Demande en bois (m ³ , 2030 = B ₀)	72 900	210 000	238 954	263 954	291 569	322 073	355 769	392 991	434 106
Besoin non couvert (BNC, m ³)	0	140 745	173 161	201 451	232 191	265 665	302 181	342 082	385 743

En effet, le constat est sans appel, la projection du déficit entre besoin et production se dégrade année après année. Les objectifs de production à horizon 2030 actés dans de nombreux documents stratégiques, notamment le PRFB, semblent inatteignables en l'état.

Le modèle d'exploitation du bois en Guyane à l'heure actuelle est basé sur le rôle prééminent de l'ONF. L'expertise dans l'aménagement des espaces forestiers, la coordination du label PEFC et de la Charte EFI constituent des éléments importants du bon fonctionnement de la filière, notamment pour faire sortir le bois de la forêt. Néanmoins, ce système connaît une limite majeure. En effet, construire des pistes et exploiter cinq tiges à l'hectare poussent inlassablement les acteurs à pénétrer de plus en plus profondément dans le DFP, car ce qui ne s'accomplit pas par le biais de l'exploitation intensive s'accomplit par le biais de l'exploitation extensive. Dès lors, la création et l'entretien des pistes s'avèrent de plus en plus coûteux, alors

que le bois à prélever est de moins en moins rentable. Dès lors, l'ONF doit faire face aux difficultés budgétaires qui la contraignent fortement dans l'ouverture de nouvelles pistes.

Par conséquent, comment répondre à l'objectif collectif de changement d'échelle pour la filière bois en Guyane, d'autant que l'augmentation de la production doit se faire dans un objectif de satisfaction des besoins locaux en logements ?

Charte EFI et label PEFC : une contrainte pour le changement d'échelle ?

Dans ses différents documents de planification, l'ONF envisageait l'ouverture de pistes pour produire près de 140 000 m³ de grumes, soit le double de la moyenne actuelle. Il s'agit là du maximum possible dans le schéma actuel de production.

La Charte EFI et le label PEFC, bien que structurant pour la filière et résultant d'une dynamique d'ensemble de la filière sur plusieurs années, comprennent un ensemble de critères techniques qui visent à diminuer l'impact sur la régénération de la forêt.

Il existe des limitations et restrictions sur la rotation de la coupe, les techniques d'abattage, la saisonnalité et la taille des machines à utiliser en forêt. Il s'agit d'une part de permettre à la forêt de se régénérer rapidement et naturellement sur 65 ans et d'autre part d'éviter les dégâts forestiers inutiles et l'artificialisation des sols par des outils roulants trop lourds. Concernant l'ONF, l'expertise nécessaire au bon suivi de la charte et du label, bien que légitime, se vit comme un monopole technique et juridique. Ainsi, la défaillance de l'ONF serait préjudiciable à l'ensemble de la filière.

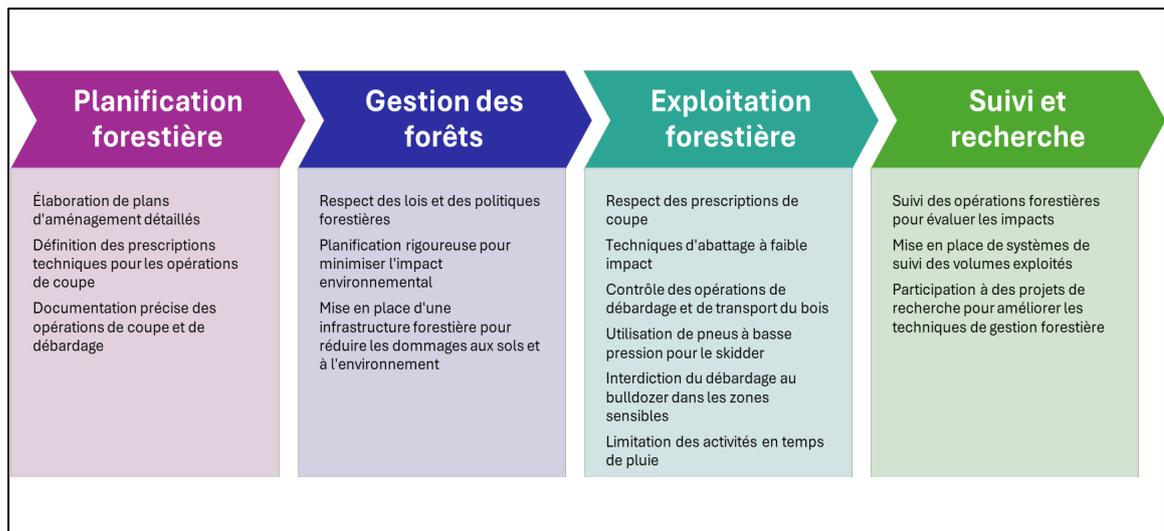


Figure 43 Les exigences liées à la Charte EFI

De nombreux acteurs, sans remettre en cause frontalement la charte et le label, ont évoqué lors d'entretiens le besoin d'assouplir certaines règles, notamment les méthodes à utiliser pour sortir le bois de la forêt : homologuer de nouvelles machines un peu plus lourdes, prélever plus de tiges, etc.

Il convient donc de se demander s'il n'existe pas une contradiction profonde entre le fait de maintenir des exigences très fortes, résultat de décennies de recherche, en matière environnementale et la volonté de changer d'échelle dans la production avec l'objectif clair de satisfaire les besoins en bois du territoire ? Il faut comprendre en effet que le manque de bois local conduit inévitablement à l'importation de bois. Ce bois importé correspond à des produits finis ou quasi finis qui offrent un prix plus élevé et une durabilité limitée.

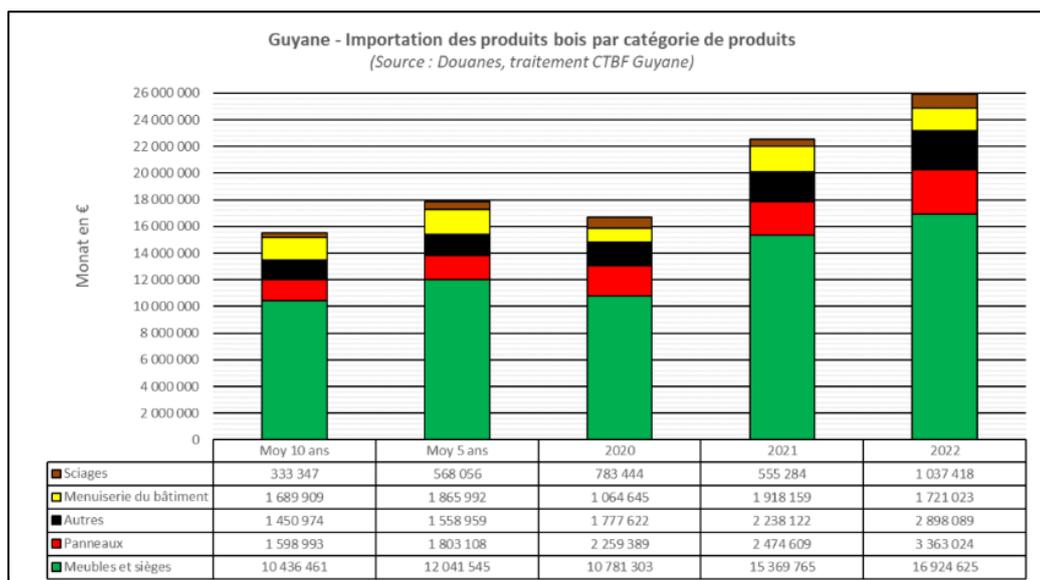


Figure 44 Évolution des Importations de bois. Source : CTBFG

Les chiffres du CTBF se révèlent assez éloquent de ce point de vue. En 2022, trois catégories principales d'importation de bois dominent en termes de valeur par rapport à 2021 : les meubles représentent 65 % contre 68 % l'année précédente, les panneaux 13 % contre 11 %, et la menuiserie du bâtiment 7 % contre 9 %. La valeur des importations a augmenté de 16 % de 2019 à 2021 et de 15 % de 2021 à 2022, marquant une accélération significative par rapport à la croissance annuelle moyenne de 5 % observée auparavant. Les hausses les plus notables sont celles des panneaux et des sciages, dont les montants d'importation ont atteint des niveaux record de 3,36 millions d'euros et 1,04 million d'euros respectivement.

Cette question du changement d'échelle et des modalités opérationnelles pour le réaliser constitue en réalité une nouvelle problématique de production à laquelle les acteurs vont devoir apporter une réponse collective. Par le passé, comme nous l'avons vu, la filière bois a su répondre collectivement et positivement à de nombreuses problématiques de production, ce qui fut un indicateur de la patrimonialisation autour de la gestion durable de la forêt.

La plantation forestière : une solution confrontée à de nombreux défis sociotechniques

Les plantations forestières offrent une solution innovante pour répondre à la demande croissante de bois tout en limitant l'impact sur les forêts naturelles. La Guyane, avec son

territoire majoritairement forestier, présente des opportunités uniques pour développer des plantations forestières. Cependant, ces projets impliquent de se confronter à des défis techniques et financiers importants.

Les plantations forestières consistent à planter des arbres dans des zones défrichées ou dégradées afin de produire du bois ou d'autres produits forestiers. Cette approche permet de répondre à la demande de bois d'œuvre sans pénétrer davantage dans le domaine forestier permanent (DFP) (Lopez 2016), ce qui contribue à la réduction de la déforestation et à la protection de la biodiversité.

Les orientations régionales forestières (ORF) de 2005 n'envisageaient pas les plantations forestières comme une solution, mais le Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) de 2020 a introduit un financement de 50 millions d'euros pour soutenir ces projets, marquant un changement de stratégie. Cette décision reflète la reconnaissance croissante du rôle des plantations forestières dans la gestion durable des ressources boisées.

Domaine	Coût des investissements sur 10 ans (2019-2029)	Description du besoin	Aides publiques mobilisables	Chiffre d'affaire total annuel en 2029
Plantations forestières	50,0 M€	Mise en plantation de 5000ha netssur la période avec une montée en puissance de 60 ha à 450 ha par an en vitesse de croisière	FEDER FEADER CTG CNES MAA – FSFB Aides fiscales outremer	4.4 M€

Figure 45 Investissement prévu dans la plantation forestière. Source : PRFB 2020

L'instauration de plantations forestières en Guyane pose des défis techniques majeurs. La disponibilité des terres est limitée, car la plupart des terrains défrichés sont destinés à des usages urbains ou agricoles. Défricher des forêts naturelles pour établir des plantations soulève des préoccupations environnementales liées au bilan carbone, à la biodiversité et à la conservation des corridors écologiques(Guitet, 2015). De plus, le coût élevé des plantations par hectare constitue un obstacle majeur, car il exige des investissements considérables. En effet, alors que la Guyane peut donner l'impression de jouir de terres abondantes, le sol est en réalité pauvre et les conflits d'usage sont nombreux (Noucher et Polidori 2020).

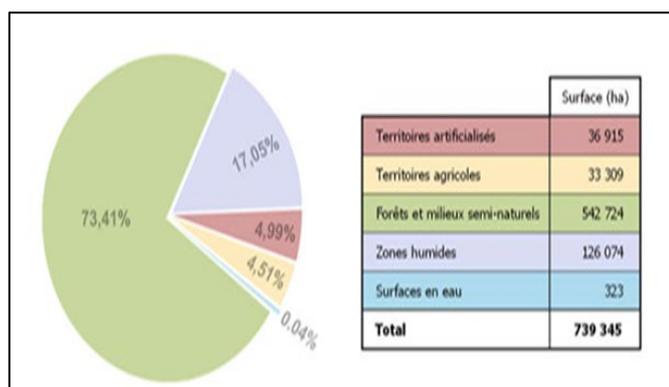


Figure 46 Répartition de la destination du sol en Guyane

Dans son travail de mémoire, Manon Lopez (2016) relate l’histoire de la plantation forestière en Guyane, qui s’appuie sur l’écosystème de recherche dense et dynamique. Elle nous apprend que des dispositifs d’essais de plantation forestière ont été déployés en Guyane dès les années 1960 et 1970 par le CTFT/CIRAD et l’ONF. En 1975, le Plan vert a abouti à la création de 400 hectares de plantations industrielles de pins caraïbes le long de la bande côtière. Parallèlement, 125 essais ont été menés par le CTFT sur 52 espèces exotiques et locales, principalement sur les sites de Paracou⁸⁶ et Combi.

L’ONF a également réalisé des essais forestiers à partir de 1974 dans la forêt pilote de Risquetout jusqu’en 1992. Ces essais ont porté sur des essences locales comme l’Angélique (*Dicorynia guianensis*), le Courbaril (*Hymenaea courbaril*), le Cœur dehors (*Diploptropis purpurea*), ainsi que sur des espèces exotiques comme le Mahogany africain (*Swietenia macrophylla*) et le Teck (*Tectonis grandis*). Ces essais visaient à étudier le comportement de ces essences en fonction des différentes stations forestières. Au total, 15 dispositifs ont été établis sur plus de 70 hectares pour évaluer les différentes réactions des essences à divers environnements.

Ces essais forestiers ont fourni des données précieuses sur la croissance, le rendement et la durabilité des plantations en Guyane, contribuant ainsi à des approches de gestion forestière plus efficaces et durables. Ils constituent une base pour le développement de pratiques forestières adaptées aux conditions locales, tout en tenant compte de la préservation des espèces et des écosystèmes.

⁸⁶ Le site de Paracou aura servi à un nombre considérable d’expérimentations sur la connaissance de la forêt tropicale guyanaise par l’ONF et le CIRAD (Bruno Héroult et al., 2015; Favrichon et al., 1998; Guitet, 2015)

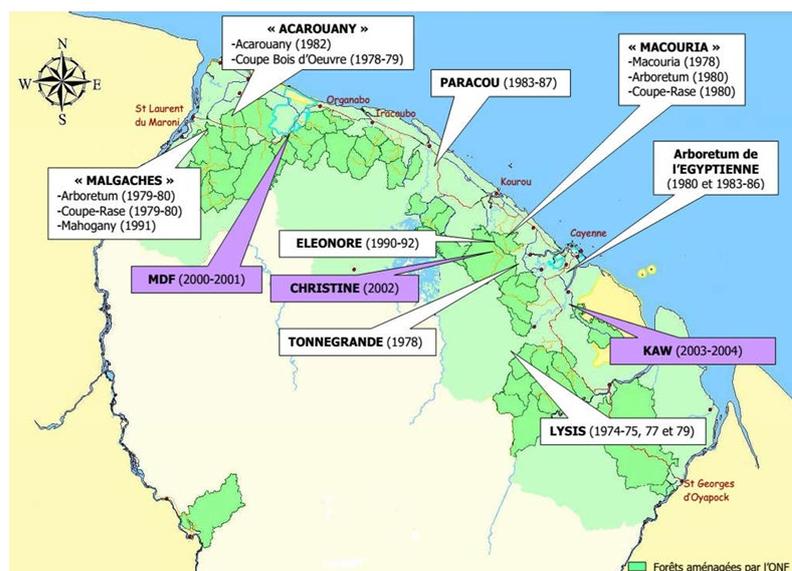


Figure 47 Expérimentations forestières en Guyane

Pour relever ces défis, la Guyane dispose d'un écosystème scientifique robuste, qui joue un rôle déterminant dans le développement de pratiques forestières durables. Des sites de recherche comme Guyafor et Paracou réalisent des expérimentations qui contribuent à une meilleure compréhension des forêts tropicales et des pratiques de gestion durable.

En outre, ÉcoFoG, un centre de recherche dédié à l'écologie des forêts de Guyane, et SOLICAZ, une entreprise spécialisée dans la fertilité des sols et la restauration des écosystèmes dégradés, jouent également un rôle prépondérant dans le développement de pratiques forestières respectueuses de l'environnement. ÉcoFoG mène des études sur la biodiversité et les impacts environnementaux, tandis que SOLICAZ travaille sur des projets de reboisement utilisant des plantes fixatrices d'azote pour restaurer les sols.

Ces efforts de recherche soutiennent l'élaboration de plans de gestion forestière durables, favorisant des plantations forestières qui répondent à la demande industrielle tout en limitant les impacts négatifs sur l'environnement. La collaboration entre Guyafor, Paracou, ÉcoFoG et SOLICAZ alimente un écosystème scientifique dynamique, combinant la recherche fondamentale avec des applications pratiques pour la gestion des plantations en Guyane.

Ainsi, les plantations forestières en Guyane offrent des opportunités significatives pour atteindre les objectifs de production de bois tout en respectant les principes du développement durable. Toutefois, le succès de ces projets repose sur une planification soignée, des

investissements suffisants et une approche scientifique solide pour garantir des pratiques forestières durables.

À ce jour, un seul pilote industriel existe pour faire de la plantation forestière. Il s'agit du projet MIA (Nouvelle, 2023). Ce projet est conçu comme un modèle global d'agroforesterie et de sylviculture. Il vise à produire des fruits tels que l'açaï et du bois en sylviculture pour la filière. Il est porté l'entreprise Maillet Forestal et a fait l'objet de nombreux débats locaux et dans les ministères pour sa mise en œuvre. En effet, ce projet est construit pour alimenter en fruits des usines de transformation, en bois d'œuvre des scieries et en bois d'énergie des centrales biomasse de la base spatiale dans le cadre de son projet de transition énergétique. Les associations environnementales reprochent au projet la surface nécessaire à celui-ci et le soupçonnent de greenwashing (« Maiouri Nature Guyane – ALERTE BIOMASSE ! »).

Ce projet vient illustrer une nouvelle fois l'absence de consensus et la perte d'effet de la rente de gestion durable de la forêt. Cette dernière est percutée par l'idée d'une irruption d'intérêts courttermistes sur la forêt.

3.4.2. La crise de la filière bois en 2017 et La création de rentes passives

La crise sociale de mars- avril 2017⁸⁷ a secoué et bloqué le territoire guyanais durant près de deux mois avec des impacts économiques très fort. Elle a abouti sur les accords de Guyane, publié au JO, qui prévoyait un plan d'investissement pour l'ensemble du territoire. Cette période aura aussi marqué un moment de crise au sein de la filière bois. Il s'agira pour nous de montrer que les éléments de sortie de crise pour la filière se sont construits autour de rentes passives, les plans de compensation des surcoûts et la biomasse, avec des conséquences négatives à moyen terme.

⁸⁷ (Fouck & Moomou, 2017)

3.4.2.1. La problématique du prix du bois et de la soutenabilité de l'ONF

En 2017⁸⁸, à la suite d'une demande expresse de l'ONF national de réduire les déficits de ses organes dans les Outre-mer, l'ONF Guyane décide d'opérer une augmentation du prix du bois. En effet, il existe un déficit chronique de l'ONF Guyane depuis des décennies. Éric Dubois, alors directeur de l'ONF Guyane, a eu la lourde tâche d'organiser cette hausse des prix sachant la tension que ce changement entraînerait. La réaction de la filière, notamment l'amont, est immédiate. Un blocage de l'ONF est organisé le 8 mars 2017⁸⁹ S'ensuit l'une des crises les plus importantes de la filière depuis celle de 1993.

L'augmentation du prix du bois doit avoisiner les 2,50 €. La partie amont de la filière se plaint alors d'un manque de visibilité sur l'avenir avec des investissements publics en forte diminution, qui ont entraîné une diminution importante de l'emploi salarié notamment dans la construction.

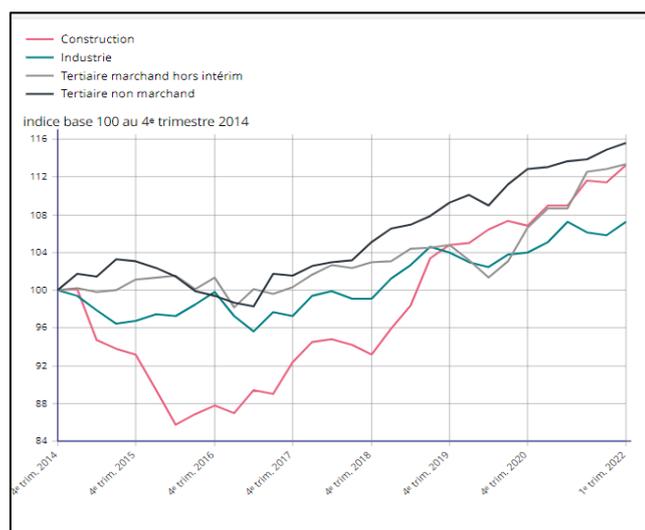


Figure 48 Évolution de l'emploi, notamment BTP, avant la crise de 2017. Source : INSEE

Pour sortir de cette crise dans le cadre des accords de Guyane, sept grandes revendications⁹⁰ sont formulées, dont la mise en place d'un plan de compensation de surcoût pour la filière, le gel des prix du bois et l'accélération des financements pour les projets

⁸⁸ La crise dans la filière bois a en quelque sorte précédé et s'est poursuivie dans la grande crise sociale de Guyane. C'est ainsi que le protocole d'accord de sortie de la crise avec l'ONF s'inscrit dans les accords de Guyane qui sont les documents officiels signés entre l'État et les principaux représentants du mouvement de 2017.

⁸⁹ (« L'Office National des Forêts bloqué par les forestiers » 2017)

biomasse en Guyane. En outre, il est demandé l'intégration d'un quota d'utilisation du bois dans les constructions financées par le public.

Nous avons expliqué de quelle manière l'arrivée du PCS a fonctionné en tant que rente passive auprès des acteurs de la filière, notamment les scieurs. Par ailleurs, une autre revendication attendue était l'accélération de la mise en place de la biomasse. Gregory Nicollet affirmait dans les médias locaux que la crise que vivait la filière était en partie due au retard de la mise en place des projets biomasse (Guyane 2023). Ces derniers n'apparaissent pas dans les orientations de 2005, mais font l'objet de spéculations au tournant des années 2010 avec une intégration formelle dans les documents stratégiques, dont la PPE et dans le Plan de développement de la filière en 2016.

3.4.2.2. La construction d'un récit scientifique et économique autour de la biomasse : une illusion bien fondée ?

Dans son ouvrage *Les Formes élémentaires de la vie religieuse*, Émile Durkheim (1912) évoque l'idée des illusions qui seraient bien fondées. Il s'agit des idées factuellement fausses, mais construites dans un discours socialement acceptable et audible qui les légitime auprès d'une communauté donnée. Il y a dans l'idée de la biomasse en Guyane ce caractère d'illusion bien fondée. Cette volonté s'est construite autour d'un discours scientifique et économique de rentabilité et de chemin vers une Guyane 100 % ENR⁹¹. Ainsi, une confrontation se joue entre l'idée d'une économie circulaire (valoriser les connexes de scieries), d'une rentabilité renouvelée pour l'amont de la filière et d'une transition énergétique achevée (Aubertin & Cialdella, 2016). Or, cette acception va se heurter à la réalité tant physique que socio-économique du territoire.

3.4.2.2.1. Qu'est-ce que la biomasse ?

Selon le ministère de la Transition écologique, la biomasse-énergie est actuellement la principale source d'énergie renouvelable en France, représentant plus de 55 % de la production

⁹¹ Entre 2010 et 2020, une dizaine de rapports ont été publiés sur l'intérêt de la biomasse en Guyane ; l'AFD, l'ADEME, l'ITPB, la préfecture, la CTG, le CIRAD, etc.

d'énergie finale. Elle contribue de manière significative à réduire la dépendance du pays aux énergies fossiles.

La biomasse se présente sous plusieurs formes : solide, liquide ou gazeuse. Elle produit de l'énergie pour divers usages tels que la chaleur, l'électricité, le biogaz ou les carburants.

Les sources de biomasse sont variées. Elles proviennent de la forêt, de l'agriculture (comme les résidus de culture, les cultures intermédiaires, les effluents d'élevage) et des déchets. Ces déchets comprennent les déchets verts, les biodéchets des ménages, les déchets de la restauration, de la distribution, des industries agroalimentaires et de la pêche, ainsi que les boues des stations d'épuration, et bien d'autres sources encore. Pour la Guyane, on utilise uniquement les déchets verts et les connexes de scieries.

Tableau 12 Projection des centrales biomasse en Guyane. Source : CTBFG



Projet	Puissance brute, en MWe	Biomasse consommée en t / an		Energie Produite, en GWh	Sources d'approvisionnement principale (compléments)
		Totale	Dont origine forestière		
Kourou (VOLTALIA)	1,7	29 000	27 000	12	Connexes de scierie, menuiserie (Défrique urbaine, biomasse immergée Petit saut)
St-Georges (ABIODIS)	3,6	40 000	40 000	28	Connexes d'exploitation forestière BO et de scierie
Cacao (VOLTALIA)	5,1	61 000	52 000	40	Connexes d'exploitation forestière BO et de scierie (Défrique agricole : 15%)
Montsinéry (IDEX)	5,8	57 000	10 000	42	Défrique agricole et urbaine Connexes d'exploitation forestière BO et de scierie (Cannes énergie)
Sinnamary (VOLTALIA)	10,2	120 000	120 000	77	Exploitation de la biomasse forestière immergée du lac de barrage de Petit-saut
Iracoubo (VOLTALIA)	5,1	61 000	2 000	40	Défrique agricole, cannes énergie, plantations ligneuses agroforesterie (Connexes d'expl. For. BO)
CSG-Kourou CMK1 (IDEX) *	2 x 5	110 000	30 000	Elect. : 37 Froid clim. : 37	Connexes d'expl. Forestière BO Biomasse immergée Petit saut Plantation ligneuse agroforesterie
TOTAL projeté dont réalisé	41,5 10,4	478 000 130 000	281 000 119 000	276 (+37 froid) 80	

3.4.2.2.2. Enjeu d'économie circulaire

La biomasse énergie joue un rôle central dans la réutilisation des déchets comme ressources dans le cadre de l'économie circulaire. En Guyane, ce processus contribue à la valorisation des dégâts forestiers, des connexes de scieries et de la défrique urbaine et agricole.

La biomasse revêt une importance particulière compte tenu de la poussée démographique de la région.

La biomasse comprend des sources variées, telles que les résidus de bois provenant des opérations forestières, les déchets agricoles et les déchets de l'industrie du bois. En Guyane, la biomasse énergie tire profit des bois immergés dans la retenue du barrage de Petit-Saut⁹², des bois issus des défriches agricoles et urbaines et des plantations à vocation énergétique. Ces sources, souvent issues d'autres activités, permettent de récupérer des matériaux qui demeureraient inutilisés ou gaspillés, contribuant ainsi à une économie circulaire⁹³.

Des initiatives telles que la centrale de Cacao, conçue par Voltalia, valorisent des déchets de bois produits localement et permettent de réduire les émissions de carbone. La centrale utilise des matériaux provenant d'exploitations forestières gérées durablement et contribue à stabiliser le réseau électrique de la Guyane. Les avantages de cette approche résident également dans la création d'emplois locaux, le renforcement de la filière bois-énergie et l'accélération de la transition vers des sources d'énergie plus durable.

3.4.2.2.3. Enjeu financier : de nouveaux acteurs avec des moyens financiers conséquents

La biomasse en Guyane comprend un enjeu financier certain. En effet, le consensus dégagé à l'issue de la crise de 2017 portait sur le fait que le retard des projets biomasse et la hausse soudaine des prix du bois mettaient à mal l'équilibre économique de la filière.

« Pour qu'on sorte de nos forêts, il nous en faut beaucoup. La dernière fois qu'on est descendu dans la rue, c'était en 1993. Si on est là aujourd'hui, c'est qu'on n'a plus d'autre alternative » (Nicollet, 2017)⁹⁴. Le même président de l'ITPB évoquait également « la filière biomasse [censée] tirer l'ensemble de la filière vers le haut. » (Nicollet, L'Office National des Forêts bloqué par les forestiers, 2017).

⁹² Cela fait référence au projet de Triton d'exploiter le bois immergé du barrage de Petit-saut afin de la valoriser en scierie et en biomasse (Guyane, 2023)

⁹³(« Biomasse | L'ADEME en Guyane »)

⁹⁴ Président de l'ITPB en 2017

Les acteurs qui interviennent dès lors dans la biomasse sont globalement des industriels et énergéticiens. Il s'agit de VOLTALIA, IDEX, ALBIOMA, TRITTON, etc. Leur capacité financière est bien au-dessus des acteurs historiques du bois d'œuvre.

Le point d'achoppement résidait dans le prix d'achat du bois à destination des centrales biomasse. Ce travail incombait à la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Les revendications à la suite de la crise correspondaient à un prix de 55 € la tonne au départ de scieries et de 90 € la tonne pour les dégâts forestiers. Dès lors, l'avènement de la biomasse en Guyane fait entrer de nouveaux acteurs dans la filière ; ces derniers ont une logique différente : celle des financiers. Ce sont des énergéticiens pour qui le bois se valorise à travers deux prix édités par la CRE, le prix d'achat du bois et le prix de vente du kilowattheure à EDF. En outre, ils sont également soumis au *merit order*⁹⁵. Or, ce *merit order* met à mal la pérennité des projets biomasse en Guyane.

3.4.2.3. Le bois énergie et le déséquilibre de la filière

L'ITPB de Guyane s'est constitué autour de familles de métiers. À ce titre, une famille des énergéticiens existe au sein de l'institution autour du GENREG (Groupement des entreprises en énergies renouvelables de Guyane) créé en 2007. Cette association promeut les énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire guyanais.

La concrétisation des projets biomasse a très rapidement provoqué un bouleversement au sein de l'association avec un poids plus fort de la biomasse par rapport aux autres sources d'énergie. Il en va de même au sein de l'ITPB. Par ailleurs, entre 2020 et 2023, de nombreuses actions de l'ITPB ont été conduites pour soutenir la biomasse en Guyane⁹⁶. Derechef, sur cette même période, un mouvement autour des associations écologistes et de certains responsables politiques s'est formé contre la biomasse en Guyane. L'argument utilisé est qu'au-delà du

⁹⁵ Le principe de « merit order » permet à EDF de hiérarchiser les sources d'énergie en fonction de leur coût de production, optimisant ainsi les coûts de production et réduisant l'impact environnemental.

⁹⁶ Notamment des dérogations au niveau de l'UE pour permettre à la biomasse d'exister en Guyane nonobstant les règles de l'UE

« coup » financier avec des subventions à la clé, il n’y a pas de plan d’approvisionnement crédible et que la forêt primaire de Guyane serait utilisée non pas pour du bois d’œuvre, mais pour être brûlé et créer de l’énergie avec l’idée que la biomasse serait du greenwashing⁹⁷. La CTG elle-même au cours de l’année 2022 a décidé une forme de moratoire sur les projets de biomasse prévus en Guyane.

La distance créée sur la représentation du bois entre les acteurs de la biomasse et ceux du bois d’œuvre a été le terreau fertile des tensions au de l’ITPB. L’idée étant que les acteurs classiques du bois d’œuvre ne défendaient pas assez bien la nouvelle manne et les intérêts de la biomasse.

Par ailleurs, l’arrivée et le discours sur la biomasse énergie a brisé le consensus d’une forêt gérée durablement avec pour finalité la construction de logement ou d’ouvrages en bois. L’idée de brûler du bois a vu une levée de boucliers écologiste. Mettant à mal la rente active construite de longue date autour de la gestion durable de la forêt.

De surcroît, en Guyane, la mise en œuvre de la directive RED III a également soulevé des inquiétudes quant à ses potentiels effets négatifs sur l’utilisation de la biomasse locale, provoquant une mobilisation des acteurs de la filière bois. L’Interprofessionnelle de la filière bois en Guyane et la CTG ont ainsi porté un amendement, l’amendement 33, au Parlement qui a été adopté (Marie-Claude Thébia 2022 ; Reuge 2024). Ces efforts reflètent une certaine capacité d’adaptation et de réaction des acteurs locaux face aux normes européennes qui peuvent impacter leurs activités économiques et environnementales. Force est de constater néanmoins que, depuis 2020, l’ensemble des mobilisations de la filière et de l’ITPB ont eu pour but de venir en soutien à la biomasse énergie.

⁹⁷(« En Guyane » ; Samuel 2024 ; Robert 2021c)

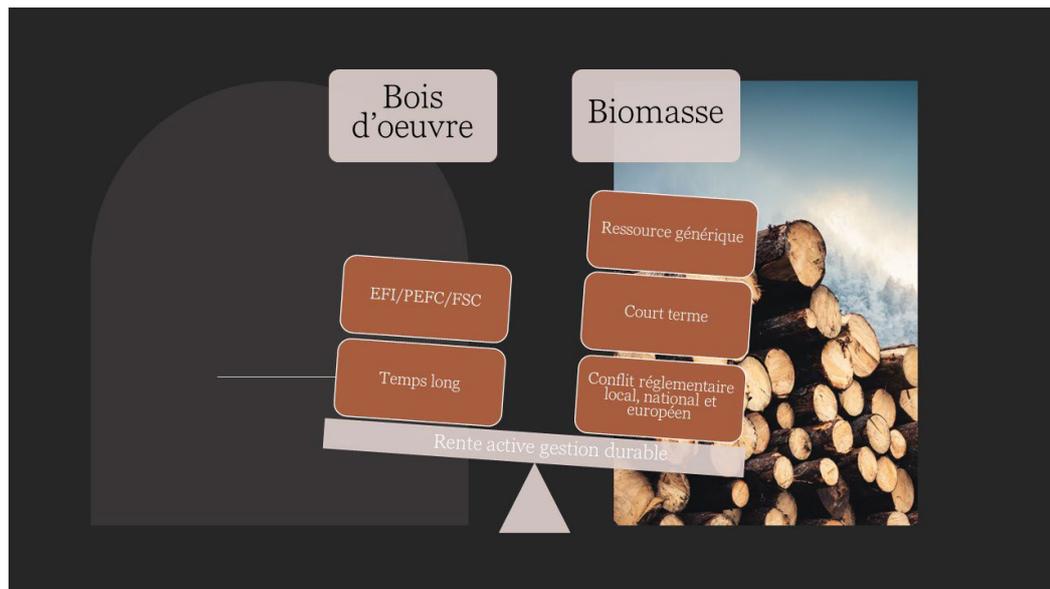


Figure 49 Le déséquilibre de la filière bois entre bois d'œuvre et biomasse

La problématique se pose d'autant dans le cadre de la révision de la PPE. Cette révision met en exergue la tension entre le bois énergie et le bois d'œuvre. En outre, les acteurs de la biomasse réclament une modification du *merit order*. Ces deux sujets vont conditionner de manière durable la pérennité financière de la biomasse en Guyane. C'est ainsi que les acteurs de la biomasse se sont mobilisés pour créer une interprobiomasse autonome de l'ITPB. Dans le cadre de la thèse CIFRe, nous avons été au cœur de ces questions. Le risque de scission de l'ITPB sur ce sujet était réel. À la suite de négociations entamées par la CTG, les acteurs de la biomasse sont restés au sein de l'ITPB en créant une association propre (« Guyane : Création de l'association Biomasse Guyane, pour structurer et promouvoir la filière | Outremer 360 »).

Ces événements nous montrent que la biomasse a émergé comme un actif générique qui génère une rente passive au sein de la filière et dans une logique contraire à celle du bois d'œuvre. Elle peut venir déstructurer la filière bois par la création de points de tension interne sur des représentations différentes du bois.

Un exemple vient parfaitement illustrer le rôle de ressource générique du bois d'énergie et la constitution d'une rente passive au sein de la filière. Début 2024, la société IDEX⁹⁸ a tenté

⁹⁸ Gestionnaire d'une centrale biomasse sur la commune de Montsinéry

d'alimenter sa centrale biomasse par des déchets de bois importés d'un pays voisin, le Suriname (*Importation de bois du Suriname*, 2024). Ainsi, l'actif bois énergie revêt toutes les caractéristiques de l'actif générique notamment transférable, formation simple et décision de production basée sur la rentabilité. Idex a ainsi fait un calcul d'opportunité entre le prix d'entrée du bois et la vente d'énergie à EDF à prix fixe. Pour les acteurs classiques de la filière bois d'œuvre, ce schéma ne peut s'exécuter sans faire peser un risque sur les différents labels glanés au fil des ans.

Au début de ce travail de recherche, nous avons veillé à construire une typologie pour qualifier les niveaux de structuration d'une filière. Le premier niveau consistait à la définition du périmètre de la filière. Pour le bois ce périmètre a longtemps été établi. La tentative de créer une interprofession de la biomasse autonome du bois d'œuvre vient porter un coup au consensus autour du périmètre, car les acteurs ne se pensent plus forcément comme totalement complémentaires. Des logiques et des objectifs différents émergent. En effet dans le cadre des travaux sur la PPE qui concernent l'énergie les acteurs de la biomasse sont beaucoup mobilisés. A contrario, ce document n'est pas un intérêt naturel pour les acteurs du bois d'œuvre.

3.4.3. La filière bois : vers un système local de compétences autour de la construction durable

Nous avons vu dans la première partie de notre travail de recherche qu'une filière territorialisée avait tendance à s'imbriquer dans un écosystème plus horizontal. Ainsi se produit une forme de « filiarisation » c'est-à-dire que le développement de la filière devient complémentaire et dépendant d'enjeux globaux pour le territoire, tant en matière de recherche et de développement que de stratégie de délogement. Cette liaison complexe s'organise autour de l'émergence d'une rente active au sein de la filière. L'amont de la filière a constitué sa spécificité autour de la rente active de la gestion durable de la forêt.

À travers nos recherches et les divers entretiens réalisés, nous nous rendons à l'évidence qu'une autre rente active émerge ou est susceptible d'émerger autour de la construction durable.

La construction en bois en Guyane, compte tenu de son contexte environnemental et économique spécifique, revêt une importance particulière pour le développement durable et la

préservation du patrimoine naturel unique du territoire. Dans l'ouvrage *Utilisation des bois de Guyane dans la construction*, Michel Vernay et Sylvie Mouras (2009) fournissent un aperçu exhaustif de l'utilisation des bois locaux dans le secteur de la construction, mettant en lumière les avantages écologiques, économiques et techniques de cette pratique.

La Guyane, abritant une forêt dense équatoriale de grande valeur écologique, est confrontée au défi de concilier développement et conservation. L'utilisation du bois local pour la construction représente une stratégie de gestion durable des ressources, permettant de minimiser l'impact environnemental en réduisant les émissions liées au transport de matériaux de construction et en promouvant l'exploitation rationnelle des forêts. Cette approche contribue directement à la conservation de la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique en favorisant le stockage du carbone dans les structures en bois.

La valorisation des bois locaux à travers leur utilisation dans la construction stimule la filière bois régionale en créant des emplois et en soutenant les entreprises, de l'exploitation forestière à la seconde transformation.

Le bois de Guyane, grâce à sa diversité et à ses propriétés mécaniques et esthétiques, offre de vastes possibilités d'application dans la construction, de la structure à l'habillage intérieur et extérieur. Les essences locales, comme l'Angélique, le Gonfolo ou l'Amarante, présentent des caractéristiques adaptées aux exigences spécifiques du climat tropical, telles que la résistance aux insectes et aux champignons, la durabilité et la capacité à réguler l'humidité. Ces propriétés favorisent la réalisation de bâtiments sains, confortables et résilients, capables de s'intégrer harmonieusement dans le paysage guyanais tout en répondant aux défis du développement durable.

L'intérêt de la construction en bois en Guyane transcende les aspects purement environnementaux ou économiques pour toucher à la culture et à l'identité de la région. En exploitant de manière durable ses ressources forestières, la Guyane peut non seulement préserver son patrimoine naturel exceptionnel, mais également ouvrir la voie à des innovations en matière de construction durable. Cette démarche nécessite cependant une gestion forestière rigoureuse, une valorisation des savoir-faire locaux et un cadre réglementaire adapté, afin de maximiser les bénéfices tout en assurant la protection de l'environnement.

Pour ce faire, des acteurs ont émergé tels que l'association AQUAA⁹⁹. Elle officie comme centre de ressource et d'expertise sur les matériaux biosourcés et les méthodes de construction bioclimatique. En outre, elle a coordonné avec le CTBF le projet OMBBRe¹⁰⁰, qui à l'échelle de l'ensemble des territoires ultramarins promeut la construction bioclimatique et durable auprès des professionnels.

La mise en relation des deux rentes actives de la filière met en évidence que la filière se défiliarise, qu'elle cesse d'être uniquement verticale et devient aussi horizontale et se place dans une optique de développement territorial. Ainsi, la filière bois est une filière, si ce n'est territorialisée, en voie de territorialisation en raison de l'agrégation de ressources cognitives (Grossetti et al., 2006) autour du bois. Si les relations entre les acteurs de la recherche et les acteurs économiques ne sont pas encore suffisamment fortes, nous entrevoyons les prémices d'un système local de compétences, c'est-à-dire un ensemble d'entreprises et d'institutions qui partagent des compétences transversales et travaillent en coopération dans une région donnée (*Ibid.*).

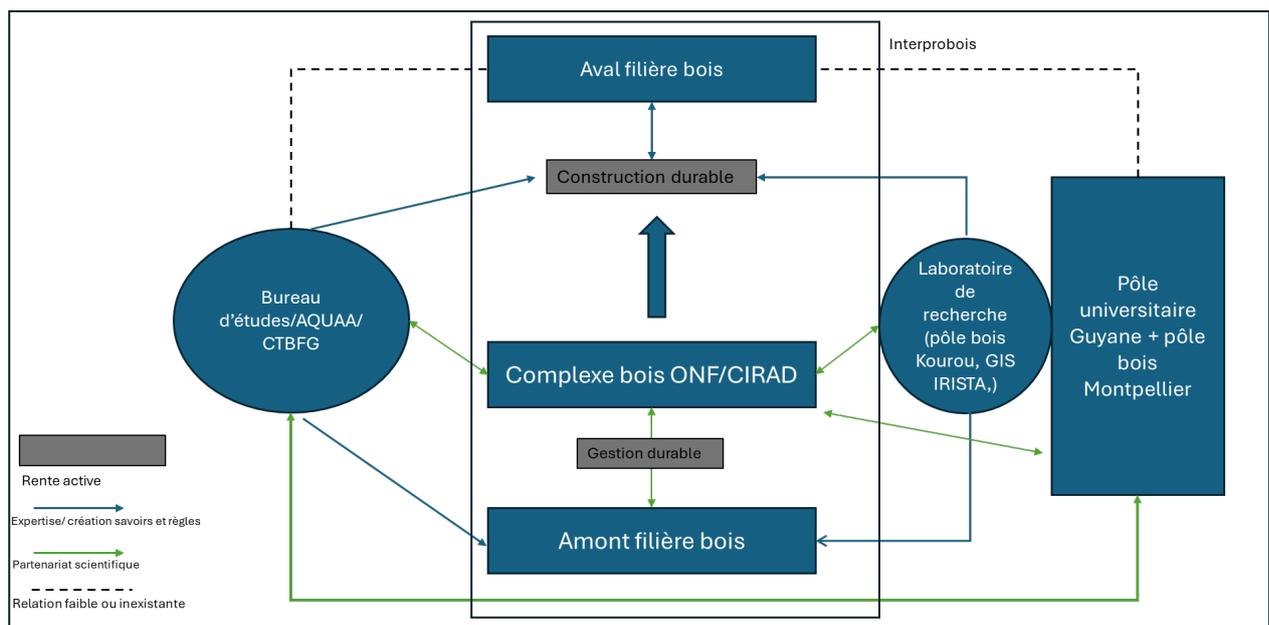


Figure 50 Système local de compétences émergent¹⁰¹

Cette analyse met en lumière des faits saillants, notamment le risque de desserrement des liens de la filière bois, fragilisée par l'arrivée de rentes passives dues à l'activation de ressources

⁹⁹ Actions pour une qualité urbaine et architectural amazonienne

¹⁰⁰ Programme inter Outre-Mer pour des Bâtiments Résilients et Économés en Énergie

¹⁰¹ Ce schéma s'inspire des travaux de Grossetti et Zuliani (2006).

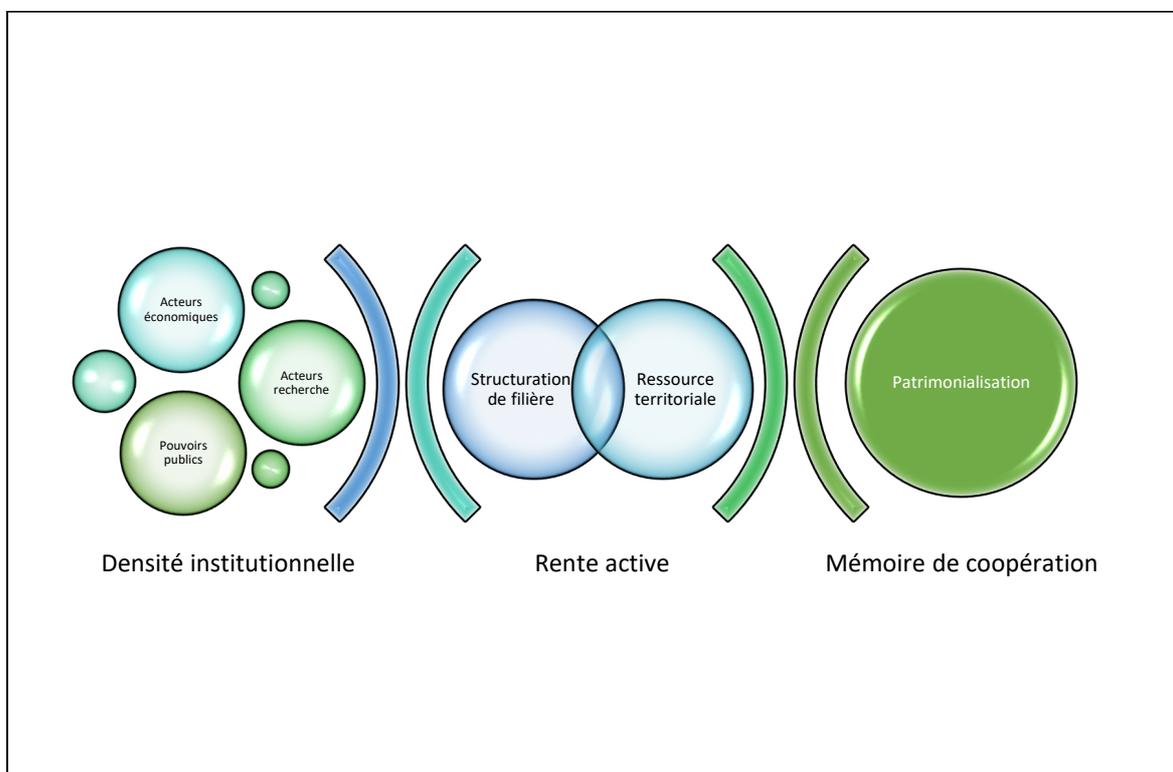
génériques. Il est essentiel de trouver un nouveau modèle pour dynamiser la filière. Dès le début de ces travaux de recherche, l'accent a été mis sur les besoins et les technologies ancrées territorialement comme clés de l'éco-développement et de la trajectoire que doit prendre le territoire guyanais pour sortir de l'impasse du mal-développement. La construction durable apparaît comme une ressource territoriale forte en Guyane pour répondre aux enjeux de changement climatique, d'adaptation de l'échelle de la filière, et aux besoins de logement des populations locales. Il ne fait aucun doute que l'ensemble des acteurs devrait investir massivement pour atteindre ces objectifs. La matière intellectuelle est présente, avec des ouvrages qui abordent cette thématique, telle que ceux du PNRG sur *les écomatériaux et les filières de l'éco-construction en Guyane (2019)*, AQUAA sur *la Kaz Ekolojik*, l'AUDEg et ses travaux sur l'urbanisation amazonienne, etc. Ce sujet révèle une horizontalité qui irait au-delà de la seule filière bois et qui contribuerait à son renouveau et à son développement.

3.5. CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

Dans cette partie, qui nous a servi à illustrer notre travail théorique préliminaire, nous avons détaillé le processus par lequel la filière bois s'est structurée en Guyane. Initialement, un investissement public massif a été consacré à la connaissance de la forêt, créant ainsi un socle de savoir qui servira par la suite à la constitution d'une rente active pour la filière bois, centrée autour de la gestion durable de la forêt. Il semble que la recherche soit le fondement de l'existence et du maintien de la filière bois en Guyane. Nous dénombrons une quantité significative d'outils de recherche collectifs, parmi lesquels le GIS Silvolab, l'UMR Ecofog, et la MFBG qui abrite le CTBFG. Selon Ignacy Sachs, la recherche reste centrale dans la mise en œuvre d'un programme d'éco-développement. Pour lui, cela « *ne doit pas signifier l'autarcie, mais la capacité de définir ses propres problèmes, de proposer des solutions spécifiques qui reflètent la diversité des contextes écologiques et socio-économiques ainsi que la diversité des voies menant au développement ; d'appliquer ces solutions en faisant appel à un ensemble diversifié et sélectif de technologies appropriées, importées, adaptées, et enfin issues des recherches nationales* » (Sachs, 1980). Il ne suffit pas d'importer des technologies issues de contextes différents ; au contraire, il est crucial d'avoir les outils pour concevoir des technologies adaptées et issues du contexte local.

Par ailleurs, l'ensemble des documents-cadres de l'activité bois en Guyane y font écho de manière plus ou moins directe. De la charte de la forêt de 2005 à la politique forestière de 2022, en passant par le SRDE 2009 ou SRDEII 2023, chaque document évoque la gestion durable de la forêt. Sur cette base solide, les prémices de l'embryon de la filière bois guyanaise se sont consolidées, franchissant différentes étapes de structuration avec toujours l'idée forte de répondre aux problèmes de production. Certaines décisions et certaines personnes ont été clés pour franchir des étapes cruciales, notamment la mise en place de la commission bois de la CCI et le recrutement de Mme Bonjour pour le travail d'intermédiation qui a permis de concrétiser la patrimonialisation et la structuration effective de la filière. Ainsi, nous

revenons à notre problématique initiale : la structuration des filières et leur patrimonialisation sont bien deux processus imbriqués et dialogiques qu'il est difficile de penser indépendamment l'un de l'autre.



. Figure 51 Processus imbriqué de structuration et patrimonialisation

En revanche, ce processus n'est pas unilatéral et une dynamique inverse peut se manifester. C'est ce à quoi nous assistons actuellement au sein de cette filière. Comme nous l'avons souligné, la crise du bois de 2017 s'est résolue par l'activation de ressources génériques au sein de la filière. Ce faisant, deux rentes passives autour des Projets de Compensation de surcout (PCS) et des revenus de la biomasse ont été saluées comme des victoires pour la filière. À moyen terme, nous avons analysé des effets négatifs sur l'ensemble de la filière. Il ne s'agit pas pour nous de dire que cette manne financière, censée améliorer la rentabilité, est mauvaise en tout point. Cependant, il est important de garder à l'esprit la nécessité des quatre étapes de la structuration et de ne pas revenir en arrière sous prétexte d'une rente passive. En effet, les conséquences sur les relations au sein de la filière seraient préjudiciables et

empêcheraient celle-ci de proposer des réponses collectives aux problématiques de production.

Pour finir, l'une des issues possibles que nous envisageons est la constitution d'une nouvelle rente active autour d'une ressource territoriale à l'état d'embryon qu'est la construction durable en Guyane.

Conclusion générale

Pour débiter notre thèse, il nous paraissait important d'expliciter au mieux la situation économique, sociale et politique Guyane. Si l'exercice est frustrant, car des choix et hiérarchies sont réalisés dans un objectif de clarté, cela nous aura au moins permis de cadrer le reste de notre travail de recherche. La Guyane reste atypique. C'est un territoire français sur le continent sud-américain, la forêt amazonienne recouvre 90% du territoire et en fait un lieu de biodiversité exceptionnelle, mais également qui attise les convoitises sur ses ressources, notamment minières et halieutiques. De même si le territoire est atypique son économie revêt un caractère commun aux autres Outre-mer. A travers le concept de petite économie insulaire, on retrouve un ensemble de faits stylisés propres à ce type de territoire. Dès lors la Guyane n'est pas un univers théorique vierge. Il existe un corpus important sur lequel nous avons pu nous reposer. En outre dans le cadrage de notre recherche il nous est apparu important d'exclure certaines filières, la mine et la pêche. Premièrement, la pêche n'a pas été traitée dans ce présent travail. A la différence de la mine, elle n'a pas été exclue pour des raisons d'inadéquation présente avec les stratégies d'écodéveloppement, bien au contraire cette filière a toute sa pertinence. En revanche, notre travail vise avant tout à mettre en avant des concepts efficaces pour comprendre les processus économiques en Guyane avec pour objectif l'écodéveloppement de ce territoire. Nous avons donc fait le choix, certes discutable de traiter une seule filière pour illustrer notre travail de recherche. En outre, le cadre conceptuel qui émerge dans ce travail pourra servir à terme à traiter de la filière pêche avec l'espace nécessaire pour en comprendre toutes les spécificités.

D'un autre côté, la mine est exclue pour des raisons d'opportunités et de choix politiques. Cette filière fait débat jusque dans les instances de l'assemblée territoriale de Guyane. Il aurait été difficile d'en sortir des éléments pertinents. De plus, nous l'avons montré en introduction, son régime productif n'est pas local. C'est une filière d'export dont l'avenir est remis en cause. Cependant une question pertinente pour d'autres recherches sur le sujet serait d'élaborer une stratégie de territorialisation de cette filière dans un cadre d'écodéveloppement.

Cette thèse s'inscrit dans une démarche visant à comprendre et à repenser les dynamiques de développement en Guyane, un territoire marqué par une situation économique singulière, celle des PEI. Notre objectif principal était d'explorer dans quelle mesure la filière bois, structurée en une filière territorialisée, peut contribuer à

l'écodéveloppement de la Guyane. Pour cela, deux questions clés ont guidé notre travail : (1) Quels sont les facteurs institutionnels qui perpétuent le mal-développement en Guyane ? et (2) Dans quelle mesure le concept de filière territorialisée est-il pertinent pour concevoir des stratégies d'écodéveloppement adaptées au territoire guyanais ?

RENOUVELER L'APPROCHE PAR LES PEI ET LES FILIERES POUR ELABORER DES STRATEGIES D'ECODEVELOPPEMENT DE LA GUYANE

Le cadre théorique de cette thèse repose sur la distinction fondamentale entre croissance et développement, une distinction éclairée par la notion de besoin. En nous appuyant sur les travaux d'Amartya Sen et d'Ignacy Sachs, nous avons montré que le développement ne se réduit pas à la simple accumulation de richesses, mais doit être compris comme un processus multidimensionnel, incluant des aspects sociaux, économiques et environnementaux. La première partie de notre thèse s'est concentrée sur cette distinction, en approfondissant les apports de ces deux auteurs.

En partant de l'analyse de ces deux auteurs, nous avons pu faire émerger une distinction importante à nos yeux. C'est celle entre la consommation et les besoins. Cette distinction permet d'entamer la démarche de repenser le rapport entre consommation et production. Le développement doit être pensé en matière de réponse aux besoins. Le développement, dans cette perspective, ne se limite pas à l'expansion des richesses économiques, mais inclut également le rôle, l'objectif et les conséquences globales de cette consommation. Cette approche est particulièrement pertinente dans le cas de la Guyane, où la croissance économique, mesurée par des indicateurs comme le PIB, n'offre pas une vue complète sur les dynamiques économiques de la Guyane. Dont la dynamique essentielle de création de rentes passives et donc de mal développement

De même, Sachs a proposé le concept d'écodéveloppement, qui met l'accent sur la nécessité d'intégrer les limites écologiques dans les politiques de développement. Par ailleurs, la pensée de Sachs permet de penser le développement dans les rapports

Nord/ Sud sans être caricatural. Il intègre et c'est précieux l'enjeu du transfert de technologie et des technologies situées. Ce rapport à la technologie ou à la Technique devrait-on dire devient crucial quand il permet de trouver des compromis entre économie et écologie, comme dans le cas de la filière bois en Guyane.

Ces premières réflexions nous ont permis de poser les bases théoriques pour l'analyse du mal-développement en Guyane, un territoire qui connaît une croissance économique alimentée par un cercle vicieux de création de rentes passives.

Le mal-développement, tel que nous l'avons conceptualisé, se caractérise par une incapacité à transformer la croissance économique en amélioration des conditions de vie. En Guyane, cette situation est exacerbée par la présence de rentes passives, c'est-à-dire des flux de revenus qui ne sont pas directement liés à la création de valeur locale. Ces rentes, souvent alimentées par des transferts financiers et des subventions publiques, créent une dépendance économique et freinent l'innovation et la structuration des filières locales. Cette analyse repose sur une approche institutionnaliste, qui permet de comprendre comment les structures économiques et institutionnelles locales contribuent à la perpétuation du mal-développement. Ce cercle vicieux se structure entre perceptions des handicaps structurels, demande de protection, captation réglementaire et création de rentes passives

Nous avons montré que ces rentes passives ne favorisent pas la mise en place de dynamiques endogènes de développement et créent des comportements de rentiers, chez les acteurs économiques locaux. Le mal-développement devient alors un phénomène autoentretenu, ancré dans les institutions et dans les pratiques économiques locales. La rente passive est un phénomène ambivalent des PEI, car les acteurs justifient leurs maintiens dans une optique de protection des emplois, et du pouvoir d'achat face à des handicaps structurels, néanmoins, ces rentes sont intrinsèquement inaptées à sortir ces économies de leur modèle.

À ce stade de la recherche, il nous est apparu nécessaire de penser les moyens permettant de sortir de l'économie de rente passive. En somme, comment mettre en place une stratégie d'écodéveloppement de la Guyane. Pour ce faire, nous avons posé le constat de l'importance des filières productives en Guyane, inscrite dans le SDREII de la CTG et, ainsi, postulé qu'il faille dépasser l'analyse classique des filières économiques comme de simples agencements techniques ou chaînes de production.

Puis nous avons exploré le concept de filière, en insistant sur sa dimension institutionnelle et territoriale. Contrairement à une vision linéaire de la filière, qui se focalise sur la production de biens d'amont à aval, nous avons montré qu'une filière est un système complexe, ancré dans un territoire et composé d'acteurs multiples aux logiques d'interaction spécifiques.

Notre analyse institutionnelle a permis de comprendre, à la suite d'Assogba (2018), que les filières ne sont pas de simples chaînes de production verticales, mais des réalités institutionnelles qui s'inscrivent dans un territoire donné. Cela implique que les filières économiques locales, telles que la filière bois en Guyane, sont façonnées par des dynamiques institutionnelles, des pratiques sociales, et des interactions entre les acteurs économiques et les ressources territoriales. C'est cette dimension institutionnelle qui confère à la filière bois son potentiel pour devenir un levier de développement territorial.

En prolongeant cette réflexion, nous avons introduit la notion de filière territorialisée, une notion qui permet de penser la filière économique dans une perspective d'ancrage territorial. Une filière territorialisée n'est pas une simple chaîne de production, mais un système intégré qui valorise les ressources spécifiques du territoire, tout en s'adaptant aux contraintes locales. C'est à travers ces filières que le territoire peut générer des rentes actives, qui se distinguent des rentes passives par leur capacité à créer de la valeur ajoutée en lien avec les spécificités du territoire.

La filière territorialisée est un modèle pertinent pour penser l'écodéveloppement, c'est-à-dire un développement qui repose sur la valorisation durable des ressources locales tout en prenant en compte les besoins sociaux et les contraintes écologiques. En nous appuyant sur les travaux de Bernard Pecqueur, nous avons démontré que la rente active est le produit d'une filière ancrée dans un territoire spécifique, qui génère de la valeur ajoutée à partir de la mobilisation des ressources locales, de la coopération entre acteurs et de l'innovation.

Pour finir, nous avons appliqué ces concepts à l'étude de la filière bois en Guyane. Cette filière, importante pour le territoire, bien que confrontée à des difficultés structurelles, s'est structurée autour de la création de rentes actives, notamment sur les retombées de la gestion durable des espaces forestiers. Face aux nouvelles problématiques de production de la filière, notamment le passage à une autre

échelle, il est important de questionner les potentiels de rentes actives pour la filière. L'une des voies fécondes réside dans la construction durable. En effet au cœur des nouveaux procédés constructif, le bois tient une place importante.

L'étude de la filière bois a révélé que, malgré des initiatives de développement, le risque d'un basculement notamment à travers des projets tels que la biomasse ou l'arrivée des compensations de surcoût (PCS). Ces mécanismes, bien qu'ils aient généré des revenus à court terme, ont freiné la structuration durable de la filière bois, en introduisant des rentes passives et des intérêts concurrents. Le cas de la biomasse en Guyane illustre bien ce point. L'afflux de projets liés à la biomasse, attirés par les gains financiers immédiats, a divisé les acteurs sur les stratégies de long terme.

LES LIMITES ET PERSPECTIVES DE LA RECHERCHE : SORTIR DU MAL DEVELOPPEMENT

Cette thèse s'inscrit dans une approche institutionnaliste du développement, en prenant en compte les dynamiques économiques locales et les comportements des acteurs institutionnels. Notre analyse du mal-développement tente d'apporter un éclairage nouveau sur la manière dont les comportements de rente passive sont non seulement le produit, mais aussi le moteur de la stagnation économique en Guyane. Contrairement aux approches centrées sur la simple croissance économique, notre travail a montré que le développement durable repose sur la capacité à mobiliser des rentes actives à travers des filières territorialisées. Notre contribution principale réside donc dans l'articulation entre filières territorialisées et rentes actives, qui permettent de surmonter les dynamiques de mal-développement.

Cette thèse constitue le point de départ d'une réflexion plus large sur les dynamiques de développement en Guyane et dans les territoires ultramarins en général. L'une des pistes de réflexion futures pourrait consister à approfondir l'analyse des filières territorialisées dans d'autres cas d'études, tels que la pêche ou l'agriculture, pour voir dans quelle mesure ces filières peuvent également générer des rentes actives et contribuer à l'écodéveloppement du territoire.

De plus, il serait intéressant de prolonger cette recherche en intégrant une dimension comparative avec d'autres territoires périphériques ou insulaires, afin de voir dans quelle mesure les dynamiques observées en Guyane peuvent être reproduites ailleurs.

Au-delà des approches comparatives, nous percevons une suite intéressante en matière lexicométrie afin de voir comment s'exprime le mal-développement dans les discours des acteurs et les documents de programmation des acteurs institutionnels.

Enfin, il existe selon une notion inexplorée dans ce travail et qui pourtant est sous-jacente à l'ensemble de l'analyse sur la filière territorialisée. Il s'agit de la Responsabilité Territoriale des Entreprises (RTE)(Filippi, 2022). La suite de notre travail sur la filière pêche se prolongera ainsi. Nous nous demanderons, d'une part, comment s'exprime la RTE chez les acteurs de cette filière et, d'autre part, en quoi elle permet ou non d'augmenter la résilience de ces acteurs.

RECOMMENDATIONS

Notre travail de recherche, réalisé dans le cadre d'une convention CIFRE, vise à établir un lien entre les objectifs académiques et les politiques publiques. Il a pour ambition de fournir des recommandations opérationnelles à la Collectivité territoriale de Guyane (CTG), sur la base de notre nouvelle compréhension des processus économiques en Guyane. L'objectif principal était de dépasser les obstacles du mal-développement observé et d'ouvrir de nouvelles perspectives d'actions pour le territoire. Pour ce faire, nous proposons à la Collectivité Territoriale de Guyane un certain nombre de recommandations dont nous pensons qu'elles sont efficaces pour atteindre les objectifs fixés par l'ensemble des acteurs économiques du territoire.

De ces recommandations émergent deux positions pour la CTG. D'une part, accepter le rôle de collectivité stratégique qui organise et oriente l'économie de son territoire et le choix des filières. Ou, d'autre part, une CTG qui se pense comme un acteur d'intermédiation et de mise en relation des acteurs pertinents entre eux. Dès lors, CTG serait un acteur de conciliation des stratégies des uns et des autres.

Acter un objectif global de sortie du mal-développement : La première recommandation pour la CTG est de se doter d'un objectif à long terme visant à diminuer les manifestations du mal-développement, qui freinent le véritable développement économique et social du territoire. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable de réaliser une analyse approfondie des régimes d'aides existants, en questionnant à la fois leurs fondements et leurs orientations. Cette analyse doit s'appuyer sur une grille d'évaluation différenciant clairement la satisfaction des besoins réels de la simple consommation d'une part, et création de création de rentes actives d'autre part., afin de permettre une priorisation des politiques publiques en fonction de leur impact sur le développement. Un tel cadre d'analyse permettra de mieux cibler les initiatives et les investissements publics en mettant un accent particulier sur les actions susceptibles de générer des rentes actives, c'est-à-dire celles qui créent de la valeur ajoutée territoriale.

Néanmoins, cette transition ne se fera pas sans difficultés. Il est crucial de garder à l'esprit que certaines forces économiques et sociales, largement bénéficiaires des

rentes passives, feront preuve d'une résistance significative au changement. Ces acteurs, souvent dotés d'un fort pouvoir de lobbying et d'une grande influence sur les processus de régulation, chercheront à maintenir le statu quo. Dans ce contexte, il est primordial que la CTG adopte une posture résolument proactive, non seulement en anticipant les résistances, mais également en forgeant des alliances avec les acteurs du changement pour réformer progressivement ces dynamiques.

En somme, cette vision à long terme nécessite un équilibre délicat entre fermeté dans la conduite des réformes et souplesse dans la gestion des intérêts en présence. L'élimination des effets du mal-développement passera par une volonté politique claire, une capacité d'adaptation stratégique, et une implication soutenue de l'ensemble des acteurs locaux dans la mise en œuvre de cette nouvelle approche.

Organiser un transfert de compétences et de technologies au travers d'un GIE avec l'ONF : La CTG a un objectif ciblé d'accompagner l'augmentation de la production de grumes en valorisant la forêt d'Apatou dont elle est propriétaire. Cet espace de développement de la forêt est l'un des seuls non géré par l'ONF. Cet axe est central dans sa politique forestière pour renforcer sa compétence en gestion forestière. Toutefois, la collaboration avec l'Office National des Forêts (ONF) semble indispensable pour des raisons techniques et de compétences. Cependant, l'ONF a des ressources de plus en plus limitées venues du national. Par conséquent, la création d'un Groupement d'Intérêt Économique (GIE) forêt-bois, porté conjointement par la CTG et l'ONF. La CTG qui a une volonté d'investir le pourrait. L'ONF de son côté apporterait son expertise avec l'encadrement des techniciens de forêts du GIE. Il s'agit là selon nous d'une stratégie d'écodéveloppement pertinente pour favoriser le transfert de compétences et de technologies, notamment LIDAR, entre la CTG et l'ONF. Si techniquement et juridiquement le projet est réalisable, il reste des blocages politiques de part et d'autre. Nous l'avons vu plus haut, l'ONF reste un acteur central mais contesté par certains acteurs en Guyane. Ce projet nécessite un changement dans les représentations qu'ont certains acteurs sur l'ONF et une capacité forte à coopérer pour résoudre une problématique de production.

Soutien aux scieries : Pour soutenir les scieries et pallier leurs besoins significatifs en investissement, la CTG pourrait envisager, via sa Société d'Économie Mixte (SEM) patrimoniale, de prendre en charge les outils industriels. En effet, nous avons constaté dans nos travaux, les niveaux de charges fixes de ces outils sont conséquents et l'investissement de modernisation encore plus. Pourtant le besoin est réel. Cette SEM offrirait une marge de manœuvre financière supplémentaire aux scieries pour qu'elles puissent réinvestir et moderniser leurs équipements. Cette initiative permettrait également aux acteurs de se projeter à moyen et long terme sans risque financier majeur et pourrait encourager l'émergence d'une nouvelle génération de dirigeants de scieries grâce à des appels à manifestation d'intérêt.

Le point de blocage qui émergerait dans ce cadre-là est le refus des acteurs de scieries de perdre la propriété de l'outil de production. De plus, les moyens financiers nécessaires apparaissent particulièrement conséquents. En effet, la CTG porterait le risque immobilier pour ces acteurs. Les conditions pour bénéficier du rachat des actifs immobiliers par la SEM, renforçant ainsi la trésorerie des acteurs, est d'une part un investissement massif pour moderniser l'équipement et des engagements à long terme pour éviter toute spéculation d'autre part. En effet, la défaillance des scieries fragiliserait la totalité de la filière. Avec pour conséquence une perte de la capacité de la filière et du territoire à répondre aux besoins concrets de la population et à participer au développement endogène.

Faire le pont entre industrie et recherche sur le bois : La CTG a la compétence développement économique et formation recherche. Elle est donc légitime à favoriser les collaborations entre les acteurs privés et le monde de la recherche. Ces dernières années, nous avons observé plusieurs recherches prometteuses, notamment en chimie verte et en valorisation du bois d'œuvre. Ces dernières sont des potentiels de technologie situées, élaborées à partir d'un contexte local spécifique, et peuvent être vectrices de rentes actives. Le cloisonnement de ces deux mondes ne permet pas les échanges et l'émergence d'une R&D locale. Pourtant, les outils techniques existent avec le CTBFG ou encore l'UMR Ecofog. Cette action est sans doute la plus simple à mettre en œuvre. Néanmoins elle demande une compétence d'intermédiation pour faire dialoguer ces deux mondes

Coordination de la construction durable :

Notre analyse a montré que la filière bois en Guyane est à un tournant décisif. Elle oscille entre deux types de rentes : une rente passive, basée sur la vision du bois comme actif générique et une rente active qui, elle, cherche à créer de la valeur en transformant localement cette ressource pour répondre aux besoins locaux. C'est cette situation d'instabilité qui explique en partie les formes de délitement actuels de la filière.

Cependant, on voit aujourd'hui émerger une nouvelle dynamique autour de la construction durable, où le bois pourrait devenir un matériau clé. Cette nouvelle forme de rente active se développe progressivement, mais elle souffre d'un manque évident de coordination, tant sur le plan politique que technique. Les efforts sont dispersés, les acteurs ne sont pas suffisamment alignés, et cela freine le potentiel d'une filière bois solide et durable.

C'est ici que la CTG, en tant que collectivité stratégique, doit intervenir. Elle a un rôle essentiel à jouer pour rassembler et coordonner les différents acteurs – publics et privés – autour d'une stratégie commune. En prenant les rênes de cette coordination, la CTG peut aider à structurer la filière, à faire émerger une véritable dynamique autour de la construction durable, et à favoriser la création de rentes actives à fort potentiel. Mais cela demande une action politique forte, un leadership assumé, et surtout, la capacité de mobiliser les compétences techniques disponibles pour que les initiatives ne restent plus isolées, mais convergent.

Sans cette impulsion de la CTG, le risque est que cette opportunité de faire du bois un levier central de développement durable en Guyane soit perdue. La filière pourrait alors continuer à osciller dans un modèle de rente passive, sans réelle transformation locale, au détriment du développement du territoire.

Il est essentiel que la CTG s'affirme comme le chef d'orchestre de cette filière. En coordonnant les efforts autour de la construction durable, elle permettra à la Guyane de se doter d'une véritable filière bois à la fois économiquement viable et écologiquement responsable qui répond aux besoins essentiels de la population. Cette transition vers une nouvelle rente active n'est pas seulement une nécessité

économique, mais aussi une opportunité unique de valoriser les ressources locales dans une logique d'écodéveloppement.

Néanmoins, la CTG se retrouve en limite de compétences techniques et de légitimité sur le sujet. Ce sera un effort préalable à mener avant d'entamer les actions suivantes.

Question du changement d'échelle de la filière bois : Il est essentiel de poser clairement la question du changement d'échelle de la filière bois et de ses implications. Cette réflexion doit être mise en parallèle avec la problématique de la demande en bois, actuellement non satisfaite, et un déficit qui continue de s'accroître. Globalement, il existe trois façons d'augmenter le volume de bois produit en Guyane.

- Maximiser le modèle ONF avec les pistes forestières
- Plantation forestière
- Assouplir la charte EFI et certaines contraintes sur les exploitants forestiers.

Cette décision ne peut être unilatérale, elle doit faire l'objet d'une délibération entre l'ensemble des acteurs sur la définition des objectifs et des moyens.

Pour cette recommandation la CTG se retrouvera en déficit technique très fort, n'ayant pas en interne d'expert ou de technicien forestier. Selon nous elle doit alors se muer dans un rôle d'intermédiation et de facilitatrice du dialogue pour, in fine, laisser émerger des politiques publiques ciblées pour cet objectif. En somme cette recommandation a pour objectif de faire émerger un nouveau compromis sur l'exploitation de la forêt guyanaise.

Lancer une réflexion sur la place et la pertinence de la biomasse sur le territoire guyanais. Là encore la CTG devra être un lieu de discussion apaisée, néanmoins à travers la PPE la CTG a la compétence de décider politiquement de certaines orientations énergétiques.

Trois points primordiaux doivent être abordés :

- Les conditions d'approvisionnement des centrales biomasse en lien avec les capacités réelles et évolutives de production de bois, de la défriche urbaine et agricole en Guyane

- L'harmonisation d'une vision commune sur le bois avec une priorité donnée à la production de bois d'œuvre. L'objectif est d'ancrer la biomasse en tant que maillon final d'une économie circulaire et non comme une fin et rente passive
- La réalisation d'un travail prospectif entre les besoins en électricité sur le long terme et la nécessité d'avoir de la biomasse sur le territoire en face d'autres sources comme le solaire, l'hydrogène, l'hydroélectricité, etc.

Cette recommandation est nécessaire, mais très difficile, car les projets biomasse sont bien avancés. Il apparaît que l'avènement des activités biomasse a créé une tension forte au sein de la filière forêt bois et qu'elle l'a placée sur la voie d'une forme de déstructuration remettant en cause les avancées des vingt années qui avaient précédé. Pour y remédier seule une concertation très forte avec l'ensemble des acteurs paraît efficace. Là encore le déficit technique de la CTG à ce niveau risque de la mettre dans une position de légitimité limitée.

BIBLIOGRAPHIE

- Abdelmalek, A. A. (2004). Edgar Morin, sociologue et théoricien de la complexité :
Des cultures nationales à la civilisation européenne. *Sociétés*, 86(4), 99-117.
<https://doi.org/10.3917/soc.086.0099>
- Abdelmalki, L., & Courlet, C. (1996). *Les nouvelles logiques du développement, globalisation versus localisation* (Logiques économiques). L'Harmattan.
- Abramovitz, M. (1993). The Search for the Sources of Growth : Areas of Ignorance, Old and New. *The Journal of Economic History*, 53(2), 217-243.
<https://doi.org/10.1017/S0022050700012882>
- ADEME. (2010). *VALORISATION DE LA BIOMASSE EN GUYANE : vers une économie sobre en carbone* (p. 20). PRME. chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcgclefindmkaj/<https://ctbf-guyane.fr/wp-content/uploads/2022/09/Bois-energie-Valorisation-de-la-biomasse-en-Guyane-PRME-ADEME-2010.pdf>
- Aglietta, M., & Orléan, A. (2002). *La monnaie : Entre violence et confiance*. Odile Jacob.
- Alibay, N., & Hagnéré, C. (2011). *L'EMPLOI DANS LES DOM ENTRE 1997 ET 2007 : Une croissance marquée par les dispositifs d'exonération spécifiques* (Etude 007; p. 11). DARES. <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/pdf/2011-007.pdf>
- Alternative économique. (2016). Qu'est-ce que l'économie écologique ? *Alternatives Economiques*. <https://www.alternatives-economiques.fr/quest-leconomie-ecologique/00068988>

- Angeon, V., & Pecqueur, B. (2004). Proximité et capture de la réglementation. Le cas de la banane martiniquaise. *Économie rurale*, 280(1), 59-76. <https://doi.org/10.3406/ecoru.2004.5473>
- Aquioupou, A. (1986). *Les exploitations forestières et leurs problèmes dans le département de la Guyane : La situation en 1986*. Université de Paris 12-Val de Marne.
- Aréna, R., Benzoni, L., Bandt, J. de, & Romani, P.-M. (1991). *Traité d'économie industrielle*. Économica.
- Association des amis de Gaston Bachelard. (1997). *Gaston Bachelard : Un rationaliste romantique* (Centre Gaston Bachelard de recherches sur l'imaginaire et la rationalité, Éd.). Editions universitaires de Dijon.
- Assogba, G. (2018). *Les dynamiques industrielles des filières : Une application au domaine des oléo-protéagineux* [Thèse de doctorat, Université de Bordeaux]. <http://www.theses.fr/2018BORD0443/document>
- Aubertin, C., & Cialdella, N. (2016). Articuler la gestion des ressources forestières et du foncier agricole : Le projet biomasse-énergie en Guyane. *Sciences Eaux Territoires, Numéro 19(2)*, 8-13. <https://www.cairn.info/revue-sciences-eaux-et-territoires-2016-2-page-8.htm>
- Aubertin, C., & Pons, S. (2017a). *La Guyane : Enjeux internationaux, adaptations locales*.
- Aubertin, C., & Pons, S. (2017b). Politiques de développement durable en Guyane : Souveraineté sur les ressources forestières. *Territoire en mouvement Revue de*

géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning, 36, Article 36. <https://doi.org/10.4000/tem.4440>

Audeg. (2017). *Propriété foncière atlas cartographique 2016* (2; Observatoire foncier). AUDEG. [chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.fnau.org/wp-content/uploads/2017/11/panorama-2-propriete-fonciere-atlas-cartographique-2016.pdf](https://www.fnau.org/wp-content/uploads/2017/11/panorama-2-propriete-fonciere-atlas-cartographique-2016.pdf)

AUDeG. (2022). *Panorama n°7 de l'observatoire de l'économie - L'économie guyanaise : Chiffres-clés 2022* (Observatoire de l'économie). AUDeG. Cayenne. <https://www.audeg.fr/Default/doc/SYRACUSE/2604/panorama-n-7-de-l-observatoire-de-l-economie-l-economie-guyanaise-chiffres-cles-2022>

Bachelard, G. (1972). *La poétique de l'espace*. Presses universitaires de France.

Baldacchino, G., & Bertram, G. (2009). The Beak of the Finch : Insights into the Economic Development of Small Economies. *The Round Table*, 98(401), 141-160. <https://doi.org/10.1080/00358530902757867>

Baumes Malfant, C. (2020). Lutter ensemble contre la Montagne d'or. Les mobilisations anti-extractives à l'épreuve des fractures ethno-raciales. *Cahiers des Amériques latines*, 1(93), Article 93. <https://doi.org/10.4000/cal.10854>

Beauvallet, W., Célestine, A., & Roger, A. (2016). L'État outre-mer. *Politix*, 116(4), 139-161. <https://www.cairn.info/revue-politix-2016-4-page-139.htm>

- Bellandi, M., Labory, S., Longhi, C., & Rochhia, S. (2010). Trente ans d'économie industrielle : Réalisations et perspectives. *Revue d'économie industrielle*, 129-130, Article 129-130. <https://journals.openedition.org/rei/4133>
- Bena, P. (1949). L'exploitation forestière doit servir de tremplin à l'essor économique du département français de la Guyane. *BOIS & FORETS DES TROPIQUES*, 11, 251-268. <https://doi.org/10.19182/bft1949.11.a18372>
- Berkhout, E., Galasso, N., Rivero Morales, P. A., Taneja, A., & Vazquez Pimental, D. A. (2021). *The Inequality Virus : Bringing together a world torn apart by coronavirus through a fair, just and sustainable economy*. Oxfam. <https://doi.org/10.21201/2021.6409>
- Berr, E. (2009). Le développement soutenable dans une perspective post keynésienne : Retour aux sources de l'écodéveloppement. *Économie appliquée*, 62. <https://doi.org/10.3406/ecoap.2009.1919>
- Berr, E. (2013). L'écodéveloppement comme fondement d'une économie politique du développement soutenable. *Revue francophone du développement durable*, 2.
- Berr, E., & Combarous, F. (2004). *L'impact du consensus de Washington sur les pays en développement : Une évaluation empirique*.
- Berr, E., & Harribey, J. marie. (2005). *Le concept de développement en débat Introduction au dossier d'Economies et Sociétés* (p. 463-476).
- Bianco, J.-L. (1998). *La forêt : Une chance pour la France : rapport / Jean-Louis Bianco*. s.n.].

<https://documentation.insp.gouv.fr/insp/doc/SYRACUSE/144518/la-foret-une-chance-pour-la-france-rapport-jean-louis-bianco>

Bidet-Mayer, T., Toubal, L., & Gallois, L. P. (2013). *À quoi servent les filières ?* Presses des MINES.

Blanc, G., & Fauvelle, F.-X. P. (2022). *L'invention du colonialisme vert : Pour en finir avec le mythe de l'Éden africain*. Flammarion.

Bosc, P.-M., David-Benz, H., Lemeilleur, S., Moustier, P., Peyre, M., & Raffleau, S. (2016). L'action collective dans les filières. In *Développement durable et filières tropicales* (p. 79-88). Éditions Quæ.
<https://doi.org/10.3917/quae.biena.2016.01.0079>

Bouba-Olga, O., & Grossetti, M. (2008). Socio-economics of proximity. *Revue d'Economie Regionale Urbaine*, 3, 311-328. <https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2008-3-page-311.htm>

Bouba-Olga, O., & Grossetti, M. (2015). La métropolisation, horizon indépassable de la croissance économique ? *Revue de l'OFCE*, 143(7), 117-144.
<https://doi.org/10.3917/reof.143.0117>

Bouba-Olga, O., & Grossetti, M. (2018). *La mythologie CAME (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence) : Comment s'en désintoxiquer ?*
<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01724699>

Bouba-Olga, O., & Grossetti, M. (2019). Le récit métropolitain : Une légende urbaine. *L'Information géographique*, 83(2), 72-84.
<https://doi.org/10.3917/lig.902.0072>

- Boula-Luap, C. (2017). *Salaires minimum, inégalités salariales et croissance économique : Le cas des Départements Français d'Amérique* [Thèse de doctorat, Université des Antilles].
<http://www.theses.fr/2017ANTI0145/document>
- Boutefeu, B. (2008). La réforme de l'Office national des Forêts : Quelles conséquences pour les forestiers publics et leur système de valeurs ? *Revue forestière française*, Vol. 60 n° 6, vol.60 (6), 691-709.
<https://doi.org/10.4267/2042/28368>
- Bouvier Gaz, S. (2022). *Rapport annuel économique 2022—Guyane*. IEDOM.
https://www.iedom.fr/IMG/rapport_annuel_iedom_guyane_2022/#p=1
- Boyer, R. (2015). *Économie politique des capitalismes : Théorie de la régulation et des crises*. la Découverte.
- Boyer, R., & Saillard, Y. (2002). *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*: La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.boyer.2002.01>
- Brasseur, G. (1978). *La Guyane française : Un bilan de trente années*. Documentation française.
- Breton, D., Temporal, F., Marie, C.-V., & Antoine, R. (2021). Enjeux démographiques des départements et régions d'outre-mer. La Martinique symptomatique du vieillissement et de la dépopulation des Antilles. *Regards*, 59(1), 25-39.
<https://doi.org/10.3917/regar.059.0025>

- Brion, J. (2020, novembre 28). Loi ASAP : Un coup fatal pour l'Office Nationale des Forêts ? *lvsl.fr - Tout reconstruire, tout réinventer*. <https://lvsl.fr/loi-asap-un-coup-fatal-pour-loffice-nationale-des-forets/>
- Bromley, D. W. (2008). Volitional pragmatism. *Ecological Economics*, 68(1), 1-13. <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2008.08.012>
- Bruleaux, A. M. (1989). Deux productions passées de la forêt guyanaise. L'essence de bois de rose et la gomme de balata. *BOIS & FORETS DES TROPIQUES*, 219, 99-113. <https://doi.org/10.19182/bft1989.219.a19651>
- Bruneteaux, P., & Lanzarini, C. (1998). *Les entretiens informels*. <https://doi.org/10.3406/socco.1998.1853>
- Bruno Héroult, Piponiot-Laroche, C., Cabon, A., & Dourdain, A. (2015). *Bilan Carbone de l'Exploitation Forestière sur le Domaine Forestier Permanent de Guyane française* (p. 40) [Rapport technique]. CIRAD. <https://agritrop.cirad.fr/579772/>
- Budoc, R. L. (2017). Quelle place pour la Forêt amazonienne dans le développement territorial guyanais ? *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning*, 36, Article 36. <https://doi.org/10.4000/tem.4295>
- Caillé, A. (2007). *Anthropologie du don : Le tiers paradigme*. la Découverte.
- Caillé, A. (2014). *Don, intérêt et désintéressement : Bourdieu, Mauss, Platon et quelques autres*. Le Bord de l'Eau.

- Calame, P. (avec Lalucq, A., & Galbraith, J. K. P.). (2011). *Essai sur l'œconomie*. Charles Leopold Mayer.
- Calmont, A. (2012). La forêt guyanaise, entre valorisation et protection des ressources écosystémiques. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, *Hors-série 14*, Article Hors-série 14. <https://doi.org/10.4000/vertigo.12402>
- Carroué, L. (2015). De l'industrie au système productif : Approches épistémologiques et conceptuelles. *Bulletin de l'association de géographes français. Géographies*, *92(4)*, Article 4. <https://doi.org/10.4000/bagf.1047>
- Castoriadis, C. (1999). *L'institution imaginaire de la société*. Éditions Points.
- Catinot, R. (1994). *Le Centre Technique Forestier Tropical : 1916 - 1984*. CIRAD.
- Caye, P. (2020). *DURER : éléments pour la transformation du système productif* (Les Belles Lettres).
- Chanteau, J.-P. (2003). La dimension socio-cognitive des institutions et de la rationalité : Éléments pour une approche holindividualiste. In *L'Année de la régulation n° 7 (2003-2004)* (p. 45-89). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.colle.2003.01.0045>
- Chapel, S. (2008). L'imaginaire selon Cornélius Castoriadis. *La Vie des idées*. <https://laviedesidees.fr/L-imaginaire-selon-Cornelius>
- Charbonneau, M. (2021). Économie, droit et histoire : Le Methodenstreit, plus qu'une « querelle des méthodes ». *Revue Interventions économiques. Papers in*

<https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.12083>

Chim, P. R. (2007). Les effets de pôle de croissance de l'industrie spatiale européenne sur l'économie de la Guyane française. *Vie sciences de l'entreprise*, N° 174-175(1), 235-260. <https://www.cairn.info/revue-vie-et-sciences-de-l-entreprise-2007-1-page-235.htm>

Cissé, A. A. (2013). *Évaluation, scénarios et viabilité écologique et économique des pêcheries côtières tropicales : Application au cas de la Guyane française* [Thèse de doctorat, Université des Antilles et de la Guyane]. <http://www.theses.fr/2013AGUY0620/document>

Claval, P. (2003). *La géographie du XXIe siècle*. L'Harmattan.

Clerc, D. (2010). Ivan Illich, un penseur « contre-productif » ? | Revue Esprit. *Esprit Presse*. <https://esprit.presse.fr/article/denis-clerc/ivan-illich-un-penseur-contre-productif-35751>

Colletis, G. (2010). Co-évolution des territoires et de la technologie : Une perspective institutionnaliste. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, mai(2), 235-249. <https://doi.org/10.3917/reru.102.0235>

Colletis, G. (2012). *L'urgence industrielle ! le Bord de l'eau*.

Colletis, G. (2014). Mondialisation, mobilité des facteurs et montée des inégalités. In A. Isla, C. Vautier, & Hattab-Christmann, *La crise du capitalisme financiarisé : Mélanges en l'honneur de François Morin* (p. 109-116). Presses de l'Université de Toulouse 1 Capitole.

- Colletis, G. (2020, avril 3). Gabriel Colletis : « La mondialisation montre qu'elle est tout le contraire d'un processus heureux ». *lvsl.fr - Tout reconstruire, tout réinventer*. <https://lvsl.fr/gabriel-colletis-la-mondialisation-montre-quelle-est-tout-le-contraire-dun-processus-heureux/>
- Colletis, G., Gilly, J.-P., Leroux, I., Pecqueur, B., Perrat, J., Rychen, F., & Zimmermann, J.-B. (1999). Construction territoriale et dynamiques économiques. *Sciences de la Société*, 48(1), 25-47. <https://doi.org/10.3406/sciso.1999.1443>
- Colletis, G., & Pecqueur, B. (2005a). Révélation de ressources spécifiques et coordination située. *Économie et institutions*, 6-7, Article 6-7. <https://doi.org/10.4000/ei.900>
- Colletis, G., & Pecqueur, B. (2005b). Révélation de ressources spécifiques et coordination située. *Économie et institutions*, 6-7, Article 6-7. <https://doi.org/10.4000/ei.900>
- Colletis, G., & Pecqueur, B. (2018a). Les stratégies territoriales face à la désindustrialisation. In *Dynamiques territoriales et mutations économiques : Transition, intermédiation, innovation* (p. 53-65). L'Harmattan.
- Colletis, G., & Pecqueur, B. (2018b). Revelation of specific territorial Resources and Inequalities of Development. *Revue d'Economie Regionale Urbaine*, 5, 993-1011. <https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2018-5-page-993.htm>
- Cour des comptes. (2022). *LES FINANCEMENTS DE L'ÉTAT EN OUTRE-MER Une stratégie à concrétiser, un Parlement à mieux informer* [D'information]. Cour

des comptes. chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcgclefindmkaj/https://www.ccomptes.fr/system/files/2022-05/20220524-financement-Etat-outre-mer_0.pdf

- Courlet, C., & Pecqueur, B. (2022). Territoire, gouvernance locale et action publique. In *Économie territoriale* (PUG, p. 103-120). Presses universitaires de Grenoble. <https://shs.cairn.info/l-economie-territoriale--9782706118289-page-103>
- d'Albis, H., Bonnet, C., Navaux, J., Pelletan, J., & Solaz, A. (2016). Travail rémunéré et travail domestique. *Revue de l'OFCE*, 149(5), 101-130. <https://www.cairn.info/revue-de-l-ofce-2016-5-page-101.htm?contenu=bibliographie>
- Damette, F., & Scheibling, J. (1995). *La France : Permanences et mutations*. Hachette.
- Davezies, L., & Pech, T. (2014). La nouvelle question territoriale | Terra Nova. *Terra Nova : think tank progressiste indépendant*. <https://tnova.fr/economie-social/finances-macro-economie/la-nouvelle-question-territoriale/>
- De Bandt, J. (1977). *Politique industrielle et objectifs d'industrialisation : Essai sur le degré de cohérence des politiques industrielles*. Editions Cujas.
- De Bandt, J. (1989). Approche méso-économique de la dynamique industrielle. *Revue d'économie industrielle*, 49(1), 1-18. <https://doi.org/10.3406/rei.1989.2253>
- De Bandt, J. (1991). La filière comme un méso-système. In *Traité d'économie industrielle* (p. 232-238). Économica.

- De Bandt, J. (1995). Quelles conceptions des entreprises, des systèmes et des processus productifs inspirent quelles politiques industrielles ? *Revue d'économie industrielle*, 71(1), 123-141. <https://doi.org/10.3406/rei.1995.1562>
- De Bandt, J., & Hugon, P. (1988). *Les Tiers nations en mal d'industrie*. Dalloz.
- De Bandt, J., Hugon, P., Humbert, M., Boussemart, B., Rabier, J.-C., Abdelmalki, L., & Centre de recherche pour une nouvelle économie appliquée. (1988). *Les Tiers nations en mal d'industrie*. CERNEA.
- De rouffignac, A. (2019). *Diversité des patrimoines et valorisation de la biomasse forestière : Quelles mutations des filières forêt-bois ?* [Thèse de doctorat, Université de Reims Champagne-Ardenne]. <http://www.theses.fr/2019REIME006/document>
- Dedieu, F. (2019). *Le patriotisme économique à travers le cas de cinquante firmes industrielles françaises* [These de doctorat, Toulon]. <https://theses.fr/en/2019TOUL2003>
- Deffobis, H. (2016). Usines laitières et agriculteurs : Peut-on concilier économie de marché mondialisé, production locale et aménagement du territoire ? *Pour*, 229(1), 191-200. <https://doi.org/10.3917/pour.229.0191>
- Définition—Filière* | Insee. (s. d.). Consulté 8 mai 2022, à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1734>
- Defraigne, J.-C., Nouveau, P., & Aglietta, M. P. (2017). *Introduction à l'économie européenne*. De Boeck supérieur.

Dehecq, J. (2008). *Comment faire de la valorisation des ressources naturelles, notamment la biodiversité, un levier pour le développement économique de la Guyane ?* Ministère de l'intérieur. <https://side.developpement-durable.gouv.fr/CENT/doc/SYRACUSE/227583/comment-faire-de-la-valorisation-des-ressources-naturelles-notamment-la-biodiversite-un-levier-pour->

Demaze, M. T. (2008a). Le parc amazonien de Guyane française : Un exemple du difficile compromis entre protection de la nature et développement. *Cybergeo*. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.17203>

Demaze, M. T. (2008b). Le parc amazonien de Guyane française : Un exemple du difficile compromis entre protection de la nature et développement. *Cybergeo*. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.17203>

Demaze, M. tsayem. (2009). Le protocole de Kyoto, le clivage Nord-Sud et le défi du développement durable. *LEspace géographique, Vol. 38(2)*, 139-156. <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2009-2-page-139.htm>

Depraz, S. (2017). *La France des marges : Géographie des espaces «autres»*. Armand Colin.

Didry, C. (2000). La réforme des groupements professionnels comme expression de la conception durkheimienne de l'État. *Revue française de sociologie, 41(3)*, 513-538. <https://doi.org/10.2307/3322543>

Diemer, A. (2013). Développement durable plutôt qu'écodéveloppement : Le nouveau « gadget idéologique » de l'occident ? *Revue francophone du développement durable, 2*.

- Dimou, M. (2004). Économies insulaires et trajectoires de développement : Une comparaison entre Maurice et La Réunion. *Région et Développement*, 20, 215. <https://hal.univ-reunion.fr/hal-03537207>
- Dimou, M. (2007). Stratégies des firmes et gouvernance locale dans les régions d'outre-Mer : Le paradoxe réunionnais. In N. Levratto, *Comprendre les économies d'Outre-mer* (p. 340). L'Harmattan.
- Dimou, M., & Rivière, F. (2015). Modèles et stratégies de développement des petites économies insulaires. *Revue de la littérature et nouveaux paradigmes. Papiers de recherche*, 1-34. <https://www.cairn.info/papiers-de-recherche-1000000148950-page-1.htm?contenu=article>
- Diop, B. M. (2016). *Economie écologique des ressources marines : Le cas de la pêche crevettière guyanaise* [Thèse de doctorat, Université de Guyane]. <http://www.theses.fr/2016YANE0007/document>
- Doré, G. (2018). La proximité au prisme du débat entre « conventionnalistes » et « régulationnistes ». *Revue d'Economie Regionale Urbaine*, 5, 967-991. <https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2018-5-page-967.htm>
- Droulers, M. (2016). Dynamiques territoriales et inégalités régionales. In *Le Brésil à l'aube du troisième millénaire* (p. 57-75). Éditions de l'IHEAL. <https://doi.org/10.4000/books.iheal.2877>
- Dubuisson-Quellier, S., & Plessz, M. (2013). La théorie des pratiques. *Sociologie*, N°4, vol. 4, Article N°4, vol. 4. <https://journals.openedition.org/sociologie/2030>

- Dumez, H., & Jeunemaître, A. (2005). La démarche narrative en économie. *Revue économique*, 56(4), 983-1005. <https://doi.org/10.3917/reco.564.0983>
- Duplan, Y. J. J. (2004). *La soutenabilité complexe : Les dimensions socio-économique, écologique et épistémologique* [Thèse doctorat]. Université Bordeaux-IV.
- Durkheim, É. (1912). *Les formes élémentaires de la vie religieuse : Le système totémique en Australie* (M. Maffesoli, Éd.). CNRS Editions.
- En Guyane : La place de la biomasse en débat.* (2024). Boukan & Une Saison en Guyane. <https://article/societe/en-guyane-la-place-de-la-biomasse-en-debat/>
- Ernatus, H. (2009). *Performance des entreprises dans une petite économie insulaire de la Caraïbe : Le cas de la Guadeloupe* [Phdthesis, Université Panthéon-Sorbonne - Paris I]. <https://theses.hal.science/tel-00422557>
- Eugénie, E. (2021, avril 6). Quelle vision stratégique française pour dépasser les contradictions de l'octroi de mer? *EPGE - Ecole de Pensée sur la Guerre Economique*. <https://www.epge.fr/quelle-vision-strategique-francaise-pour-depasser-les-contradictions-de-loctroi-de-mer/>
- Fabbe-Costes, N., Livolsi, L., & Sépari, S. (2018). Supply chain management. Décloisonner pour créer de la valeur. *Revue française de gestion*, 277(8), 13-24. <https://doi.org/10.3166/rfg.2019.00310>
- Favrichon, V., Gourlet-Fleury, S., Bar-Hen, A., & Dessard, H. (1998). *Parcelles permanentes de recherche en forêt dense tropicale humide. Eléments pour une méthodologie d'analyse de données* (Côte d'Ivoire). CIRAD-Forêt. <https://agritrop.cirad.fr/315472/>

- Ferrari, S. (2023). *Nicolas Georgescu-Roegen & la bioéconomie*. Le passager clandestin.
- Filippi, M. (2022). *La responsabilité territoriale des entreprises*. le Bord de l'eau.
- Flies, R. (2023). Comment sa politique environnementale a-t-elle conduit l'Union européenne à intervenir dans les politiques forestières ? Une rétrospective sommaire sur cinquante années d'évolution. *Revue forestière française*, 74(1), Article 1. <https://doi.org/10.20870/revforfr.2023.7409>
- Forêts, O.-O. N. des, & ONF - Office National des Forêts. (2005). *Orientations Régionales Forestières de la Guyane*. Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF).
- Fouck, S. M. L., & Moomou, J. (2017). Les racines de la « mobilisation » de mars/avril 2017 en Guyane. *Amerika. Mémoires, identités, territoires*, 16, Article 16. <https://doi.org/10.4000/amerika.7872>
- Fourquet, F., Bénard, J., & Aujac, H. (1980). *Les comptes de la puissance : Histoire de la comptabilité nationale et du Plan*. Recherches.
- Frayssignes, J. (2001). L'ancrage territorial d'une filière fromagère d'AOC. L'exemple du système Roquefort. *Economie Rurale*, 264-265, 89-103. <https://doi.org/10.3406/ecoru.2001.5259>
- Frobert, L., & Ferraton, C. (2003). *L'enquête inachevée : Introduction à l'économie politique d'Albert O. Hirschman*. Presses universitaires de France.

- Gaffard, J.-L., & Romani, P.-M. (1990). A propos de la localisation des activités industrielles : Le district marshallien. *Revue française d'économie*, 5(3), 171-185. <https://doi.org/10.3406/rfec.1990.1261>
- Galochet, M., & Morel, V. (2015). La biodiversité dans l'aménagement du territoire en Guyane française. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 15 Numéro 1, Article Volume 15 Numéro 1. <https://doi.org/10.4000/vertigo.16069>
- Garrouste, P. (1991). Filières et technologies. In *Traité d'économie industrielle* (p. 227-238). Économica.
- Geels, F. W. (2005). *Technological transitions and system innovations : A co-evolutionary and socio-technical analysis*.
- Georgescu-Roegen, N. (1971). *The entropy law and the economic process*. Harvard University Press, 1971.
- Geourjon, A., & Laporte, B. (2020). *Rapport Ferdi : Impacts économiques de l'octroi de mer dans les départements français d'Outre mer*. Ferdi. <https://ferdi.fr/dl/df-Rd5Ca5rxKhuxsYeCHi9WTP2H/rapport-ferdi-impact-economique-de-l-octroi-de-mer-dans-les-departements.pdf>
- Ghertman, M. (2006). Oliver Williamson et la théorie des coûts de transaction. *Revue française de gestion*, 160(1), 191-213. <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2006-1-page-191.htm>

- Gislain, J.-J. (2003). L'émergence de la problématique des institutions en économie. *Cahiers d'économie Politique*, 44(1), 19-50. <https://doi.org/10.3917/cep.044.0019>
- Granger, S. (2010). *Chapitre 9. Quarante ans de spatial en Guyane : Une domination contestée*. Éditions Quæ. <https://www.cairn.info/l-amazonie--9782759203260-page-125.htm>
- Grenier, J.-B. (2022, mai 6). L'échange écologique inégal, entre mise en exploitation du monde par le capital et colonialisme. *lvsl.fr - Tout reconstruire, tout réinventer*. <https://lvsl.fr/lechange-ecologique-inegal-destruction-de-la-nature-et-accumulation-du-capital/>
- Griffon, M. (ed). (2001). *Filières agroalimentaires en Afrique : Comment rendre le marché plus efficace ?* (Afrique). MAE. <https://agritrop.cirad.fr/487588/>
- Grivaz, G. (1966). La forêt et l'essor de l'économie forestière de la Guyane française. *Revue bois et forêt des tropiques*.
- Grosse, F. (2017). Critique de la critique de la croissance. In *Écologie intégrale : Pour une société permacirculaire* (p. 78). PUF.
- Grossetti, M. (2006). Trois échelles d'action et d'analyse. *L'Année sociologique*, 56(2), 285-307. <https://www.cairn.info/revue-l-annee-sociologique-2006-2-page-285.htm>
- Grossetti, M. (2011). L'espace à trois dimensions des phénomènes sociaux. *SociologieS*. <https://doi.org/10.4000/sociologies.3466>

- Grossetti, M., Zuliani, J.-M., & Guillaume, R. (2006). La spécialisation cognitive. Les systèmes locaux de compétences en Midi-Pyrénées. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 101(1), 22-31. <https://doi.org/10.3406/aru.2006.2667>
- Grünig Iribarren, S. (2019). Ivan Illich et la ville conviviale. *Revue du MAUSS*, 54(2), 44-59. <https://doi.org/10.3917/rdm.054.0044>
- Guellec, D., & Ralle, P. (2003). *III. Les théories de la croissance endogène* (p. 39-59). La Découverte. <https://www.cairn.info/les-nouvelles-theories-de-la-croissance--9782707140920-p-39.htm>
- Guillaume, P. (2014). 20—La résistance du pouvoir béké à la démocratisation de la société antillaise. In *Élites et crises du XVIIe au XXIe siècle* (p. 291-300). Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.cost.2014.01.0291>
- Guimont, C., & Villalba, B. (2020). L'espace politique agricole français (1945-2015). In G. Chouquer & M.-C. Maurel (Éds.), *Les mutations récentes du foncier et des agricultures en Europe* (p. 53-74). Presses universitaires de Franche-Comté. <http://books.openedition.org/pufc/5653>
- Guitet, S. (2015). *Forest Inventory data (from CTFT 1974-1976 and ONF 2006-2013) used to estimate Above-Ground Biomass in French Guiana* [Jeu de données]. <https://doi.org/10.13140/RG.2.1.4920.7528>
- Guyane, 1ere. (2023, août 9). Revalorisation des arbres immergés du lac Petit-Saut : Première opération réussie pour Triton Guyane. *Guyane la 1ère*. <https://la1ere.francetvinfo.fr/guyane/revalorisation-des-arbres-immerges-du-lac-petit-saut-premiere-operation-reussie-pour-triton-guyane-1418828.html>

- Guyane : Création de l'association Biomasse Guyane, pour structurer et promouvoir la filière* | *Outremers360*. (s. d.). Consulté 28 avril 2024, à l'adresse <https://outremers360.com/bassin-atlantique-appli/guyane-creation-de-lassociation-biomasse-guyane-pour-structurer-et-promouvoir-la-filiere>
- Haddad, M. (2018). L'effet d'une politique d'État sur les migrations DOM-métropole. Les enseignements des recensements de 1962 à 1999. *Population*, 73(2), 191-224. <https://doi.org/10.3917/popu.1802.0191>
- Haddad, M., Safi, M. D. de thèse, Van Zanten, A., Beauchemin, C. R. de la thèse, Roth, W. D. R. de la thèse, Célestine, A., Condon, S., Temporal, F., École doctorale de Sciences Po, & Observatoire sociologique du changement. (2018). *Migration DOM-métropole des années 1960 à nos jours : Itinéraires d'une minorité française*.
- Hadjar. (2023). *Rapport d'enquête n°1549*. Assemblée nationale. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cecvom/116b1549_rapport-enquete
- Hautbois, M. (1979). La forêt guyanaise et son exploitation. *Revue de Géographie Alpine*, 67(4), Article 4. <https://doi.org/10.3406/rga.1979.2187>
- Hirschman, A. O. (1986). *Vers une économie politique élargie*. Éd. de Minuit.
- Hirschman, A. O., & Chopin, I. (1986). *Vers une économie politique élargie*. Éd. de Minuit.
- Hoarau, J.-F. (2021). La « vie chère » comme une manifestation de la vulnérabilité structurelle des Départements et Régions d'Outre-Mer français : Entre faits

stylisés et enseignements de la littérature académique. *Géographie, économie, société*, 23(3), 303-339. <https://doi.org/10.3166/ges>

Hornborg, A. (1998). Towards an ecological theory of unequal exchange : Articulating world system theory and ecological economics. *Ecological Economics*, 25(1), 127-136. [https://doi.org/10.1016/S0921-8009\(97\)00100-6](https://doi.org/10.1016/S0921-8009(97)00100-6)

Hugon, P. (1990). *Filières agricoles et programmes d'ajustement structurel* [Conference_item]. Economie des filières en régions chaudes. Formation des prix et échanges agricoles = [Economics of agricultural commodity chains in the tropics. Prices formation and agricultural commodities marketing]; CIRAD-MES. <https://agritrop.cirad.fr/416084/>

Hugon, P. (2003). Le concept d'acteurs du développement chez les pionniers du développement : Albert Otto Hirschman et François Perroux. *Mondes en développement*, 124(4), 9-31. <https://doi.org/10.3917/med.124.0009>

Husson, C. (2021). *La construction d'une expertise forestière tropicale en Guyane française*. Agro Paris Tech.

IEDOM. (2019). *Publication : L'Ouest guyanais, un enjeu majeur pour l'avenir de la Guyane*. <https://www.iedom.fr/guyane/actualites/la-lettre-de-l-iedom/decembre-2019/actualites-de-l-institut-et-suivi-de-place/article/publication-l-ouest-guyanais-un-enjeu-majeur-pour-l-avenir-de-la-guyane>

Illich, I., Cayley, D., De Bruycker, D., & Robert, J. (2007). *La corruption du meilleur engendre le pire*. Actes Sud, impr. 2007.

- Importation de bois du Suriname : La CTG dénonce les pratiques d'Idex.* (2024, janvier 30). franceguyane.fr. <https://www.franceguyane.fr/actualite/economie-consommation/importation-de-bois-du-suriname-la-ctg-denonce-les-pratiques-illegales-didex-972952.php>
- Isla, A. (2021a). *Histoire des faits et des idées économiques* (Ellipses). Edition Marketing.
- Isla, A. (2021b). *Histoire des faits et des idées économiques : Le pluralisme des idées.* Ellipses.
- Jacquemin, A., & Rainelli, M. (1984). Filières de la nation et filières de l'entreprise. *Revue économique*, 35(2), 379-392. <https://doi.org/10.2307/3501549>
- Jean-Cristophe Gay. (2021). *La France d'Outre-mer : Terres éparses, sociétés vivantes* (Armand Collin).
- Jean-Victor Castor contre le « diktat » de l'ONF.* (2022, octobre 20). franceguyane.fr. <https://www.franceguyane.fr/actualite/politique/jean-victor-castor-contre-le-diktat-de-lonf-572707.php>
- Jolivet, M.-J. (1982). *La question créole : Essai de sociologie sur la Guyane française.* Office de la recherche scientifique et technique outre-mer.
- Jullien, B. (2009). Approche institutionnaliste de la dynamique industrielle. *CAHIERS DU GRETHA*, 17, 43. <https://chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcgclefindmkaj/https://core.ac.uk/download/pdf/6385619.pdf>

- Jullien, B., & Smith, A. (2008). *Industries and Globalization : The Political Causality of Difference*.
- Jullien, B., & Smith, A. (2012). Le gouvernement d'une industrie. Vers une économie politique institutionnaliste renouvelée. *Gouvernement et action publique, VOL. 1(1)*, 103-123. <https://doi.org/10.3917/gap.121.0103>
- Karam, A., CARle, J. claud, & LAffon, L. (2018). *Le système éducatif en Guyane : Pour un état d'urgence éducatif* (Note de synthèse DLC 102; p. 4). Sénat. https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/commission/affaires_culturelles/synthese_Guyane_2018.pdf
- Keucheyan, R. (2019). *Les besoins artificiels : Comment sortir du consumérisme*. La Découverte.
- Klebaner, S., & Assogba, G. (2018). Quelle cohérence pour la politique française de filières ? Les décalages entre la filière solidaire telle qu'elle devrait être et ce qu'elle est. *Revue de la régulation*, 23. <https://doi.org/10.4000/regulation.12830>
- Krueger, A. O. (1974). The Political Economy of the Rent-Seeking Society. *The American Economic Review*, 64(3), 291-303. <https://www.jstor.org/stable/1808883>
- Labat, A. (2024). De l'utilité du modèle centre-périphérie pour analyser les relations territoriales. *Revue des sciences sociales*, 71, Article 71. <https://doi.org/10.4000/11uxm>

- Ladoux, N., Charmant, A., Devezeaux de Lavergne, J.-G., & Vieille, M. (1993). Mécanismes de filières et macro-économie. Un exemple de modélisation intégrée appliquée à l'électronucléaire français. *Revue économique*, 44(6), 1071-1098. <https://doi.org/10.3406/reco.1993.409498>
- Lagadec, G., & Farvaque, É. (2015). La Recherche de Rente en Outre-Mer : Faits stylisés et mécanismes cumulatifs. *Revue d'économie politique*, 125(1), 97-118. <https://doi.org/10.3917/redp.251.0097>
- Lamarche, T., Nieddu, M., Grouiez, P., Chanteau, J.-P., Labrousse, A., Michel, S., & Vercueil, J. (2015). Les régulations mésoéconomiques : Saisir la variété des espaces de régulation. *La théorie de la régulation à l'épreuve des crises Paris*, 1-23. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01163875>
- Larcher, S., & Doligé, É. (2009). *Les DOM, défi pour la République, chance pour la France, 100 propositions pour fonder l'avenir (volume 1, rapport)* (D'information 519). Sénat. <https://www.senat.fr/rap/r08-519-1/r08-519-1128.html>
- Larcher, S., Doligé, É., & France. Sénat . Commission des lois constitutionnelles, de législation. (2009). Impressions (Sénat. 1959), ISSN 1240-8425. Rapport d'information au nom de la mission commune d'information sur la situation des départements d'outre-mer. In *Impressions (Sénat. 1959)* (1-2). Sénat.
- Larrouturou, B. (2021). *Développement d'une filière aurifère responsable en Guyane* (N°013747-01; Conseil général de l'environnement et du développement durable). chrome-

extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/cge/aurifere-guyane.pdf

Latouche, S. (2003). L'imposture du développement durable ou les habits neufs du développement. *Mondes en développement*, 121(1), 23-30.
<https://doi.org/10.3917/med.121.0023>

Laurent, É. (2012). Faut-il décourager le découplage ? *Revue de l'OFCE*, 120(1), 235-257. <https://doi.org/10.3917/reof.120.0235>

Laville, F. (2000). La cognition située. Une nouvelle approche de la rationalité limitée. *Revue économique*, 51(6), 1301-1331.
<https://doi.org/10.3406/reco.2000.410587>

Le Breton, F. (2018). *L'octroi de mer : L'ultime réforme*. L'Harmattan.

Le Moigne, J.-L. (1991). *La modélisation des systèmes complexes*. Dunod.

Le Moigne, J.-L. (1997). Les épistémologies constructivistes. Un nouveau commencement (1) Le constructivisme en construction. *Sciences de la Société*, 41(1), 195-216. <https://doi.org/10.3406/sciso.1997.1341>

Le Moigne, J.-L. (2008). *Intelligence de la complexité : Ne plus séparer pragmatique, épistémique et éthique*. <https://doi.org/10.3406/insep.2008.1992>

Le Tourneau, F.-M. (2020a). *Chercheurs d'or : L'orpaillage clandestin en Guyane française*. CNRS éditions.

Le Tourneau, F.-M. (2020b). Le « système garimpeiro » et la Guyane : L'orpaillage clandestin contemporain en Amazonie française. *Les Cahiers d'Outre-Mer*.

Revue de géographie de Bordeaux, LXXIII(282), Article 282.

<https://doi.org/10.4000/com.12353>

Leach, M. (2016). Préface. In *Développement durable et filières tropicales* (p. 9-10).

Éditions Quæ. <https://doi.org/10.3917/quae.biena.2016.01.0009>

Lemaire, X. (2000). *La France en Guyane ou le pouvoir ultra-périphérique :*

Sociologie de l'action administrative et institution imaginaire de la différence

culturelle dans un département français d'Amérique [These de doctorat, Paris,

EHESS]. <http://www.theses.fr/2000EHES0075>

Lemaire, X. (2018). L'institution imaginaire de l'environnement en Guyane française.

In C. Gendron & J.-G. Vaillancourt, *Développement durable et participation*

publique : De la contestation écologiste aux défis de la gouvernance (p.

361-375). Presses de l'Université de Montréal.

<http://books.openedition.org/pum/15070>

Lenglet, J. (2020). *Quand la filière sort du bois : Les nouvelles dynamiques*

territoriales des ressources et des proximités au sein du secteur forêt-bois

[Thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne].

<http://www.theses.fr/2020PA01H081/document>

Leontief, W. W. (1951). *The Structure of American economy 1919-1939* (G. M.

Nijssen & B. C. M. Bouque, Éd.). Oxford University Press.

Leontief, W. W. (1966). *Input-output economics*. Oxford University Press.

Levinas, E. A., & Nemo, P. A. (1982). *Éthique et infini : Dialogues avec Philippe*

Nemo. Fayard : France-Culture.

- Levratto, N. (2007). *Comprendre les économies d'outre-mer* (L'Harmattan).
- L'Horty, Y. (2014a). High unemployment in French overseas territories : A problem with multiple causes. *Revue française des affaires sociales*, 4, 114-135.
<https://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2014-4-page-114.htm?contenu=article>
- L'Horty, Y. (2014b). La persistance du chômage ultramarin : Un problème aux causes multiples. *Revue française des affaires sociales*, 4, 114-135.
<https://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2014-4-page-114.htm>
- List, F. (1841). *Système national d'économie politique* (E. P. Todd, Éd.; H. Richelot & D. Kodratoff, Trad.). Gallimard.
- L'Office National des Forêts bloqué par les forestiers*. (2017, mars 8). Guyane la 1ère.
<https://la1ere.francetvinfo.fr/guyane/office-national-forets-bloque-forestiers-450997.html>
- Logossah, K. (2007). Introduction. Les petites économies insulaires : Quelle spécificité ? *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, mai(1), 3-11.
<https://doi.org/10.3917/reru.071.0003>
- Lopez, M. (2016). *La question des plantations forestières en Guyane : Sont-elles une solution durable à l'approvisionnement bois dans les prochaines années ?* AgroParisTech.
- Lordon, F. (2022). *La condition anarchique : Affects et institutions de la valeur*. Le Seuil.

- Lugan, J.-C. (2009). *La systémique sociale*. Presses universitaires de France.
- Maillefert, M., & Robert, I. (2017). Nouveaux modèles économiques et création de valeur territoriale autour de l'économie circulaire, de l'économie de la fonctionnalité et de l'écologie industrielle. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, *Décembre(5)*, 905-934. <https://doi.org/10.3917/reru.175.0905>
- Maiouri Nature Guyane—ALERTE BIOMASSE!* (s. d.). Consulté 6 mai 2024, à l'adresse <https://sites.google.com/site/maiourinature/fusee-bio>
- Mam-Lam-Fouck, S., & Anakesa Kululuka, A. (2013). *Nouvelle histoire de la Guyane française. Des souverainetés amérindiennes aux mutations de la société contemporaine—Serge Mam Lam Fouck, Apollinaire Anakesa Kululuka* (Ibis rouge).
- Mam-Lam-Fouck, S., & Anakesa Kululuka, A. (2018). *Histoire de la Guyane : Du temps des Amérindiens à la crise de mars-avril 2017*. Ibis rouge éditions.
- Mangal, D. (2010). *La Guyane : Pour un développement durable amazonien*. Ibis Rouge.
- Mantzavinos, C., North, D. C., & Shariq, S. (2009). Apprentissage, institutions et performance économique. *L'année sociologique*, *59(2)*, 469-492. <https://doi.org/10.3917/anso.092.0469>
- Marchesnay, M., & Morvan, Y. (1979). Micro, macro, meso... *Revue d'économie industrielle*, *8(1)*, 99-103. <https://doi.org/10.3406/rei.1979.1931>
- Marie-Claude Thébia. (2022, septembre 15). Le Parlement européen sauve les « filières bois-énergie guyanaises », une victoire pour la CTG et Interprobois :

L'amendement 33 a été adopté. *Guyane la 1ère*.
<https://la1ere.francetvinfo.fr/guyane/le-parlement-europeen-sauve-les-filieres-bois-energie-guyanaises-une-victoire-pour-la-ctg-et-interprobois-l-amendement-33-a-ete-adopte-1321832.html>

Maris, B. (2006). *Antimanuel d'économie*. Éditions Bréal.

Marshall, A. (1920). *Principles of economics*. Prometheus Books.

Massé, P. (1962). La planification française. *Communication & Langages*, 1(1), 83-96.
<https://doi.org/10.3406/colan.1962.4741>

Massé, P. (1991). *Le plan ou l'anti-hasard*. Hermann.

Mathouraparsad, S. (2011). *Sur la modélisation et la préparation de la politique économique des régions ultrapériphériques d'Europe: Le cas des Départements d'Outre-Mer* [Thèse de doctorat, Université des Antilles et de la Guyane]. <http://www.theses.fr/2011AGUY0411/document>

Mauss, M. (1925). *Essai sur le don : Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*. Éditions Allia.

Mazaud, F. (2006). De la firme sous-traitante de premier rang à la firme pivot. *Revue d'économie industrielle*, 113, Article 113. <https://doi.org/10.4000/rei.259>

Méda, D. (2012). Comment le Pib a pris le pouvoir. *Revue Projet*, 331(6), 14-21.
<https://www.cairn.info/revue-projet-2012-6-page-14.htm>

Mendras, H. (1967). *La fin des paysans : Innovations et changement dans l'agriculture française*. SÉDÉIS.

- Merino Ayanegui, D. G. (2022). *Mondialisation, transition écologique et virage numérique : Transformations du système productif régional et nouvelles politiques publiques. Un cas d'application à la région Occitanie* [Thèse de doctorat, Université Toulouse 1 Capitole].
<http://www.theses.fr/2022TOU10051/document>
- Miras, C. de. (1988). L'économie martiniquaise : Croissance ou excroissance ? *Revue Tiers Monde*, 29(114), 365-383. <https://doi.org/10.3406/tiers.1988.3544>
- Miras, C. de. (1997). Le développement des petites économies insulaires relève-t-il encore de l'économie de marché ? *Revue Tiers Monde*, 38(149), 79-98.
<https://doi.org/10.3406/tiers.1997.5127>
- Miroite, A., & Jock, P. P. (2019). *Typologie des entreprises domiennes*. l'Harmattan.
- Mollard, A., & Pecqueur, B. (2007). De l'hypothèse au modèle du panier de biens et de services. Histoire succincte d'une recherche. *Économie rurale*, 300(4), 110-114. <https://doi.org/10.4000/economierurale.2270>
- Monfort, J.-A. (1983). A la recherche des filières de production. *Economie et Statistique*, 151(1), 3-12. <https://doi.org/10.3406/estat.1983.4705>
- Morin, E. (1986). *La méthode*. Éditions du Seuil.
- Morin, E. (2001). *La méthode : L'identité humaine*. Éditions Points.
- Morin, E. (2014). *La méthode : Anthropologie de la connaissance*. Éditions Points.
- Morin, F. (1991). Pouvoir et stratégies économiques. In *Traité d'économie industrielle* (p. 435-444). Économica.
- Morvan, Y. (1976). *Économie industrielle*. Presses universitaires de France, DL 1976.

- Morvan, Y. (1982). Réflexions sur le contenu et le destin d'un concept : La filière. In *Mélanges en l'honneur de J. Aubert-Krier* (p. 34). Economica.
- Morvan, Y. (1991a). *Fondements d'économie industrielle*. Economica.
- Morvan, Y. (1991b). Les stratégies des grandes firmes. In *Traité d'économie industrielle* (p. 445-457). Economica.
- Nadou, F., & Pecqueur, B. (2020). Pour une socioéconomie de l'intermédiation territoriale. *Geographie, économie, société*, 22(3), Article 3.
- Nadou, F., & Talandier, M. (2020). Introduction. In *Intermédiation territoriale : Des lieux, des liens, des réseaux, des acteurs* (Lavoisier, p. 10). https://ges.revuesonline.com/gratuit/GES22_3-4_01_Intro.pdf
- North, D. C. (1990). *Institutions, institutional change and economic performance*.
- Noucher, M. A., & Polidori, L. A. (2020). *Atlas critique de la Guyane*. CNRS Editions.
- Nouvelle, L. (2023). *En Guyane, le projet d'agroforesterie MIA veut développer les filières bois d'œuvre et bois énergie*. <https://www.usinenouvelle.com/article/en-guyane-le-projet-d-agroforesterie-mia-veut-developper-les-filieres-bois-d-uvre-et-bois-energie.N2110156>
- Nunez Moscoso, J. (2013). Et si l'on osait une épistémologie de la découverte ? La démarche abductive au service de l'analyse du travail enseignant. *Penser l'éducation*, 33, Article 33. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00880344>
- Oder, J. (2011). Vers la structuration d'une filière aurifère « durable » ? Etude du cas de la Guyane française. *EchoGéo*, 17, Article 17. <https://doi.org/10.4000/echogeo.12587>

- Pallier, J. P. (1995). *Inventaire Minier du département de la Guyane : Le prospect aurifère de Mataroni*.
https://www.academia.edu/88563057/Inventaire_Minier_du_d%C3%A9partement_de_la_Guyane_le_prospect_aurif%C3%A8re_de_Mataroni
- Papy, L. (1955a). La Guyane française (deuxième article). *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 8(32), Article 32. <https://doi.org/10.3406/caoum.1955.1984>
- Papy, L. (1955b). La Guyane française (deuxième article). *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 8(32), 369-400. <https://doi.org/10.3406/caoum.1955.1984>
- Passet, R., & Vivien, F.-D. (2011). René Passet : La quête d'une bioéconomie transdisciplinaire. *Natures Sciences Societes*, Vol. 19(4), 410-421. <https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2011-4-page-410.htm>
- Pecqueur, B. (2006). Le tournant territorial de l'économie globale. *Espaces et societes*, 124125(1), 17-32. <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2006-1-page-17.htm>
- Pecqueur, B. (2013). Le développement territorial : Une nouvelle approche des processus pour les économies du sud. In *Le territoire est mort, vive les territoires ! : Une (re)fabrication au nom du développement* (p. 295-316). IRD Éditions.
- Pecqueur, B., & Vieira, P. (2018). La création de ressources territoriales face au défi de l'environnement : Une analyse critique du développement dans un scénario « post-fordiste ». In *Dynamiques territoriales et mutations économiques : Transition, intermédiation, innovation* (p. 129-150). L'Harmattan.

- Peltier, R., & Montagne, P. (1997). Le bois de feu peut-il sauver les forêts ? *BOIS & FORETS DES TROPIQUES*, 252, 34-37.
<https://doi.org/10.19182/bft1997.252.a19921>
- Petit, O., Froger, G., Bauler, T., & Muradian, R. P. (2022). *Économie écologique : Une perspective européenne*. De Boeck Supérieur.
- Piluso, N., Colletis, G., Blanchet, A., & Badra, M. (2023). Mobility and Income Distribution. *Journal of Quantitative Economics*.
<https://doi.org/10.1007/s40953-023-00361-y>
- Pirrone, C. (2012). *Théorie du développement territorial dans une économie de satiété* [Thèse de doctorat, Université de Bretagne occidentale].
<http://www.theses.fr/2012BRES0057/document>
- Pitron, G. (2021). *La guerre des métaux rares : La face cachée de la transition énergétique et numérique*. Institut Diderot.
- Planchat, C., Couillaud, A., & Machecler, M. (2012). *Démographie et économie des communes littorales des départements ultramarins Guadeloupe – Guyane – Martinique – Réunion* (Études et documents 75; p. 42). Commissariat général au développement durable.
file:///C:/Users/lauri/Downloads/littoral_ultramarin_201211.pdf
- Poirine, B. (1993). Le développement par la rente dans les petites économies insulaires. *Revue économique*, 44(6), 1169-1199.
<https://doi.org/10.2307/3502273>

- Poirine, B. (1994). Rent, emigration and unemployment in small islands : The MIRAB model and the French overseas departments and territories. *World Development*, 22(12), 1997-2009. [https://doi.org/10.1016/0305-750X\(94\)90188-0](https://doi.org/10.1016/0305-750X(94)90188-0)
- Polanyi, K. (1944). *La grande transformation : Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Gallimard.
- Prebisch, R. (1950). *The Economic Development of Latin America and its Principal Problems* (CEPAL).
- Putnam, R. D. (1993). *Making democracy work : Civic traditions in modern Italy* (R. Leonardi & R. Y. Nanetti, Trad.). Princeton University Press.
- Raikes, P., Jensen, M., & Ponte, S. (2000). Global Commodity Chain Analysis and the French Filiere Approach. *Economy and Society - ECON SOC*, 29, 390-417. <https://doi.org/10.1080/03085140050084589>
- Rainelli, M. (1991). Les filières. In *Traité d'économie industrielle* (p. 222-231). Économica.
- Rapoport, H. (1995). Recherche de rente, politique commerciale et développement. *Revue française d'économie*, 10(2), 147-185. <https://doi.org/10.3406/rfeco.1995.980>
- Rapport Deloitte*. (2018). [Etude]. WWF. chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/fr/Documents/sustainability-services/deloitte_developpement-economique-durable-guyane_.pdf

- Razmig Keucheyan : « *Il faut définir nos besoins authentiques collectivement* ». (2021, février 25). Alternatives Economiques. <https://www.alternatives-economiques.fr/razmig-keucheyan-faut-definir-nos-besoins-authentiques-collectivement/00098191>
- Reinert, E. S. (avec Guèye, A.). (2012). *Comment les pays riches sont devenus riches et pourquoi les pays pauvres restent pauvres* (C. Rochet, Éd.). Éd. du Rocher.
- Rémi Charrier, Corentin Dourriaud, & Clémentine Garrandeau. (2022). *L'impact de l'activité spatiale dans l'économie guyanaise en 2019* (Etude 11; Insee dossier Guyane). Institut national de la statistique et des études économiques. <file:///C:/Users/lauri/Downloads/Insee%20Dossier%20Guyane%20n%C2%B011.pdf>
- Reuge, G. (2024, janvier 14). *Biomasse : La filière guyanaise obtient une importante dérogation pour son approvisionnement*. Guyaweb, site d'information et d'investigation en Guyane. <https://www.guyaweb.com/actualites/biomasse-la-filiere-guyanaise-obtient-une-importante-derogation-pour-son-approvisionnement/>
- Revel, J. (Éd.). (1996). *Jeux d'échelles : La micro-analyse à l'expérience*. Gallimard : le Seuil.
- Rinkinen, J., Shove, E., & Marsden, G. (2020). *Conceptualising Demand : A Distinctive Approach to Consumption and Practice* (Routledge). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781003029113>

- Robert, N. (2021a). Énergie issue de la biomasse : Un véritable outil pour la transition énergétique ? *L'ENA hors les murs*, 506(5), 34-37.
<https://www.cairn.info/revue-l-ena-hors-les-murs-2021-5-page-34.htm>
- Robert, N. (2021b). Énergie issue de la biomasse : Un véritable outil pour la transition énergétique ? *L'ENA hors les murs*, 506(5), Article 5.
<https://doi.org/10.3917/ehlm.506.0034>
- Robert, N. (2021c). Énergie issue de la biomasse : Un véritable outil pour la transition énergétique ? *L'ENA hors les murs*, 506(5), 34-37.
<https://doi.org/10.3917/ehlm.506.0034>
- Roselé Chim, P. (2005). *Géophagie et géosophie du développement : Une approche comparative Amazonie et caraïbes*. 21.
- Sachs, I. (1977). *Pour une économie politique du développement de Ignacy Sachs*—*Editions Flammarion* (Flammarion). <https://editions.flammarion.com/pour-une-economie-politique-du-developpement/9782082111102>
- Sachs, I. (1980). Partie I - Approches de l'écodéveloppement. In *Stratégies de l'écodéveloppement* (p. 15-35). Éditions de l'Atelier.
<https://www.cairn.info/strategies-de-l-ecodeveloppement--9782708220492-p-15.htm>
- Salais, R. (2010). La donnée n'est pas un donné. Pour une analyse critique de l'évaluation chiffrée de la performance. *Revue française d'administration publique*, 135(3), 497-515. <https://doi.org/10.3917/rfap.135.0497>

- Salais, R. (2011). Indicateurs et conduite des politiques publiques : Où sont les problèmes ? *Informations sociales*, 167(5), 60-70.
<https://doi.org/10.3917/inso.167.0060>
- Sassen, S. (2001). *The Global City: New York, London, Tokyo* (REV-Revised). Princeton University Press. <https://doi.org/10.2307/j.ctt2jc93q>
- Savoie, B. (2023). La convergence économique au prix de déséquilibres croissants. Trajectoires économiques comparées des DOM, des régions de l'Hexagone et des autres RUP. *Agence française de développement*, 294, 56.
<https://www.afd.fr/fr/ressources/la-convergence-economique-au-prix-de-desequilibres-croissants-trajectoires-economiques-comparees-des-dom-des-regions-de-lhexagone-et-des-autres-rup>
- Scott, A. J., & Leriche, F. (2001). *Les régions et l'économie mondiale : La nouvelle géopolitique globale de la production et de la compétition économique*.
- Sen, A. (2001). *Development as freedom*. Oxford university press.
- Sergent, A. (2017). Pourquoi la politique forestière française ne veut pas du territoire. *Revue forestière française*, 69(2), Article 2.
<https://doi.org/10.4267/2042/64089>
- Shove, E., Pantzar, M., & Watson, M. (2012). *The dynamics of social practice : Everyday life and how it changes*.
- Singer, H. W. (1950). The Distribution of Gains between Investing and Borrowing Countries. *The American Economic Review*, 40(2), 473-485.
<https://www.jstor.org/stable/1818065>

- Sophie, L. (2018, avril 19). Une industrie minière du XXI^e siècle ? *Manifeste pour l'Industrie*. <http://manifestepourlindustrie.org/une-industrie-miniere-du-xxie-siecle/>
- Sophie, L. (2022, août 14). La souveraineté spatiale : Un énième déclassement pour la France. *lvsl.fr - Tout reconstruire, tout réinventer*. <https://lvsl.fr/la-souverainete-spatiale-un-enieme-declassement-pour-la-france/>
- Sophie, L. (2023). EXPERTISE. Guyane : Derrière le boom démographique une fuite dangereuse des forces vives du territoire. *Outremers360*^o. <https://outremers360.com/bassin-atlantique-appli/expertise-guyane-derriere-le-boom-demographique-une-fuite-dangereuse-des-forces-vives-du-territoire>
- Steckel-Assouère, M.-C. (2014). Rentabilité. In *Dictionnaire d'administration publique* (p. 431-432). Presses universitaires de Grenoble. <https://www.cairn.info/dictionnaire-d-administration-publique--9782706121371-p-431.htm>
- Stiglitz, P. J. E. (2009). *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*. 324.
- Stoffaës, C. (1980a). *Politique industrielle* (1-2). Fondation nationale des sciences politiques, Service de photocopie.
- Stoffaës, C. (1980b). Politique industrielle et filières. *Revue d'économie industrielle*, 13(1), 86-99. <https://doi.org/10.3406/rei.1980.1986>
- Sudrie, O. (2012). *Quel niveau de développement des départements et collectivités d'outre-mer ? Une approche par l'indice de développement humain* (129;

Document de travail, p. 62). AFD. <https://www.afd.fr/fr/ressources/quel-niveau-de-developpement-des-departements-et-collectivites-doutre-mer-une-approche-par-lindice-de-developpement-humain>

Sudrie, O. (2021). *Une modélisation des trajectoires de croissance à long terme des Outre-mer* (218; Document de travail, p. 58). AFD. <https://www.afd.fr/fr/ressources/modelisation-trajectoires-croissance-long-terme-outre-mer>

Supiot, A. (2020). *La gouvernance par les nombres : Cours au Collège de France (2012-2014)*. Fayard : Pluriel.

Taubira-Delannon, C. (2000). *L'or en Guyane : Éclats et artifices*. sans.

Temple, L., Lançon, F., Palpacuer, F., & Paché, G. (2011). Actualisation du concept de filière dans l'agriculture et l'agroalimentaire. *Economies et Sociétés. Série AG Systèmes agroalimentaires*, AG(33), 1785-1797. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00802690>

Terestchenko, M. (2010). Amartya Sen, Martha Nussbaum et l'idée de justice. *Revue du Mauss permanente*. <http://www.journaldumauss.net/?Amartya-Sen-Martha-Nussbaum-et-l>

Tétreault, S. (2014). Observation participante (Participative observation). In *Guide pratique de recherche en réadaptation* (p. 317-325). De Boeck Supérieur. <https://doi.org/10.3917/dbu.guill.2014.01.0317>

- Toillier, A., & de Lapeyre de Bellaire, L. (2016). Filières et approches partenariales de la recherche. In *Développement durable et filières tropicales* (p. 109-124). Éditions Quæ. <https://doi.org/10.3917/quae.biena.2016.01.0109>
- Toledano, J. (1978). À propos des filières industrielles. *Revue d'économie industrielle*, 6(1), 149-158. https://www.persee.fr/doc/rei_0154-3229_1978_num_6_1_2871
- Torre, A. (1991). Les relations inter-industrielles. In *Traité d'économie industrielle* (p. 251-264). Économica.
- Torre, A. (2018). Les moteurs du développement territorial. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, Octobre(4), 711-736. <https://doi.org/10.3917/reru.184.0711>
- Touraine, A. (1992). *Qu'est-ce que le développement ?* 42.
- Tullock, G. (1967). The Welfare Costs of Tariffs, Monopolies, and Theft. *Economic Inquiry*, 5(3), 224-232. <https://doi.org/10.1111/j.1465-7295.1967.tb01923.x>
- Valeix, J., & Mauperin, M. (1989a). Cinq siècles de l'histoire d'une parcelle de forêt domaniale de la terre ferme d'Amérique du Sud. *BOIS & FORETS DES TROPIQUES*, 219, 13-29. <https://doi.org/10.19182/bft1989.219.a19643>
- Valeix, J., & Mauperin, M. (1989b). Cinq siècles de l'histoire d'une parcelle de forêt domaniale de la terre ferme d'Amérique du Sud. *BOIS & FORETS DES TROPIQUES*, 219, 13-29. <https://doi.org/10.19182/bft1989.219.a19643>
- Veltz, P. (2014). *Mondialisation, villes et territoires : L'économie d'archipel*. Presses universitaires de France.

- Vernay, M., & Mouras, S. (2009). *Utilisation des bois de Guyane dans la construction* (Guyane française). Ed. Quae. <https://agritrop.cirad.fr/552763/>
- Viard-Crétat, A. (2015). *La déforestation évitée : Socio-anthropologie d'un nouvel « or vert »* (1-2) [Thèse de doctorat]. École des hautes études en sciences sociales.
- Vielajus, F., & Lugnier, J. (1974). *Recherche de Structure dans le Système Productif : Mise en Relief des Filières de Production*. INSEE.
- Vienney, A. (2007). *La filière rizicole de Guyane : Évolution et perspectives* (Note expresse 42). IEDOM. https://www.iedom.fr/IMG/pdf/ne42_eclairage_-_la_filiere_rizicole_en_guyane_-_septembre_2007.pdf
- Vollet, D., Bosc, C., & Lépicié, D. (2018). Mesure de la performance des politiques européennes de développement rural par l'estimation de leur « valeur ajoutée territoriale ». Application au programme Leader du pays d'Aurillac. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, *Février*(2), 353-388. <https://doi.org/10.3917/reru.182.0353>
- Voy Gillis, A. (Réalisateur). (2021). *Peut-on encore mener des stratégies de filières industrielles ?* [Enregistrement vidéo]. Xerfi. https://www.xerficanal.com/economie/emission/Anais-Voy-Gillis-Peut-on-encore-mener-des-strategies-de-filieres-industrielles-_3749972.html
- Wallerstein, I. (2011). *The Modern World-System I: Capitalist Agriculture and the Origins of the European World-Economy in the Sixteenth Century* (1^{re} éd.). University of California Press. <https://www.jstor.org/stable/10.1525/j.ctt1pnrj9>

- Weber, M. (1965). *Essais sur la théorie de la science* (J. Freund, Trad.). Plon.
- Weigel, J., Julliot, C., & Petronneli, P. (2003). Les Equipements d'investigation du GIS Silvolab-Guyane. *Revue forestière française*, 55(sp), Article sp.
<https://doi.org/10.4267/2042/5774>
- Zimmermann, J.-B. (2005). Entreprises et territoires : Entre nomadisme et ancrage territorial. *La Revue de l'Ires*, 47(1), 21-36.
<https://doi.org/10.3917/rdli.047.0021>
- Zimmermann, J.-B. (2008). Le territoire dans l'analyse économique. *Revue française de gestion*, 184(4), 105-118. <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2008-4-page-105.htm>
- Zralos Samuel. (2024, mars 1). *Biomasse en Guyane : Des associations écologistes s'opposent encore au décret.* franceguyane.fr.
<https://www.franceguyane.fr/actualite/environnement/biomasse-en-guyane-des-associations-ecologistes-sopposent-encore-au-decret-977218.php>

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES DOCUMENTS STRATEGIQUES DE LA FILIERE BOIS

Emanation du document	Date de rédaction	Concertation	Nom	Documents
Acteurs publics	2002	Publique	Plan de développement concerté	<p>PLANS DE DEVELOPPEMENT CONCERTES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE DES ENTREPRISES DE LA FILIERE BOIS EN GUYANE CONVENTION CADRE 2002-2005</p>
Acteurs publics	2005	légale	Orientations forestières	<p>LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE ET LE MINISTRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME</p> <ul style="list-style-type: none"> • Viser l'équilibre L.L.A.R. (Législation, Lutte, Aménagement, Recherche) • Viser la promotion de la croissance rapide de la forêt et du produit forestier de la Guyane. • Viser le développement de la forêt en bois (FDB) 2005. • Viser le développement de la forêt en bois (FDB) 2005. • Viser le développement de la forêt en bois (FDB) 2005. • Viser le développement de la forêt en bois (FDB) 2005. • Viser le développement de la forêt en bois (FDB) 2005.
Acteurs filière	2008	Privé	Note de sensibilisation à l'attention d'un ministre	<p>SCIERIE EXPLOITATION SCIERIE EXPLOITATION SCIERIE EXPLOITATION</p>
Acteurs filières	2016	Privé	Stratégie de développement à 10 ans	<p>Une stratégie de développement à 10 ans</p> <p>Forêt naturelle, Gestion forestière mixte, Sylviculture, Exploitation forestière mixte (BO & BC), Scierie et rabotage du bois, Charbon de construction, Menuiserie du bâtiment, Emballage, Chaire, Aménagement, Artisanat d'art, Produits forestiers.</p>
Mixte	2020	Légale	Programme régional forêt bois	<p>Programme régional forêt-bois de Guyane 2019-2029</p>
Mixte	2022	légale	Politique forestière	<p>Collectivité territoriale de Guyane Politique forestière de la Guyane</p>

ANNEXE 2 : LA MAISON DE LA FORET ET DU BOIS DE GUYANE



Source : 1 : Site CTBFG

ANNEXE 3 : DES RENCONTRES AVEC LA FILIERE



Source : 2 : Communication interne CTG

ANNEXE 4 : UNE RENCONTRE AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE



Source : 3 Communication interne CTG

ANNEXE 5 : LE FORUM INTERNATIONAL BOIS CONSTRUCTION



Source : 4 Média guyanais Mo News

ANNEXE 6 : LES ENJEUX ALIMENTAIRES DE LA GUYANE

La question de l'autonomie alimentaire en Guyane s'inscrit dans une dynamique de long terme, liée aux enjeux globaux de transition alimentaire. L'augmentation rapide de la population, qui double tous les 20 ans, exacerbe la nécessité de réexaminer les systèmes alimentaires locaux. La crise du COVID-19, avec le confinement de mars 2020, a révélé la dépendance critique de la Guyane vis-à-vis des importations alimentaires, notamment à travers les ports, soulignant la vulnérabilité de son développement face à un contexte de non-souveraineté alimentaire. Un rapport parlementaire récent (Fur et Youssouffa, 2023) montre une aggravation de cette dépendance dans les territoires ultramarins, passant de 54 % en 1995 à 71 % en 2011.

La Guyane, bien que moins affectée par la monoculture que d'autres territoires ultramarins, reste dépendante des importations pour 63 % de son alimentation. La production locale, en particulier animale, souffre de déficiences structurelles et de concurrence externe. Les taux de couverture pour les protéines animales sont particulièrement faibles, comme le montrent les données de Galan et Duflot (2008), avec une autonomie en viande bovine, porcine et de volaille en constante diminution. En revanche, la production d'œufs reste à 100 % locale.

Il est crucial de distinguer l'autonomie alimentaire de la souveraineté alimentaire. L'autonomie se limite à la capacité de produire pour répondre aux besoins internes, tandis que la souveraineté va plus loin en intégrant la maîtrise et la planification de la production alimentaire en fonction des besoins du territoire, en réduisant la dépendance aux importations.

La sécurité alimentaire, définie par la FAO, repose sur quatre piliers : la disponibilité physique de la nourriture, l'accès économique, la qualité des aliments et la stabilité à long terme. En Guyane, ces piliers sont soumis à des défis particuliers. Par exemple, malgré une augmentation de 44 % des surfaces agricoles utiles (SAU) entre 2010 et 2020, l'écart des prix alimentaires avec la France hexagonale demeure

important, atteignant 39 % en 2023. De plus, la qualité des produits disponibles souffre d'une surreprésentation d'aliments gras et sucrés, contribuant à l'augmentation des maladies chroniques.

Un autre défi majeur pour la sécurité alimentaire en Guyane est la faiblesse de l'industrie agroalimentaire locale, particulièrement dans le secteur des protéines animales. Entre 2009 et 2019, les importations de viandes ont explosé, passant de 10 000 à 17 000 tonnes par an. Cependant, une solution locale existe avec la filière pêche, qui pourrait contribuer de manière significative à l'autonomie alimentaire.

Une approche stratégique pour promouvoir cette autonomie consiste à renforcer la restauration collective, notamment dans les écoles. Bien que la Guyane présente un faible taux de demi-pensionnaires par rapport à la moyenne nationale (30 % contre 70 %), cela représente tout de même 3 millions de repas par an, soit un potentiel considérable pour stimuler la demande de produits locaux. Malgré l'importance de ce secteur, les projets de construction scolaire n'intègrent pas suffisamment les infrastructures de restauration, négligeant ainsi un levier essentiel pour le développement de l'agro-industrie locale et pour améliorer la qualité de l'alimentation des élèves.

Enfin, les données de l'IEDOM montrent une décroissance de la part de l'industrie agroalimentaire dans la valeur ajoutée du territoire depuis les années 1990, malgré une demande croissante liée à la démographie dynamique de la Guyane. Il est donc essentiel de repenser les politiques publiques pour inverser cette tendance et bâtir une véritable autonomie alimentaire en Guyane, en se concentrant sur la production locale, l'amélioration de la qualité des produits, et l'adaptation des infrastructures à cette ambition.

ANNEXE 7 : LES ENJEUX DEMOGRAPHIQUES ET D'EMPLOI EN GUYANE

En Guyane, la question démographique revêt un caractère particulier. En effet, sa croissance démographique reste l'un des plus dynamiques de ces 30 dernières années. Ainsi, Plus de 50 % de la population guyanaise à moins de 20 ans¹⁰². Selon l'INSEE, la Guyane a gagné près de 35000¹⁰³ habitants en 6 ans. Ce dynamisme est encore plus marqué dans l'Ouest guyanais (IEDOM, 2019) avec une ville comme Saint-Laurent du Maroni qui tend à être la plus grande ville d'outre-mer, devant Saint-Denis de la Réunion¹⁰⁴.

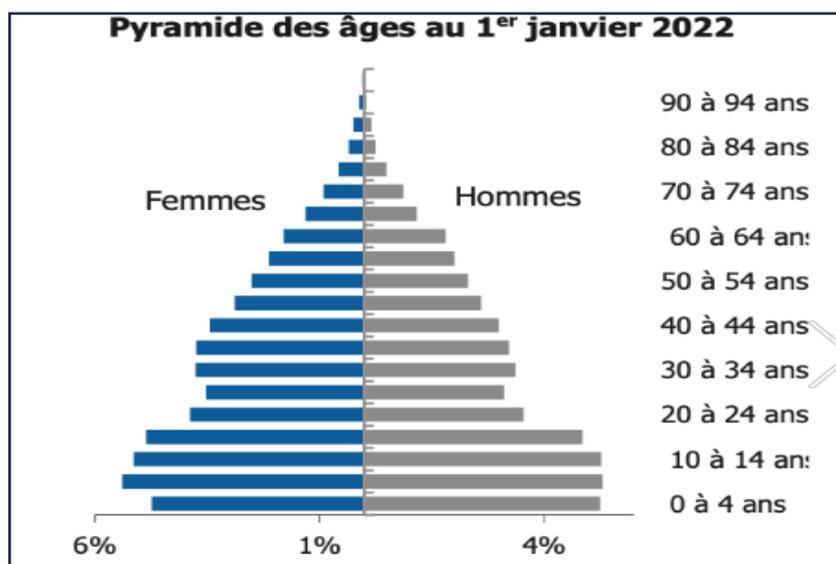


Figure 52. Pyramide des âges en Guyane

Derrière la question démographique se joue celle du soemploi chronique. La Guyane comme le reste des DROM fait face à un chômage au moins deux fois plus élevé que le reste de la France continentale. Ce taux de chômage atteint 20 % en 2019

¹⁰² Cette variable est le signe que le simple calcul du PIB par habitant en Guyane n'est pas pertinent, car il prend en compte la majorité de la population qui est par définition inactive et ne produit pas de richesse au sens strict du terme.

¹⁰³ Recensement 2023 de l'INSEE

¹⁰⁴ L'île de la Réunion qui compte à ce jour près de 900 000 habitants.

contre 8 % pour la France hexagonale. La situation est similaire dans les autres DROM où le chômage se situe entre 20 et 30 % selon l'INSEE. En outre, des disparités existent selon l'âge. À ce titre, le chômage des jeunes, de 15 à 29 ans, est de 31 %. Les chiffres de l'emploi guyanais restent mauvais même en abordant le taux d'activités de 54 % contre 72 % pour la France hexagonale, en 2019.

Le chômage en Guyane revêt un caractère structurel. À l'instar des autres territoires ultramarins, les causes du chômage en Guyane sont multiples. On peut, néanmoins, ressortir une typologie en trois volets (L'Horty 2014a).

Premièrement, il y a un excès d'offre de travail. Ce dernier s'explique selon plusieurs études par un double phénomène. Ce dernier combine une démographie galopante et un système éducatif moins performant qu'ailleurs. Les deux enjeux ont évidemment des liens entre eux. L'augmentation accélérée de la population engendre nécessairement une entrée toujours plus conséquente de main-d'œuvre. L'INSEE évoque entre 2017 et 2022 l'entrée de près de 17 000 nouveaux actifs sur le marché du travail.

L'autre enjeu, en corolaire, est le niveau de qualification de cette main-d'œuvre, car la pression démographique se fait également ressentir sur le système éducatif qui peine à suivre le rythme. La Guyane connaît un déficit chronique d'effectif enseignant dans le second degré, par exemple. Deux chiffres issus d'un rapport sénatorial (Karam et al., 2018) récent illustrent bien cela, près de 50 % des jeunes ont des difficultés de lecture et un tiers des élèves sortent du système scolaire sans aucun diplôme. Pourtant, le diplôme constitue toujours une protection forte face au chômage.

Deuxièmement, la problématique de la demande de travail, c'est-à-dire un déficit du nombre d'emplois existants et créés chaque année pour accueillir les nouveaux travailleurs. Ce manque d'emplois est souvent justifié par l'ultra périphéricité de la Guyane par rapport à Paris. Comme nous l'avons évoqué précédemment, les RUP sont abordées par le biais de leurs « handicaps structurels », mêmes handicaps qui engendrent l'étroitesse des marchés et donc des créations d'emplois moindres. Au regard de ces spécificités, un certain nombre de mesures ont été instaurées en faveur de l'emploi. Elles vont des baisses de charges aux exonérations fiscales, voire des aides directes à l'emploi en passant par des textes législatifs recherchant toujours, au moins

dans les mots, l'égalité réelle¹⁰⁵. Des études sur les exonérations opérées dans les DOM ont montré que les secteurs bénéficiant de ces aides sont les plus dynamiques en matière de création d'emplois (Alibay & Hagnéré, 2011).

Néanmoins, la question de la demande de travail a ses limites. L'un des faits stylisés du chômage ultramarin et a fortiori guyanais, c'est la concomitance entre chômage de masse et croissance dynamique (L'Horty 2014b). Pour la Guyane, l'une des réponses qui viennent assez naturellement est la question socio-démographique, mettant en balance un fort dynamisme démographique et un système éducatif fragile. Cela a pour conséquence de créer des problématiques d'appariement très fort entre offre et demande d'emploi.

Pour finir, tous les éléments chiffrés montrent depuis bien longtemps que le diplôme protège du chômage. Or, cela est encore plus patent dans les outre-mer (Planchat et al., 2012). Ainsi la difficulté d'appariement entre offre et demande d'emploi est de deux ordres :

- *Skill mismatch* : la difficulté à trouver les compétences¹⁰⁶
- *Spatial mismatch* : l'éloignement physique des zones d'emplois

En Guyane, cette distance, exacerbée par l'enclavement de certaines zones et l'absence d'infrastructures numériques et de mobilité, enferme naturellement ceux qui s'y trouvent à des difficultés majeures d'employabilité. À l'enclavement physique s'ajoute l'enclavement numérique.

Le lien entre démographie est essentiel, car à l'instar du modèle antillais (Haddad 2018 ; Haddad et al. 2018 ; Breton et al. 2021), la Guyane vit avec un processus de fuite des cerveaux. Claude-Valentin Marie dans une note pour le commissariat général de la stratégie appelle ce processus vécu par les Antilles françaises « la violence de la transition démographique ». En effet, les Antilles sont passées de territoire le plus jeune de France à territoire les vieux en l'espace de 20 ans.

¹⁰⁵ En 2001 (loi d'orientation pour l'outre-mer, dite « Loom »), en 2003 (loi de programme pour l'outre-mer, dite « Lopom » ou aussi loi « Girardin ») et en 2009 (loi pour le développement économique de l'outre-mer, dite « Lodéom »)

¹⁰⁶ Etude pôle emploi

Ils subissent un déclin démographique qui amène leur population tout doucement à moins de 300 000 habitants alors qu'ils en comptaient plus de 400 000 au début des années 2000¹⁰⁷.

Les jeunes diplômés quittent le territoire et cela produit un trou d'air démographique et de compétences avec une natalité qui tend à brutalement s'effondrer et une pyramide d'âge qui s'inverse rapidement (Sophie, 2023).

LES JEUNES, PLUS MOBILES QUE LES AUTRES, POUR SUIVRE DES ÉTUDES OU TROUVER UN EMPLOI

55 % des jeunes nés à Mayotte quittent leur région natale

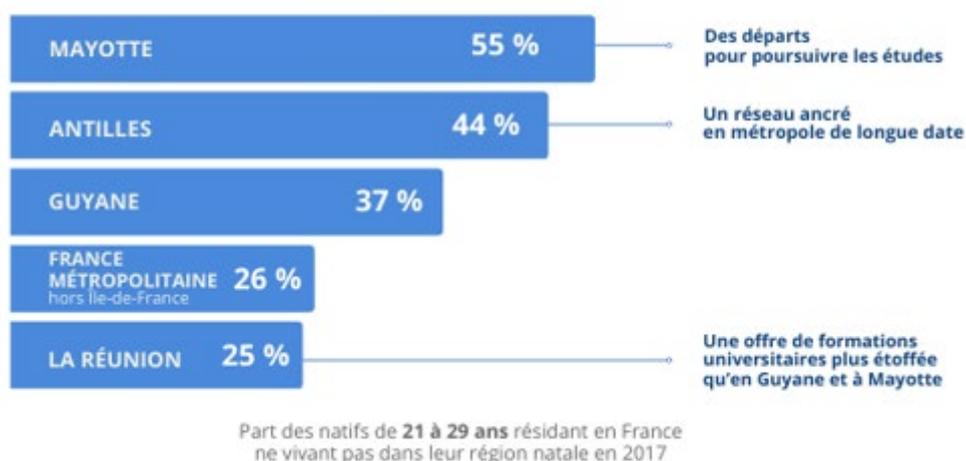


Figure 53 Fuite des cerveaux en Outre-mer. Source INSEE

Les difficultés que nous avons soulevées renvoient à l'idée de la Guyane vue comme une périphérie. Son activité serait rentière et le flux de ses capitaux marchandises et même les compétences viendraient de l'extérieur. Il existe une littérature dense qui analyse des espaces périphériques. Voyons ce qu'elle nous dit de la Guyane et de son développement et questionnons sa pertinence.

¹⁰⁷L'hiver démographique est par ailleurs un fait largement partagé par plusieurs territoires ultramarins, la Polynésie, la Nouvelle-Calédonie et les Antilles. Seules Mayotte, la Réunion et la Guyane font exception à ce jour.

ANNEXE 8 : POURQUOI NE PAS PARLER D'ESPACE DANS CETTE THESE ?

L'activité spatiale avec son statut particulier sur le territoire n'est pas une filière au sens économique du terme. Du reste, son organisation productive est partagée entre plusieurs pays de l'Union européenne autour de l'ESA.

L'activité spatiale a représenté jusqu'à 30 % du PIB guyanais et, malgré un recul à 15 % aujourd'hui, cette industrie reste la première employeuse du département.

L'industrie constitue une part minime de l'activité dans ce département, un peu plus de 5 % des emplois et 15 % de la valeur ajoutée, en 2017. En grande majorité, il s'agit d'industrie manufacturière, extractive et de la construction organisée autour de la filière mine et bois.

Le secteur spatial reste important, avec la base industrielle de Kourou, et représente 1 700 emplois directs, 4 500 emplois indirects et 15 % de la création de richesses en Guyane. Un emploi salarié sur six et un tiers de la masse salariale du privé vient de l'activité spatiale.

L'activité spatiale tient une position bien particulière en Guyane, entre rejet, méfiance et fierté. C'est en 1962 à la suite de l'indépendance de l'Algérie que fut décidée son implantation en Guyane. Ce sont des raisons physiques et démographiques qui ont conduit à l'implanter sur le territoire guyanais. En effet, la proximité avec l'équateur et le nombre peu élevé d'habitants sur place, 33 000 habitants en 1961 selon l'INSEE, rendait l'opération plus commode. Le Centre spatial guyanais s'est largement ouvert à la société guyanaise depuis 30 ans. Néanmoins, elle peut se vivre encore comme une enclave mondialisée au sein d'un territoire dit périphérique. Aujourd'hui, la moitié des postes sont occupés par des contrats locaux, dont une grande majorité d'emplois peu qualifiés.

L'activité spatiale exerce un véritable effet d'entraînement sur toute l'économie guyanaise (Chim 2007), des traitants industriels au tourisme, en passant par les activités de service. De plus, et au fil du temps, ArianeGroup et le CNES ont rapproché certaines productions, carburants et boosters du lanceur, pour les intégrer au marché

guyanais. À ce titre, quand un emploi de l'activité spatiale se trouve menacé, cela impacterait quatre emplois indirects (Granger 2010).

Néanmoins, ce secteur se trouve actuellement en pleine restructuration¹⁰⁸ pour lutter contre la concurrence chinoise et étasunienne. Au regard des effets d'entraînement du secteur spatial, et nonobstant la baisse de l'activité spatiale dans le PIB guyanais, les perspectives restent inquiétantes. Il existe, dès lors, un enjeu de la sortie d'une forme de mono-industrie de l'activité spatiale afin de diversifier l'économie guyanaise et ainsi augmenter sa résilience face aux chocs exogènes.

On notera que dans l'ensemble des documents stratégiques de la CTG ou de l'ex-Région Guyane, ou même des services de l'État, aucun ne fait mention explicitement de l'activité spatiale. C'est un indicateur clé selon nous d'une activité dont les centres de décision ne passent par la Guyane en tant qu'entité territoriale. C'est une activité stratégique qui implique une dizaine de pays à travers l'ESA et régie par des conventions internationales qui sont au-dessus de la gouvernance locale guyanaise. Les activités productives du spatial en Guyane sont essentiellement des activités de maintenance industrielle, du pas de tir et des fusées en transit par la Guyane (Rémi Charrier et al. 2022). Nous affirmons ainsi que malgré l'existence d'échanges entre cette activité et le reste du territoire, de flux financiers vers les collectivités¹⁰⁹, de flux de personnes et de compétences locales, le spatial en Guyane n'incarne pas une activité ancrée sur le territoire, au sens de Zimmerman (2005) qui évoque « *la dialectique firme-territoire, dans laquelle se construit une interaction, une endogénéisation réciproque, qui va fonder ou non une dynamique commune de la firme et du territoire* ».

¹⁰⁸ ArianeGroup, dans la réorganisation de son activité, notamment avec la production d'Ariane 6, prévoit de supprimer des postes dans un souci de compétitivité. Ce faisant, ils cherchent à se séparer d'un certain nombre de salariés au risque de perdre en compétence et ancrage sur le territoire (Sophie, 2022)

¹⁰⁹ Convention cadre CNES-ETAT-CTG pour du co financement avec les fonds européens. Cela représente près de 23 millions d'euros annuel. En plus des financements de jeunes étudiants dans la poursuite de leurs études.

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 La loi de l'entropie	69
Encadré 2 Le recyclage est-il une action écologique ?	73
Encadré 3 Le cas du centre spatial guyanais	156

Liste des tableaux

Tableau 1. Liste des personnes interviewées.....	40
Tableau 2 Tableau Production et exportation de l'or entre 2018 et 2022 (Bouvier Gaz 2022).....	43
Tableau 3 Distinction consommation/besoin	77
Tableau 4. Les cinq critères de l'écodéveloppement (Berr 2013).....	82
Tableau 5 Ressources/actifs génériques/spécifiques	95
Tableau 5. Flux de connaissances et de savoirs	146
Tableau 6. Flux financiers	147
Tableau 7. Rente passive vs rente active	165
Tableau 9 Organisation de la charte EFI.....	218
Tableau 8. Répartition du PCS bois entre 2018 et 2022. Source DAAF.....	234
Tableau 9. Projection des besoins en bois en fonction de la démographie. Source politique forestière CTG	236
Tableau 12 Projection des centrales biomasse en Guyane. Source : CTBFG	246

Table des illustrations

Figure 1. Evolution de la structure de l'économie sur 20 ans. Source IEDOM.....	23
Figure 2. Exportations guyanaises. Source IEDOM.....	24
Figure 3 Comparaison des territoires ultramarins sur différents critères économiques. Source (AUDeG 2022).....	25
Figure 4 Les moteurs de l'IDH dans l'Outre-mer (Sudrie 2012).....	30
Figure 5 Carte de désignation des espaces de la Guyane.....	45
Figure 6 Décomposition du PIB selon les régions françaises. Source INSEE 2022	58
Figure 7 Décomposition issue des travaux de (Bouba-Olga et Grossetti 2015).....	59
Figure 8 Découplage PIB et impact environnemental (Ibid., p. 254).....	65
Figure 9 Distinction entre économie standard et économie écologique (Qu'est-ce que l'économie écologique ? 2016).....	67
Figure 10 Vers le projet social global (Diemer 2013).....	84
Figure 11 Cercle vicieux de l'imaginaire centre-périphérie.....	100
Figure 12 Mécanisme institutionnel du mal-développement en Guyane.....	108
Figure 13	108
Figure 14 Process des filières (Assogba, 2018).....	119
Figure 15 Tableau emplois-ressources de Leontieff.....	124
Figure 16 Filière matière vs filière produit	127
Figure 17 Les quatre rapports institués de Jullien (2009)	142
Figure 18 Les 6Cs de Jullien (2009)	143
Figure 19 Articulation institutionnelle entre macro et micro	144
Figure 20 L'organisation de la filière riz. Source IEDOM	158
Figure 21 Exportation du riz guyanais en valeur et en volume	158
- Figure 22 Les trois dimensions de la filière territorialisée	167
Figure 23 Évolution de la production de bois entre 1946 et 1977. Source (Brasseur, 1978).....	176
Figure 24. Organisation de l'aménagement forestier	190
Figure 25 Résultats économiques de l'ONF en 2022.....	192

Figure 26 Le rôle d'intermédiation de l'ONF	193
Figure 27. Le zonage de la Guyane. Source ONF	194
Figure 28. La répartition du foncier par communes. Source AUDEG 2017.....	195
Figure 29. Occupation des sols par type de propriétaire. Source AUDEG 2017i	196
Figure 30 Actions de la politique forestière de la CTG	206
Figure 31 Chronologie multidimensionnelle de la filière bois.....	207
Figure 32 Extraction des accords de Guyane : revendication 6	215
Figure 33 Les huit familles de l'ITPB	215
Figure 34 Surface forestière certifiée PEFC.....	220
Figure 35 Évolution de la production de grumes	221
Figure 36 Solicaz dans le monde. Source : solicaz.fr	225
Figure 37 Évolution des essences de bois exploitées.....	228
Figure 38 Stratégie de développement à 10 ans de la filière Source CTBFG/ITPB ..	230
Figure 39 Répartition des scieries sur le territoire.....	232
Figure 40 La centralité technique et industrielle des scieries	233
Figure 41 Investissement prévu pour les scieries dans le PRFB 2020.....	234
Figure 42 Évolution des exportations du bois de Guyane.....	236
Figure 43 Les exigences liées à la Charte EFI.....	238
Figure 44 Évolution des Importations de bois. Source : CTBFG	239
Figure 45 Investissement prévu dans la plantation forestière. Source : PRFB 2020	240
Figure 46 Répartition de la destination du sol en Guyane.....	241
Figure 47 Expérimentations forestières en Guyane.....	242
Figure 48 Évolution de l'emploi, notamment BTP, avant la crise de 2017. Source : INSEE.....	244
Figure 49 Le déséquilibre de la filière bois entre bois d'œuvre et biomasse	250
Figure 50 Système local de compétences émergent.....	253
. Figure 51 Processus imbriqué de structuration et patrimonialisation.....	256
Figure 52. Pyramide des âges en Guyane.....	327
Figure 53 Fuite des cerveaux en Outre-mer. Source INSEE	330

1.1.2. Le développement : un compromis entre économie et écologie ?	66
1.1.2.1. <i>L'économie comme un processus ancré dans la biosphère : la bioéconomie de Georgescu Roegen</i>	67
1.1.2.2. <i>Une autre relation consommation/production</i>	70
1.1.3. Questionner à nouveau le rapport consommation/production : une approche par les besoins.....	74
1.1.3.1. <i>La question des besoins fondamentaux</i>	75
1.1.3.2. <i>L'écodéveloppement selon Ignacy Sachs</i>	79
1.1.4. Conclusion partielle.....	85
1.2. LE MAL-DEVELOPPEMENT EN GUYANE : VERS UNE NOUVELLE LECTURE A L'INTERSECTION DES APPROCHES SPATIALES ET INSTITUTIONNELLES.....	86
1.2.1. De la globalisation à la mondialisation : un processus mondial et des conséquences locales	87
1.2.1.1.1. Un processus mondial... ..	87
1.2.1.1.2. Et des conséquences locales	89
1.2.2. L'analyse spatiale et territoriale : sortir du concept de centre et de périphérie	90
1.2.3. L'approche des espaces périphériques et ses limites.....	96
1.2.3.1.1. Les limites théoriques de l'analyse par les espaces périphériques : vers une lecture institutionnaliste du mal-développement de la Guyane ...	96
1.2.4. Conclusion de la première partie.....	110
2. FILIERE ET ANCRAGE LOCAL : VERS LA FILIERE TERRITORIALISEE ..	112
2.1. LA FILIERE : UN CONCEPT EVOLUTIF	114
2.1.1. Du fil à tisser à l'industrie moderne.....	114
2.1.1.1. <i>Genèse du concept de filière</i>	117
2.1.1.1.1. Aux origines du concept.....	117
2.1.1.1.2. Naissance et renaissance du concept en France.....	119
2.1.2. Un outil de découpage du système productif au service des politiques publiques	122
2.1.2.1. <i>Un outil de découpage structurel</i>	122
2.1.2.2. <i>Les tableaux d'entrées et sorties de Leontief</i>	124
2.1.2.3. <i>Filière produit et filière matière première (production)</i>	126

2.1.3. Un outil de pilotage des politiques publiques.....	128
2.1.3.1. De l'économie rurale et agricole.....	128
2.1.3.2. À la politique industrielle.....	129
2.1.4. Un outil de conception des stratégies de firmes	131
2.1.4.1. De la réduction technique.....	132
2.1.4.2. La prise en compte des relations entre acteurs dans l'élaboration des stratégies.....	133
2.2. LA FILIERE : VERS UN MESO-SYSTEME INSTITUTE	134
2.2.1. Les limites de l'analyse classique entre micro et macro-économie....	135
2.2.2. La méso-analyse : un niveau à part entière	137
2.2.3. La méso-analyse : un niveau pertinent pour les filières	139
2.2.4. Le méso-système institué.....	141
2.2.4.1. Ouvrir la boîte noire des filières : les rapports institués	141
2.2.4.2. Un concept de filière enrichi	144
2.3. LA FILIERE TERRITORIALISEE : AVANTAGES DIFFERENCIATIFS ET RENTES ACTIVES	148
2.3.1. La filière territorialisée, un système complexe	149
2.3.1.1. Appréhender la structuration des filières	150
2.3.2. Filière et développement territorial : une apparente contradiction ?	152
2.3.2.1. L'ancrage territorial.....	154
2.3.2.2. Le cas de la filière rizicole de Guyane	157
2.3.3. Filière territorialisée, avantages différenciatifs et construction de rentes actives	160
2.3.3.1. Les avantages différenciatifs : une réponse à la mondialisation.....	160
2.3.3.2. Les rentes actives, outil de développement territorial.....	163
2.3.3.3. Vers la filière territorialisée.....	166
2.4. CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE	168
3. LES DYNAMIQUES DE LA FILIERE TERRITORIALISEE DU BOIS EN GUYANE.....	169

3.1. HISTOIRE SOCIO-ECONOMIQUE DE LA GESTION FORESTIERE EN GUYANE : 50 ANS D'INSTITUTIONNALISATION DE LA GESTION DURABLE DES FORETS	171
3.1.1. Les prémices de la filière : L'investissement public dans la connaissance de la forêt	171
3.1.1.1. <i>La création du BAFOG : une volonté d'orienter le développement de la Guyane vers l'exploitation du bois</i>	171
3.1.1.2. <i>La création de l'ONF : l'instauration des conditions d'une exploitation durable de la forêt</i>	174
3.1.1.3. <i>L'expérience de papeterie et du plan vert : des échecs formateurs</i>	175
3.1.2. La forêt guyanaise : 30 ans d'un chemin vers un compromis écologie/économie : la construction d'une rente ACTIVE	178
3.1.2.1. <i>Les sommets internationaux : une normalisation par le haut</i>	179
3.1.2.1.1. La décennie 1990 et la sanctuarisation de la forêt guyanaise : le sommet de Rio de 1992	179
3.1.2.2. <i>L'endogénéisation des mutations globales de la gestion forestière</i> ...	182
3.1.2.2.1. La fin du permis forestier en Guyane ou l'expression de la tension entre développement et environnement	183
3.1.2.2.2. La formalisation de la gestion durable dans la loi.....	186
3.1.3. Intermédiation au sein de la filière et adaptation au changement climatique : le rôle clé de l'ONF	188
3.1.3.1. <i>Un rôle hybride et d'intermédiation</i>	188
3.1.3.1.1. La notion d'intermédiation territoriale.....	188
3.1.3.1.2. L'ONF au cœur de l'intermédiation de la filière bois	189
3.1.3.1.3. L'ONF un acteur néanmoins contesté et critiqué : le poids de l'histoire	193
3.2. INTRODUCTION A LA POLITIQUE FORESTIERE : UNE DECLINAISON DU GLOBAL AU LOCAL	198
3.2.1. Le cadre législatif : zone de conflit entre les différentes visions de la forêt	198
3.2.1.1. <i>Vers une politique de développement durable propre à la Guyane</i> ...	200
3.2.2. Les documents stratégiques de la filière, un espace d'action de la filière territorialisée	200
3.2.2.1. <i>Des ORFB 2005 à la politique forestière : de la consolidation de la filière à la volonté de changer d'échelle</i>	202

3.4.2.2.3. Enjeu financier : de nouveaux acteurs avec des moyens financiers conséquents	247
3.4.2.3. <i>Le bois énergie et le déséquilibre de la filière</i>	248
3.4.3. La filière bois : vers un système local de compétences autour de la construction durable	251
3.5. CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE	255
CONCLUSION GENERALE.....	260
RENOUVELER L'APPROCHE PAR LES PEI ET LES FILIERES POUR ELABORER DES STRATEGIES D'ECODEVELOPPEMENT DE LA GUYANE.....	262
LES LIMITES ET PERSPECTIVES DE LA RECHERCHE : SORTIR DU MAL DEVELOPPEMENT	265
RECOMMANDATIONS	267
BIBLIOGRAPHIE	275
ANNEXES	319
ANNEXE 1 : LISTE DES DOCUMENTS STRATEGIQUES DE LA FILIERE BOIS	320
ANNEXE 2 : LA MAISON DE LA FORET ET DU BOIS DE GUYANE.....	321
ANNEXE 3 : DES RENCONTRES AVEC LA FILIERE	322
ANNEXE 4 : UNE RENCONTRE AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE	323
ANNEXE 5 : LE FORUM INTERNATIONAL BOIS CONSTRUCTION	324
ANNEXE 6 : LES ENJEUX ALIMENTAIRES DE LA GUYANE	325
ANNEXE 7 : LES ENJEUX DEMOGRAPHIQUES ET D'EMPLOI EN GUYANE	327
ANNEXE 8 : POURQUOI NE PAS PARLER D'ESPACE DANS CETTE THESE ?	331

LISTE DES ENCADRES	333
LISTE DES TABLEAUX.....	334
TABLE DES ILLUSTRATIONS	335
TABLE DES MATIERES	337

Résumé

Filière territorialisée et écodéveloppement : une réponse au mal-développement de la Guyane à travers le cas de la filière bois

Notre thèse examine le développement économique de la Guyane depuis sa départementalisation en 1946, en soulignant les mécanismes institutionnels qui ont ancré le territoire dans une situation de mal-développement. Nous distinguons croissance et développement, en insistant sur la différence entre consommation et satisfaction des besoins réels. Le mal-développement se manifeste ainsi par la création des rentes passives dans l'économie qui ne répondent pas aux besoins, produisent de la croissance mais pas de développement endogène.

En nous appuyant sur les théories de l'écodéveloppement d'Ignacy Sachs et les capacités d'Amartya Sen, nous proposons une voie de développement adaptée aux petites économies insulaires, comme la Guyane. Ce modèle valorise les ressources locales à travers des rentes actives, résultat d'activités ancrées dans le territoire et créatrices de valeur à long terme.

La thèse défend une approche par les filières territorialisées, perçues comme des structures techniques et institutionnelles capables de s'appuyer sur les spécificités du territoire. Cette analyse est illustrée par l'étude de la filière bois en Guyane, dont nous retraçons les dynamiques de structuration depuis 1946. Cet exemple permet de mettre en lumière les défis d'un écodéveloppement de la Guyane.

Enfin, nous formulons des recommandations à destination de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG). Ces dernières doivent se penser comme des stratégies d'écodéveloppement centrées sur la filière bois.

Mots clefs : Guyane, filière, écodéveloppement, mal-développement, rentes

Abstract

Territorialized value chain and eco-development: a response to the mis-development of French Guiana through the case of the forestry sector

Our thesis examines the economic development of French Guiana since its departmentalization in 1946, highlighting the institutional mechanisms that have anchored the territory in a situation of mis-development. We distinguish between growth and development, emphasizing the difference between consumption and the satisfaction of real needs. Mis-development thus manifests itself in the creation of passive rents in the economy that do not meet needs, produce growth but no endogenous development.

Drawing on the eco-development theories of Ignacy Sachs and the capabilities approach of Amartya Sen, we propose a development pathway suited to small island economies like French Guiana. This model values local resources through active rents, resulting from activities rooted in the territory and creating long-term value.

The thesis advocates for an approach based on territorialized value chains, seen as technical and institutional structures capable of leveraging the specificities of the territory. This analysis is illustrated by the study of the forestry sector in French Guiana, tracing its structuring dynamics since 1946. This example highlights the challenges of eco-development in French Guiana.

Finally, we present recommendations for the Territorial Collectivity of French Guiana (CTG). These should be conceived as eco-development strategies centered on the forestry value chain.

Keywords : French Guiana, value chain, eco-development, maldevelopment, rents